PORTRAITS DE POÈTES CONTEMPORAINS

ALFRED DE VIGNY

Je me suis dit souvent que les portraits devaient être faits selon le ton et l'esprit du modèle : si l'on appliquait ce précepte et ce procédé à l'étude de M. de Vigny, son portrait serait bien simple et tout idéal; il est douteux même qu'on dût y employer d'autres lignes et d'autres couleurs que celles qu'a fournies le poète. Il ne permettait guère à la critique, même la plus bienveillante et la plus admirative, de prendre ses mesures, et encore moins à la biographie de s'orienter autour de son œuvre ou de sa personne; il a défendu, même au plus pieux et au plus filial des éditeurs, qu'un seul mot de préface fût mis en tête de ses œuvres posthumes : il considérait volontiers tout appareil de ce genre comme un tréteau au pied d'une statue, comme une baraque au pied d'un temple; mais lui-même, et ne se confiant qu'à lui seul, il dégageait et dressait amoureusement sur son socle de marbre blanc une figure élevée, pure, une image sereine, chaste, éblouissante, austère et sans tache, sa forme incorporelle, si l'on peut dire. Il a accompli de son propre ciseau cette sorte de transfiguration et d'apothéose de soi-même dans la pièce fort belle qui termine et couronne son œuvre dernière, le livre des *Destinées*, et qui a pour titre *l'Esprit pur*. Sous prétexte de ne faire aucun cas de ses nobles aïeux et de les subordonner tous dans leur ordre de noblesse à ce qui est de l'ordre de l'esprit, il les a montrés et déroulés en une longue lignée, mais pour les replonger aussitôt dans la nuit, et il s'est représenté, lui, le dernier, comme

le seul glorieux, le seul vraiment ancêtre et dont on se souviendra, car seul il a gravé son nom *sur le pur tableau des livres de l'esprit.* Il s'est promis par là une gloire immortelle et toujours renouvelée au gré de chaque jeune génération, qui reviendra de dix en dix ans, comme en pèlerinage, pour contempler et couronner son monument :

Flots d'amis renaissans! puissent mes destinées
Vous amener à moi, de dix en dix années,
Attentifs à mon œuvre, et pour moi c'est assez!

Ni l'oubli ni le bruit; une sorte de discrétion respectueuse jusque dans la célébrité, je ne sais quoi de rare, de fidèle et de solennel, c'était son vœu et aussi son ferme espoir.

Noble foi! noble vœu! Mais nul désormais n'a droit de s'imposer ainsi tout sculpté, façonné de ses propres mains, et une fois pour toutes, au culte des contemporains et de la postérité. Le libre examen, qui n'épargne pas même les religions et les dieux, ne saurait être interdit à l'égard des poètes. La recherche est permise, le champ est ouvert à la curiosité. Il y a près de trente ans que j'en ai fait l'essai et la tentative ici même, dans cette *Revue* (1), à l'occasion d'un écrit en prose de l'illustre poète. J'étais bien timide alors, et je ne m'approchais qu'en tremblant pour faire quelques remarques et observations à demi voilées. Je suis devenu plus hardi, plus libre avec le temps. Je vais donc repasser sur quelques-uns des mêmes traits en appuyant davantage, en insistant et en complétant partout où je le pourrai. Il en est de la pointe de l'esprit comme d'un crayon; il faut recommencer à le tailler sans cesse.

I.

Et tout d'abord j'avais été induit en erreur sur la date de la naissance. J'avais cru M. de Vigny né le 27 mars 1799; je le rajeunissais de deux années. Il était né le 28 mars 1797. Personne, pas même celui qui y était le plus intéressé, ne m'éclaira sur cette faute. Les poètes sont quelquefois jaloux de dérober une année ou deux, comme les femmes. Je n'ai guère rien trouvé à ajouter depuis aux très brefs renseignemens de famille que j'ai donnés alors. Le nom de Vigny se présente rarement dans les mémoires historiques du dernier siècle. Je le rencontre une ou deux fois dans le Journal du duc de Luynes par exemple, à la date du vendredi 8 avril 1740. « Le roi, nous dit M. de Luynes, vient d'accorder une pension de 1,200 livres à M. de Vigny, écuyer de quartier, fils de M. de Vigny, lieu-

(1) 15 octobre 1835.

tenant-général de bombardiers, à qui l'on doit l'invention des *carcasses* (espèce de bombe de forme oblongue et chargée de mitraille). M. de Vigny est écuyer du roi depuis environ trente ans. C'est lui qui a fait le voyage avec Madame jusqu'à la frontière d'Espagne... » — Dans la Correspondance de Garrick, je trouve, au tome second, une lettre adressée au grand acteur par un gentilhomme du nom de Vigny, qui, retenu pour dettes à Londres, a l'idée de recourir à la générosité de l'artiste célèbre. Cette lettre est d'un tour original et distingué. Il serait curieux qu'elle fût d'un parent, d'un oncle peut-être de celui qui fera un jour *Chatterton* et qui réhabilitera l'artiste en regard du gentilhomme (1). Élevé à l'institution Hix, d'où il suivait le lycée Bonaparte, le jeune de Vigny eut de bonne heure les instincts militaires et poétiques. « Nous avons élevé cet enfant pour le roi, » écrivait sa mère au ministre de la guerre en 1814; elle demandait l'admission de son fils dans les gendarmes de la maison rouge; il y entra avec brevet de lieutenant le 1er juin 1814, à l'âge de dix-sept ans. *Le Moniteur de l'Armée*, auquel j'emprunte ces détails, nous a donné, par la plume de M. A. de Forges, le résumé des états de service du jeune officier. Au 20 mars 1815, bien que très souffrant encore d'une chute de cheval, il escorta avec sa compagnie le roi jusqu'à la frontière. Après les cent jours, à la fin de 1815, licencié avec ce corps par trop aristocratique des compagnies rouges, il entra presque aussitôt (mars 1816) dans la garde royale à pied avec le grade de sous-lieutenant. Devenu lieutenant en juil-

(1) La lettre est longue; j'en citerai quelques parties : « Monsieur, vous trouverez sans doute bien extraordinaire que quelqu'un qui n'est nullement connu de vous, vous prie de lui rendre un service; mais si je vous suis inconnu, vous ne me l'êtes point. J'ai si souvent entendu faire l'éloge de votre âme, que je vous ai trouvé aussi célèbre par vos sentimens que par vos talens. D'après cette persuasion, j'ai cru pouvoir vous confier ma peine : peut-être vous touchera-t-elle, et je craindrais de vous offenser en en doutant. Je suis ici, depuis dix mois, pour 300 p. : j'ai éprouvé tout ce qui peut affliger un cœur tendre et sensible; si vous joignez à cela de manquer du nécessaire depuis deux mois, vous jugerez de quel prix serait le service que vous me rendriez. J'ai caché à ma famille et à mes amis en France ma détention, j'ai cru devoir le faire... Étranger dans ces lieux, personne ne me tend une main secourable; victime d'un cruel préjugé contre ma nation, qui confond tous les Français, je suis obligé de le combattre par les preuves de mon éducation; j'ai beau faire, je suis souvent vaincu. Je crois en vous seul, et j'y fonde mon espoir. Si cette occasion pouvait me procurer l'honneur de vous connaître, j'en serais bien flatté; je l'ai désiré bien des fois quand j'étais heureux. L'infortune n'a changé que mon état. Si vous n'avez point de répugnance pour venir ici, faites-moi cette faveur. J'ai souvent vécu, et partout, avec les hommes célèbres. Je m'instruirai à penser comme vous, si je ne puis agir aussi grandement... » Cette lettre, qui porte la date du 5 septembre 1766, avec désignation du lieu : « King's Bench, in State-House, number 7, » est signée « Jean-René de Vigny, ancien mousquetaire et officier dans une des compagnies de la garde du roi de France. » Le nom n'est précédé d'aucun titre.

let 1822, il passa l'année suivante (mars 1823) au 55e de ligne avec le grade de capitaine; il espérait servir dans l'expédition d'Espagne. Étant demeuré quatre années sans avancement, il se fit réformer pour cause de délicatesse de santé, le 22 avril 1827, à l'âge de trente ans. Il en avait passé treize sous les drapeaux. Est-il besoin d'ajouter que ses notes militaires le présentaient comme un officier de la plus grande distinction? « Les événemens que je cherchais, a-t-il dit lui-même, ne me vinrent pas aussi grands qu'il me les eût fallu. Qu'y faire? » Il ne lui manqua pour parvenir aux grades les plus élevés qu'une santé plus aguerrie, le temps, l'occasion, et un moindre talent qui le sollicitât ailleurs. Ses deux vocations le tiraient en sens contraire : il dut opter entre elles à une certaine heure. Il avait bien compté, ai-je dit, faire la guerre d'Espagne; mais il eut l'ennui de rester en sentinelle sur la frontière. Il se dédommagea de cette inaction forcée par quelques-uns de ses premiers et de ses plus beaux poèmes, et cette vue des Pyrénées hâta peut-être aussi l'idée du roman de *Cinq-Mars*.

Le début d'Alfred de Vigny en littérature date de 1822; son premier recueil poétique parut sans nom d'auteur (1). Il payait, par son poème d'*Héléna*, son tribut d'enthousiasme à la cause des Grecs; en même temps, par les pièces de *la Dryade*, de *Symétha*, il jouait de la flûte sur le mode d'André Chénier, ressuscité depuis quelques années et mis en lumière. La vraie date authentique de ces poèmes néo-grecs de M. de Vigny est celle de leur publication, et il n'y a pas lieu, pour l'historien littéraire qui tient à être exact, de recourir aux dates antérieures et un peu arbitraires que le poète a cru devoir leur assigner depuis. M. de Vigny en effet, en les réimprimant dans l'édition de 1829 et ensuite dans ses œuvres complètes, a jugé bon de les vieillir après coup de quelques années. Il a mis au bas de cette pièce de *la Dryade* ces mots : « écrit en 1815. » Il a mis au bas de *Symétha* la même remarque. Pour *le Bain d'une jeune Romaine*, il fait plus, il note la journée précise où elle aurait été composée « le 20 mai 1817. » *La Dryade* y prend pour second titre celui d'idylle « dans le goût de Théocrite. » Pourquoi ces minutieuses précautions rétroactives? Pour échapper sans doute au reproche (si c'en est un) d'imitation et de ressemblance prochaine, pour qu'on ne dise pas qu'il s'est inspiré directement d'André Chénier, dont les poésies avaient été données par M. de Latouche en 1819. Tout cela, c'est de la coquetterie encore. Piquante contradiction! d'une part on se rajeunit volontiers de deux

(1) Voici le titre exact : POÈMES. — HÉLÉNA, *le Somnambule, la Fille de Jephté, la Femme adultère, le Bal, la Prison*, etc.; un mince in-8°, 1822.

ans, et de l'autre on vieillit ses poésies de quatre ou de cinq. C'est preuve qu'on était bien précoce; les sources deviennent ainsi toutes mystérieuses. Mais le critique, qui croit le moins possible sur parole, et que cet excès même de précaution met sur ses gardes, ne considère que les dates publiques et constatées par l'impression. Notez bien que ces jolies pièces de *Symétha* et de *la Dryade* sont infiniment supérieures par le style au poème d'*Héléna*, qui ne saurait être antérieur à 1821, et il serait bien singulier qu'elles eussent précédé de plusieurs années. Le goût s'y refuse. Heureusement l'originalité de M. de Vigny ne tient pas à si peu de chose : il commença par s'inspirer d'André Chénier, il le nierait en vain, c'est évident; mais il allait trouver sa propre manière, sa propre originalité dans *Moïse*, *Dolorida*, *Éloa*, et bien d'autres poèmes qui ne sont qu'à lui et qui portent sa marque irréfragable.

Dans une jolie pièce, *le Bal*, il se montrait d'une grâce aimable, et en même temps plus moderne, plus direct d'inspiration, plus souple de ton qu'il ne se permettra de l'être dans la suite. C'est bien Alfred de Vigny dans un salon, à vingt-cinq ans; le poète s'adresse en idée aux belles danseuses :

> Dansez, et couronnez de fleurs vos fronts d'albâtre;
> Liez au blanc muguet l'hyacinthe bleuâtre,
> Et que vos pas moelleux, délices de l'amant,
> Sur le chêne poli glissent légèrement;
> Dansez, car dès demain vos mères exigeantes
> A vos jeunes travaux vous diront négligentes;
> L'aiguille détestée aura fui de vos doigts,
> Ou, de la mélodie interrompant les lois,
> Sur l'instrument mobile, harmonieux ivoire,
> Vos mains auront perdu la touche blanche et noire;
> Demain, sous l'humble habit du jour laborieux,
> Un livre, sans plaisir, fatiguera vos yeux...

Que ceux qui tiennent à étudier les nuances poétiques et les progressions fugitives du goût relisent tout le morceau; ils y verront, dans le plus gracieux exemple, cette poésie choisie, élégante, mais de transition, qui cherchait à s'insinuer dans la vie, dans les sentimens et les mœurs du jour, en évitant toutefois le mot propre : poésie des Soumet, des Pichald, des Guiraud, de ceux qui louvoyaient encore. M. de Vigny en a donné là un échantillon charmant.

Dans le poème du *Trappiste*, publié en 1823 au bénéfice des Trappistes d'Espagne, il fit acte de poète royaliste au moment où il se croyait près de faire acte de soldat en faveur de la même cause de la légitimité espagnole. Cette pièce, qui donne le degré de chaleur de ses opinions politiques d'alors, est curieuse dans sa vie morale : on peut la rapprocher de celle des *Destinées* qui a pour titre *les*

Oracles et qui semble une leçon à l'adresse de tous les rois : *Et nunc, reges, intelligite.* Le poète ne se montre pas plus favorable dans un cas que dans l'autre aux assemblées politiques ni aux cortès d'aucun temps; mais en dernier lieu il est évident que toute sa foi royaliste s'était retirée de lui. Légitimité ou quasi légitimité, il en avait fait pareillement son deuil. Je dis là ce que chacun sait. Ainsi M. de Vigny lui-même, cette noble nature qui n'eut d'autre visée que de rester une et fidèle à son premier mot une fois proféré, ainsi, pareil en cela à plus d'un, il vit se voiler en lui ses religions, s'éclipser et s'éteindre ses soleils, et il fut réduit comme un autre à dire *non* et *jamais* après avoir dit *oui* et *toujours.*

Éloa ou la Sœur des Anges, mystère, parut en 1824, cette fois avec le nom de l'auteur : la forme était religieuse, la forme seule; pour le fond, on était et l'on nageait en pure poésie. Le sujet pouvait sembler étrange et bien nouveau, même après Lamartine et Chateaubriand. Jésus a versé une larme en voyant Lazare mort, et bien qu'il sût en son cœur qu'il allait bientôt le réveiller. Or, cette larme donnée par l'amitié, cette larme divine du Fils, recueillie dans l'urne de diamant des séraphins et portée aussitôt aux pieds de l'Éternel, s'anime sous le rayon de l'Esprit-Saint et devient tout d'un coup une forme blanche et grandissante, un ange, qui répond au nom d'Éloa. C'est tout une chrétienne et mystique métamorphose. Faut-il chercher un sens moral, philosophique, à ce poème? faut-il n'y voir qu'un thème magnifique et neuf de poésie? Éloa, cette créature d'amour et de pitié, cette âme née d'une larme, se sent le besoin d'aimer un affligé, de consoler un inconsolable, et, parmi tous les anges, son instinct est de choisir celui précisément qui a failli, celui qu'on n'ose nommer dans le ciel, Lucifer lui-même. Elle n'en a entendu dire que du mal à ses frères les anges, qui ont eu l'imprudence de lui en parler un jour : c'est assez pour que déjà elle se destine à lui et qu'elle l'aime. Tout ange qu'elle est, Éloa est bien femme; ce n'est qu'une nouvelle Ève créée par le Fils, comme la première l'avait été par le Père, et qui, comme Ève, tombe aussi, mais de plus haut et avec infiniment plus de charme. Satan aussi cette fois se montre plus séduisant que le serpent; c'est un Lovelace enchanteur, un don Juan qui a de célestes murmures. A un moment, il s'en faut même de peu que le bon principe ne l'emporte sur le mauvais, qu'Éloa n'attendrisse son tentateur, que la vierge angélique ne rouvre le ciel au criminel repentant :

Qui sait? le mal peut-être eût cessé d'exister!

Mais elle manque l'instant propice; le démon redevient plus démon que jamais, et c'est elle-même qui tombe, qui est entraînée par le

ravisseur au fond de l'abîme, non repentante malgré tout, je le crains, et heureuse jusque dans sa faute de se perdre à jamais avec lui.

Qu'est-ce que tout cela prouve? dira un géomètre ou même un moraliste. Rien sans doute; ou tout au plus un moraliste satirique, un auteur de contes et de fabliaux dirait, en tirant à soi, que cela prouve une seule chose, ce que Pope et tant d'autres avant lui ont dénoncé il y a beau jour, que toute femme est plus ou moins friponne dans le cœur et que la plus pure a un faible pour les mauvais sujets. Mais loin d'ici de pareilles malices! il s'agit bien vraiment de plaisanter! Les poètes romantiques de 1824 ne plaisantent pas, ils n'ont pas le plus petit mot pour rire; et M. de Vigny moins encore que personne. Qu'a-t-il donc voulu ce poète sérieux, exemplaire, dans ce *mystère* rajeuni et renouvelé? Encore une fois rien, si ce n'est faire acte de haute poésie. Mais aussi que de beaux tableaux! que d'admirables comparaisons! que de couplets majestueux ou pleins de grâce! Éloa, dans ses courses rêveuses à travers les mondes et les déserts étoilés, prenant l'essor avec ses jeunes ailes, est comparée au colibri qui sort tout nouvellement du nid et qui voltige à travers les forêts vierges. Je rappelle, pour ceux qui le savent moins, ce que tous nous savions par cœur autrefois :

Ainsi dans les forêts de la Louisiane,
Bercé sous les bambous et la longue liane,
Ayant rompu l'œuf d'or par le soleil mûri,
Sort de son nid de fleurs l'éclatant colibri;
Une verte émeraude a couronné sa tête,
Des ailes sur son dos la pourpre est déjà prête,
La cuirasse d'azur garnit son jeune cœur;
Pour les luttes de l'air l'oiseau part en vainqueur...
Il promène en des lieux voisins de la lumière
Ses plumes de corail qui craignent la poussière;
Sous son abri sauvage étonnant le ramier,
Le hardi voyageur visite le palmier.
La plaine des parfums est d'abord délaissée,
Il passe, ambitieux, de l'érable à l'alcée...

Et le reste. Vous avez tous les noms d'arbres les plus harmonieux, les plus doux à l'oreille. C'est éblouissant de ton, de touche, et d'une magnificence élégante que la poésie française n'avait point connue jusqu'alors. — Et au chant II, cette autre comparaison d'Éloa se mirant dans le chaos avec la fille des montagnes se mirant dans un puits naturel et profond où l'eau pure amassée réfléchit les étoiles : elle s'y voit, comme dans un ciel, le front entouré d'un brillant diadème. — Et dans le même chant, cette comparaison encore (car les comparaisons ici se succèdent et ne tarissent pas) de

la jeune Écossaise vaguement apparue au chasseur dans la nuée, au sein de l'arc-en-ciel, avec la belle forme vaporeuse de l'ange ténébreux aperçu de loin d'abord par Éloa, — et au chant III, cette dernière image enfin, cette description si large et si fière de l'aigle blessé qui tente un moment de surmonter sa douleur, et qui ressemble plus ou moins au même archange infernal avec sa plaie immortelle :

Sur la neige des monts, couronne des hameaux,
L'Espagnol a blessé l'aigle des Asturies,
Dont le vol menaçait ses blanches bergeries;
Hérissé, l'oiseau part et fait pleuvoir le sang,
Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend,
Regarde son soleil, d'un bec ouvert l'aspire,
Croit reprendre la vie au flamboyant empire;
Dans un fluide d'or il nage puissamment,
Et parmi les rayons se balance un moment :
Mais l'homme l'a frappé d'une atteinte trop sûre;
Il sent le plomb chasseur fondre dans sa blessure;
Son aile se dépouille, et son royal manteau
Vole comme un duvet qu'arrache le couteau;
Dépossédé des airs, son poids le précipite;
Dans la neige du mont il s'enfonce et palpite,
Et la glace terrestre a d'un pesant sommeil
Fermé cet œil puissant respecté du soleil.
— Tel, retrouvant ses maux au fond de sa mémoire,
L'ange maudit pencha sa chevelure noire,
Et se dit. . . . .

C'est merveilleux d'essor, de grandeur et, si j'ose dire, d'envergure. *Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend*, est un de ces vers immenses, d'une seule venue, qui embrassent en un clin d'œil les deux pôles. M. de Vigny aura jusqu'à la fin, et même dans sa période déclinante, de ces beaux vers larges qui signent sa poésie. On n'avait pas encore en français, si l'on excepte quelques beaux endroits des *Martyrs*, d'aussi éclatans produits d'un art tout pur et désintéressé. S'il y a réminiscence de Milton et de Klopstock, ou encore, parmi les modernes, de Thomas Moore et de Byron, la combinaison que l'imitateur en avait su tirer montrait qu'on avait affaire ici à une maîtresse abeille et qu'un coin de génie existait. J'ai dit l'abeille, c'est le cygne que j'aurais dû dire. Cette image du cygne, volontiers employée par lui dans ses vers, était son propre emblème et revenait involontairement à la pensée en le lisant.

Un tel poète ne pouvait prétendre pourtant à être compris de tous et à se voir populaire, même dans la sphère dite éclairée. M. de Vigny le savait bien, et en donnant en 1826 ses *Poèmes antiques et modernes*, dont quelques-uns déjà connus et d'autres iné-

dits, il idéalisa sous la figure de *Moïse* le rôle du pontificat littéraire et poétique, tel qu'il le concevait avec ses prérogatives et ses sacrifices. Dans ce poème dédié à Victor Hugo, Moïse, conversant avec Dieu face à face sur la montagne, se plaignait de sa charge terrible de conducteur de nation et de sa grandeur solitaire, et il n'était pas malaisé de deviner le personnage agrandi du poète sous le masque du prophète.

Sitôt que votre souffle a rempli le berger,
Les hommes se sont dit : Il nous est étranger,
Et leurs yeux se baissaient devant mes yeux de flamme,
Car ils venaient, hélas! d'y voir plus que mon âme.
J'ai vu l'amour s'éteindre et l'amitié tarir,
Les vierges se voilaient et craignaient de mourir.
M'enveloppant alors de la colonne noire,
J'ai marché devant tous, triste et seul dans ma gloire,
Et j'ai dit dans mon cœur : Que vouloir à présent?
Pour dormir sur un sein mon front est trop pesant,
Ma main laisse l'effroi sur la main qu'elle touche,
L'orage est dans ma voix, l'éclair est sur ma bouche;
Aussi, loin de m'aimer, voilà qu'ils tremblent tous,
Et quand j'ouvre les bras on tombe à mes genoux.
O Seigneur! j'ai vécu puissant et solitaire,
Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre!

Le bon sens dira ce qu'il voudra de cette prétention ambitieuse, en supposant que l'interprétation que je donne soit juste; il trouvera que c'est étrangement s'octroyer les droits et priviléges d'oint du Seigneur, et se faire à soi-même avec un suprême dédain les honneurs de la terre; cela conduira plus tard M. de Vigny à sa théorie exagérée du poète, et finalement à cet *Exegi monumentum* des *Destinées :* je sais les abus qu'on a vus sortir et qu'a trop tôt engendrés cette doctrine superbe tant de l'omnipotence que de l'isolement du génie; mais ici, dans ce poème de *Moïse*, l'idée ne paraissait qu'enveloppée, revêtue du plus beau voile; l'inspiration se déployait grande et haute; elle restait dans son lointain hébraïque et comme suspendue à l'état de nuage sacré. *Moïse*, après tout, n'exprimait dans sa généralité que « cette mélancolie de la toute-puissance, comme l'a très bien définie M. Magnin, cette tristesse d'une supériorité surhumaine qui isole, ce pesant dégoût du génie, du commandement, de la gloire, de toutes ces choses qui font du poète, du guerrier, du législateur un être gigantesque et solitaire, un paria de la grandeur. » L'arrière-pensée littéraire et personnelle, si elle y était déjà, perçait à peine et n'est sortie qu'après.

Dans *Dolorida*, dans cette scène à l'espagnole d'une épouse amante qui se venge et qui verse à son infidèle un poison sûr dont elle s'est réservé le reste pour elle-même, la forme si dramatique

est pourtant bien cherchée, bien compliquée, et le dernier vers, qui est tout un drame, a été préparé avec un art infini, mais un peu prétentieux. Le sanctuaire tend déjà à devenir un labyrinthe.

Le roman de *Cinq-Mars*, qui parut en 1826, fit plus que tous les poèmes pour la réputation de M. de Vigny : très lu dans le monde du faubourg Saint-Germain et dans la jeunesse aristocratique, ce roman eut une vogue élégante qui ne fut pourtant pas confirmée par des suffrages plus difficiles. L'école historique des Thierry, des Thiers, des Guizot et de leurs amis n'y reconnut en rien le véritable esprit du genre. Dois-je le rappeler ici? écrivant dans *le Globe* à cette date, une censure sévère du roman de M. de Vigny, censure qui affaiblissait encore et adoucissait sur quelques points ce que j'entendais dire autour de moi, fut un de mes premiers faits d'armes en critique (1). Quoique bien novice et inexpérimenté alors en matière d'histoire et en jugement politique, quoique mal édifié sur la vraie grandeur de Richelieu, j'en savais assez déjà pour relever dans cet ingénieux roman la fausseté de la couleur, le travestissement des caractères, les anachronismes de ton perpétuels : non, quoi que de complaisans amis pussent dire, non, ce n'était pas là du Walter Scott français; M. de Vigny n'eut jamais, pour réussir à pareil rôle, la première des conditions, le sentiment et la vue de la réalité, — j'entends aussi cette *seconde vue* qui s'applique au passé. Il n'avait que de l'imagination et de la poésie, et aussi, tout en blâmant beaucoup, je louai de grand cœur à ce dernier titre le début du XXIIIe livre, *l'Absence*, dont le mouvement est si heureux et qui ressemble à un motif d'élégie :

« Qui de nous n'a trouvé du charme à suivre des yeux les nuages du ciel? Qui ne leur a envié la liberté de leurs voyages au milieu des airs, soit lorsque, roulés en masse par les vents et colorés par le soleil, ils s'avancent paisiblement comme une flotte de sombres navires dont la proue serait dorée, soit lorsque, parsemés en légers groupes, ils glissent avec vitesse, sveltes et allongés comme des oiseaux de passage?... L'homme est un lent voyageur qui envie ces passagers rapides; rapides moins encore que son imagination, ils ont vu pourtant, en un seul jour, tous les lieux qu'il aime par le souvenir ou l'espérance...

« Où vont-ils les nuages bleus et sombres de cet orage des Pyrénées? C'est le vent d'Afrique qui les pousse devant lui avec une haleine enflammée; ils volent, ils roulent sur eux-mêmes en grondant, jettent des éclairs devant eux...

— « O madame! disait Marie de Mantoue à la reine, voyez-vous quel orage vient du midi? » — « Vous regardez souvent de ce côté, ma chère, répondit Anne d'Autriche, appuyée sur le balcon... »

(1) 8 juillet 1826.

Hors de là, et à part ces scènes délicates, le roman de *Cinq-Mars* est tout à fait manqué en tant qu'historique, et pour tout esprit ami de la vérité il ne saurait se relire aujourd'hui.

Il n'en était pas moins, dans sa nouveauté, un très spécieux et très brillant apanage du poète. A cette heure de 1826, M. de Vigny, âgé de vingt-neuf ans, jouissait d'un rare bonheur et d'une perspective à souhait telle que l'imagination la peut rêver. Il avait fait ses trois plus beaux poèmes, *Éloa*, *Moïse*, *Dolorida* : il avait atteint un sommet de l'art au-dessus duquel il ne devait pas s'élever. Peu connu du grand et du gros public, ignoré même entièrement de la foule (ce qui est un charme), apprécié seulement d'une noble et chère élite, il occupait dans la jeune école de poésie, entre Lamartine, déjà régnant, et Victor Hugo, qu'on voyait grandir, une position élevée, originale, à laquelle son épaulette, qu'il ne quitta que l'année suivante, ajoutait une distinction de plus. Fort lié depuis plusieurs années déjà avec le groupe de poètes qui précéda la recrue de 1829 et qui eut quelque temps son centre et son organe à *la Muse Française*, il y trouvait pour son talent une émulation pleine de caresses, un auditoire tendrement sympathique et comme à son choix. Tant qu'il avait été dans la garde royale, c'est-à-dire jusqu'en 1823, il avait vécu à Paris et dans les cercles littéraires, où il rencontrait habituellement Soumet, Guiraud, les frères Deschamps et cette charmante et merveilleuse muse, Delphine Gay, alors dans la fleur naissante de son talent poétique et dans le premier épanouissement de sa beauté. Le temps écoulé, — presque un demi-siècle, hélas! — suffit-il à justifier ici une légère confidence? Mme Sophie Gay écrivait, en août 1823, à son amie Mme Desbordes-Valmore qui était en ce moment à Bordeaux, où M. de Vigny lui-même était depuis peu en garnison :

« Je présume que M. D... (un ami d'Émile Deschamps) vous a déjà amené le poète-guerrier. Je vous le dis bien bas, c'est le plus aimable de tous, et malheureusement un jeune cœur qui vous aime tendrement et que vous protégez beaucoup s'est aperçu de cette amabilité parfaite. Tant de talent, de grâces, joints à une bonne dose de coquetterie, ont enchanté cette âme si pure, et la poésie est venue déifier tout cela. La pauvre enfant était loin de prévoir qu'une rêverie si douce lui coûterait des larmes; mais cette rêverie s'emparait de sa vie. Je l'ai vu, j'en ai tremblé, et après m'être assurée que ce rêve ne pouvait se réaliser, j'ai hâté le réveil. — Pourquoi? me direz-vous. — Hélas! il le fallait. Peu de fortune de chaque côté : de l'un assez d'ambition, une mère ultra-vaine de son titre, de son fils, et l'ayant déjà promis à une parente riche, en voilà plus qu'il ne faut pour triompher d'une admiration plus vive que tendre; de l'autre, un sentiment si pudique qu'il ne s'est jamais trahi que par une rougeur subite, et dans quelques vers où la même image se reproduisait sans cesse... »

Et la mère, dans son légitime orgueil, ajoutait :

« Comment, pensais-je, n'est-on pas ravi d'animer, de troubler une personne semblable? Comment ne devine-t-on pas, ne partage-t-on pas ce trouble? Et malgré moi j'éprouvais une sorte de rancune pour celui qui dédaigne tant de biens. Sans doute il ignore l'excès de cette préférence, mais il en sait assez pour regretter un jour d'avoir sacrifié le plus divin sentiment qu'on puisse inspirer aux méprisables intérêts du grand monde. »

M. de Vigny ne se maria qu'en quittant le service : il n'épousa pas sa riche parente, mais une Anglaise qu'il avait rencontrée dans le midi et dont le père, grand original, assure-t-on, avait parfois quelque peine à se rappeler le nom du poète son gendre. Un jour à Florence, à un dîner où était M. de Lamartine, comme on parlait des jeunes poètes français du moment : « Et moi aussi, disait-il, j'en ai un qui a épousé ma fille. » — « Et son nom? » lui demanda-t-on aussitôt. Et comme il cherchait dans sa tête sans trouver, il fallut qu'on lui en nommât plusieurs pour qu'il dît au passage : « C'est lui. »

Je n'eus l'honneur de connaître M. de Vigny qu'en 1828; je m'étais fait pardonner, par l'admiration bien sincère que j'avais pour sa poésie, mon jugement antérieur sur *Cinq-Mars*. Je viens de relire une douzaine de lettres de lui qui se rapportent à cette année et aux suivantes, et j'y ai retrouvé toute une image de ces temps de vive ardeur et de sympathie mutuelle, les témoignages précieux d'une expansion trop réprimée dans la suite et trop combattue. Pourquoi, me suis-je demandé souvent, pourquoi donc suis-je un critique? pourquoi n'ai-je pas continué à demeurer le servant officieux et le défenseur dévoué des mêmes gloires? pourquoi ce besoin d'analyser, de regarder dedans et derrière les cœurs que M. de Vigny, à propos de la préface des *Consolations*, me reprochait déjà, et que j'ai appliqué aussi, pour mon malheur et pour mes péchés, à l'intime perscrutation des talens? Mais pourquoi eux-mêmes ces talens aimés, ces poètes adoptés, pourquoi les plus fidèles d'entre eux ont-ils également changé et varié avec les saisons? pourquoi l'esprit obéit-il à sa pente? pourquoi la vie a-t-elle son cours irrésistible? pourquoi, dès qu'on en sort un instant, ne saurait-on rentrer dans le fleuve au même endroit du rivage et dans les mêmes flots?

II.

Le théâtre, avec ses concurrences inévitables, fut ce qui apporta la première division sensible entre les illustres amitiés de 1829. M. de Vigny eut de ce côté de grandes ambitions; il ne les réalisa qu'en partie. Il offrit Shakspeare sur notre scène plus fidèlement

qu'on ne l'avait osé faire jusqu'alors; son *Othello*, représenté le 24 octobre 1829, précéda de peu *Hernani*. C'était, dans sa pensée, un simple prélude pour des œuvres originales; mais de plus hardis, de plus puissans le devancèrent et livrèrent les premiers le grand combat. L'idée de rivalité se glissa dès lors dans son esprit et n'en sortit plus. Sa *Maréchale d'Ancre* ne fut elle-même qu'une tentative (25 juin 1831). En général, au théâtre, M. de Vigny tâtonna jusqu'à ce qu'il eût obtenu son succès enfin, un succès des plus vifs et des plus saisissans, par son *Chatterton*, représenté le 12 février 1835. Il eut là véritablement ce qu'il appelait « sa soirée, » un triomphe public qui peut se discuter, non se contester. Il en demeura sur cette victoire unique et s'y reposa comme sur une ère mémorable et solennelle, sur une hégire de laquelle il aimait à dater.

Cependant des élémens nouveaux, et qu'on n'aurait guère prévus, s'étaient introduits dans sa vie et dans son talent. Dès 1829, M. de Vigny avait été touché et comme mis à l'épreuve par les écoles philosophiques nouvelles qui s'essayaient et qui cherchaient des alliés dans l'art. M. Buchez et ses amis avaient remarqué au sein de la jeune école romantique la haute personnalité de M. de Vigny et avaient tenté de l'acquérir : il résista, mais il fut amené dès lors à s'occuper de certaines questions sociales plus qu'il ne l'avait fait jusque là, et quand il s'occupait une fois d'une idée, il ne s'en détachait plus aisément. La chute de la royauté légitime en 1830 exerça sur lui et sur sa pensée une grande influence : cette première monarchie, si elle avait été plus intelligente, était bien le cadre naturel qui lui aurait convenu, un cadre noble, digne, élégant, orné et un peu resserré, plus en hauteur qu'en largeur. En se brisant par sa faute, elle l'obligea à chercher d'autres points d'appui pour son art, d'autres points de vue. Elle lui laissa, somme toute, moins de regrets que de réflexions de toute sorte qu'il se mit à agiter en tout sens. Il se demanda d'abord ce qu'il aurait fait en ces journées critiques et sanglantes de juillet 1830, s'il était resté dans cette garde royale où il comptait tant d'amis. La lutte de l'honneur et de la raison, du devoir et de l'humanité, se posa clairement à sa vue. De ses souvenirs de sa vie de soldat et des problèmes qu'il y rattachait, sortit ce livre de *Grandeur et Servitude militaires*, un noble livre, tout plein de choses fières, fines, maniérées et charmantes, où il sculpta d'un ciseau coquet et qu'il croyait sévère la statue de l'Honneur, le dernier dieu qu'il eût aimé à voir debout et respecté au milieu des ruines.

Rien de ce qui est histoire n'y est exact, rien n'y est vu naturellement ni simplement rendu : l'auteur ne voit la réalité qu'à travers un prisme de cristal qui en change le ton, la couleur, les

lignes; il transforme ce qu'il regarde; mais, malgré tout, la pensée comme l'expression ont à chaque page une élévation et un lustre qui attestent un écrivain de prix. Si M. de Vigny altère et fausse l'histoire, ce n'est jamais par frivolité, c'est par trop de réflexion : c'est qu'il cherche comme l'alchimiste à transmuer les métaux, à faire de l'or avec de la terre, du diamant avec du charbon.

Il est des sources dites autrefois merveilleuses, dans lesquelles si l'on plonge une baguette, un rameau vert, on ne les retire que chargés de sels brillans et à facettes, d'aiguilles diamantées, d'incrustations élégantes et bizarres : c'est à croire à une magie, à un jeu de la nature. L'esprit de M. de Vigny ressemblait à ces sources : on n'y introduisait impunément aucun fait, aucune particularité positive, aucune anecdote réelle : elles en ressortaient tout autres et méconnaissables pour celui même qui les y avait fait entrer. C'est ainsi, pour prendre un exemple saillant et qui se rapporte à un autre de ses livres, que sur André Chénier et sur sa prison à Saint-Lazare, tout le récit qu'on lui en avait fait se transforma. M. Gabriel de Chénier dans une rude brochure, M. Molé dans sa réponse académique à M. de Vigny, M. Pasquier en ses mémoires, tous ceux qui ont vu et su se sont élevés contre cette *transmutation* de la vérité. Lui, il ne pouvait comprendre pourquoi on réclamait si fort et où était la différence. On n'est jamais parvenu à l'éclairer et à le redresser sur un fait. L'idée lui faisait nuage et lui cachait tout.

Les esprits jeunes, poétiques, exclusivement littéraires, les esprits plus ou moins féminins et non critiques, lui donnaient raison aussi par leur émotion. Des divers épisodes qui composent le volume de *Grandeur et Servitude militaires*, celui de *Laurette ou le Cachet rouge*, au moment où il parut dans cette *Revue* (mars 1833), obtint un succès marqué d'attendrissement et de larmes. « Que me demandez-vous de plus? pouvait répondre M. de Vigny à ceux qui lui opposaient un goût plus difficile; on a lu, on a cru, on a pleuré. »

Un autre problème l'occupait alors et lui tenait encore plus à cœur que celui des destinées du soldat, le problème de l'homme de lettres, du poète, et de sa situation dans la société : c'est de là que naquirent les *Consultations* de son Docteur noir auprès du spleenique et vaporeux Stello. Dans ce livre, M. de Vigny essaya de tracer comme l'évangile littéraire moderne : il y posa l'antithèse perpétuelle du poète et du politique, de l'homme de pensée et de l'homme de pouvoir; celui-ci n'était que le pharisien; il assigna au premier sa mission toute sainte, toute désintéressée, toute pure. Dans les exemples de Gilbert, de Chatterton et d'André Chénier, il étalait complaisamment l'image du poète-martyr; il se faisait le pontife des jeunes esprits douloureux.

1830 avait suscité et voyait s'essayer de toutes parts bien des prophètes et même des demi-dieux. On ne saurait se le dissimuler, M. de Vigny, à sa manière et dans sa sphère toute pure et sereine, avait été saisi alors d'un sentiment analogue, d'un accès de cette fièvre sociale et religieuse. L'archange avait été tenté, à son tour, de se faire révélateur. Il avait cru à sa mission, à son apostolat; les uns prêchaient pour le prolétaire, les autres pour la femme; lui, il s'était dit qu'il y avait à prêcher pour le poète. On n'a qu'à lire, si l'on en doutait, la préface qu'il mit au drame de *Chatterton*, et qui a pour titre : *Dernière nuit de travail. — Du* 29 *au* 30 *juin* 1834. Le caractère et les termes en sont tout mystiques. Il avait d'ailleurs touché une corde vive. Son *Chatterton*, une fois mis sur le théâtre et admirablement servi par l'actrice qui faisait Kitty Bell, alla aux nues; il méritait les applaudissemens et une larme par des scènes touchantes, dramatiques même vers la fin. C'était éloquent à entendre, émouvant à voir; mais il faut ajouter que c'était maladif, vaniteux, douloureux : de la souffrance au lieu de passion. Cela sentait des pieds jusqu'à la tête le rhumatisme littéraire, la migraine poétique, dont le poète avait déjà décrit les pointillemens aux tempes de son Stello. L'effet n'en était que plus vif et plus aigu auprès d'une génération littéraire atteinte du même mal et très surexcitée. On aurait plus d'une anecdote curieuse à raconter à ce sujet. Une *Revue* s'étant montrée alors assez sévère, l'irritation dans le camp des néophytes fut extrême, et peu s'en fallut qu'un jeune auteur de sonnets ne provoquât en duel le directeur. Le ministre de l'intérieur, M. Thiers, reçut les jours suivans lettres sur lettres de tous les Chatterton en herbe, qui lui écrivaient : « Du secours, ou je me tue! « — « Il me faudrait renvoyer tout cela à M. de Vigny, » disait-il en montrant cette masse de demandes.

Je constate la vogue et le succès : ce n'est pas le moment de discuter ici la théorie. Eh! sans doute, pour le poète, pour l'homme de lettres véritable, dans cette société où nous sommes, la tâche est rude, et il y a pour les talens plus d'une forme de suicide ou de demi-suicide. En vérité, à la bien voir, cette vie n'est qu'une suite de jougs; on croit s'en délivrer en en changeant. A qui le dites-vous? aurais-je pu répondre tout le premier à M. de Vigny; poète à mes débuts, je l'ai trop éprouvé : j'y ai perdu de bonne heure non mon feu, mais mes ailes. Et combien d'autres que je pourrais nommer, esprits délicats, esprits légers, mis au régime de la corvée, en ont souffert comme moi et en souffrent encore! Et pourtant je n'ai jamais pu entrer dans cette idée, dans ce mode de prédication et d'apostolat où donna M. de Vigny à partir d'un certain jour. Le danger est trop grand, en voulant favoriser le talent, de fomenter

et d'exciter du même coup la médiocrité ou la sottise. Prenez garde qu'elles ne s'élèvent par essaims, et que la nuée des moucherons et des frelons n'évince et n'étouffe encore une fois les abeilles. Et puis, pour parer au mal, il faudrait, à la tête de cet ordre de la société et dans les premiers rangs du pouvoir, je ne sais quel personnage de tact, de goût à la fois et de bonté, qui choisît, qui devinât, qui sût, qui fût comme s'il était du métier et qui n'en fût pas, qui aimât les belles choses pour elles-mêmes, qui discernât les talens, qui les protégeât sans leur rien demander en retour, ni flatterie, ni éloge, ni dépendance..., un Mécène comme il ne s'en est jamais vu. Avez-vous rencontré jamais rien qui ressemblât à un tel homme?

Quant à M. de Vigny, dès cette époque et depuis, il ne me parut plus le même que ce poète que nous avions connu dans les dernières années de la restauration, homme du monde, aimable, élevé, solitaire, vivant en dehors des petites passions du jour, et s'envolant à certaines heures dans sa voie lactée : le militaire et le gentilhomme avaient fait place à l'homme de lettres solennel qui se croyait investi à demeure d'un ministère sacré; il avait en lui, je le répète, du pontife. Son esprit comme sa parole avait acquis je ne sais quoi de lent, de tenace et de compassé, et aussi une sorte d'aigreur ironique qui me faisait dire que « son albâtre était chagriné. »

Cette ironie, d'une nature très fine, mérite peut-être d'être analysée dans quelques-uns de ses principes et de ses élémens. Et comment M. de Vigny n'aurait-il pas été ironique en effet?

1° Il était, par goût et par instinct primitif, le poète catholique des mystères, le chantre d'*Éloa*, de *Moïse*, du *Déluge*, des grandes scènes sacrées, et au fond il ne croyait pas. Son imagination allait d'un côté, son intelligence de l'autre. Il aurait volontiers senti par l'imagination, et aussi par aristocratie de nature, comme Joseph de Maistre, et il n'avait pas même au fond la religion de Voltaire; il n'avait le plus souvent, en présence de l'univers et de la nature, que le regard silencieux de Lucrèce, avec l'agonie et le dédain de plus.

2° Il était le poète monarchique né à la vie sociale avec 1814 et rien qu'avec 1814; il avait servi, chanté même la légitimité; il aurait aimé par les dehors du moins, par la noblesse de ses goûts, à rester fidèle à l'antique tradition, à toutes les vieilles religions de race et d'honneur : et il en était venu, par l'expérience et en respirant l'air du siècle, à ne croire que bien peu aux dynasties et aux chefs d'état, et à concevoir même un sentiment de répugnance ou d'hostilité secrète contre tout ce qui est proprement politique, contre ce qui n'est pas de l'ordre pur de l'esprit.

3° Philosophe et penseur, se rattachant à quelques égards aux

écoles du progrès et de l'avenir, à la religion de l'esprit, il repoussait, par une sorte de contradiction au moins apparente, les voies et moyens de ce progrès moderne et plusieurs des résultats; il s'en prenait aux débats publics, aux discussions éclatantes, aux chemins de fer qui accélèrent cependant les communications humaines et les échanges de la pensée, au développement accéléré et aux conquêtes de la démocratie. Il regrettait de l'ordre ancien plus de choses encore qu'il n'en espérait de l'ordre nouveau; il voulait et il ne voulait pas.

4° Il était devenu, il avait voulu devenir poète dramatique, et, malgré un succès brillant une fois obtenu et comme surpris, il sentait bien qu'il ne pouvait saisir la foule, qu'il n'était pas de taille à l'enlever, à s'enlacer à elle dans un de ces jeux prolongés, dans une de ces luttes athlétiques où la souplesse s'unit à la force et où les alternatives journalières se résolvent par de fréquens triomphes. Lui, il était resté sous le coup d'un triomphe unique; il y avait mis son signet et avait fermé le livre, ne le rouvrant plus jamais qu'à la même place et se donnant mille prétextes pour ne pas continuer et récidiver.

Enfin, s'il faut bien le dire, il était amoureux, et sans nous permettre assurément de regarder dans les choix délicats qu'il a pu faire, ni parmi les tendres beautés qu'il a célébrées sous les noms d'*Éva* ou d'*Éloa*, il est impossible de ne pas voir ce qui fait partie de sa vie de théâtre et ce qui a éclaté. Il s'était avisé un jour de porter dévotement son cœur et son culte à une personne d'un grand talent, mais des moins préparées à coup sûr pour une telle offrande, et qui elle-même, si on avait pu l'ignorer, aurait divulgué le mystère (1). L'illusion de sa part dura des années : on avait beau se dire dans ce monde des poètes que la passion explique tout, excuse tout, purifie tout, le contraste ici était trop frappant, et plus d'un ancien admirateur d'*Éloa* ne pouvait s'empêcher de murmurer dans son cœur : « Sur quel sein cette larme de Jésus-Christ est-elle allée tomber! » M. de Vigny s'en aperçut lui-même un peu tard, mais il s'en aperçut : son poème de *la Colère de Samson* l'atteste.

De tous ces élémens contradictoires combinés et pétris ensemble, et de bien d'autres que j'ignore, il était résulté à la longue dans cette nature poétique et fine une infiltration sensible, une ironie particulière qui n'était qu'à lui, — l'ironie de l'ange dont la lèvre a bu à l'éponge imbibée de vinaigre et de fiel. Pendant plus de vingt-cinq ans, à qui l'observait bien, l'auteur de *Stello* et de *Chat-*

(1) Voir au tome XVIIIe des *Mémoires* d'Alexandre Dumas, pages 157 et suivantes. M. de Vigny put lire ces pages publiées à Bruxelles en 1853.

terton, retranché dans sa discrétion hautaine, put paraître un malade lui-même, d'un genre de maladie subtile et rare, propre aux choses précieuses. « Il est malade, me disait un jour quelqu'un qui le connaissait bien, de la *maladie des perles*. On ne les guérit qu'en les portant. »

Si on le portait en effet, c'est-à-dire si on l'écoutait, si on consentait à ne rien perdre de ses paroles, si l'on perçait par-delà cette couche première et comme ce premier enduit d'un amour-propre à la fois satisfait et souffrant, on retrouvait l'amabilité, la distinction poétique infinie, les images, les comparaisons ingénieuses et méditées. Quelqu'un a dit : « Il faut écrire comme on parle, et ne pas trop parler comme on écrit. » M. de Vigny ne suivait pas le précepte : il conversait comme il écrivait; il pointillait chaque mot; il laissait peu pénétrer d'idées étrangères dans le tissu serré et le fin réseau de sa métaphore ou de son raisonnement. Mais ce qui est certain, c'est que dans le tête-à-tête il dévidait devant vous de fort jolies choses, des choses pensées et perlées, lorsqu'on lui laissait le temps de les dire et qu'on avait la patience de les entendre.

III.

Le discours de réception de M. de Vigny à l'Académie française est devenu le sujet de mille commentaires et presque d'une légende : étant parfaitement informé de tout ce qui se rapporte à cet événement littéraire, je demande à dire ce que je sais, en invoquant au besoin d'autres témoins qui pourront dire si je m'écarte en rien du vrai et si j'exagère.

Il est bon, pour bien comprendre la situation académique de M. de Vigny, de remonter un peu plus haut. L'école romantique avait forcé les portes de l'Académie, mais sans entrer en masse et tout d'un flot : la porte s'ouvrait ou plutôt s'entre-bâillait de temps en temps, puis se refermait pour ne se rouvrir que d'intervalle en intervalle. On aurait dit d'une loi cachée qui avait ses intermittences et ses échelons. Lamartine, s'il est permis de le rapporter à aucune école, avait été accueilli dès 1829 : Charles Nodier fut admis sans difficulté en 1834; Victor Hugo, tant combattu, entra par la brèche en 1841. Le plus fort semblait fait. Deux fauteuils étaient vacans en 1844 par la mort de Casimir Delavigne et de Charles Nodier lui-même : M. Mérimée et moi, nous étions sur les rangs; M. de Vigny s'y mettait aussi. Je ne me ferai pas plus modeste que je ne le suis, mais si M. de Vigny avait eu la moindre chance d'entrer à ce moment, je me fusse volontiers et à l'instant effacé devant lui, accordant le pas à l'éminence du talent, ou même seulement à

la prééminence de la poésie; car ce n'était pas à titre de poète que mes amis me présentaient, c'était comme un simple critique et prosateur. Je me serais donc gardé d'engager la lutte avec un si noble devancier; mais M. de Vigny, à vue d'œil et malgré l'éclat de ses titres, n'avait aucune chance de succès à ce moment-là. M. Victor Hugo pourtant croyait devoir à une ancienne amitié et à l'ordre des mérites de le porter, de le mettre en avant. C'est dans cette situation que des amis de M. Mérimée et de moi, — et pourquoi ne nommerais-je pas le principal d'entre eux, celui qui nous honorait le plus hautement alors de son appui, M. le comte Molé? — c'est alors, dis-je, que ces académiciens de nos amis songèrent à promettre leur prochain concours à la nomination du poète : notre propre nomination à nous-mêmes en devenait plus assurée. M. Molé, deux jours avant notre élection, en alla causer avec M. Hugo à la Place-Royale, et, loin de se montrer contraire à M. de Vigny, il fit M. Hugo confident de tout son bon vouloir, et lui garantit même celui de quelques-uns de ses amis pour la prochaine occasion. Cette occasion s'offrit bientôt : nous étions nommés à peine, M. Mérimée et moi, qu'un nouveau fauteuil devenait vacant par le décès de M. Étienne, et les bonnes paroles dites en faveur de M. de Vigny se réalisaient; il se voyait nommé (1845) par le concours de M. Molé et de ses amis, tant il est faux de dire qu'il y ait eu de ce côté hostilité d'école ou de principes littéraires contre lui et contre la nature de son talent.

M. Molé, qui se trouvait directeur de l'Académie, avait donc en cette qualité à recevoir M. de Vigny, qu'il avait efficacement contribué à faire nommer et pour qui il avait voté lui-même : voilà le point de départ véritable et des moins compliqués. Dans l'intervalle de l'élection de M. de Vigny à sa réception, que se passa-t-il? Le poète dut sans doute envoyer le recueil de ses œuvres à M. Molé et les accompagner de quelques visites. Je ne répondrais pas que dans ces visites M. de Vigny ne se soit pas montré plus homme de lettres qu'il ne convenait peut-être à un homme du monde, qu'il n'ait point essayé de parler de lui comme il aurait désiré qu'on en parlât, qu'il n'ait point offert peut-être de donner une clé de sa pensée et de ses écrits à l'homme d'esprit qui se croyait fort en état de s'en passer ou de la trouver de lui même. Je soupçonne fort qu'il en fut ainsi : aux yeux de M. de Vigny, toute son œuvre se présentait comme une suite de cellules plus ou moins mystérieuses ou de sanctuaires qui se commandaient et dont l'un menait nécessairement à l'autre; il y fallait, selon lui, quelque initiation. M. Molé n'était pas homme à se laisser initier, ni à recevoir de la main à la main le fil conducteur. Jeune, il avait vécu dans l'intimité de Fontanes, de Joubert, de Chateaubriand; il était resté des plus délicats

en matière littéraire, et même chatouilleux, si l'on peut dire. Il n'aurait supporté de la part de personne qu'on lui fît sa leçon sur ce chapitre, et M. de Vigny, par trop d'insistance, put bien commencer dès lors à l'agacer un peu. Quoi qu'il en soit, les discours faits, ils durent être lus avant la séance publique, et selon l'usage, devant une commission de l'Académie. Je puis assurer que, dans cette réunion qui précéda de deux ou trois jours la séance solennelle, ces deux discours, qui devaient prendre une physionomie si accentuée en public, lus sans emphase et sans mordant, et comme il convenait à des lecteurs assis en petit comité autour d'un tapis vert, ne choquèrent personne, pas même le récipiendaire. Quelques observations furent faites qui n'avaient aucune intention blessante, ni aucun caractère d'hostilité ni d'aigreur : elles portèrent uniquement sur l'exactitude de certains faits et de certaines interprétations historiques. En se levant après la lecture, M. de Vigny prit non pas la main, mais les deux mains de M. Molé, en le remerciant et en l'assurant qu'il n'avait pas moins attendu de sa courtoisie et de sa bienveillance. Bien que fort contredit dans cette réponse du directeur, il ne crut pas sans doute qu'elle pût nuire à son succès.

Comment put-il donc se faire qu'à la séance publique les discours aient rendu un effet et un son tout différens? A cela je dirai pour réponse : Comment se fait-il que la première représentation d'une œuvre dramatique trompe si souvent la prévision et l'attente de ceux qui ont assisté à une répétition générale? C'est une seule et même question. La séance publique fut ici, en effet, des plus dramatiques; elle le devint, et voici comment.

Et dans ce qui suit, ou je me trompe fort, on peut trouver une leçon d'art et de goût oratoire, un petit supplément anecdotique à ajouter à toutes les rhétoriques connues. J'y voudrais un chapitre qui aurait pour titre : *Des effets d'audience*, et ceci en ferait partie.

M. de Vigny avait écrit un discours fort long, dont le sujet principal, comme on sait, était l'éloge de M. Étienne; ce discours, le plus long qui se fût jusqu'alors produit dans une cérémonie de réception, il trouva moyen de l'allonger encore singulièrement par la lenteur et la solennité de son débit. Qui ne l'a pas entendu ce jour-là n'est pas juge. L'éloquence, on le sait, est tout entière dans le geste, dans le jeu, dans l'action. M. de Vigny était volontiers formaliste et sur l'étiquette : il le fut cent fois plus en ce jour où il semblait contracter les nœuds de l'hyménée académique. Je me rappelle que, quelques instans avant la séance, M. de Vigny en costume, mais ayant gardé la cravate noire, « par un reste d'habitude militaire, » disait-il, rencontra dans la galerie de la bibliothèque de l'Institut, et au milieu de la foule des académiciens, Spontini, également en

grand costume et affublé de tous ses ordres et cordons (1); il alla à lui les bras ouverts et lui dit d'un air rayonnant : « Spontini, *caro amico*, décidément l'uniforme est dans la nature. » Ce mot, qui de la part d'un autre eût été une plaisanterie, n'en était pas une pour lui et eût pu s'appliquer à lui-même. La cérémonie commença. Son discours élégant et compassé fut débité de façon à donner bientôt sur les nerfs d'un public qui était arrivé favorable. M. de Vigny était naturellement presbyte, et, ne voulant ni lunettes ni lorgnon, il tenait son papier à distance. Qui ne l'a pas ouï et vu, ce jour-là, avec son débit précieux, son cahier immense lentement déployé et ce porte-crayon d'or avec lequel il marquait les endroits qui étaient d'abord accueillis par des murmures flatteurs ou des applaudissemens (car, je le répète, la salle n'était pas mal disposée), ne peut juger, encore une fois, de l'effet graduellement produit et de l'altération croissante dans les dispositions d'alentour. L'orateur, sans se douter en rien de l'impression générale, et comme s'il avait apporté avec lui son atmosphère à part, comme s'il parlait enveloppé d'un nimbe, redoublait, en avançant, de complaisance visible, de satisfaction séraphique; il distillait chaque mot, il adonisait chaque phrase. Le public, qui avait d'abord applaudi à d'heureux traits, avait fini par être impatienté, excédé, et, pour tout dire, irrité. Le désaccord entre l'orateur et lui était au comble. Lorsque M. Molé, qui sans doute, en sa qualité d'homme délicat, avait sa part de cette irritation générale, commença d'un ton net et vibrant, ce fut une détente subite et comme une décharge d'électricité. L'auditoire se mit à respirer, à sourire, à applaudir, à donner à chaque parole, depuis le commencement jusqu'à la fin, une intention et une portée qu'elle n'avait pas eues, et que personne n'aurait soupçonnées à la lecture devant la commission. C'était exactement le même discours, et il paraissait tout autre. Chaque auditeur était devenu un collaborateur qui ajoutait son sel le plus piquant et qui avait à se venger de son ennui. Je ne dis rien ici qui ne soit littéralement exact. Il y a dans tout succès dramatique (et ce fut un succès dramatique que celui du discours de M. Molé), il y a ce qui est dans l'œuvre même et ce qui est à côté, et cette dernière part est souvent celle qui compte le plus. Le discours de M. de Vigny, avec les circonstances du débit, fut la principale cause du succès de l'orateur rival, devenu tout d'un coup adversaire. Après un spirituel discours de M. de Vigny, débité avec bon goût et bonne grâce, on eût trouvé M. Molé trop sec et trop sobre d'éloges : on le trouva juste au contraire; que dis-je? on le trouva vengeur et charmant.

(1) Spontini ne portait pas seulement l'habit académique, il était le seul de tout l'Institut qui portât aussi le pantalon à palmes vertes.

Une circonstance particulière et que j'allais oublier avait contribué, dès les premiers momens du discours de M. Molé, à armer ce discours en guerre, à l'amorcer en ce sens. Il faut savoir en effet que les discours communiqués à l'avance, une fois lus et arrêtés, on n'y doit plus rien changer. Or M. de Vigny, ayant réfléchi à quelques-unes des objections qu'on lui avait faites devant la commission sur certains faits graves imputés par lui au premier empire, avait, tout bien considéré, supprimé au dernier moment une des phrases qu'il devait lire; il n'en avait point fait part à M. Molé, comme il l'aurait dû, et celui-ci se trouvait ainsi répondre à une phrase qui était retirée. Quand il en fut à cet endroit de sa lecture, il en fit la remarque dans une parenthèse qui fut avidement saisie; mais ce ne fut là qu'un incident, et le courant électrique se prononçait déjà dans l'assemblée, en vertu d'une influence à laquelle personne, parmi les présens, n'échappa. Voici quelques-uns des mots qu'on distinguait dans le chorus universel. Le poète Guiraud, l'ami de M. de Vigny, disait en sortant de la séance : « Mon amitié a souffert, mais ma justice a été satisfaite. » M. Mérimée disait plaisamment que « M. Molé avait sauvé la vie à M. de Vigny; car si le directeur de l'Académie n'avait pas fait cette exécution, le public était si irrité qu'il se serait fait justice de ses propres mains. » M. Droz, l'indulgent Droz, le moins épigrammatique des hommes, traduisait ainsi l'impression qu'il avait reçue de ce discours : « M. de Vigny a commencé par dire que le public était venu là pour contempler son visage, et il a fini en disant que la littérature française avait commencé avec lui. » — « On me dit que M. de Vigny a été immolé à cette séance, ajoutait un autre académicien; pour moi, je n'ai vu en lui qu'un pontife, et rien ne ressemblait moins à un martyr. »

Le récipiendaire fut quelque temps à se faire illusion et à s'apercevoir de la réalité des choses. Un de ses amis l'abordant au sortir de la séance : « Eh bien, je vous l'avais bien dit que votre discours était un peu long. » — « Mais je vous assure, mon cher, répondit-il magnifiquement, que je ne suis pas du tout fatigué. » Il en était encore à se rendre compte que c'était de l'effet sur le public qu'il s'agissait. Il n'avait donc pas entendu le murmure d'approbation qui avait salué au passage cette phrase de M. Molé s'excusant d'être un peu long : « Mais j'oublie trop, je le crains, *la fatigue de cette assemblée.* » L'assemblée avait témoigné, à n'en pouvoir douter, combien elle donnait son assentiment à cette parole, qui, dans tout autre cas, eût passé inaperçue et n'eût semblé qu'une politesse oratoire.

Cependant il n'y eut pas moyen pour lui de se méprendre plus longtemps sur l'impression générale, lorsque des amis l'eurent

éclairé de toutes parts, comme on avait éclairé autrefois M. de Noyon; mais ici il n'y avait rien eu de prémédité, comme cela avait eu lieu pour M. de Noyon, raillé et joué par l'abbé de Caumartin : la seule opposition sérieuse et réelle avait été dans la contradiction nécessaire et, s'il faut le dire, l'incompatibilité d'un esprit fin, net, positif, pratique, tel que celui de M. Molé, en face d'un talent élevé, mais amoureux d'illusions et sujet aux chimères. La malice et l'irritabilité du public avaient fait le reste. M. de Vigny, m'assure-t-on, prétendait, par suite de cette même illusion encore, que le discours devenu si désagréable pour lui n'était plus exactement le même que celui qu'il avait entendu à huis clos deux jours auparavant, et dont il avait remercié spontanément l'auteur. Il se crut mystifié, sans qu'on pût jamais le détromper là-dessus. Il refusa obstinément d'être présenté au roi, comme c'était l'usage, par le même directeur qui l'avait reçu. Pendant trois séances consécutives (février 1846), l'Académie eut à s'occuper de cette affaire et de ce refus : rien n'y fit. Nous eûmes là sous les yeux, comme matière de méditation, au besoin, et comme sujet d'étude morale, la plaie exposée à nu, l'image d'une mortification froide et incurable.

Ayant eu à rendre compte dans la *Revue* de la séance de réception (1), je le fis avec tous les ménagemens qu'on devait à un homme d'un talent aussi élevé et en passant aussi légèrement que je pus sur la blessure. Je doute qu'il m'en ait su gré.

Aujourd'hui les choses ont changé de point de vue : les deux acteurs du drame académique ont disparu de la scène du monde. Celui des deux qui n'était pas homme de lettres est volontiers sacrifié dorénavant par ceux qui sont du métier et qui prennent parti selon leurs préventions, sans savoir ni le premier ni le dernier mot de la comédie. Les discours écrits ont repris toute leur froideur sur le papier, et il est difficile, en les lisant, et même en y remarquant l'opposition constante des points de vue, d'y deviner l'occasion et le prétexte de tant de vivacité égayée et bruyante. J'ai dû, comme je l'aurais fait dans une page de mémoires, rappeler, puisque je l'avais très présente, l'*action* elle-même, et surtout ne pas laisser travestir et dénaturer le personnage de M. Molé, de l'homme d'une rare distinction, qui eut de son côté ce jour-là, comme cela lui arriva souvent, le véritable esprit français, le tact et le goût. Il n'y eut d'un peu trop acéré dans son fait que l'accent; mais que voulez-vous? une heure et demie d'impatience et d'agacement, cela se paie comme on peut : on n'est pas Français pour rien, et M. Molé l'était jusqu'au bout des ongles. Sans doute, si l'on considérait les

(1) Dans le n° du 1er février 1846; la séance avait eu lieu le 29 janvier.

gens de lettres comme solidaires entre eux et faisant corps ou secte (ainsi que M. de Vigny y inclinait), il faudrait se boucher les yeux et les oreilles et se soutenir les uns les autres *quand même*, envers et contre tous. Ce n'est pas mon cas, et il y a longtemps, grâce à Dieu, que je ne suis d'aucun couvent. Aussi ai-je mon avis, et je l'exprime au naturel. Dans ce duel si fortuitement engagé avec M. Molé, les supériorités poétiques de M. de Vigny sont hors de cause et demeurent hors d'atteinte; mais dans les sphères humaines et même littéraires, c'est quelque chose aussi qu'un esprit fin, un esprit juste et un bon esprit.

IV.

Les Destinées, recueil posthume de M. de Vigny et dont les pièces, pour la plupart, avaient paru déjà dans cette *Revue*, ont été généralement bien jugées par la critique : elles sont un déclin, mais un déclin très bien soutenu; rien n'y surpasse ni même (si l'on excepte un poème ou deux) n'égale ses inspirations premières, rien n'y déroge non plus ni ne les dément. Le recueil est digne du poète. La première pièce, qui a donné le titre au volume, a quelque chose de fatidique et d'énigmatique comme les oracles. Les Destinées, ces antiques déesses qui tenaient les races et les peuples sous leur ongle de fer, régnaient visiblement sur le monde; mais la terre a tressailli, elle a engendré son sauveur, le Christ est né! Les filles du Destin se croient dépossédées du coup et vaincues; elles remontent au ciel pour y prendre le nouveau mot d'ordre et demander la loi de l'avenir; mais elles redescendent bientôt sous un nouveau titre : la *Grâce* les renvoie et les autorise de nouveau. Ce que le chrétien appelle la Grâce n'est en effet que la fatalité baptisée d'un nouveau nom. Les Destinées, moyennant détour, ressaisissent donc leur empire, et il reste douteux que, même sous la loi de grâce, l'homme soit plus libre et plus maître de soi qu'auparavant :

Oh! dans quel désespoir nous sommes encor tous!
Vous avez élargi le collier qui nous lie,
Mais qui donc tient la chaîne? — Ah! Dieu juste, est-ce vous?

La réponse ne vient pas. Le poète, dans tout ce recueil, n'obtient à ses questions aucune réponse consolante. — Cette pièce des *Destinées* est du plus grand style et rappelle les mythes antiques, ce qu'on lit dans Eschyle, dans Hésiode, ce qu'on se figure de la poésie orphique, de celle des Musée et des Linus. J'y vois encore la contre-partie de l'Églogue à Pollion : Virgile entr'ouvrait le ciel sur la terre, M. de Vigny le referme.

Les mêmes questions redoutables reviennent dans la pièce qui a pour titre *le Mont des Oliviers* et qui nous rend l'agonie du Christ. Le Christ demande à son Père le prix de sa venue : il pose les éternels problèmes du bien et du mal, de la vérité et du doute, de la vie et de la mort, de la Providence et du Hasard, tous les pourquoi possibles, en philosophie naturelle, en philosophie morale, en politique :

Et si les nations sont des femmes guidées
Par les étoiles d'or des divines idées,
Ou de folles enfans sans lampes dans la nuit,
Se heurtant et pleurant, et que rien ne conduit?.....

Ce poème est des plus beaux par la pensée. Jésus, à toutes les questions qu'il adresse au Père dans son angoisse, ne reçoit aucune réponse; et pour trancher l'agonie, au milieu de cette nature muette, c'est Judas seul qu'on entend rôdant déjà avec sa torche : d'où le poète conclut que, puisque le Ciel a laissé sans réponse le Fils de l'homme, dorénavant

Le juste opposera le dédain à l'absence
Et ne répondra plus que par un froid silence
Au silence éternel de la Divinité.

M. de Vigny, dans cette pièce écrite en 1862, dix-huit mois environ avant sa mort, gravait en quelque sorte son testament philosophique, et lui-même il a pratiqué ce silence austère dans son année finale de souffrance et d'agonie. Il a dit quelque part encore ailleurs, dans ce volume :

Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse!

Il y a trois beaux silences chez les grands auteurs de l'antiquité : celui d'Ajax aux enfers dans l'*Odyssée,* lorsqu'à jamais furieux et dans sa rancune jalouse pour l'héritage perdu des armes d'Achille il dédaigne de répondre aux avances d'Ulysse ; celui d'Eurydice dans l'*Antigone* de Sophocle, lorsqu'apprenant la mort de son fils, elle sort sans dire un seul mot pour se tuer; celui enfin de Didon aux Champs-Élysées de Virgile, lorsqu'elle ne répond aux tendresses tardives d'Énée que par un muet regard de mépris. Dans les trois cas sublimes, un même effet est produit par la haine orgueilleuse d'un héros, par la douleur délirante d'une mère, par le ressentiment implacable d'une amante. M. de Vigny a trouvé un quatrième et non moins superbe silence : celui du poète.

Un grand désespoir est l'inspiration générale de ces pièces des dernières années, — un sentiment d'abnégation, combattu par je

ne sais quel autre sentiment qui dit au poète d'espérer en l'esprit, en l'avenir de l'esprit, et contre toute espérance même. *La Bouteille à la mer* exprime sous une forme saisissante cette disposition stoïque et funèbre. On est dans un grand naufrage; qui que tu sois, passager ou capitaine, lutte jusqu'au bout, fais ce que dois; qui sait?... peut-être!

La Mort du Loup, qui est dans la même intention stoïque, marque un peu trop le parti-pris de chercher partout des sujets de poésie philosophique et méditative; l'apostrophe aux *sublimes animaux* vient un peu singulièrement à propos de cet animal féroce que je n'avais jamais vu tant idéalisé que cela. Les chasseurs en savent là-dessus plus long que moi; mais ici il me paraît qu'il y a un peu trop de désaccord entre la bête prise pour emblème et la moralité trop quintessenciée.

La Sauvage, qui exprime le contraste de la vie errante primitive avec la colonisation la plus civilisée, est mieux conçue et contrastée : c'est l'éloge de la famille anglaise, du *comfort* anglais, de la religion biblique anglicane. L'idée y est supérieure à l'exécution; la pièce paraît longue, et un peu d'ennui s'y glisse. Une grave inexactitude s'y fait remarquer : Caïn y est représenté comme laboureur, et c'est à bon droit; mais Abel, le pastoral Abel, y est donné comme chasseur et hantant les forêts, ce qui n'est pas juste.

Dans le joueur de *Flûte*, le poète a essayé de la poésie familière; un sentiment d'humilité et de fraternité qui ne lui est pas habituel l'a inspiré : il explique par une image sensible, empruntée à l'instrument de buis, les désaccords, les fautes et les gaucheries de l'exécution en toute œuvre de l'esprit et de l'art. Il s'en prend, en général, des imperfections moins au joueur lui-même qu'à la flûte. Les derniers vers, où il montre le pauvre mendiant, tout réconforté et encouragé par de bonnes paroles, se remettant à jouer et jouant mieux qu'il n'avait jamais fait, sont des plus heureux :

> Son regard attendri paraissait inspiré,
> La note était plus juste et le souffle assuré.

Il y a pourtant quelques gaucheries dans cette pièce même. En un endroit, on se demande ce que c'est que

> Le bon Sens qui se voit, la Candeur qui l'avoue,

avec leurs majuscules. Ce n'est pas seulement prétentieux, c'est au rebours de l'intention; car, précisément, *le bon sens* et la *candeur* vont tout droit leur chemin et n'ont pas de grandes lettres sur leur chapeau.

La Maison du Berger, dédiée à Éva, débute par un beau mouvement :

Si ton cœur, gémissant du poids de notre vie,
Se traîne et se débat comme un aigle blessé,
Portant comme le mien, sur son aile asservie,
Tout un monde fatal, écrasant et glacé;
S'il ne bat qu'en saignant par sa plaie immortelle,...

si tu souffres trop enfin, viens, lui dit-il; laisse là les cités; la nature t'attend dans son silence et ses solitudes. — Et c'est alors qu'il offre à la belle et pâle voyageuse, comme aux premiers jours du monde, la hutte roulante du berger. L'invective contre les chemins de fer suit de près; il s'y voit de bien beaux vers :

Évitons ces chemins. Leur voyage est sans grâces,
Puisqu'il est aussi prompt, sur ses lignes de fer,
Que la flèche lancée à travers les espaces
Qui va de l'arc au but en faisant siffler l'air.
. . . .
On n'entendra jamais piaffer sur une route
Le pied vif du cheval sur les pavés en feu;
Adieu, voyages lents, bruits lointains qu'on écoute,
Le rire du passant, les retards de l'essieu...

Tout ce passage est charmant; il y en a de très élevés : la nature parle et dit d'admirables choses dans son impassible dédain pour la fourmilière humaine :

On me dit une mère, et je suis une tombe!

Il revient, vers la fin, à sa maison de berger, qui est, il faut en convenir, un véhicule plus poétique que commode; mais de beaux vers font tout pardonner. Il promet à Éva de lui lire ses propres poèmes, assis tous deux au seuil de la maison roulante :

Tous les tableaux humains qu'un Esprit pur m'apporte
S'animeront pour toi quand, devant notre porte,
Les grands pays muets longuement s'étendront.

Voilà un vers à joindre au *Pontum adspectabant flentes* de Virgile, à ces longues *vallées sacrées* que l'errant Ulysse voit si souvent se dérouler devant ses yeux dans les contrées désertes qu'il a à traverser chez Homère, un vers presque égal lui-même à l'immensité. C'est ce côté de M. de Vigny qu'il faut maintenir, et que tous les échecs académiques ne sauraient atteindre. Il avait du grand sous le pointillé.

Mais la pièce, selon moi, la plus belle du recueil, et au moins égale, je le crois, à n'importe lequel de ses anciens poèmes, c'est

la Colère de Samson, écrite en 1839 et restée inédite jusqu'ici. Le poète a été trompé par la femme; il a été trahi et vendu ou du moins raillé, et il le dira; il le dira à sa manière, sous un masque grandiose, hébraïque, impersonnel : c'est l'antique Samson qui parlera pour lui. Samson est assis dans sa tente au désert, et Dalila, la tête appuyée sur les genoux de l'homme puissant, repose avec nonchalance. L'heure, le moment, l'attitude, sont décrits par un poète qui a retrouvé ses plus jeunes pinceaux. Samson se plaît à bercer la belle esclave et lui chante en hébreu une chanson funèbre dont elle ne saisit pas le sens :

Elle ne comprend pas la parole étrangère,
Mais le chant verse un somme en sa tête légère.

Et cependant Samson, à ce moment où il montre tant de douceur et de complaisance, sait tout : il sait la ruse de la femme, ses perfides confidences à son sujet, ses intelligences avec l'ennemi, et que la femme est et sera toujours Dalila. Trois fois déjà il a tout su, trois fois il l'a vue en pleurs et lui a pardonné. Que voulez-vous? le plus fort, à ce jeu, est aussi le plus faible :

L'homme a toujours besoin de caresse et d'amour...
Quand ses yeux sont en pleurs, il lui faut un baiser...

Dalila pourtant, cette Dalila qui dort sur ses genoux, s'est cruellement jouée de lui; elle s'est vantée, entre autres choses, de tout lui inspirer sans rien ressentir :

A sa plus belle amie elle en a fait l'aveu :
Elle se fait aimer sans aimer elle-même;
Un maître lui fait peur. C'est le plaisir qu'elle aime;
L'Homme est rude et le prend sans savoir le donner.
Un sacrifice illustre et fait pour étonner
Rehausse mieux que l'or, aux yeux de ses pareilles,
La beauté qui produit tant d'étranges merveilles...

En un mot, Dalila est fière de Samson, voilà tout; il lui fait honneur devant le monde, il la décore et la rehausse en public; mais elle ne l'aime pas; il ne l'amuse pas : elle met ses goûts moins haut. Cette Dalila des Philistins est capable, comme une Dalila de Paris, de dire à sa meilleure amie ce mot du cœur qui a été dit bien réellement et qui peint toutes les Dalila : « Vois-tu, ma chère, plus je vais, et plus je sens qu'on ne peut bien aimer que celui qu'on n'estime pas. »

Samson est donc à bout, non de pardon, mais de courage; il a la nausée de tout; il donnerait sa vie pour rien; il ne daigne plus la

préserver ni la défendre, et il le dit en des termes d'une superbe amertume, qui rappellent en leur genre le *Moïse* du poète et ses lassitudes mortelles :

> Mais enfin je suis las. J'ai l'âme si pesante,
> Que mon corps gigantesque et ma tête puissante,
> Qui soutiennent le poids des colonnes d'airain,
> Ne la peuvent porter avec tout son chagrin.
> Toujours voir serpenter la vipère dorée
> Qui se traîne en sa fange et s'y croit ignorée;
> Toujours ce compagnon dont le cœur n'est pas sûr,
> La Femme, enfant malade et douze fois impur!...

M. Michelet envierait ce dernier vers. Aristophane a dès longtemps appelé les femmes τὰς οὐδὲν ὑγιὲς, les *rien-de-sain.*

Danton disait : « Je suis saoûl des hommes. » Samson, à sa manière, le dit des femmes; il a trouvé la femme « plus amère que la mort. » Il s'abandonne, de guerre lasse, à sa destinée, et Dalila le livre. Mais si sa carrière de défenseur et d'athlète d'Israël est perdue, si ses yeux sont à jamais éteints, les cheveux ont repoussé à Samson et avec eux ses forces : il renverse un jour le temple de Dagon, écrase d'un seul coup ses trois mille ennemis, et il est vengé.

Ce *Samson* va rejoindre, dans l'œuvre de M. de Vigny, son *Moïse*, et si j'avais aujourd'hui à nommer ses trois plus beaux et plus parfaits poèmes, je dirais : *Éloa*, *Moïse* et *la Colère de Samson*. Il se sent même, dans ce dernier, un feu et un mordant qui le rend bien autrement vivant que les deux autres. La forme est idéale toujours; mais elle a comme sa trempe d'amertume; le vase porte, cette fois, les marques de la flamme. Si Samson est le pendant de Moïse, Dalila est la revanche d'Éloa. — Ce Samson, me dit un connaisseur, est une belle chose; il y a la *griffe*.

Je parle au point de vue de l'art : il est un autre point de vue encore. Quand on vient de lire ce dernier volume de M. de Vigny et de s'y rafraîchir l'idée et la mémoire de son talent, on comprend le cas que les esprits élevés et ceux même des nouvelles écoles philosophiques ou religieuses font et feront de lui. Il a compris quelques-uns des grands problèmes de notre âge et se les est posés dans leur étendue. Le poème du *Mont des Oliviers* les assemble et les suspend comme dans un nuage. Il est de cette élite de poètes qui ont dit des choses dignes de Minerve. Les philosophes ne le chasseront pas de leur république future. Il a mérité que M. Littré commençât sa Vie d'Auguste Comte par une belle parole empruntée de lui : « Qu'est-ce qu'une grande vie? Une pensée de la jeunesse réalisée par l'âge mûr. »

J'ai épuisé non pas tout ce que j'avais à dire, mais ce qu'il y a

d'essentiel dans ma manière propre de considérer l'homme et le poète et de les juger. Je voyais peu M. de Vigny dans les dernières années; je ne le rencontrais qu'à l'Académie, où il était fort exact et le plus consciencieux de nos confrères. On était tenté de lui en vouloir par momens de cet excès de conscience et de l'invariable obstination qu'il mettait en toute rencontre à maintenir son opinion et son idée, même lorsqu'il était seul contre tous, ce qui lui arrivait quelquefois. Il nous donnait par là tout loisir de l'observer, et souvent un peu plus qu'on ne l'aurait désiré; j'ai retenu plus d'un trait qui achèverait de le peindre, en amenant sur les lèvres le sourire; mais un sentiment supérieur l'emporte sur cette vérité de détail qui ne s'adresse qu'à des défauts ou des faiblesses désormais évanouies, et, puisque nous avons été reportés par ce dernier recueil aux sommets mêmes de son esprit, aux meilleures et aux plus durables parties de son talent, je m'en tiendrai, en finissant, à la réflexion la plus naturelle qui s'offre à son sujet et qui devient aussi la plus juste et la plus digne des conclusions.

Il est un feu sacré d'une nature particulière qui, chez quelques mortels privilégiés, accompagne et rehausse l'étincelle commune de la vie. Par malheur, ce feu divin, chez tous ceux qu'il visite, est loin d'embrasser et d'égaler la durée de la vie elle-même. Chez quelques-uns, il n'existe et ne se dégage que dans la jeunesse, à l'état de vive flamme, et il n'excelle qu'un moment. Chez la plupart, il s'éclipse vite, il se voile trop tôt, il s'entoure de brouillards opaques; on dirait qu'il se nourrit d'élémens plus ternes, il s'épaissit. Passé la première heure si éclatante et si belle, quelque chose s'obscurcit ou se fige en nous. Il en est très peu que le feu divin illumine durant toute une longue carrière, ou chez qui il se change du moins et se distribue en chaleur égale et bienfaisante pour donner aux divers âges humains toutes leurs moissons. Mais c'est déjà beaucoup d'avoir reçu le don et le rayon à une certaine heure, d'avoir atteint d'un jet lumineux, ne fût-ce que deux et trois fois, les sphères étoilées, et d'avoir inscrit son nom, en langues de feu, parmi les plus hauts, sur la coupole idéale de l'art. M. de Vigny a été de ceux là, et lui aussi, il a eu le droit de dire à certain jour et de se répéter à son heure dernière : « J'ai frappé les astres du front. »

SAINTE-BEUVE.

LA POLICE

SOUS LOUIS XIV

NICOLAS DE LA REYNIE.

On connaît les vers pleins de mouvement et de verve où Boileau décrit les bruits, les embarras et les dangers des rues de Paris en 1660, à l'aurore de ce règne qui devait, par ses grandeurs comme par ses fautes, mais surtout grâce à sa phalange d'incomparables écrivains, prendre une si large part dans l'histoire. Expression vive et juste des aspirations d'une société désireuse d'ordre, de paix intérieure, de sécurité, ce cri d'alarme du jeune poète ne fut perdu ni pour Louis XIV, ni pour Colbert, et en 1667 Nicolas de La Reynie était nommé lieutenant de police. La création de cette charge, qui répondait à un besoin public et qui était confiée dès l'origine à des mains si habiles, fut pour la capitale du royaume, on peut le dire sans exagération, le point de départ d'une ère nouvelle. Un an auparavant, Colbert avait voulu remédier au défaut de sûreté et à l'insalubrité des rues; mais ses réformes n'obtinrent pas l'assentiment général, et, comme il arrive souvent, ceux-là crièrent le plus qui devaient en profiter davantage. Après avoir constaté, à la date du 26 septembre 1666, qu'on tenait des conseils pour la police de Paris chez le chancelier, et qu'un oncle de Colbert, le sévère Pussort, y avait la haute main, un contemporain dont le journal abonde en particularités instructives, Olivier d'Ormesson, exprimait la crainte que ce ne fût pour mettre Pussort en possession de la charge de lieutenant civil. Il ajoutait que « des conseillers d'état faisoient nettoyer

les rues, ôter toutes les pierres anciennes, ce qui faisoit murmurer le petit peuple; » mais Olivier d'Ormesson se trompait en croyant que Colbert ménageait la place de lieutenant civil à son oncle. La rigidité, la dureté de Pussort (1) auraient bientôt rendu odieux aux Parisiens le régulateur bourru, despotique, quoique très droit et très éclairé, du conseil d'état.

Dans une ville comptant déjà plus de cinq cent mille habitans, où les moyens de surveillance étaient encore si bornés, où s'élevaient chaque jour d'importantes questions de justice et de voirie, les attributions administratives et judiciaires du lieutenant civil du prévôt paraissaient excéder désormais la capacité et les forces d'un seul homme. Le sieur Daubray ayant été empoisonné par la marquise de Brinvilliers sa fille, un édit du 15 mars 1667 dédoubla sa charge; celle de lieutenant civil fut conservée, mais restreinte à un pouvoir uniquement judiciaire, et confiée à Antoine Daubray, qui devait avoir, trois ans après, le triste sort de son père. On créa en même temps un lieutenant pour la police, qui devint, quelques années plus tard, ce lieutenant-général de police dont les attributions ont été maintenues à peu près intactes jusqu'en 1789. Plus considérables que celles du lieutenant civil, qui avait cependant la préséance sur lui, mais sans commandement, elles représenteraient assez bien celles dont le préfet de police était encore investi il y a quelques années, si le lieutenant-général de police n'avait eu en outre le droit de juger sommairement les cas de flagrant délit n'entraînant aucune peine afflictive.

Au début d'une organisation dont le succès intéressait à un si haut point le gouvernement, il importait de confier les nouvelles fonctions à un homme doué de l'intelligence nécessaire pour en bien marquer les limites et d'une grande fermeté pour les faire respecter. Le corps des maîtres des requêtes de l'hôtel, distinct du conseil d'état, était alors en possession de fournir les intendans et les administrateurs pour les postes difficiles. Chargés de juger les procès des officiers de la couronne et des maisons royales, employés dans les bureaux de la chancellerie, rapporteurs des affaires sur lesquelles le conseil d'état avait à rendre des arrêts, remplaçant au besoin les présidens des sénéchaussées et des bailliages, envoyés enfin par les ministres en mission extraordinaire soit à l'intérieur, soit aux armées, les maîtres des requêtes de l'hôtel passaient par les fonctions les plus diverses et pouvaient y donner la mesure de leur capacité. Ils comptaient dans leurs rangs, en 1667,

(1) Le président de Lamoignon et le duc de Saint-Simon ont fait chacun de Pussort un portrait dont l'identité prouve que Saint-Simon ne forçait pas toujours les couleurs.

un homme déjà remarqué par ses services, Nicolas de La Reynie, que Colbert avait dû envoyer, l'année précédente, dans les ports du royaume pour réorganiser la juridiction des amirautés, entachée de mille abus. Cette mission, dont la durée fut de plusieurs années, ayant été ajournée, Colbert, qui avait reconnu le mérite du jeune maître des requêtes, le proposa pour les fonctions de lieutenant de police. C'était sans contredit un coup de fortune pour celui que le tout-puissant ministre tirait ainsi de la foule, et qui allait attacher son nom aux mesures d'ordre, de police et de réformation intérieure qui marquèrent les glorieux débuts du règne; mais ce choix ne fut pas moins heureux pour le gouvernement et pour les Parisiens, qui trouvèrent dans le nouveau magistrat un administrateur ferme et modéré, inflexible contre les vieux abus, vigilant, passionné parfois dans l'exercice de sa charge, évitant néanmoins le plus possible de faire du zèle dans une place où le zèle pouvait être si funeste, d'une intégrité enfin que les contemporains eux-mêmes ne suspectèrent pas.

Notre époque, si pauvre en beaux portraits habilement gravés, contraste avec le siècle de Louis XIV, qui nous en a légué un nombre prodigieux. J'ai là, devant moi, *messire Gabriel-Nicolas de La Reynie, conseiller du roy, maistre des requestes*, peint par Pierre Mignard, son ami, et admirablement buriné par van Schuppen. L'air du visage est sérieux sans être sombre, la physionomie ouverte; l'œil, pénétrant et scrutateur, est bien d'un magistrat; les traits, nobles et réguliers, ont une nuance de hauteur, mais de hauteur gracieuse; l'épaisseur de la lèvre et du menton annonce une volonté énergique (1). En admettant que le peintre ait idéalisé son modèle, on est encore bien loin de cette tête de diable imaginée par la vindicative duchesse de Bouillon, et devenue traditionnelle grâce à Voltaire.

L'homme que ce portrait représente était né le 25 mai 1625, à Limoges, d'une bonne famille de robe. Son père, Jean-Nicolas, sieur de Tralage et de La Reynie, exerçait la charge de conseiller du roi en la sénéchaussée et présidial de la ville. Élevé à Bordeaux, le jeune Nicolas s'y était, après ses études, établi comme avocat. Le 4 janvier 1645, il épousait, âgé de vingt ans, Antoinette des Barats, fille d'un avocat au parlement de Bordeaux, à laquelle ses parens constituèrent une dot de 24,000 livres. Quant à lui, il eut de son père le fief de La Reynie, valant 200 livres de rente, dont il se hâta de prendre le nom, plus sonore et de meilleure figure que celui

(1) L'original de ce portrait, parfaitement conservé, appartient à M. Octave de Rochebrune, à Fontenay (Vendée), par héritage de la succession du fils de La Reynie.

de Nicolas. A peine marié, il paraît avoir acheté une charge au présidial d'Angoulême. On le retrouve l'année suivante à Bordeaux président de la sénéchaussée de Guienne. Quand les troubles de la fronde éclatèrent, La Reynie, qui avait pris sagement parti pour l'autorité royale, tint tête au parlement, tout dévoué au prince de Condé; mais les rebelles eurent le dessus, et sa maison fut pillée. Dans cette extrémité, il se vit forcé de chercher un refuge chez le duc d'Épernon, gouverneur de la province, qui le présenta au roi, à la reine, et le fit son intendant. Tels sont les rares détails que nous avons sur les commencemens du jeune magistrat. Le duc d'Épernon était trop détesté dans la Guienne pour pouvoir y rester, même après la défaite des frondeurs. Appelé au gouvernement de la Bourgogne, il emmena avec lui La Reynie, qui, plein de résolution, désireux de parvenir, aspirait à montrer sa capacité sur une scène moins étroite. Au mois d'août 1657, d'Épernon, pour lui complaire, le recommandait au dispensateur de toutes les grâces, à Mazarin; mais la recommandation fut sans effet, et, bon gré, mal gré, La Reynie demeura attaché au gouverneur de Bourgogne jusqu'à sa mort. Il avait, s'il faut en croire un factum écrit à l'occasion d'un procès de famille, grandement accru sa fortune par des spéculations commerciales pendant son séjour à Bordeaux. Dès que la mort du duc d'Épernon lui eut rendu sa liberté (juillet 1661), il acheta la charge de maître des requêtes, qui ne lui coûta pas moins de 320,000 livres. Placé désormais sur un théâtre où ses qualités pouvaient se produire, apprécié par Colbert, il ne pouvait tarder à voir s'offrir l'occasion que rarement la fortune refuse à ceux qui en sont dignes. « Il avoit beaucoup d'esprit et de manége, dit le marquis de Sourches, grand-prévôt de France; il parloit peu et avoit un grand air de gravité. » Enfin son heure vint, et au lieu d'une intendance, visée ordinaire des maîtres des requêtes, qui, si importante qu'elle eût pu être, l'aurait relégué au fond d'une province, il obtint à Paris même la magistrature la plus considérable après celle de premier président et de procureur-général du parlement, et se trouva ainsi du premier coup en rapports fréquens et secrets avec le roi. Si l'attente de l'ambitieux maître des requêtes avait été longue au gré de ses désirs, le dédommagement était proportionné, et dépassait sans doute ses prévisions.

I.

L'édit du 15 mars 1667, qui avait réorganisé la police de Paris, traçait aussi exactement que possible la ligne de démarcation entre les fonctions du magistrat chargé de veiller à la sûreté publique et

celles du lieutenant civil; mais il ne suffisait pas, dans ces matières délicates où la sécurité des citoyens et le bon ordre de la capitale étaient directement engagés, de procéder à une répartition d'attributions plus ou moins bien étudiée, il fallait voir à l'œuvre l'organisation nouvelle. Une lettre du 24 juin 1667 au chancelier Séguier, la première qu'on ait de La Reynie, montre son activité ferme et prudente. Après avoir informé le chancelier que les assemblées qui jusque-là s'étaient réunies pour s'occuper de la propreté des rues de Paris lui paraissaient désormais inutiles, il ajoutait : « Nous faisons tous les jours quelque progrès dans les matières de police, et le bien qui peut en réussir est d'autant plus considérable qu'il se fait sans bruit et qu'il donne lieu à tous les habitans de cette ville d'espérer un fruit considérable de la bonté que le roi a eue de vouloir établir l'ordre et la règle dans Paris. » Établir l'*ordre et la règle*, tel fut en effet le but des premières mesures de La Reynie. Quelle était à cette époque l'organisation administrative de la police parisienne? De quel personnel disposait le magistrat placé à sa tête? La dépense affectée à ce service était-elle considérable? Autant de questions intéressantes que nous nous sommes posées; mais rien, dans les documens connus, n'y répond avec toute la précision désirable, et il est bien à craindre que les pièces qui en auraient fourni les moyens n'aient été détruites. Si l'on remonte au XVIe siècle, on voit le guet des métiers organisé sur le pied d'une milice urbaine; mais son insuffisance, sa faiblesse peut-être, ayant été constatée, on créa un guet royal composé d'abord de 20 sergens à pied et de 20 sergens à cheval, qui fonctionna concurremment avec celui des métiers. Une organisation pareille ne pouvait durer longtemps sans amener des conflits dangereux. Henri II décida que le guet royal porté à 272 hommes, dont 32 à cheval, serait seul chargé de veiller à la sûreté des Parisiens. Réduit on ne sait pourquoi par Charles IX, modifié sans doute encore après lui, ce corps fut augmenté par Colbert de 120 cavaliers et de 160 fantassins, qui prirent le nom d'archers du guet. Les auxiliaires du lieutenant-général vers la fin du XVIIe siècle étaient des conseillers, des commissaires, des inspecteurs, des greffiers, des officiers gradués. Les derniers enfin dans la hiérarchie, mais les plus redoutables aux malfaiteurs, étaient les exempts chargés d'opérer les arrestations. Quant à la dépense, les budgets du temps ne la donnent que pour un seul point, le pavage de Paris, qui s'éleva à 137,000 livres la première année du ministère de Colbert, et qui, déclinant sans cesse depuis, était tombée, vingt ans après, à 50,000 livres.

Deux déclarations, l'une de 1660 et l'autre de 1666, avaient interdit le port d'armes aux particuliers. Cependant les laquais et

domestiques des grandes maisons continuaient de porter l'épée. La Reynie annonça, dès le début, l'intention de faire quitter l'épée aux valets et autres personnes capables de causer du désordre, de faire sortir de Paris les gens sans aveu qui pouvaient servir le roi dans ses armées et de purger ainsi la ville de tous les vagabonds. Ces principes posés et nettement proclamés, il s'agissait de montrer qu'ils ne seraient pas lettre morte. Une occasion se présenta bientôt. Un laquais du duc de Roquelaure et un page de la duchesse de Chevreuse avaient battu et blessé un étudiant sur le Pont-Neuf. Ils furent appréhendés, condamnés à être pendus et exécutés sans miséricorde, malgré les plaintes de leurs maîtres, dont la dignité se prétendait offensée (tant les instincts féodaux étaient difficiles à refréner) par cette application du droit commun à leur domesticité. Deux ans après, le 5 juin 1669, La Reynie remettait en vigueur d'anciennes ordonnances défendant aux domestiques de quitter leurs maîtres sans congé, et aux maîtres de prendre des domestiques sans livret régulier. Si l'esprit de réglementation était en ce cas excessif, il témoigne du moins de l'état des mœurs. La violence et l'insolence des laquais de grande maison étaient en effet tellement enracinées que, le 25 mars 1673, le lieutenant-général de police dut leur défendre de nouveau de s'attrouper sous peine de la vie, et de porter des cannes ou bâtons sous peine de punition corporelle, indépendamment d'une amende de trois cents livres contre leurs maîtres. L'ordonnance était motivée sur ce que la défense d'avoir des bâtons, faite plusieurs fois aux laquais, et le châtiment exemplaire que quelques-uns avaient encouru ne suffisaient pas pour empêcher un certain nombre d'entre eux d'en porter et de se livrer à des actes de brutalité intolérables sur les bourgeois, et même sur les personnes de qualité. Cependant le désordre continua, et l'on vit en 1682 les laquais commettre de nouvelles insolences envers de jeunes filles et des dames de la cour à la porte même des Tuileries. Plus tard enfin, en 1693 et 1696, des ordonnances interdirent aux domestiques d'entrer dans les jardins publics, et il fallut encore leur réitérer la défense de porter des bâtons.

Après les crimes et les désordres de la rue, le soin de prévenir et de réprimer les pamphlets et libelles fut la partie la plus importante et la plus délicate des attributions de La Reynie, celle qui exigea de sa part, du premier au dernier jour de son administration, la surveillance la plus sévère. Malgré le prestige et la force incontestables du gouvernement, l'esprit de la fronde n'était nullement éteint, et bien des germes d'opposition couvaient çà et là. La durée excessive du procès de Fouquet et les violences faites à quelques juges, les récriminations des grands financiers soumis à des resti-

tutions qui s'élevaient pour quelques-uns à plusieurs millions de livres, la réduction arbitraire et spoliatrice des rentes de l'Hôtel-de-Ville, le mécontentement de la noblesse des provinces privée de toute influence, la défaveur des protestans de jour en jour plus marquée, les querelles sans cesse renaissantes du jansénisme et la persécution contre Port-Royal, tels étaient les motifs principaux qui excitaient les *malintentionnés* de toute sorte et provoquaient de nombreux libelles. Ces causes d'irritation, Colbert aurait pu les atténuer par d'habiles ménagemens; mais, tout entier à la poursuite de ses desseins, fier des résultats déjà obtenus, il ne tenait à cette époque nul compte des résistances, et laissait à La Reynie le soin d'y mettre bon ordre. Celui-ci n'y épargna rien et poussa souvent la répression jusqu'aux extrêmes limites.

Un arrêt de 1666 avait autorisé, par exception, « les officiers ordinaires à juger en dernier ressort ceux qui écrivoient des nouvelles et des gazettes. » D'après quels principes? sur quelles bases? On l'ignore. Ce que l'on sait, par des preuves nombreuses, c'est la multiplicité des libelles. L'arrêt de 1666 n'avait été rendu que pour une année. Quatre ans après, La Reynie conseillait à Colbert de le remettre en vigueur et de faire savoir au procureur-général Talon « de quelle importance il étoit pour le service du roi et pour le bien de l'état de réprimer par les voies les plus rigoureuses la licence que l'on continuoit de se donner de semer dans le royaume et d'envoyer dans les pays étrangers des libelles manuscrits. » C'était aussi l'avis de Colbert, qui ne demandait pas mieux que de *faire punir sévèrement* les auteurs et distributeurs de gazettes à la main et de libelles. Il y était porté tout à la fois par ses souvenirs de la fronde et par ses dispositions naturelles; les dénonciations ne manquaient point d'ailleurs pour exciter son zèle. Le 16 février 1665, un habitant de Toulouse l'avertissait de l'arrivée d'un poète, du nom de Boyer, qui débitait avec effronterie des satires contre le roi et le contrôleur général. « Ne permettez pas, disait l'honnête anonyme, que ces petits fripons se raillent plus longtemps de leur roi ni de vous. » Et il désignait du même coup le premier président de Lamoignon (alors suspect d'opposition à Colbert) pour avoir chez lui un autre satirique, nommé La Chapelle, *qui poétisait aussi*. Cependant ni les amendes, ni l'exil, ni la Bastille, n'imposaient silence aux libellistes. Le 23 avril 1670, La Reynie informait Colbert qu'il venait de faire arrêter plusieurs écrivains porteurs « d'un très grand nombre de pièces manuscrites, et en général de tout ce qui avoit été fait d'infâme et de méchant depuis quelques années. » De son côté, le marquis de Seignelay stimulait sans cesse le lieutenant-général de police, et les recommandations fréquentes qu'il lui adres-

sait prouvent que l'audace toujours croissante des pamphlétaires avait fini par inquiéter le gouvernement. Si encore la politique seule eût été matière à libelles! mais les questions purement religieuses faisaient éclore une multitude de publications non moins vives, et les prêtres eux-mêmes n'étaient pas les moins ardens à la controverse. Le 21 avril 1683, Louis XIV autorisa La Reynie à juger « plusieurs ecclésiastiques et libraires qui se mêloient de composer divers écrits et libelles diffamatoires contenant des maximes contraires au bien du service, au repos des sujets du roi, et attaquant l'honneur et la réputation de diverses personnes constituées en dignité. » Nous savons par une lettre de Seignelay que deux des prévenus (l'un d'eux était aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis) furent condamnés aux galères. Une autre lettre de La Reynie à Louvois au sujet de Bayle prouve que, chez le lieutenant de police, la passion politique n'étouffait pas les goûts littéraires. Le gouvernement avait cru devoir empêcher la distribution de quelques opuscules du hardi penseur. En prévenant Louvois des mesures prises à cet égard, La Reynie ajoutait : « Sa lettre sur les comètes, sa critique de Calvin même et les *Nouvelles de la république des lettres* peuvent bien faire juger de son habileté; mais la finesse et la délicatesse de ces mêmes écrits ne les rendent pas moins suspects, et, bien qu'il se soit beaucoup contraint dans son journal pour le faire recevoir en France, il n'a pu cependant si bien cacher sa mauvaise volonté et son dessein que M. le chancelier ne s'en soit aperçu. » Par malheur, les condamnations aux galères, châtiment déjà bien sévère, n'étaient pas toujours jugées suffisantes. Plus d'une fois le bûcher et la potence punirent des crimes qui, si détestables qu'ils pussent être, ne méritaient pas du moins cette atroce pénalité. Un avocat du temps, Antoine Bruneau, a consigné dans un journal dont de rares fragmens sont parvenus jusqu'à nous quelques-unes de ces condamnations capitales. C'était sans doute, par une exception rare dans sa profession, un esprit très peu libéral et très inhumain; la satisfaction naïve avec laquelle il enregistre ces rigueurs mérite néanmoins d'être notée; c'est un renseignement dont il faut tenir compte et comme un jour ouvert sur l'opinion des contemporains.

« Novembre 1694. — Le vendredi 19, sur les six heures du soir, par sentence de M. de La Reynie, lieutenant de police, au souverain, furent pendus à la Grève un compagnon imprimeur de chez la veuve Charmot, rue de la Vieille-Boucherie, nommé Rambault, de Lyon, et un garçon relieur de chez Bourdon, bedeau de la communauté des libraires, nommé Larcher, deux condamnés à être conduits aux galères, et sursis au jugement de cinq jusqu'après l'exécution, les deux pendus ayant eu la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des auteurs, pour avoir im-

primé, relié, vendu et débité un libelle infâme contre le roi, *l'Ombre de M. Scarron* (1), avec une planche gravée de la statue de la place des Victoires; mais au lieu des quatre figures qui sont aux angles du piédestal, c'étoient quatre femmes qui tenoient le roi enchaîné, Mme de La Vallière, Mme de Fontanges, Mme de Montespan et Mme de Maintenon. Le graveur est en fuite. J'estime qu'on ne peut assez punir ces insolences contre le souverain, puisque, par les ordonnances, le moindre particulier est en droit de demander réparation des libelles diffamatoires qui seroient faits contre lui. On a trouvé des paquets de ce libelle jetés la nuit dans la rivière, entre le pont Notre-Dame et le Pont-au-Change.

« Décembre. — Le lundi 20, le nommé Chavance, garçon libraire, natif de Lyon, fut condamné, par sentence de M. de La Reynie, à être pendu et mis à la question pour l'affaire des livres mentionnés en novembre; il eut la question et jasa, accusant des moines. La potence fut plantée à la Grève et la charrette menée au Châtelet. Survint un ordre de surseoir à l'exécution et au jugement de La Roque, autre accusé, fils d'un ministre de Vitré et de Rouen, qui a fait la préface de ces impudens livres. On dit que Chavance est parent ou allié du père La Chaise, confesseur du roi, qui a obtenu la surséance... »

Plus on s'éloigne d'une époque, surtout quand la période intermédiaire s'appelle le XVIIIe siècle, plus il importe de tenir compte de la différence des milieux et de la modification des idées sur les points fondamentaux. Il serait donc tout à fait injuste d'imputer ces condamnations capitales qui frappaient des imprimeurs et des libraires à La Reynie, simple instrument, subissant l'influence des passions de son temps, suffisamment attestées par les aveux de l'avocat Bruneau. Si La Reynie avait été naturellement dur et inhumain, ce sentiment aurait trouvé mille occasions de se faire jour dans ses nombreuses lettres, ainsi que cela est arrivé à Louvois, chez qui la pensée des scènes les plus déchirantes, triste conséquence de ses ordres barbares, n'excite jamais un mouvement de pitié. Au surplus, pendant que La Reynie, pour remplir les pénibles devoirs de sa charge, se laissait aller à trop de sévérité dans la répression des excès de l'imprimerie, il protégeait efficacement les imprimeurs zélés pour le progrès de leur art. Le 19 novembre 1671, il écrivait à Colbert au sujet du sieur Vitré : « Sa longue expérience et la connaissance qu'il a des causes qui ont maintenu ou détruit l'imprimerie dans le royaume, selon la diversité des temps, ne nous ont pas été d'un médiocre secours. » Il proposait en conséquence d'augmenter sa pension, « qui étoit médiocre, » et d'allouer aux sieurs Thierry et Petit, pour la belle impression de leurs livres,

(1) Il existe un pamphlet intitulé : *Scarron apparu à madame de Maintenon, et les reproches qu'il lui fait sur ses amours;* Cologne, Jean Le Blanc, 1694, in-12 de trente-six pages, y compris la gravure. — C'est peut-être de celui-là qu'il s'agissait.

une gratification qui produirait un excellent effet. On reconnaît là le bibliophile intelligent à qui la France doit la conservation des textes primitifs de Molière. Comme lieutenant-général de police, La Reynie devait veiller à ce que les œuvres du poète subissent, quel que fût le généreux patronage dont le roi le couvrait, certaines corrections; mais le discret appréciateur de Bayle, l'amateur de livres, le curieux conservait précieusement pour lui seul les textes originaux, et c'est grâce à son exemplaire, heureusement parvenu jusqu'à nous, qu'on possède dans leur pureté native la pensée et la forme mêmes du grand peintre de l'humanité (1).

Un des traits qui caractérisent le mieux le zèle du lieutenant de police à défendre la morale publique fut sa lutte contre les joueurs. Les désordres de la surintendance de Fouquet et les fortunes scandaleuses qui en étaient sorties avaient développé à un degré incroyable la passion du jeu. Gourville nous apprend, dans ses curieux mémoires, qu'on jouait, même en carrosse, des sommes exorbitantes. Le retour de l'ordre matériel et de la régularité dans l'administration calma pour un temps ces ardeurs de gain insensées. Louis XIV d'ailleurs était jeune, amoureux; d'autres plaisirs l'attiraient. Plus tard, quand les premières effervescences de la jeunesse furent passées, le goût du jeu lui vint et alla sans cesse grandissant. Les courtisans, cela va sans dire, suivirent l'exemple du maître. Bientôt les escrocs se mêlèrent aux parties et nécessitèrent l'intervention d'un fonctionnaire, le grand-prévôt, attaché à la cour pour juger, assisté des maîtres des requêtes de l'hôtel, tous les délits qui s'y commettaient. Le 31 mars 1671, La Reynie informa Colbert, de la part du grand-prévôt, que le roi leur avait ordonné de conférer ensemble « pour essayer de trouver quelque moyen d'empêcher les tromperies qui se faisoient au jeu. » En même temps, La Reynie envoyait à Colbert un mémoire signalant les fraudes auxquelles donnaient lieu les jeux de cartes, de dés et le hoca (2). Pour les cartes, La Reynie conseillait d'enjoindre aux fabricans de les disposer par couleurs, pour obliger les joueurs à les mêler, et de n'employer qu'un même papier, dans le même sens. « Il y a des cartiers, ajoutait-il, qui travaillent dans des hôtels et dans quelques autres lieux privilégiés. C'est un abus considérable, et il sera bien à propos de leur défendre de travailler ailleurs

(1) Cet exemplaire était devenu, après bien des pérégrinations, la propriété d'un bibliophile distingué, M. Armand Bertin; il appartient aujourd'hui à M. le comte de Montalivet.

(2) « Le hoca, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, est composé de trente points marqués de suite sur une table, et il se joue avec trente petites boules dans chacune desquelles on enferme un billet de parchemin où il y a un chiffre. »

que dans leurs maisons et boutiques. » Les fraudes du jeu de dés paraissaient à La Reynie plus difficiles à réprimer. On pouvait cependant interdire aux fabricans d'en faire de *chargés* ou de faux, avec ordre de dénoncer les personnes qui leur en demanderaient de cette qualité. Quant au jeu de hoca, il le considérait comme le plus dangereux de tous. « Les Italiens, disait-il, capables de juger des raffinemens des jeux de hasard, ont reconnu en celui-ci tant de moyens différens de tromper, qu'ils avoient été contraints de le bannir de leur pays. Deux papes de suite, après avoir connu les friponneries qui s'y étoient faites dans Rome, l'ont défendu sous des peines rigoureuses, et ils ont même obligé quelques ambassadeurs de chasser de leurs maisons des teneurs de hoca qui s'y étoient retirés... » La Reynie ajoutait que, toléré un instant dans Paris il y avait quelques années, ce jeu causait de tels désordres que le parlement, les magistrats et les six corps de marchands en demandèrent l'interdiction. Que serait-ce si la cour l'adoptait? Les bourgeois, les marchands et les artisans ne manqueraient pas d'y jouer aussi, et les désordres recommenceraient plus grands que jamais.

La demande de La Reynie ne fut pas écoutée. La cour avait besoin de distractions; le hoca y fut admis avec plusieurs autres jeux de hasard non moins dangereux, le lansquenet, le portique, le trou-madame. Il faut voir, à chaque page du *Journal de Dangeau*, la place qu'ils tenaient dans les amusemens du roi, des princes, des courtisans. Quand le dauphin eut grandi, sa passion pour le hoca et le lansquenet égala presque celle qu'il avait pour la chasse. De son côté, la favorite y déployait toutes les audaces de son caractère. « Le jeu de Mme de Montespan, écrivait le 13 janvier 1679 le comte de Rebenac, est monté à un tel excès que les pertes de 100,000 écus sont communes. Le jour de Noël, elle perdoit 700,000 écus; elle joua sur trois cartes 150,000 pistoles et les gagna (1). Et à ce jeu-là (sans doute le lansquenet ou le hoca) on peut perdre ou gagner cinquante ou soixante fois en un quart d'heure. » Une autre fois un correspondant de Bussy-Rabutin lui annonce qu'en une seule nuit Mme de Montespan regagna 5 millions qu'elle avait perdus. N'y avait-il pas là quelque exagération? Un correspondant anonyme parle aussi de ces jeux, d'autant moins excusables qu'en cas de perte c'était en définitive le trésor royal qui payait. « Mme de Montespan, écrit-il à la date du 4 mai 1682, a

(1) La pistole valait 10 livres, ou de 40 à 50 francs de nos jours. Il y a près de trente ans, un savant correspondant de l'Institut, M. Leber, évaluait la valeur ou *pouvoir* des monnaies vers la fin du XVIIe siècle à près de quatre fois cette valeur en 1835. Tout le monde peut reconnaître aujourd'hui que, par suite de causes variées et complexes, le pouvoir des monnaies a encore baissé depuis une vingtaine d'années.

perdu, dit-on, au hoca plus de 50,000 écus. Le roi l'a trouvé fort mauvais et s'est fort fâché contre elle (1). » Mme de Sévigné nous apprend aussi que Louis XIV blâmait ces excès; puis elle ajoute : « Monsieur a mis toutes ses pierreries en gage. » On savait de plus que celui-ci, pendant une campagne, avait perdu 100,000 écus contre Dangeau et Langlée.

Cela n'empêchait pas de défendre les jeux de hasard partout ailleurs qu'à la cour, mais on se figure la difficulté de la répression alors que l'exemple partait de si haut. Un gentilhomme avait obtenu d'établir dans Paris un nombre illimité de jeux dits de géométrie ou de lignes; La Reynie les restreignit à deux et fut approuvé. Un sieur de Bragelonne, une demoiselle Dalidor donnaient à jouer; on le leur défendit, et le lieutenant de police eut ordre de surveiller la demoiselle Dalidor pour l'expulser de Paris, si elle continuait. Dans la même année (1678), le duc de Ventadour, dénoncé comme faisant jouer le hoca, ayant persisté malgré un avertissement du roi, Seignelay écrivit à La Reynie : « Sa majesté fera parler si fortement à M. de Ventadour sur le jeu de hoca qu'il a établi chez lui, qu'elle n'a pas lieu de douter qu'il ne finisse entièrement ce commerce à l'avenir (2). » Au lieu de cela, les parties devinrent plus animées que jamais. Pouvait-il en être autrement? Le jeu redoublait à Versailles, et Paris ne l'ignorait pas. A mesure que Louis XIV vieillissait, il cherchait dans le jeu les distractions que la galanterie ne lui donnait plus. « Sa majesté résolut, dit le marquis de Sourches (novembre 1686), pour donner quelque amusement à sa cour, de faire recommencer les *appartemens* (3) aussitôt qu'elle seroit de retour à Versailles, et même d'y jouer elle-même un très gros jeu au reversi, pour lequel chaque joueur feroit un fonds de 5,000 pistoles. Les joueurs devoient être le roi, Monseigneur, Monsieur, le marquis de Dangeau et Langlée, maréchal des logis des camps et armées du roi. » Le marquis de Sourches ajoute que, les avances étant considérables, les joueurs s'associaient entre eux, et que le roi eut la bonté de mettre de moitié avec lui quelques personnes, notamment le maître des requêtes Chamillart.

Ce que l'on devait prévoir ne manqua pas d'arriver, et les joueurs se multiplièrent à l'infini. La Reynie punissait les petits et dénonçait les plus haut placés, devant lesquels s'arrêtait son pouvoir; mais ceux-ci se tiraient toujours d'affaire et recommençaient aussi-

(1) Bibliothèque impériale, Mss. F.F. 10,265; *Lettres historiques et anecdotiques sur le règne de Louis XIV*.

(2) Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 563, 571, 573.

(3) Nom donné aux jours où le roi invitait à quelque divertissement dans son grand appartement de Versailles.

tôt. En 1697, au moment de céder sa charge à d'Argenson, il insista sur les désordres qu'occasionnait le jeu et sur la nécessité d'y remédier. Le chancelier, c'était alors Pontchartrain, partageait ses idées, et il aurait bien voulu les faire prévaloir. « Sur le compte que j'ai rendu au roi de vos trois dernières lettres, lui répondit-il, sa majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle veut plus que jamais empêcher absolument les jeux publics. Sa volonté est donc qu'avant que vous quittiez la charge de lieutenant de police, vous m'envoyiez un mémoire exact de tous les lieux où l'on joue, de ceux qui y tiennent le jeu, et par quelle protection, afin que, par son autorité, elle renverse une bonne fois tous ces établissemens faits contre son intention. » En effet, le 14 février 1697, Pontchartrain écrivit à La Reynie que le roi avait invité le duc de Chartres, M. d'Effiat et plusieurs autres à ne plus laisser jouer chez eux; mais la seule mesure efficace, la suppression des jeux de hasard à la cour, ne fut pas prise : aussi, malgré les ordres du chancelier et quelques exemples sévères, d'Argenson fut tout aussi impuissant que son prédécesseur à corriger le mal.

Par la nature de ses fonctions, La Reynie était appelé à s'occuper des détails les plus divers. Ainsi les difficultés soulevées par les incidens des représentations théâtrales s'imposèrent plus d'une fois à son attention. Dirigés d'une manière à peu près arbitraire, les théâtres étaient souvent l'objet de sévérités extrêmes. A l'époque où La Reynie fut nommé, une question qui a pris l'importance d'un événement historique passionnait les Parisiens. Un chef-d'œuvre, le *Tartuffe*, achevé depuis 1664, ne pouvait se produire à la scène. Il eût été curieux de savoir quel rôle joua La Reynie dans ce mémorable débat, et s'il prit parti pour le grand poète. Sa correspondance est muette à cet égard. On sait qu'un troisième placet, présenté au roi le 5 février 1669, eut enfin un plein succès. Malgré l'intolérance des faux dévots et l'opposition de quelques gens de bien timorés, comme le président de Lamoignon, la comédie la plus réformatrice qui ait jamais été jouée, celle qui a le plus intimidé le vice honteux auquel elle s'attaque, était enfin autorisée. Ce jour-là, Louis XIV avait remporté une de ces victoires qui marquent parmi les plus glorieuses d'un règne et que la postérité n'oublie pas.

Les questions de théâtre n'étaient pas toutes de cette importance. Un agent de La Reynie, dépassant peut-être ses intentions, avait défendu les marionnettes. Louis XIV, à qui Brioché s'adressa, fut plus indulgent, et lui permit (16 octobre 1676) de se livrer à son industrie dans le lieu qui lui serait assigné. Une autre fois (4 février 1679), le roi autorisait le nommé Allart à représenter en public, à la foire de Saint-Germain, « les sauts, accompagnés de quelques discours, qu'il

avoit joués devant sa majesté, à condition que l'on n'y chanteroit, ni danseroit. » La police les avait donc interdits. Le 6 décembre 1690, le chancelier Pontchartrain prévenait La Reynie qu'on devait donner au premier jour une comédie où figureraient d'une manière ridicule les princes de l'Europe ligués contre la France, mais que le roi ne voulait ni le souffrir, ni le défendre ouvertement. « Il faut, disait Pontchartrain, que ce soit vous qui, de votre chef et sans bruit, mandiez quelques-uns des comédiens pour vous donner cette pièce à lire, après quoi, de vous-même et sous d'autres prétextes, vous leur direz de ne pas la jouer. » Enfin le droit de siffler au théâtre, que Boileau croyait avoir à jamais consacré, n'était pas si bien établi que les ordonnances de police n'y apportassent quelquefois des restrictions essentielles. Un nommé Caraque s'était permis de siffler à la comédie. « Le roi, écrit Pontchartrain à La Reynie (17 septembre 1696), m'ordonne de vous dire de le faire mettre en liberté, s'il n'est détenu pour autre cause. Sa détention de trois semaines, avec une réprimande que vous lui ferez, le rendront sage. »

S'il est un lieu en France où le sentiment des convenances règne aujourd'hui d'une manière absolue, c'est, grâce à la piété des uns et à la respectueuse déférence des autres, l'église et le temple. Les toilettes extravagantes osent à peine s'y aventurer, et les femmes qui s'y présenteraient la gorge et les bras nus, comme au théâtre ou au bal, seraient conspuées. Malgré son intolérance et ses prétentions à l'orthodoxie, le XVIIe siècle excitait, sous ce rapport, les justes colères des prédicateurs. L'œil ouvert sur tous les abus, la police avait informé le roi que, sous prétexte de dévotion aux âmes du purgatoire, les théatins faisaient chanter un véritable opéra dans leur église, qu'on s'y rendait pour la musique, que les chaises y étaient louées dix sous, et qu'à chaque changement on faisait des affiches comme pour une nouvelle représentation. En signalant ce fait à l'archevêque de Paris (6 novembre 1685), le marquis de Seignelay ajoutait qu'à raison des bonnes dispositions des religionnaires « il seroit bon d'éviter ces sortes de représentations publiques, qui leur faisoient de la peine et pouvoient augmenter leur éloignement pour la religion. » Un mandement des vicaires-généraux de Toulouse, du 13 mars 1670, constate des faits non moins regrettables. Après s'être vivement élevés contre les femmes qui, « violant pour ainsi dire l'immunité des églises, portoient, par la nudité de leurs bras et de leur gorge, le feu de l'amour impur dans les cœurs des fidèles qui s'y retiroient comme dans des asiles consacrés à la prière et à la sainteté, » les vicaires-généraux défendaient, sous peine d'excommunication, d'y entrer et de se présenter aux sacremens en cet état d'immodestie et d'indécence. On lit en outre

dans un livre curieux, imprimé pour la première fois à Bruxelles cinq ans après, et attribué à l'abbé Boileau, frère du poète : « Ce n'est pas seulement dans les maisons particulières, dans les bals, dans les ruelles, dans les promenades, que les femmes paroissent la gorge nue; il y en a qui, par une témérité effroyable, viennent insulter à Jésus-Christ jusqu'au pied des autels. Les tribunaux mêmes de la pénitence, qui devroient être arrosés des larmes de ces femmes mondaines, sont profanés par leur nudité... » Et non-seulement des femmes provoquaient de pareilles réprimandes; plus audacieuses encore, quelques-unes osaient pénétrer dans les églises avec un masque. C'est ce que fit entre autres, vers les derniers jours de février 1683, la femme du procureur-général des monnaies. Dans son indignation, La Reynie avait proposé de la mettre à l'amende. Seignelay lui répondit que « le roi ne le vouloit pas, n'y ayant point encore d'ordonnance sur ce sujet; mais sa majesté vouloit qu'il en rendît une, portant telle amende qu'il estimeroit à propos contre tous masques qui entreroient dans l'église, et qu'il la fît publier incessamment. » Enfin, le 30 novembre de la même année, le pape Innocent XI crut devoir, tant le mal dénoncé par les vicaires-généraux de Toulouse était difficile à guérir, venir en aide aux évêques de France, et fulmina à son tour les mêmes peines canoniques contre les femmes qui paraîtraient dans les églises avec des toilettes inconvenantes.

Chaque jour, on a déjà pu s'en convaincre, suggérait à La Reynie de nouveaux sujets de réforme ou d'améliorations. Il avait proposé, au mois de novembre 1687, divers moyens pour arrêter le fléau toujours croissant de la prostitution à Paris. Seignelay lui répondit que le roi approuvait les conclusions de son rapport et voulait qu'il lui soumît tous ses plans « pour l'établissement du bon ordre dans cette grande ville sur toute sorte de matières, afin d'empêcher, autant que cela dépendoit de son autorité, la dépravation publique. » Le lieutenant-général de police s'était depuis longtemps fait à lui-même ces sages recommandations, et l'on peut dire que l'établissement du bon ordre dans Paris fut le but constant de ses efforts. Sa correspondance avec Colbert, Seignelay, de Harlay, montre le zèle qu'il déployait dans l'exercice de ses délicates fonctions. Ce serait une erreur de croire que la population parisienne fût alors plus facile à administrer que de nos jours. Dans maintes circonstances, elle échappait complétement à l'action de ses magistrats. Au mois d'août 1686, elle insulta l'ambassadeur de Siam, arrêta un de ses carrosses, battit son cocher. Le roi, fort mécontent, fit écrire à La Reynie de prévenir le retour de ces désordres, et de publier, si c'était nécessaire, une ordonnance à cet égard. Quelques années après, pendant la guerre avec le Piémont, la princesse de Carignan

était attaquée par la populace, traitée de *Savoyarde*, menacée d'être menée en prison. Vers la même époque, le peuple avait fait des feux de joie sur le faux avis de la mort du prince d'Orange. Bien que ces mouvemens eussent un caractère patriotique, ils déplaisaient à Louis XIV, qui avait toujours présent le souvenir des désordres de la fronde. Au sujet de l'insulte faite à la princesse de Carignan, Seignelay écrivit à La Reynie (16 août 1690) que « cela, joint à ce qui étoit arrivé à l'occasion du prince d'Orange, avoit décidé sa majesté à réprimer l'insolence du peuple; elle lui ordonnoit donc d'informer sur ce qui s'étoit passé à l'égard de la princesse de Carignan, et, si les faits étoient vrais, de poursuivre les auteurs de ces violences. » Puis le 22 il écrivait : « Le roi vient d'apprendre la nouvelle d'une victoire remportée en Savoie par M. de Catinat, et comme sa majesté appréhende que la populace ne tombe dans le même inconvénient que ces jours passés à l'occasion de la fausse nouvelle de la mort du prince d'Orange, elle m'ordonne de vous écrire de prendre vos mesures pour empêcher qu'on ne fasse aucuns feux, à moins que sa majesté n'en envoie les ordres aux magistrats en la manière ordinaire. »

Un exemple suffira pour montrer que l'action de la police sous Louis XIV avait souvent à s'exercer dans un ordre de faits où ni la politique, ni la religion, rien enfin de ce qui passionne les esprits n'était atteint. Pour favoriser le débit des étoffes de soie, un édit au moins singulier avait défendu, en 1694, de se servir pour les habits de boutons d'étoffe, au lieu des boutons de soie employés jusqu'alors. Le sens droit de La Reynie lui fit comprendre que la réglementation, poussée à cet excès, dépassait le but, et il écrivit en conséquence à Pontchartrain, qui lui fit cette réponse significative :

« 9 juillet 1696. — J'ai lu au roi votre lettre entière au sujet des boutons d'étoffe. Elle a fait un effet tout contraire à ce qu'il sembloit que vous vous étiez proposé, car sa majesté m'a dit et répété très sérieusement, malgré toutes vos raisons, qu'elle veut être obéie en ce point comme en toutes autres choses, et que, sans distinction, vous devez confisquer tous les habits neufs et vieux où il s'est trouvé des boutons d'étoffe et condamner à l'amende les tailleurs qui en ont été trouvés saisis. Ne proposez donc plus sur cette matière des expédiens, et condamnez avec rigueur tous ceux qui ont été ou qui pourront être trouvés en contravention. »

On est confondu de voir l'autorité d'un souverain dont le règne compte de si belles pages appliquée à de telles futilités. Qu'aurait fait Colbert, s'il avait pu prévoir que son système industriel serait exagéré à ce point et, on peut le dire, jusqu'au ridicule? Comment s'étonner après cela qu'une ordonnance du 24 février 1683 condamne à la prison tout détenteur de viandes, volailles ou gibier

pendant le carême, à moins de permission spéciale? Les hôtels des princes et seigneurs de la cour devaient être, il est vrai, visités comme les plus modestes hôtelleries; mais à qui croyait-on persuader que l'ordonnance serait exécutée envers tous avec impartialité?

II.

Malgré les excellens résultats obtenus par La Reynie, une ordonnance du mois de mars 1674 créa un second lieutenant de police et l'investit des mêmes fonctions, des mêmes prérogatives que le premier. C'était le temps où Colbert, réduit aux plus fâcheux expédiens de la guerre de Hollande, que prolongeaient la politique hautaine et les exigences imprévoyantes de Louvois, faisait argent de tout et dédoublait, moyennant finance, la plupart des grandes charges. Ici la mesure était trop directement contraire à la nature des choses; au bout de quelques semaines d'essai, les deux offices furent réunis, « par le motif, disait la déclaration du 18 avril de la même année, que la police, qui a pour objet principal la sûreté, tranquillité, subsistance et commodité des habitans, doit être générale et uniforme dans toute l'étendue de la ville de Paris, et qu'elle ne pourroit être divisée et partagée sans que le public en reçût un notable préjudice. » Ces principes, aujourd'hui élémentaires, n'auraient certes pas été méconnus, si la question d'argent n'avait paru prépondérante. La même déclaration donnait à La Reynie, jusqu'alors simple lieutenant de police, le titre de lieutenant-général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris. Il n'avait pas attendu cette réorganisation pour aviser aux moyens de débarrasser la capitale des coupe-jarrets qui en rendaient le séjour si peu sûr aux honnêtes gens. Un mémoire « pour remédier aux vols et assassinats qui se commettent de nuit dans la ville de Paris par le moyen de corps de garde qu'on pourra établir pour ce sujet » confirme la description de Boileau, et va même au-delà. Ce mémoire, qui remonte aux premières années du ministère de Colbert, débute ainsi : « Le plus grand désordre de la ville de Paris se rencontre dans la saison de l'hiver, pendant lequel, les jours étant courts, les habitans et étrangers sont obligés de se servir des premières heures de la nuit pour vaquer à leurs affaires, et lors se commettent plusieurs meurtres, vols et semblables rencontres, d'autant que les soldats du régiment des gardes, les cavaliers venant de leur garnison, les pages et laquais, en sont les principaux auteurs. » Quelques années auparavant (1655), Gui Patin prétendait qu'il était impossible d'empêcher le vol dans une ville où les compagnies du régiment des gardes volaient elles-mêmes impunément. Plus tard, le 26 septembre 1664, il écrivait : « Jour et

nuit on vole et on tue ici... On dit que ce sont des soldats du régiment des gardes et des mousquetaires. *Nous sommes arrivés à la lie de tous les siècles...* » Voilà comment un homme spirituel, mais passionné et atrabilaire, qualifiait la plus brillante époque du grand règne. Il faut entendre encore Gui Patin sur d'autres misères sociales, suites de la débauche et de l'immoralité. En 1655, une demoiselle de la cour, séduite par le duc de Vitry, étant morte d'un avortement, la sage-femme à qui la malheureuse avait eu recours fut pendue. « A ce sujet, disait le terrible docteur, les vicaires-généraux se sont allés plaindre au premier président que, depuis un an, six cents femmes, de compte fait, se sont confessées d'avoir tué et étouffé leur fruit. »

La création d'un hôpital des enfans trouvés à Paris (juin 1679) diminua sans doute le nombre des infanticides. Quant aux assassins et aux voleurs, La Reynie avait obtenu des résultats remarquables par l'établissement d'une garde de nuit et de lanternes publiques. « Il créa, dit Voltaire, une garde continuelle, à pied et à cheval, pour veiller à la sûreté des Parisiens. » Le cadre formé, La Reynie ne négligea rien pour l'agrandir. « La garde de nuit de cette ville, écrivit-il à Colbert le 21 novembre 1679, demande aussi quelque augmentation de dépense, et il est extrêmement à craindre que, dans ces longues nuits de la saison, on ne vienne à découvrir qu'il n'y a que bien peu de gens sur pied, et qu'on peut entreprendre presque sans danger contre la sûreté publique. Personne ne peut savoir aussi bien que vous de quelle conséquence il est pour le service du roi et pour la satisfaction des habitans de Paris de maintenir la tranquillité et la douceur dans laquelle ils vivent depuis quelque temps, et il est bien plus aisé de la conserver présentement qu'il ne seroit facile de la rétablir, si elle étoit une fois troublée. » Un arrêt du conseil du 28 janvier 1668 avait ordonné le dénombrement des lanternes posées l'année précédente et mis la dépense à la charge des quartiers, comme pour le nettoiement des rues. Pour consacrer et perpétuer ce souvenir, Louis XIV fit frapper une médaille avec la légende : *securitas et nitor*. Bientôt l'éclairage public se généralisa : un édit de juin 1697 constate que, de toutes les améliorations, aucune n'avait été plus utile et mieux appréciée. Considérant comme un devoir d'aviser aussi à la sûreté et commodité des autres villes du royaume, Louis XIV ordonnait « d'y faire le même établissement et de les mettre à même de le soutenir à perpétuité. » Les six mille cinq cents lanternes (1) qui éclairaient Paris vers la fin du XVIIe siècle étaient garnies de chandelles. Rien ne

(1) Le nombre des becs de gaz était, à la fin de 1863, de 24,800 pour une population de 1,700,000 habitans.

rendant exigeant comme le progrès, cet éclairage excitait souvent des plaintes, dont le lieutenant-général de police supportait le contre-coup. « On a dit à sa majesté, lui écrivait Seignelay (janvier 1688), que les lanternes de Paris sont à présent bien mal réglées, qu'il y en a beaucoup dont les chandelles ne brûlent pas à cause de leur mauvaise qualité et du peu de soin qu'on en prend : sur quoi elle m'ordonne de vous écrire d'y donner l'ordre que vous jugerez nécessaire. » Malgré ces plaintes inévitables, l'éclairage régulier et continu des rues de Paris n'en constitua pas moins une innovation des plus importantes, à laquelle le nom de La Reynie est resté attaché.

Prévenir les attaques des assassins et des voleurs, ce n'était pas tout : il fallait réprimer l'importunité et l'insolence invétérée des mendians et vagabonds. Habitués à une longue tolérance, jouissant de certaines immunités et organisés en bandes avec lesquelles la justice était obligée de compter, ils avaient, au centre même de Paris, un refuge d'où ils bravaient l'autorité. La Reynie fit, peu après sa nomination, une rude guerre à ces vieux abus. On raconte qu'après avoir envoyé par trois fois à la Cour des Miracles des commissaires et des détachemens trois fois repoussés à coups de pierres, il y alla lui-même un matin, accompagné de cent cinquante soldats du guet, d'un demi-escadron de soldats de maréchaussée, d'une escouade de sapeurs pour forcer les portes, d'un commissaire et de quelques exempts. Malgré la résistance des truands, la sape ouvrit bientôt leurs murs, et La Reynie aurait pu les prendre tous; mais il préféra les laisser fuir, se contentant de raser leur retraite, triste vestige de la barbarie d'un autre âge. Il y avait d'autres lieux de refuge plus difficiles à atteindre que les cours des miracles : c'étaient les enclos du Temple et de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, l'hôtel de Soissons, le Louvre même et les Tuileries. Un édit de 1674 supprima, il est vrai, toutes les justices seigneuriales de la capitale; mais l'esprit féodal, battu dans ses derniers retranchemens, refusait de se soumettre à la loi nouvelle. L'hôtel de Soissons, propriété de la maison de Savoie, affecta notamment, pour affirmer son droit, de donner asile à des voleurs, et la police eut souvent à lutter contre ses prétentions : peut-on s'en étonner quand on voit, en 1682, Colbert lui-même déplorer que le château des Tuileries servît de retraite à des gens que poursuivait la justice? Enfin deux ans après, c'est Seignelay qui nous l'apprend, Louis XIV recevait des plaintes fréquentes sur la difficile exécution des mandats contre les réfugiés de l'enclos du Temple : la menace d'en faire briser les portes, si les plaintes continuaient, donna sans doute à réfléchir, et peu à peu les derniers lieux d'asile disparurent.

L'ordonnance criminelle de 1670 portait que les prisons seraient disposées de telle sorte que la santé des prisonniers n'en pourrait souffrir : en fait, rien de plus contraire à la vérité. Un tableau des prisons de Paris tracé par un magistrat du XVIIIe siècle est douloureusement instructif sur ce point. Entassés dans des antres humides, privés d'air et de lumière, les détenus se communiquaient inévitablement les maladies dont ils étaient infectés. Au For-l'Évêque, le préau affecté à la promenade de quatre ou cinq cents prisonniers était dominé par des bâtimens très élevés; les prisonniers sans ressources étaient jetés dans des trous obscurs, sous les marches de l'escalier ou dans des cachots, au niveau de la rivière. Si tel était l'état des prisons de Paris au XVIIIe siècle, que devait-il être au XVIIe! De nombreuses lettres de Colbert attestent que, de son temps, le gouvernement laissait l'entretien des prisons aux communes, qui, de leur côté, prétendaient s'exonérer de cette charge. Quant à la surveillance intérieure de celles de la capitale, un document contemporain constate que, pendant la fronde, le lieutenant civil étant uniquement occupé de ses fonctions politiques et de chercher des partisans au roi, les geôliers laissaient sortir, pour de l'argent, les prisonniers confiés à leur garde. Lorsque l'ordre eut repris le dessus, ces irrégularités cessèrent, et l'on voit en 1690 des commissaires du Châtelet chargés de la visite des prisons; toutefois celles qui renfermaient les prisonniers d'état et les individus détenus en vertu d'une lettre de cachet, comme la Bastille, le For-l'Évêque, Vincennes, Bicêtre et Charenton, leur étaient interdites. Les deux dernières étaient spécialement affectées aux fous ou à ceux qu'on voulait, en raison des faits mis à leur charge, faire passer pour tels; l'Hôpital-Général et le Refuge recevaient les prisonniers malades. Par intervalles, les directeurs des prisons d'état envoyaient des notes sur leurs prisonniers au ministre, qui maintenait la détention ou prononçait l'élargissement; mais un inconcevable désordre régnait dans cette partie de l'administration. Au mois de mai 1688, Seignelay prévint La Reynie que le roi désirait savoir la cause de la détention d'un sieur Gérard, prêtre, et du nommé Pierre Rolland, enfermés à la Bastille, le premier depuis huit ans, le second depuis trois ans. « Je ne trouve point ce dernier, ajoutait-il, sur les rôles que M. de Besmaux (le gouverneur de la Bastille) donne tous les mois pour être payé de la nourriture; il faut qu'il y soit sous quelque autre nom. A l'égard de Gérard, il marque dans quelques mémoires, qu'il m'a ci-devant donnés, qu'il est retenu pour l'affaire du poison (1). » Seignelay terminait en demandant un

(1) L'affaire de la Voisin, jugée en 1682.

relevé général des prisonniers de la Bastille avec les motifs de leur détention. Une autre lettre de Pontchartrain du 11 novembre 1697 confirme ce désordre, auquel on voudrait ne pas croire. La Reynie n'était plus alors chargé de la police : il avait cédé la place à d'Argenson; mais sa longue expérience lui valait d'être consulté dans les affaires délicates. A la paix de Ryswick, qui semblait devoir assurer à la France les bienfaits d'une longue tranquillité et qui fut, hélas! de si courte durée, Louis XIV voulut faire participer à la joie générale les prisonniers les plus dignes d'intérêt. Or les élémens pour ce travail manquaient, et il fallut les réclamer extraordinairement à l'ancien lieutenant-général. Les détails fournis par la lettre de Pontchartrain, son inaltérable sérénité en parlant de ces prisonniers dont le motif de détention est ignoré par ceux-là mêmes qui les ont fait enfermer, paraîtront sans doute assez significatifs.

« La paix (écrivait-il) est une occasion pour mettre en liberté, autant qu'il se peut, ceux qui se trouvent dans les prisons, et le roi a ordonné à chacun des secrétaires d'état de lui rendre compte de ceux qui y sont par ordres exprès signés d'eux. Je vous envoie la liste des hommes et femmes qui sont enfermés à l'Hôpital-Général ou au Refuge, la plupart sur des ordres signés de MM. Colbert, de Seignelay et de moi. On a mis à côté de l'article d'un chacun ce que l'on a pu savoir au sujet de leur détention. Presque toutes ces personnes vous doivent être connues, et je crois qu'il en est de même de ceux qui ont été arrêtés sur des ordres signés de MM. de Louvois, de Barbézieux, de Châteauneuf et de Torcy. Sa majesté veut que vous preniez la peine d'aller sur les lieux pour examiner l'état d'un chacun, afin de juger ce qu'on peut faire à leur égard, après que vous les aurez vus et entendus, et que les directeurs vous auront rendu témoignage de leur bonne ou mauvaise conduite. Il sera nécessaire que M. d'Argenson vous accompagne à cette visite *pour s'instruire avec vous des sujets de détention de ces personnes*, et le mémoire que vous ferez sera soigneusement gardé avec les résolutions qui seront prises par sa majesté, pour s'en servir dans les occasions. »

Trois ans auparavant, le gouverneur de la Bastille ayant fait connaître que de nouvelles prisons étaient indispensables, Pontchartrain (on était alors en pleine guerre) lui avait répondu que le temps n'était guère propice, et qu'il fallait attendre. Rien de plus juste : d'abord le gouvernement s'épargnait une dépense considérable; d'autre part, en admettant que les amnistiés, faute d'espace, ne fussent pas victimes de haines privées ou d'erreurs judiciaires, n'étaient-ils pas déjà trop châtiés par une détention sans jugement, si courte qu'elle eût été? Qui sait même si, parmi ceux que les divers ministres avaient entassés dans les prisons d'état, et dont la paix de Ryswick fit lever l'écrou, on n'en aurait pas trouvé plusieurs dignes

de la même pitié que ce malheureux dont parle la correspondance officielle, qui languissait depuis dix ans dans un cachot de la Bastille pour avoir voulu transporter une de nos industries à l'étranger? Soyons justes pourtant. Ces punitions terribles, empruntées au muet despotisme de Venise, qui au besoin ne reculait pas même devant le poison, la France n'était pas seule à les infliger : une nation voisine, dont Colbert eut le tort de suivre l'exemple, l'Angleterre, l'avait précédée dans cette voie et s'y était même engagée plus avant, car elle punissait de la déportation ceux qui auraient transporté de la laine à l'étranger. Pour le même crime, un Français résidant en Angleterre avait le poing coupé, et la récidive entraînait la mort. La loi britannique en vint jusqu'à punir aussi de mort l'importation d'un grand nombre de marchandises françaises : rigueurs barbares, déplorables violences que la guerre nationale la plus acharnée n'aurait pu ni justifier, ni excuser!

L'attention de La Reynie ne se portait pas toutefois uniquement sur les nécessités de la répression, et son attitude vis-à-vis de la population parisienne n'était pas toujours celle d'un justicier. Il s'occupait surtout de son bien-être. Les travaux considérables qui s'accomplissent à Paris sous nos yeux, ces grandes voies, ces îlots de verdure semés çà et là pour la jouissance de tous à la place des jardins privés, l'air et l'espace, le soleil et l'eau si libéralement prodigués, tout cet ensemble, improvisé pour notre agrément et pour celui du monde entier, ne doit pas faire oublier qu'à diverses époques des transformations analogues donnèrent à la capitale de la France le premier rang, qu'elle avait perdu depuis, et qu'elle vient de reconquérir. Au xve siècle, les ambassadeurs de Venise la dépeignaient comme une merveille devant laquelle s'éclipsaient les plus belles cités de l'Italie. Si les derniers Valois firent peu pour leur résidence habituelle, Henri IV et Louis XIII l'embellirent à l'envi. La Place-Royale, qui fut pendant un siècle le quartier de la cour et du monde élégant, le Pont-Neuf, la rue et la place Dauphine, les hôpitaux de la Charité, de Saint-Louis, de la Santé, et un grand nombre de couvens ornés d'églises remarquables datent de Henri IV. Près de quarante couvens, congrégations, séminaires ou hospices furent encore fondés par son successeur. Vers la même époque, le palais du Luxembourg, le Jardin-des-Plantes, le Palais-Royal, s'ajoutaient aux monumens des âges antérieurs. L'imprimerie royale, établie, non sous le règne de François Ier (1), mais pendant le ministère du duc de Luynes, avait été complétée par le

(1) François Ier avait institué des *imprimeurs royaux*, mais ce n'était pas encore l'*imprimerie royale*.

cardinal de Richelieu dans l'intérêt spécial des lettres. De splendides hôtels particuliers excitaient l'admiration, non moins par la beauté de l'architecture que par les chefs-d'œuvre de toute sorte qu'ils offraient à la curiosité des amateurs. Enfin sept théâtres, d'une importance diverse, n'étaient pas le moindre des attraits que les Parisiens, les provinciaux et les étrangers trouvaient réunis dans la même cité.

Bien que Louis XIV l'ait à peine habitée, son gouvernement fit plus encore pour elle qu'aucun autre. Le besoin de sécurité, l'accroissement de l'aisance publique, le goût de la propreté qui se répandait dans les classes moyennes, l'influence bienfaisante des grands écrivains, imposaient des devoirs nouveaux. On regrette de ne trouver aucune preuve de la part que le roi dut prendre à la rénovation administrative et matérielle du vieux Paris. Tandis que de nombreuses lettres à Colbert et à Louvois attestent la sollicitude avec laquelle il suivait les travaux de Versailles, ni sa correspondance, ni ses *Instructions au dauphin*, si curieuses à tant de titres malgré les retouches du président de Périgny et de Pellisson, ne prouvent qu'il ait donné des soins personnels et particuliers à l'embellissement de sa capitale. On sait pourtant que la place Vendôme fut heureusement rectifiée sur ses indications. Loin de nous la pensée que toute initiative à ce sujet soit partie de ses ministres; mais il semble que la passion ni le goût n'y étaient pour rien. Même pour ce qui regarde l'organisation de la police, les *Instructions au dauphin* ne contiennent que des réflexions dépourvues d'intérêt. A l'entendre, il se serait borné à rétablir quelques ordonnances tombées en désuétude et à prendre des précautions pour les mieux faire observer à l'avenir, surtout en ce qui touchait le port des armes et la propreté des rues. Quoi qu'il en soit, activement secondé par Colbert et Louvois, Louis XIV assainit Paris en l'embellissant. Il fonda l'Observatoire et les Gobelins, fit construire la colonnade du Louvre, l'hôtel des Invalides, les places Vendôme et des Victoires, les portes Saint-Denis et Saint-Martin. En même temps des travaux d'un ordre différent portèrent le mouvement et la vie dans de nombreux quartiers où s'entassaient, privés d'air et de lumière, les milliers d'individus livrés aux petits métiers que comporte l'industrie des grandes villes. Un arrêt du 15 septembre 1667 décida que la butte Saint-Roch serait aplanie; par malheur, elle ne le fut qu'à moitié, et l'insuffisance de l'opération a légué aux ingénieurs du nouveau Paris une immense difficulté. C'était néanmoins un travail considérable, et qui dura dix ans; il procura l'ouverture de dix nouvelles rues sur un point où la population se portait de préférence à cause du jardin des Tuileries et des Champs-Élysées. La belle ligne de

quais s'étendant de l'Institut à la place de la Concorde fut entreprise, et régularisa les rues qui viennent y aboutir. Sur l'autre rive de la Seine, la rue de la Monnaie ouvrit une issue directe de l'église Saint-Eustache à la rue Dauphine, du quartier des Halles à celui des Écoles. Un vieux pont en bois, souvent compromis par les crues du fleuve, reliait le quartier des Tuileries à la rue du Bac; il fut remplacé par le Pont-Royal. Baignée par un grand fleuve, la ville de Paris manquait d'eau; de nouvelles fontaines lui en fournirent. Une vaste promenade était désirée à proximité des nouveaux quartiers; c'est alors qu'on planta les Champs-Élysées. Ils étaient loin de l'élégance actuelle; mais la foule, qu'effrayait encore la distance de Boulogne et de Vincennes, accourait les jours de fête au Cours-la-Reine, où se pressaient les carrosses de la cour et de la noblesse. On a la preuve qu'au plus fort de ces travaux le gouvernement s'inquiéta de l'extrême développement de Paris. Le conseil délibéra, et le 26 avril 1672 des lettres patentes défendirent de construire au-delà des nouveaux faubourgs, par le motif « qu'il étoit à craindre que la ville de Paris, parvenue à cette excessive grandeur, n'eût le sort des plus puissantes villes de l'antiquité qui avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très difficile que l'ordre et la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si grand corps. » Que sont devenues ces appréhensions de la vieille école administrative? Les sociétés modernes n'y songent guère. Deux villes surtout, Londres et Paris, sont plus populeuses et plus riches que telles nations de l'antiquité et du moyen âge qui ont rempli le monde du bruit de leur nom. N'y a-t-il pas là, indépendamment du côté moral de la question, du vice qui engendre la misère ou qui l'exploite, du luxe provoquant le luxe, du crime se dérobant plus facilement aux enquêtes de la justice, des dangers d'un autre ordre et plus graves peut-être? Le problème est posé, l'avenir prononcera.

Un point important et souvent controversé depuis fut réglé par un arrêt du conseil du 31 décembre 1672. Quand d'obscures et étroites rues étaient élargies, les propriétaires des maisons qui profitaient de ces travaux onéreux à la ville devaient-ils contribuer à la dépense? Déjà résolue plusieurs fois affirmativement, la question restait néamoins sujette à interprétation. L'arrêt du conseil la trancha définitivement en décidant que les propriétaires de quelques maisons de la rue des Arcis, situées en face de maisons démolies, supporteraient leur part de la dépense en proportion de l'avantage qu'ils en recevaient. Prise pour un cas particulier, cette décision fit règle; quelques années après (27 mai 1678), un arrêt du conseil enjoignait aux propriétaires de la rue Neuve-Saint-Roch de payer,

d'après un rôle arrêté par le roi, la somme de 37,515 livres à distribuer entre diverses personnes « tenues de retirer leurs bâtimens et héritages et laisser la place nécessaire pour l'élargissement de ladite rue... » Une autre mesure d'une importance considérable avait été adoptée deux ans plus tôt. L'alignement des anciennes rues et la construction des nouveaux quartiers s'étaient faits jusqu'alors sans vue d'ensemble, sans plan régulier. Il en résultait que, les rues principales ne se reliant pas entre elles, Paris était plutôt la réunion de plusieurs cités juxtaposées qu'une grande et unique ville construite ou agrandie avec une certaine harmonie. Des lettres patentes du mois de juillet 1676 approuvèrent un plan de Paris qui devait désormais servir de base aux améliorations. « Après avoir, disait Louis XIV, donné la paix à nos peuples par la force de nos armes, nous avons considéré les ouvrages publics et tout ce qui pouvoit procurer les commodités à notre royaume comme un objet digne de notre application, et nous l'avons employée particulièrement pour notre bonne ville de Paris, afin que la capitale de nos états en pût mieux faire connoître la grandeur aux étrangers par le nombre et la beauté de ces ouvrages, et marquer à la postérité le bonheur de notre règne. » Colbert reconnaissait dès 1671 que la capitale donnait le mouvement au royaume, et que toutes les difficultés suscitées au gouvernement avaient leur point de départ dans les grandes compagnies dont elle était le siége. Il est incontestable que les travaux exécutés sous son ministère et la sécurité dont on était redevable à La Reynie durent augmenter l'importance politique et la population de Paris.

Quel était alors le chiffre de cette population parisienne? Un document officiel, remontant à 1670, constate qu'il y avait eu dans l'année 16,810 baptêmes, 3,930 mariages et 21,461 morts (1). Frappée de cet excédant considérable des morts sur les naissances, l'administration l'expliquait par la grande quantité d'étrangers qui faisaient de Paris leur séjour habituel. Les calculs les plus vraisemblables permettent de croire que la population ne dépassait guère, vers la fin du XVIIe siècle, le chiffre de 500,000 habitans. Il est plus malaisé de déterminer, même approximativement, le nombre de gens assistés par la charité publique, soit dans les temps ordinaires, soit aux époques de disette. En 1693, à la suite de quelques mauvaises récoltes, les mendians de la campagne affluèrent dans la capitale. On aurait bien voulu les refouler dans leurs villages; mais, comme il s'agissait pour eux de ne pas mourir de faim, ils résis-

(1) *État général des baptêmes, mariages et mortuaires des paroisses et faubourgs de Paris en 1670.* (Bibliothèque imp., Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 159.)

taient à toutes les injonctions. « Peut-être, écrivait le chancelier Pontchartrain à M. de Harlay, jugerez-vous à propos de donner un arrêt qui oblige les mendians invalides du dehors à se retirer. Peut-être croirez-vous encore qu'il faut apporter quelques autres précautions pour l'exécution sûre d'un si bon dessein. » Quelques mois après, il fallut recourir à un arrêt pour « purger Paris des pauvres du dehors; » mais on ne put l'exécuter. De Harlay ayant cru devoir recourir à la ressource extrême des ateliers publics, Pontchartrain, dont le rôle se bornait à tout approuver, lui écrivit (22 janvier 1694): « Les ateliers publics sont sans doute un des plus efficaces moyens pour ôter la fainéantise et la mendicité. Tout ce que vous ferez là-dessus ne vous sera qu'honorable et utile au public. » Cependant les pauvres de la campagne s'obstinaient à rester dans Paris malgré le gouvernement. Les rigueurs de l'hiver, jointes à la cherté du blé, en avaient encore accru le nombre. Le 30 mars, La Reynie transmit à M. de Harlay (car Pontchartrain, découragé, s'effaçait de plus en plus) un état par quartiers du nombre de ces malheureux : le chiffre total s'élevait à 3,376, y compris les femmes et les enfans. Les détails fournis par le lieutenant-général de police montrent avec quel soin se faisaient déjà les recherches statistiques. La Reynie assurait que les visites pour connaître le nombre des pauvres du dehors répandus dans les rues et dans les églises de Paris avaient été opérées aussi exactement qu'une chose de cette nature le pouvait être, qu'il avait pris à cet égard beaucoup de précautions, et qu'une instruction ample et détaillée avait été donnée par écrit à ses agens plusieurs jours avant l'exécution. Il ajoutait que, s'il ne s'était pas trouvé plus de pauvres de la campagne, c'est qu'il en était mort une partie, que les hôpitaux en renfermaient un certain nombre, et que d'autres n'avaient pas attendu les perquisitions. Enfin, après deux années d'angoisses, les craintes de disette s'étant apaisées, les mendians forains reprirent la route des villages d'où la faim les avait chassés, et Paris n'eut plus à nourrir que les siens. C'était bien assez pour les ressources dont la charité publique pouvait disposer.

III.

La question des subsistances joue un grand et triste rôle dans l'histoire de l'ancienne monarchie. Aux époques les plus florissantes et pendant les règnes les plus illustres, la famine apparaît avec son cortége hideux de populations hâves, désolées, frappées à mort. Le règne de Louis XIV n'échappa point à ces misères, causées par les troubles civils ou la guerre, aggravées par la difficulté des communications, et surtout, en ce qui concernait l'exportation et le com-

merce des céréales, par une législation de la plus déplorable mobilité et les préjugés les plus funestes. Dans les premiers temps du ministère de Colbert, de graves embarras, suscités par la cherté des grains, avaient exigé des mesures extraordinaires; ils se reproduisirent avec un caractère plus alarmant vers la fin de l'administration de La Reynie. La disette avait pourtant été plus grande en 1661 et en 1662; mais on était au début du règne, et nonobstant les inquiétudes généralement répandues la population de Paris se borna, avec une résignation passive, à se porter en foule aux distributions de pain. De pressans appels faits à la charité des contemporains constatent la déplorable situation des provinces. Même en faisant la part d'une pieuse exagération, les misères durent être affreuses, et dans le Blaisois, en Touraine, en Anjou, elles dépassèrent tout ce que l'imagination peut rêver de plus douloureux. « Les pauvres, disait une relation de l'année 1662, sont sans lits, sans habits, sans linge, sans meubles, enfin dénués de tout. Plusieurs femmes et enfans ont été trouvés morts sur les chemins et dans les blés, la bouche pleine d'herbes... Depuis cinq cents ans, il ne s'est pas vu une misère pareille à celle de ce pays... »

Les quinze premières années de l'administration de La Reynie s'étaient écoulées sans que l'approvisionnement de Paris lui eût créé de sérieux sujets d'inquiétude. Pour dissiper quelques craintes conçues sans motif en 1684, il avait suffi d'un achat de grains fait par le gouvernement à l'étranger. Vendu d'abord à 28 livres le setier (1 hectolitre 56 cent.), le blé du roi, comme on l'appelait, avait amené promptement la baisse du blé des marchands, qui était tombé bientôt à 16 livres. Cette concurrence faite au commerce de bonne foi n'était cependant ni juste ni prudente, car elle devait le décourager. Bonne contre un mal chimérique ou insignifiant, elle ne pouvait qu'accroître les illusions et détourner du vrai remède. Aussi, quand en 1692 on voulut y revenir, La Reynie se trouva aux prises avec les difficultés les plus sérieuses qu'il eût encore rencontrées. Ses lettres, celles du chancelier Pontchartrain, du président de Harlay, et les précieux documens recueillis par le commissaire Delamare contiennent les éclaircissemens les plus complets sur la crise des subsistances que le gouvernement allait traverser (1).

Les premières inquiétudes se manifestèrent vers la fin du printemps : le bruit courait alors que les blés avaient été niellés. Le public s'alarma; les marchands de Paris s'empressèrent d'acheter

(1) Dans la première partie d'une étude sur *le Pain à Paris* (*Revue* du 15 août 1863), M. André Cochut a signalé avec raison, à propos de cette crise, les fautes de l'administration et les dangers des innombrables règlemens soi-disant tutélaires qui entravaient l'industrie des marchands de blés et des boulangers sous l'ancien régime.

les restes de la récolte précédente et, ce qui était contraire aux ordonnances, d'arrher les blés en herbe. Par suite, le prix du froment ne tarda pas à s'élever, et il se vendait, après la moisson, 24 livres le setier, les autres grains en proportion. Le gouvernement recourut alors aux moyens accoutumés. Le 13 septembre 1692, il interdit l'exportation; mais, comme d'ordinaire, la mesure ne produisit pas grand effet. Le pain continua d'enchérir, et bientôt les désordres de la rue commencèrent. Le 12 novembre, la place Maubert (c'était déjà, avec le faubourg Saint-Antoine, le quartier le plus difficile à gouverner) fut le théâtre d'une sédition d'autant plus grave que les meneurs étaient des soldats aux gardes. Suivis d'une quantité considérable de menu peuple, ils ne s'étaient pas bornés à piller le pain des boulangers, ils leur avaient encore extorqué de l'argent.

Les craintes du gouvernement n'étaient, on le voit, que trop fondées. Il avait sollicité en pareille circonstance, lors de la disette de 1662, les avis d'une assemblée mixte, qui, si elle ne supprimait pas les difficultés, donnait du moins une grande force morale aux décisions prises sous son patronage. Une assemblée analogue fut convoquée et se réunit dans la chambre de Saint-Louis au Palais. Composée des présidens du parlement, de la cour des comptes et de la cour des aides, du prévôt des marchands, des échevins, de messieurs de la ville, des commissaires du Châtelet, de députés des chapitres de Notre-Dame, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, elle statua qu'il y avait lieu de pourvoir à la subsistance des pauvres, — de rétablir l'abondance sur les marchés de Paris en forçant les laboureurs et les marchands d'y amener leurs grains, avec défense expresse d'en vendre ailleurs, — de veiller à la sûreté publique et surtout à celle des boulangers. Quelques bonnes mesures furent prises pour venir en aide aux plus nécessiteux. Quant à rétablir par la force et la terreur l'abondance sur les marchés en y traînant les propriétaires de grains, si résolu qu'il fût à tout oser, le gouvernement reculait devant une pareille entreprise. Seule, la répression des vols de grains et de pain était possible, et elle ne se fit pas attendre. Le 28 novembre, La Reynie condamnait à mort trois soldats pris en flagrant délit. L'arrêt, soumis au parlement, fut confirmé en ce qui concernait l'un des coupables; les deux autres furent envoyés aux galères après avoir assisté à l'exécution. Quelques gardes furent mis au carcan ou battus de verges. On pouvait croire que ces actes de sévérité allaient prévenir de nouveaux excès; il n'en fut rien. Quatre jours après, huit soldats attaquaient, l'épée à la main, la femme d'un boulanger de Vaugirard, qui conduisait au marché une charrette de pain. Tels étaient, à la fin de 1692, les exploits des soldats français au cœur même de Paris! Louvois, à

la vérité, n'était plus; mais toute discipline avait-elle donc disparu avec lui? On se demande enfin ce qui devait se passer dans les provinces, puisque l'insubordination était poussée à ce point sous les yeux mêmes du gouvernement.

L'année 1693 fut plus agitée et plus difficile encore que celle qui venait de finir. Vainement la police escortait les boulangers sur les routes et les protégeait pendant la durée des marchés; la détresse était telle que la crainte des châtimens et de la mort même n'était plus un frein suffisant. Vers la fin de mars, les soldats des gardes (toujours des soldats!) se livrèrent à de graves désordres dans divers marchés. « Ils s'attroupèrent au Marché-Neuf, dit La Reynie, et après s'être répartis par pelotons ils enlevèrent de force du pain et du poisson, et quelques-uns de ces soldats se jetèrent sur l'argent que l'on comptoit à une vendeuse de marée. » La Reynie ajoute que le blé avait été rare aux halles, et que les prix, stationnaires depuis quelques mois, s'étaient élevés de vingt sols par setier, ce que quelques personnes attribuaient au mauvais temps. « On a appris cependant, disait-il à M. de Harlay, qu'il a passé des gens inconnus aux habitans des lieux d'où il vient des blés à Paris, qui ont affecté de les enchérir, et qui ont promis d'enlever tout au même prix. Il pourroit être avantageux au public qu'il vous plût de vous en faire rendre compte. » Le fantôme des accapareurs se dressait de nouveau, et troublait toutes les têtes. Depuis le commencement de l'année, de nombreux arrêts avaient été rendus contre les marchands de blés, moyen infaillible pour empêcher que le commerce vînt en aide aux populations. D'autre part, la répression ne faiblissait pas. Le 14 mai, un ouvrier avait forcé, à la tête d'un attroupement, la boutique d'un boulanger de la rue de Lourcine, et pillé le pain et les meubles. Il fut condamné par La Reynie à être pendu au carrefour de la porte Saint-Marcel, et l'arrêt, confirmé par la cour du parlement, fut exécuté le lendemain même. Quelques jours après, le 29 mai, on ouvrait des ateliers publics aux pauvres valides, à la condition qu'ils ne sortiraient pas aux heures de repos pour aller mendier. Par malheur, la nouvelle récolte fut encore plus mauvaise que la précédente, et la situation ne fit qu'empirer. Pendant plusieurs mois, les lettres de La Reynie et de Harlay sont pleines de détails navrans et montrent que le gouvernement ne savait jamais la veille s'il y aurait du pain à la halle le lendemain. Sollicité de proposer un remède au mal, le lieutenant de police proposa d'enjoindre : — à tous les laboureurs et fermiers, à huit lieues à la ronde, d'amener sans délai leurs grains aux halles et autres marchés les plus rapprochés de leurs domiciles, *sous peine d'amende et de confiscation*; — aux marchands de blés de déclarer

dans trois jours la quantité qu'ils en avaient, avec obligation d'envoyer incessamment à Paris les grains nécessaires. Sur ces divers points, La Reynie ne fut que trop écouté. Un arrêt du parlement du 27 juillet donna force de loi aux dispositions qu'il avait suggérées, et décida que les blés seraient vendus d'autorité, au prix moyen des marchés, du 25 juin au 8 juillet. Veut-on savoir le résultat de ces fatales mesures? Le 20 juillet, le prix du setier était de vingt-quatre livres; un mois après, il s'élevait à quarante-deux livres.

Les faits économiques obéissent en effet à des lois naturelles qu'on ne fausse pas impunément, et sur ce terrain la force brutale se brise impuissante. Comme toujours en pareil cas, les résultats obtenus furent donc bien différens de ceux qu'on avait espérés. A bout d'expédiens, le gouvernement chargea (5 septembre 1693) les conseillers d'état Pussort, d'Aguesseau, de Harlay fils et Phélypeaux d'aviser aux moyens « d'obliger sans délai ceux qui avoient des magasins de blé à le vendre, et d'en faciliter la circulation dans les provinces. » Un second arrêt ordonnait de nommer dans toutes les villes et communes du royaume des personnes de probité pour visiter les fermes, abbayes et maisons, dresser procès-verbal de la quantité de grains qui s'y trouveraient et les faire porter aux marchés. S'il eût été possible d'ajouter au mal, de telles mesures l'eussent fait; elles restèrent à peu près partout lettre morte. La défense aux brasseurs, ceux des Flandres exceptés, d'employer du blé ou de l'orge à la fabrication des bières, la suppression de tous droits d'entrée et autres levées tant au profit du roi que des villes, communautés ou seigneurs particuliers, firent sans doute quelque bien; mais les violences continuaient. Le 16 septembre, à la nuit, deux cents femmes attaquèrent à coup de pierres la maison d'un boulanger de la rue des Gravilliers. Le lendemain, nouveaux troubles, nouveaux pillages de boulangeries par des femmes. Les journées suivantes ne furent pas moins agitées. Le 24, La Reynie, envoyant à M. de Harlay un pain de seigle et d'orge qui ne revenait qu'à deux sous, lui mandait : « La chaleur paroît grande du côté du faubourg Saint-Marcel. Ce sont des femmes et des veuves de soldats qui souffrent véritablement et qui sont d'une vivacité extraordinaire. Il en est venu ce matin devant ma porte, auxquelles il a fallu nécessairement que j'aie parlé, après avoir entendu la plus hardie, qui portoit la parole pour toutes les autres, lesquelles n'avoient point osé la suivre, de crainte qu'on ne le trouvât mauvais, quoique, à ce qu'elle m'a dit, ces femmes, qui avoient vu périr une partie de leurs enfans, fussent peu en peine de leur propre vie, à cause de la misère extrême qu'elles souffroient... »

Si ces faits étaient purement accidentels, il n'y aurait qu'à les

laisser dans la poussière des in-folio; mais ils se représentaient à chaque disette, et Dieu sait si les disettes étaient nombreuses, grâce à l'épouvantail des accaparemens. Ils nous permettent d'ailleurs d'étudier de près, dans la partie la plus difficile de son œuvre, un administrateur justement célèbre. La situation s'aggravant toujours, la surexcitation des populations devint telle qu'il fallut, chose inouie depuis la mort de Mazarin, composer avec les révoltés. Sur l'avis de La Reynie, deux perturbateurs, que le chancelier voulait punir exemplairement, furent graciés, parce que le moment eût été mal choisi. En 1662, Louis XIV avait fait fabriquer du pain qui devait être distribué à prix réduit : on recourut de nouveau à ce moyen extrême. On bâtit encore une fois des fours dans la cour du Louvre, et on y fit cuire cent mille livres de pain par jour, qui furent vendues 2 sols la livre, moitié du prix d'achat, avec défense d'en acheter pour le revendre. Malgré les précautions, de graves désordres eurent lieu. Ainsi, le 28 octobre, une femme, que la curiosité avait attirée près du Louvre, périt étouffée. Son mari et son fils furent blessés. Un arrêt destiné à empêcher ces violences porte que beaucoup de personnes aisées profitaient du bas prix de ce pain pour en acheter le plus possible, et que les véritables pauvres perdaient ainsi leurs journées. Pour empêcher ce trafic, on fit distribuer le pain par les curés des paroisses avec le concours de personnes charitables du quartier. Quinze jours après (14 novembre 1693), nouvel arrêt substituant les distributions d'argent à celles de pain. Au lieu de cent mille livres de pain par jour, les pauvres de Paris eurent 120,000 livres d'argent deux fois par semaine. Quelques mois s'écoulèrent, et l'on reconnut alors que, loin de parer aux difficultés, ces distributions n'avaient fait que les compliquer. La police, à bout d'expédiens, s'en prenait aux accapareurs, et on ne saurait trop déplorer les récriminations constantes contre les gens soupçonnés d'avoir du blé chez eux. Non-seulement elles faisaient le vide sur les marchés, mais que de fois elles appelèrent d'injustes rigueurs sur d'honnêtes citoyens! Au mois de mars 1694, un protestant fut signalé comme accapareur, et La Reynie reçut l'ordre de s'expliquer sur la convenance de le faire arrêter *à cause de sa mauvaise conduite sur le fait des blés*. Il le connaissait sans doute pour un homme de bien, car, saisi d'indignation à cette pensée, il répond qu'il regarde la mesure proposée comme odieuse, plus dangereuse même que le mal auquel on voulait porter remède. Il eût été honorable pour La Reynie de protester jusqu'à la fin contre cette violence; mais, la cour ayant insisté, il faiblit, et, l'esprit séduit par l'illusion commune, il finit par écrire que « la détention de cet homme, dont on avoit saisi tous les papiers, ne laissoit pas de faire quelque exem-

ple. » Singulier exemple en vérité, puisque, vers la même époque (juin 1694), le setier de blé se vendit 57 livres! C'est aussi à cette époque que le prévôt de Paris et le lieutenant-général furent invités à poursuivre ceux qui, « par de faux bruits et des discours séditieux, avoient, la veille d'une récolte abondante, fait renchérir considérablement le blé à Paris et dans les marchés voisins. » Quelques jours après, six commissaires au Châtelet se transportaient dans les provinces pour faire venir des blés à Paris et informer contre ceux qui en causaient la cherté. Suivant Delamare, qui visita la Bourgogne et la Champagne, ils trouvèrent partout, dans les fermes comme dans les villes, des blés vieux de plusieurs récoltes, qu'ils firent porter aux marchés les plus proches, où ils rétablirent ainsi l'abondance. Disait-il la vérité? Ne pliait-il pas les faits dans le sens de ses préjugés? Une lettre de La Reynie (23 juillet 1694) prouve que cette abondance, tant vantée dans les relations faites après coup, n'était rien moins que réelle. On peut voir par vingt passages de sa correspondance quelle passion instinctive, irréfléchie, l'animait contre les marchands de blé. Un de ces marchands, le sieur Legendre, de Rouen, consentit à envoyer du blé à Paris; mais il réclama sans doute des garanties, et il eut bien raison. C'est alors que, dompté enfin par l'évidence et par la force des choses, La Reynie écrivit à M. de Harlay cette lettre que les lieutenans-généraux de police auraient dû faire imprimer en lettres d'or, mais qu'aucun d'eux ne connut probablement :

« J'exécuterai l'ordre que vous me faites l'honneur de me donner à l'égard du blé du sieur Legendre autant qu'il peut dépendre de moi... C'est là le cas où un bon marchand, qui n'est d'aucun complot ni d'aucune cabale, amenant sa marchandise à Paris, doit y avoir, ainsi que tous les autres en général, une entière et pleine liberté de la vendre et débiter à tel prix qu'il le peut et le plus avantageux pour lui, en observant les règles établies dans le lieu où il fait son commerce. La moindre contrainte au-delà sera toujours vicieuse et d'un grand préjudice au public, car elle empêcheroit le bon effet qui lui doit revenir de la liberté de chaque marchand et de la liberté réciproque des acheteurs. Il est encore de l'intérêt public, ainsi que vous le jugez, aussi bien que de l'intérêt du marchand, qu'il vende promptement, afin qu'il revienne bientôt rapporter d'autre marchandise. »

Sages et judicieuses réflexions pour les subalternes; mais étaient-ils assez éclairés pour en profiter? Pour sa part, le commissaire Delamare continua de voir partout des monopoleurs. « Toutes leurs ruses étant découvertes, dit-il, ils furent obligés de rentrer dans l'ordre et la discipline d'un légitime commerce. » Se figurant que les mesures auxquelles il se glorifie d'avoir pris part avaient ramené

l'abondance et les bas prix, Delamare ajoute naïvement : « Par toutes ces diligences, le prix du blé tomba à Paris, dix jours après le départ des commissaires, de 54 livres le setier à 36, deux jours après à 32, dans la même semaine à 28, et au bout d'un mois à 20 livres. Cette diminution continua toujours jusqu'à la Saint-Martin, que le plus beau blé ne se vendoit plus que 15 et 16 livres, et ce fut ainsi que finit *cette disette apparente* et cette véritable cherté qui avoit duré près de deux ans. » Ce fut ainsi, ajouterai-je, et telle est la leçon à tirer de ce triste épisode, ce fut grâce à ces appréciations erronées et à cette malheureuse disposition à nier le mal et à persécuter ceux dont il aurait fallu au contraire stimuler les efforts, que de nouvelles disettes, plus cruelles que les précédentes, vinrent en 1698, en 1699 et surtout en 1709, mettre à une rude épreuve le successeur de La Reynie, et, ce qui était bien plus fâcheux encore, faire peser sur les populations affamées des misères que d'autres principes et d'autres erremens leur auraient épargnées, du moins en partie.

IV.

Si, aux prises avec la plus grave difficulté économique, La Reynie s'était montré, comme tant d'autres, inférieur à cette lourde tâche, il retrouvait sa vigueur morale dans les affaires qui ne réclamaient que le zèle et la vigilance du juge, dans celle des poisons par exemple, qui a déjà été pour nous l'objet d'une étude spéciale (1). D'autres procès, des procès politiques, ou, comme on disait alors, pour crime de lèse-majesté, troublèrent par intervalles la longue quiétude du règne de Louis XIV. Dans quelques-uns, comme celui du chevalier de Rohan, La Reynie joua un rôle important, que sa correspondance éclaire d'un jour curieux et tout nouveau. Quelques détails sur les conspirations des premiers temps du règne nous aideront à faire mieux apprécier le caractère du tragique événement où l'intervention de La Reynie fut prépondérante.

Entourées, l'on s'en doute bien, d'un mystère impénétrable, la plupart des conspirations contre la personne ou l'autorité du roi s'éteignaient d'ordinaire dans les sombres profondeurs des prisons d'état. Quelquefois pourtant elles faisaient explosion et venaient finir en place de Grève. La première remonte à 1659. Se rappelant une promesse solennelle faite pendant la fronde à un moment où l'on avait besoin de son appui, la noblesse de Normandie, d'Anjou, du Poitou, rêvait la convocation des états-généraux; mais le péril était loin, et Mazarin avait complétement oublié les engagemens de 1651. Pour ôter toute illusion à la noblesse, un arrêt du conseil du

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

23 juin 1658 avait interdit « à tous gentilshommes et autres de faire aucune assemblée, sous peine de vie, sans permission du roi. » On apprit cependant, l'année suivante, que des nobles de la Normandie et de plusieurs provinces se réunissaient secrètement. Pendant plusieurs mois, la correspondance de Colbert et de Mazarin roula sur « cette révolte des gentilshommes. » L'un des plus compromis était un marquis de Bonnesson, zélé huguenot, dont Colbert faisait activement épier les démarches. « J'ai travaillé jusqu'à minuit à donner des ordres et à prendre les mesures justes pour arrêter Bonnesson, écrivait-il au cardinal le 1er septembre 1659. En signant cette dépêche à cinq heures du matin, l'on me donne avis qu'il vient d'être arrêté avec Laubarderie et Lézanville... Je ressens beaucoup de joie d'avoir réussi en cela par la satisfaction que votre éminence en aura. » Le marquis de Bonnesson avait dit, quand on se saisit de lui, que son emprisonnement « étoit l'affaire de la noblesse et qu'on en entendroit parler. » Quelques grands personnages, les comtes d'Harcourt, de Matignon et de Saint-Aignan, furent soupçonnés; mais, pour ne pas donner à l'affaire trop de gravité, on résolut de ne pas les impliquer dans les poursuites. Cependant beaucoup d'accusés étaient parvenus à sortir du royaume. Traduits exceptionnellement devant le grand-conseil, composé de maîtres des requêtes de l'hôtel, espèce de commission dévouée au ministre, ils furent condamnés à mort et exécutés en effigie à la Croix-du-Trahoir. En même tems, et c'était là le point essentiel pour la cour, on fit raser sans délai leurs châteaux et leurs bois, bien qu'aux termes des lois en vigueur, il eût fallu attendre cinq ans à partir du jour de leur condamnation; mais l'occasion était bonne pour écraser la queue de la fronde, et Colbert, en l'absence de Mazarin, ne la laissa pas échapper.

Restaient le marquis de Bonnesson et quelques autres. Après avoir fait traîner l'affaire en longueur et porté ses prétentions, disent les correspondances officielles, jusqu'à demander un avocat, Bonnesson fut condamné à mort et exécuté le 13 décembre 1659. « Il a été assez fier en mourant, écrivit à Le Tellier le président de la commission, et n'a jamais voulu se convertir. C'est une affaire faite, qui auroit pu déjà finir il y a quelques jours; mais messieurs du grand-conseil ont gardé toutes les formalités imaginables, lesquelles enfin ne doivent point être condamnées, puisque l'événement fait si bien paroître l'intention droite des juges. » Notons que ceux-ci avaient été menacés, s'ils ne voulaient pas en finir, d'être obligés de suivre la cour à Fontainebleau (1). De son côté, Gui Patin écrivit : « Le

(1) J'ai publié de nombreuses lettres sur cette affaire, peu connue jusqu'à ce jour, dans le premier volume des *Lettres de Colbert,* texte et appendice, année 1659; introduction, LXXXI.

marquis de Bonnesson a eu la tête tranchée à la Croix-du-Trahoir; il est mort huguenot, et n'a jamais voulu entendre le docteur de Sorbonne qui a voulu le convertir, afin qu'il mourût à la romaine. Il n'a point voulu être bandé. Je pense qu'il a été vu de tout Paris, car on l'a mené de la Bastille, dans une charrette fort élevée, jusqu'au lieu du supplice. Il avoit un livre entre ses mains, dans lequel il lisoit... » Avec lui s'éteignit le dernier souffle de ce qu'il pouvait y avoir eu d'aspirations honnêtes et libérales dans les premiers temps de la fronde. Grâce aux folles ambitions du cardinal de Retz et des princes, le pouvoir absolu était désormais si bien établi, qu'une révolution impitoyable, qui couvrit la France de ruines fécondes, était seule capable de le briser.

Une nouvelle exécution pour crime de lèse-majesté eut lieu à Paris dix ans après. En 1668, l'ambassadeur de France à Londres avait signalé l'arrivée en Angleterre « d'un des sujets les plus malintentionnés du monde. » Il s'agissait encore d'un protestant, Roux de Marcilly, né à Nîmes, qui, alléguant l'injustice des procédés du gouvernement à l'égard de ses coreligionnaires, n'avait imaginé rien de mieux, pour y mettre fin, que de tuer le roi. L'ambassadeur ajoutait que, caché dans un cabinet chez un de ses amis où se trouvait Roux de Marcilly, il avait obtenu, à l'aide d'une série de questions concertées, les renseignemens les plus complets sur les projets du conspirateur. Celui-ci, étant rentré en France pour les mettre à exécution, fut arrêté, jugé et condamné à mort. Le procureur du roi au Châtelet, qui avait soutenu l'accusation, écrivit à Colbert que, « de l'avis de tous messieurs les conseillers, il n'y avoit point de supplice assez grand pour expier le crime dudit Roux de Marcilly, lequel étoit si foible que l'on n'avoit pu lui donner la question. » Ce crime était, d'après les termes mêmes du jugement, « d'avoir pris part à des négociations secrètes contre le service du roi et de l'état, et d'avoir tenu des discours pernicieux qui marquoient ses desseins abominables contre la sacrée personne de sa majesté. » Roux de Marcilly fut exécuté le 21 juin 1669. « Il avoua, dit le procès-verbal de son exécution, qu'il avoit tout fait pour susciter des ennemis au roi, qu'il mouroit dans la volonté de le persécuter jusqu'à l'extrémité, puisqu'il poussoit à outrance ceux de sa religion, et que, s'il étoit encore en état, il n'y auroit rien qu'il épargnât et qu'il ne fît contre cela. »

Cinq ans plus tard, un aventurier du nom de Sardan s'engageait, avec le prince d'Orange et avec le roi d'Espagne, à faire soulever la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné et la Provence. Protestant comme Bonnesson et Roux de Marcilly, originaire du Languedoc ainsi que ce dernier, il débuta chez un de ses oncles, greffier de la

cour des aides de Montpellier; nommé ensuite receveur des tailles au Puy, il avait été chargé d'accompagner des fonds que les états de Languedoc envoyaient à Paris. Une fois dans la capitale, il dissipa cet argent, passa prudemment en Flandre, et fut condamné par contumace à la peine de mort (1). Trois mois après, le 20 avril 1674, cet intrigant concluait avec le prince d'Orange un traité où il lui promettait de faire soulever quatre grandes provinces. Un autre traité, signé à Madrid le 23 juillet suivant, portait que ces provinces étaient écrasées d'impôts, que le gouvernement français avait supprimé les états de Guienne et du Dauphiné, énervé ceux de Provence et de Languedoc, réduit tous les parlemens au silence, et que les habitans, *représentés par diverses personnes*, avaient résolu de demander la convocation des états-généraux dans une ville libre. Le roi d'Espagne accordait en retour au comte de Sardan une pension annuelle de cent mille livres pour frais de premier soulèvement, un million pour chacune des années suivantes, et cent mille livres à un habitant de Bordeaux qui aiderait à s'emparer d'une place forte dans la province. Si les confédérés parvenaient à former un état particulier ou une république, le roi d'Espagne devait leur continuer sa protection, comme les rois de France avaient fait, disait le traité, à l'égard des états de Hollande, sous des prétextes moins justes. Enfin le prétendu comte de Sardan s'obligeait, en qualité de syndic général des confédérés du Languedoc et député de la confédération, à susciter sans délai, dans les montagnes des Cévennes et du Vivarais, un soulèvement de douze mille hommes pour surprendre les postes de la rivière du Rhône et des autres places de la province et des provinces voisines.

Par un hasard étrange, cette chimérique conspiration coïncida, et c'est sans doute ce qui donna tant de confiance au gouvernement espagnol, avec celle du chevalier de Rohan. D'une des plus illustres familles du royaume, admis dans sa jeunesse aux jeux de Louis XIV, objet des faveurs des plus belles et des plus grandes dames, parmi lesquelles on nommait la duchesse de Mazarin, qu'il avait le premier enlevée à son mari, l'électrice de Bavière, et, s'il faut s'en rapporter aux bruits du temps, Mme de Thianges et jusqu'à Mme de Montespan, Louis de Rohan s'était fait comme à plaisir, par sa hauteur et ses dédains, des ennemis nombreux, implacables, en tête des-

(1) Dans une supplique au parlement de Marie Vosser, veuve du sieur de Saint-Laurent, ancien receveur-général du clergé, il est question d'un nommé Paul Sardan, ancien receveur des tailles en Languedoc, qui, de 1667 à 1670, aurait été lié avec Godin de Sainte-Croix, amant de la marquise de Brinvilliers, et Reich de Penautier, receveur-général du clergé, compromis dans l'affaire de la Brinvilliers. Ce Sardan ne serait-il pas l'intrigant dont le prince d'Orange et le roi d'Espagne furent les dupes?

quels figurait le roi. Ses folles prodigalités l'avaient réduit aux derniers expédiens quand il tomba entre les mains d'un gentilhomme normand, George du Hamel, sieur de La Tréaumont, militaire réformé, perdu de dettes comme lui, ne rêvant qu'à refaire sa fortune. L'idée leur vint de faciliter à la Hollande et à l'Espagne une descente en Normandie moyennant un million. Une dame de Villars, un chevalier de Préaux, son amant, étaient du complot et promettaient leur influence auprès de la noblesse normande, très douteuse depuis la fronde et fort mécontente en ce moment à cause de quelques nouveaux impôts. Les correspondances par la poste étant dangereuses, il fallait un émissaire. Un vieux professeur hollandais, Affinius van den Enden, retiré à Paris, où il avait fondé une institution, fut envoyé à Bruxelles pour s'entendre avec le général Monterey sur la descente des Hollandais. Le 10 septembre 1674, van den Enden reprit le chemin de Paris, la tête pleine d'illusions; mais, à peine arrivé à la barrière, il fut arrêté. Le chevalier de Rohan avait été fait prisonnier la veille en sortant de la chapelle de Versailles, et le lendemain La Tréaumont, alors à Rouen, fut surpris au lit. Blessé dans la lutte, il mourut dix-huit heures après, sans avoir fait le moindre aveu, mais laissant les papiers les plus compromettans.

Si ridicule que fût cette conspiration, Louis XIV, depuis longtemps outré contre le chevalier de Rohan, voulut qu'elle fût jugée avec éclat. Une commission extraordinaire fut immédiatement formée, et deux maîtres des requêtes les plus habiles, de Bezons et de Pomereu, eurent ordre d'instruire. Le roi, qui appréciait chaque jour davantage le lieutenant de police, lui confia l'emploi de procureur-général de la commission. Le premier soin de La Reynie fut de circonscrire l'affaire dans la crainte de l'éterniser et de manquer le but principal. Persuadée que la noblesse normande était de connivence avec les agitateurs, la cour n'avait rien épargné pour provoquer des révélations. Plus de soixante personnes avaient été arrêtées, et l'affaire, surchargée de tant d'interrogatoires, avançait à peine. Effrayé du développement qu'elle avait pris malgré lui, La Reynie démontra par d'excellentes raisons les inconvéniens de la marche suivie jusque-là. « Je ne sais, écrivait-il à Colbert le 16 octobre 1674, s'il est bien à propos de faire le procès à tant de gens à la fois, de remplir ainsi les prisons, et si, au lieu de la justice que tout le monde attend de ceux qui se trouveront coupables et de la terreur qu'elle doit imprimer, on ne trouvera point quelque chose d'affreux dans cette multitude d'accusés et de criminels, et s'ils ne deviendront pas moins criminels au public par le nombre. »

Malheureusement pour le chevalier de Rohan, sa culpabilité

n'était pas même douteuse. Deux de ses complices, van den Enden et de Préaux, le chargèrent à outrance. Le premier raconta les détails du voyage à Bruxelles, où il n'était allé, disait-il, que parce que le chevalier de Rohan l'avait menacé de mort. Il précisa le chiffre des pensions promises par le comte de Monterey : trente mille écus pour le chevalier, vingt mille pour La Tréaumont. Les révélations du chevalier de Préaux furent d'une autre nature. Se voyant perdu sans retour, il avoua que Rohan et La Tréaumont s'étaient souvent entretenus en sa présence de la possibilité d'enlever la reine et le dauphin pendant que le roi était à la tête de ses armées, qu'ils avaient composé ensemble les placards affichés en Normandie, où ils disaient aux nobles que, s'ils continuaient à tout endurer, le roi les traiterait *comme en Turquie*. Suivant lui, et ses déclarations étaient d'ailleurs confirmées par des projets de proclamations trouvés dans les papiers de La Tréaumont, le plan des conspirateurs était, après avoir renversé le gouvernement, de convoquer une *chambre de la liberté*, où tous les différends des gentilshommes seraient réglés sous la présidence du chevalier de Rohan, qu'ils comptaient bien faire investir par le peuple d'une autorité à peu près illimitée. « Quand la noblesse sera à cheval, avait dit La Tréaumont, il faudra venir faire révolter Paris et demander les états-généraux. » Enfin le chevalier de Rohan aurait dit en se frottant les mains : « Je mourrois content, si je pouvois une fois tirer l'épée contre le roi dans une bonne révolte. »

Pressé de tous côtés, espérant fléchir Louis XIV par un aveu, Rohan se décida à parler. Après les plus grandes protestations d'attachement pour le roi, il dit que s'il avait proféré quelques plaintes contre lui, c'était « en quelque sorte par un emportement de tendresse et pour ainsi dire de jalousie, comme un amant en auroit pour sa maîtresse, » qu'il avait eu néanmoins le malheur de lui déplaire, et que, chaque fois qu'il lui avait demandé une grâce, il s'était vu refuser. Désespéré, l'idée lui était venue d'exploiter le mécontentement de la Normandie et d'envoyer van den Enden en Flandre, mais, ajoutait-il, « sans prendre d'engagement, et seulement pour voir ce que les Espagnols diroient. » Ces aveux ne lui ayant, à sa grande surprise, servi de rien, il essaya plus tard d'en atténuer la portée. Vains efforts! la conspiration était flagrante, et sa culpabilité, de même que celle du chevalier de Préaux, de Mme de Villars et de van den Enden, étaient avérées. Le droit de défense eût-il existé, les avocats les plus habiles ne les auraient pas fait absoudre. La clémence royale pouvait leur faire grâce, la justice devait sévir.

Une lettre de La Reynie à Colbert du 26 novembre 1674 lui apprit qu'ils seraient condamnés, les trois premiers à avoir la tête

tranchée, le dernier à être pendu devant la Bastille, de Préaux et van den Enden devant être préalablement soumis à la question. La Reynie aurait voulu qu'il en fût de même pour le chevalier de Rohan: mais la chambre de l'Arsenal lui en épargna l'humiliation et les douleurs. La Reynie prévenait en outre Colbert que l'arrêt était ajourné au lendemain, afin que l'exécution pût avoir lieu le même jour. « Je vous supplie, ajoutait-il, de me faire savoir s'il y a quelque choix particulier à faire d'un confesseur pour M. de Rohan; le père Bourdaloue n'en était pas encore satisfait à midi. » A partir de cet instant jusqu'à la dernière heure, les lettres de La Reynie se succèdent. Le 27 novembre, à sept heures du matin, il écrit à un de ses agens : « Faites-moi savoir par le sieur Desgrez tout ce qui se passera à la prononciation de l'arrêt, particulièrement à l'égard de M. de Rohan, et, s'il y a quelque chose d'important, écrivez-moi sur un morceau de papier, et mettez-le entre les mains du sieur Desgrez, que je ferai tenir à la Bastille pour cela. Il y a ici un courrier de Saint-Germain qui attend ce que je vous demande, et que je ferai partir sur-le-champ... » Un contemporain a prétendu que Louis XIV aurait fait grâce au chevalier de Rohan, s'il n'eût craint de paraître céder à l'influence de Colbert, qu'on supposait s'y intéresser à cause de son gendre, le duc de Chevreuse, dont le chevalier de Rohan était parent. Pour ôter tout prétexte aux commentaires, Colbert quitta la cour pendant quelques jours, et c'est à Seignelay que La Reynie adressa ses dernières lettres. Noble privilége du génie! on essaya d'une représentation de *Cinna*, mais Louis XIV demeura inflexible, alléguant, dit-on, qu'il s'agissait de la France, non de lui, et qu'il n'était pas libre de pardonner à des hommes qui avaient comploté avec l'étranger. Les ordres suprêmes furent donc donnés. Le 27 novembre, à dix heures du matin, La Reynie prévint Seignelay que toutes les dispositions étaient prises, les troupes commandées, les chaînes des principales avenues aboutissant à la rue Saint-Antoine tendues. Il l'informait en même temps que le chevalier de Rohan, humble et courageux tout à la fois, avait communié avec de grands sentimens de piété, et que le père Bourdaloue était invité à ne rien négliger pour provoquer, au dernier moment, ses aveux concernant le crime d'état. Une autre lettre annonçait à Seignelay que van den Enden, mis à la question, avait encore chargé le chevalier de Rohan, à qui il aurait ouï dire à plusieurs reprises : *Si nous pouvions avoir le roi!* Enfin à sept heures La Reynie rendit compte de l'exécution. Rohan était mort en chrétien, avec une fermeté modeste, mais sans avoir pu prendre sur lui de regarder de sang-froid son dénonciateur. Pour éviter quelque récrimination violente, on mit, d'après La Reynie, « ce misérable

étranger dans un lieu séparé, » et ce fut le seul, quoi qu'on en ait dit, qui mourut lâchement. Bien que le concours de la population eût été immense, l'exécution s'était faite au milieu d'un calme inusité. Revenant le lendemain sur les accusés qui restaient à juger, La Reynie conclut pour leur mise en liberté en faisant observer que, si l'arrêt n'en avait pas même parlé, c'était à raison de leur innocence présumée.

Ce sage conseil, qui honore le magistrat, prévalut sans doute, car aucun document ne mentionne des condamnations nouvelles se rattachant à l'affaire du chevalier de Rohan. D'autres complots marquèrent-ils cette période du grand règne? On peut l'affirmer hardiment, et d'ailleurs la certitude existe que des passions mauvaises continuèrent à fermenter. Ainsi le 20 février 1682 cet auditeur à la chambre des comptes dont il a été question dans le procès des poisons, Jean Maillard, fut condamné à mort pour n'avoir pas révélé des projets criminels contre le roi. Sept années plus tard, le 4 octobre 1689, le marquis de Seignelay écrivait à La Reynie pour l'informer d'une conspiration contre Louis XIV et contre l'état. « Il y a sept personnes, ajoutait-il, qui doivent être arrêtées et conduites à Vincennes, et comme il est important qu'elles n'aient aucune communication, le roi veut que vous y alliez vous-même pour faire préparer les logemens... (1) » Heureusement aucun de ces projets n'aboutit, et sauf quelques cas exceptionnels, comme dans les affaires de Bonnesson, de Roux de Marcilly et du chevalier de Rohan, ils restèrent le secret de la police. Ce règne, l'un des plus longs de nos annales, et qui eut aussi ses agitations, aujourd'hui trop oubliées, ne fut souillé par aucune tentative sérieuse d'assassinat. Ces fureurs criminelles, qui ont, hélas! réveillé tant de fois en sursaut la France du XIXe siècle, s'arrêtèrent devant Louis XIV. Leur dernière explosion avait, il est vrai, été terrible, car en frappant dans la force de l'âge, le 14 mai 1610, le prince chez qui tant de fermeté et de courage, de bon sens et de grandes vues s'unissait aux plus vives qualités de l'esprit, le monstre du fanatisme avait fait à la France, au triple point de vue de son influence extérieure, de sa prospérité et du développement régulier des libertés publiques, une blessure que nulle autre n'égala jamais.

C'est encore pendant l'administration de La Reynie que survint un des plus graves incidens qui aient troublé notre pays. Tant que vécut Turenne, la question religieuse, traitée avec les ménagemens que commandait la raison politique, ne causa au gouvernement de Louis XIV que des difficultés d'un ordre secondaire. A la mort de Tu-

(1) Archives de l'empire, *Registres des secrétaires d'état,* 1689.

renne (1675), les mauvaises dispositions du chancelier Le Tellier et de Louvois contre les protestans devinrent plus marquées; mais Colbert, dont la tolérance s'étendait jusqu'aux juifs en faveur de l'industrie, continua de résister au nom de cet intérêt considérable. « M. Colbert, écrivait un jour Mme de Maintenon, ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion. » Peu à peu les exigences des catholiques exclusifs, que le chancelier soutenait ouvertement, s'accrurent. Au mois de septembre 1680, une protestante qui demeurait au faubourg Saint-Germain étant tombée malade, des prêtres de Saint-Sulpice pénétrèrent chez elle sans y être appelés. Il s'ensuivit quelques désordres au sujet desquels Colbert demanda des explications à La Reynie. Quoique très réservée, sa lettre renfermait un blâme réel contre les prêtres qui forçaient ainsi la porte des malades. Une famille industrielle restée célèbre, celle de van Robais, dont le chef avait initié la France à la fabrication des beaux draps de Hollande, était protestante. Tout en désirant sa conversion, Colbert la protégea jusqu'au bout contre les capucins d'Abbeville, qui, suivant ses expressions, *la pressoient trop*. Le moment vint pourtant où il céda au torrent, et l'on a, de ses dernières années, beaucoup de lettres par lesquelles il ordonne d'expulser des finances et des fermes tous les religionnaires. De son côté, le marquis de Seignelay, qui dirigeait la marine sous ses ordres, écrivit le 4 juillet 1680 à l'intendant de Brest : « Sa majesté attendra encore un mois ou deux que les officiers de la religion prétendue réformée se mettent en état de profiter de la grâce qu'elle a bien voulu leur accorder, et elle *chassera* ceux qui auront persévéré dans leur opiniâtreté. » Une seule exception était faite à l'égard de Du Quesne à cause du besoin qu'on avait de ses services, et combien de fois elle lui fut, sinon reprochée, du moins rappelée! Mais quand la mort de Colbert, véritable calamité nationale, eut laissé le champ libre à l'influence du vieux Le Tellier et de l'impétueux Louvois, les édits contre les protestans se multiplièrent. Même avant la révocation de l'édit de Nantes, la persécution avait atteint un degré de violence dont la seule excuse, s'il pouvait y en avoir une, serait dans la complicité de la population, depuis les classes les plus éclairées jusqu'aux plus ignorantes. Un fait digne de remarque, c'est que, d'après le dernier article de l'édit de révocation, les protestans pouvaient, « *en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer comme les autres*, demeurer dans le royaume, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, à condition de ne point s'assembler sous prétexte de prière ou de culte. » Or cet article était en contradiction formelle avec le plein pouvoir donné précédemment aux intendans d'expulser du royaume tous ceux qui résisteraient à

la grâce. Quelques intendans ayant demandé des instructions plus précises, Louvois dissipa tous les scrupules en leur écrivant qu'il ne doutait pas que quelques logemens *un peu forts* ne détrompassent les religionnaires de leur erreur sur l'édit que M. de Châteauneuf (c'était le secrétaire d'état ayant les affaires de religion dans ses attributions) *leur avoit dressé*. « Sa majesté, ajoutait Louvois, désire que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer une religion qui lui déplaît et dont elle a défendu l'exercice par tout son royaume. » Recommandations bien dignes du ministre impitoyable qui, dans le temps même où il était livré aux grands tourbillons de la vie et des passions humaines, écrivait à un commandant de province : « Sa majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre sa religion, et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir rester les derniers doivent être *poussés jusqu'à la dernière extrémité*. » Était-on assez loin des temps heureux où le jeune roi, suivant de confiance les inspirations de Colbert, invoquait, pour dissuader Charles II d'épouser les rancunes religieuses de son parlement, « la douceur et la considération avec lesquelles les princes catholiques traitoient dans leurs états ceux de leurs sujets qui professoient une autre croyance (1) ! »

La Reynie, on s'en doute bien, fut activement mêlé aux affaires de religion dans Paris. Une intrigue ministérielle les lui avait un moment soustraites, une autre intrigue les lui rendit. Le spectacle intime des rivalités et des jalousies qui troublent la sphère des hommes appelés à gouverner sera toujours un curieux sujet d'étude. Quel intérêt ne doit-il pas s'y attacher quand ces rivalités se produisent à l'occasion d'un fait tel que la révocation de l'édit de Nantes, qui fut accueilli avec une si aveugle faveur par les multitudes, avec de si justes imprécations par ceux qui en étaient victimes, et qui est resté l'un des événemens les plus considérables d'un règne à jamais célèbre ? Un contemporain, le marquis de Sourches, grand-prévôt de la cour et en position de bien voir, raconte que, les affaires de religion étant, vers 1685, les seules de quelque importance, chacune des factions du ministère, toujours partagé entre les influences jalouses des familles Colbert et Le Tellier, essayait d'en attirer à soi la direction et le détail. Par sa charge de secrétaire d'état ayant l'Ile-de-France dans ses attributions, le marquis de Seignelay devait connaître de toutes les questions intéressant les protestans de Paris. S'il faut en croire le grand-prévôt, La Reynie,

(1) Bibliothèque impériale, Mss. FF., 10,266. *Recueil de Lettres de Louis XIV*; lettre du 24 mars 1663.

dont Colbert avait fait la fortune, s'était mis depuis dans les intérêts de Louvois, et celui-ci l'aurait récompensé en lui faisant donner l'affaire des poisons, qui, de son propre aveu, lui causa les plus grands ennuis. Outré de cette ingratitude, Seignelay résolut de lui ôter les affaires des protestans pour les confier au lieutenant civil Le Camus, son adversaire déclaré, et Louis XIV approuva la substitution. Écoutons maintenant le marquis de Sourches.

« M. de Harlay, dit-il, procureur-général du parlement de Paris (1), ennemi mortel de M. Le Camus, ne put souffrir cette préférence. Il vint trouver M. de Louvois, avec lequel il avoit de grandes liaisons, lui représenta le tort que l'on faisoit à M. de La Reynie parce qu'il étoit attaché à ses intérêts, et que M. de Seignelay triomphoit et mettoit M. Le Camus sur le pinacle. M. de Louvois convint avec lui de faire son possible pour détrôner M. Le Camus, et en même temps M. le procureur-général alla trouver le roi, et lui insinua adroitement. entre beaucoup d'autres choses, que c'étoit faire un tort signalé à M. de La Reynie que de lui ôter la commission des huguenots, qui étoit un véritable fait de police, et qu'assurément il s'en acquitteroit pour le moins aussi bien que M. Le Camus. Comme ils en raisonnoient encore, M. de Louvois, qui avoit donné rendez-vous chez le roi à M. le procureur-général, entra dans le cabinet, et, se mêlant dans la conversation, appuya le sentiment de M. le procureur-général si fortement que le roi, sur-le-champ, lui fit expédier un ordre par lequel il attribuoit la connoissance des affaires des huguenots à M. de La Reynie, avec défense à M. Le Camus de s'en mêler à l'avenir. »

Le tour était joué. C'est ainsi que, par amour-propre et pour ne pas se laisser amoindrir, La Reynie se trouva chargé des conversions et abjurations dans Paris. Un volumineux recueil (2) contenant, avec de nombreux rapports de police, des lettres de Harlay, de Pellisson et de Besmaux, gouverneur de la Bastille, une prodigieuse quantité d'actes de foi et bien d'autres pièces, prouve la part beaucoup trop grande que La Reynie prit à ces malheureuses affaires. Il prouve en outre que, si la passion contre les religionnaires était ardente chez les agens du gouvernement, elle l'était plus encore dans les masses. Le fanatisme qui avait armé leurs bras cent ans auparavant subsistait encore, quoique affaibli, et le pouvoir, si violent qu'il fût, était plus modéré que la multitude; il est vrai qu'il n'avait pas les mêmes excuses. Un rapport de police du 28 septembre 1682 jette sur ces dispositions de la population parisienne une triste lumière. Le garçon d'un marchand de vin du faubourg Saint-

(1) Il ne fut nommé premier président qu'en 1689.

(2) Bibliothèque impériale, Mss. S. F., 7,050. *Révocation de l'édit de Nantes*, 6 volumes in-folio. Ces manuscrits, également désignés sous le nom de « Papiers de La Reynie, » sont exclusivement relatifs aux affaires de religion.

Marcel, professant comme son patron la religion réformée, avait reçu un coup d'épée mortel dans une rixe. Un vicaire de Saint-Médard l'alla voir et ne put le décider à se confesser. « Le menu peuple, dit le rapport, en ayant eu connoissance, s'assembla en un moment au nombre de sept à huit cents, un peu plus ou moins, et étant devant la maison du blessé, ils firent toutes les violences qu'on se peut imaginer, frappèrent à coups de pierres, bâtons et règles, contre les portes, qu'ils rompirent à quelques endroits, cassèrent toutes les vitres, et s'efforcèrent d'entrer dans la maison, s'écriant : « Ce sont des huguenots et parpaillots qu'il faut assommer, même mettre le feu aux portes, s'ils ne nous rendent le blessé. » L'arrivée d'un commissaire mit la populace en fuite. Quant au malade, il persista dans son refus et mourut le lendemain. Les scènes de ce genre se renouvelaient souvent. Le 24 juin 1690, le fils d'un *nouveau converti en apparence* voyait passer une procession, le chapeau sous le bras, mais debout. Sur le refus de se mettre à genoux, il fut insulté et rentra chez lui. La maison allait être forcée et brûlée quand l'arrivée d'un commissaire, appuyé d'agens déterminés, dissipa l'attroupement. Une autre lettre de La Reynie à M. de Harlay portait que le peuple continuait d'insulter les *nouveaux catholiques* et que beaucoup de gens avaient la tête troublée par l'excès du vin et de l'eau-de-vie. « Les fourbisseurs, ajoutait-il, ont marché par les rues avec des enseignes et l'épée nue. Le menu peuple du quartier Montmartre et du quartier Saint-Denis est sans raison, et ce sera un très grand bonheur si le reste du jour se passe sans désordre. J'ai fait avertir les brigades qui sont établies pour la sûreté des grands chemins de se trouver chacune en un lieu marqué hors des faubourgs où l'on pourroit les trouver en cas de besoin. Les cavaliers du guet sont pareillement avertis, et j'ai chargé les commissaires de demeurer dans leurs quartiers et d'avertir de tout ce qui méritera la moindre attention, et j'aurai aussitôt l'honneur de vous en rendre compte. » Ne dirait-on pas une scène de la Saint-Barthélemy?

Les derniers édits n'admettant pas qu'il pût y avoir encore dans le royaume des personnes pratiquant une religion qui, comme le disait le pieux Louvois, *déplaisoit au roi*, l'administration appelait *nouveaux catholiques* non-seulement ceux qu'on supposait n'avoir fait semblant de se convertir que pour échapper à la rigueur des ordonnances, mais encore ceux qui n'avaient fait aucun acte de conversion. Il suffit de lire ces ordonnances pour être édifié sur les procédés que les agens du gouvernement étaient autorisés à mettre en œuvre. Il fallait avant tout ne rien négliger pour que Louvois conservât sa prépondérance dans le conseil. Naturellement les lettres de cachet, les ordres d'exil étaient la monnaie courante des

convertisseurs, et l'on en trouve un grand nombre dans les papiers de La Reynie. Le 20 novembre 1685, une conférence avait eu lieu chez le procureur-général de Harlay pour étudier les moyens de hâter les conversions. D'après La Reynie, quelques-unes des personnes présentes prétendirent qu'on ne parviendrait à rien, « si l'on ne faisoit entrer des troupes dans Paris. » C'était, on le voit, le germe des dragonnades. Moins absolu sur ce point, La Reynie dit qu'il lui paraissait suffisant de prévenir les protestans qu'on ferait élever leurs enfans par des catholiques, qu'une punition exemplaire frapperait ceux qui essaieraient de passer à l'étranger, que la maîtrise serait retirée aux artisans protestans déjà reçus maîtres, et qu'elle serait conférée sans frais aux nouveaux convertis. Il proposait encore de réunir chez lui les convertis, par cinquante ou soixante, avec un pareil nombre de protestans déjà ébranlés, dans l'espoir de les entraîner par l'exemple. Il croyait en outre nécessaire de faire distribuer quelques aumônes au nom du roi à ceux qui étaient dans le besoin. Suivant lui (et son opinion était relativement très modérée), cet ensemble de mesures rendrait inutile la coopération des soldats.

Ces conseils furent entendus, du moins en ce qui concernait Paris, et le spectacle des conversions par logemens paraît avoir été, sauf pourtant quelques exceptions, épargné à la capitale. Par contre, celles à prix d'argent, dont le gouvernement se contentait pour le moment, espérant que le temps ferait le reste, abondèrent, et il en existe bien des preuves authentiques. Un ancien protestant, jadis très compromis à la cour pour son dévouement à Fouquet, mais depuis rentré en grâce et très bien auprès de Louis XIV, dont il était devenu le rédacteur intime, Pellisson, avait été chargé de la distribution des aumônes royales à ceux qui feraient acte de foi catholique. On doit à La Reynie la conservation de beaucoup de ces actes de foi. Les uns sont très développés, et c'étaient ceux qu'on exigeait sans doute des protestans relaps; les autres, non moins catégoriques et positifs, mais très concis, imprimés d'ailleurs comme les premiers, de telle sorte que les nouveaux convertis n'avaient qu'à signer, sont ainsi conçus : « Je crois de ferme foi tout ce que l'église catholique, apostolique et romaine professe. Je rejette sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même église a condamnées et rejetées. Ainsi Dieu soit à mon aide et ses saints Évangiles, sur lesquels je jure de vivre et de mourir dans la profession de cette même foi! » Les rôles indiquant par quartier le nom des personnes qui se convertissaient et des sommes qui leur étaient allouées ont également été conservés. Quand au contraire un protestant refusait de se convertir, une lettre de cachet

l'envoyait à la Bastille ou au For-l'Évêque. Les plus heureux, ceux qu'un protecteur puissant prenait sous son patronage, en étaient quittes pour un ordre d'exil.

En même temps qu'on soumettait à de misérables séductions les protestans besoigneux, rien n'était épargné pour ramener au catholicisme ceux qu'on avait cru devoir, à raison de leur obstination ou de quelque motif particulier, faire enfermer à la Bastille. La correspondance de M. de Besmaux est là-dessus très explicite. Le 4 mars 1686, il prévenait La Reynie qu'un des prêtres admis à la Bastille pour la conversion des prisonniers pressait fort M. Masclary, M. de Bessé et sa femme, et en espérait beaucoup. « Je m'y appliquerai de mon mieux, ajoutait-il, et vous avertirai de la suite. » De la part d'un commandant de citadelle, cette application était au moins singulière. Sur ces entrefaites, un exempt de robe courte avait reçu je ne sais quel ordre concernant Mme de Bessé. « Je vous supplie, écrit alors Besmaux à La Reynie, que M. Auzillon n'exécute pas l'ordre qu'il a pour Mme de Bessé. M. l'abbé de Lamon l'a mise à la raison, aussi bien que son mari. Tous deux méritent de la louange d'avoir très fort combattu et d'avoir pris cette résolution. Mme de Bourneau, aussi éclairée que Mme de Bessé, est de la partie, et si M. (l'abbé) Gervais a le loisir, vous saurez bientôt l'exécution. Je lui écris. » Veut-on avoir une idée des complications et des contradictions où cette malheureuse affaire avait jeté le gouvernement? A la même époque, Louvois conjurait M. de Barillon, ambassadeur en Angleterre, de décider les ouvriers français qui s'y étaient réfugiés pour cause de religion à rentrer en France, et M. de Barillon lui répondait (9 janvier 1687) qu'il s'y employait de son mieux, mais que les Anglais ne négligeaient rien de leur côté pour les retenir. Le 7 août suivant, l'ambassadeur annonçait à Louvois, comme une victoire, qu'il avait déterminé trois ouvriers papetiers à rentrer en France. Fallait-il donc commettre tant d'iniquités pour faire ensuite, parce qu'on avait besoin d'eux, de telles avances à des artisans que la crainte de la confiscation et de la mort n'avait pas empêchés d'aller chercher du travail hors de leur pays?

Quelle était la pensée intime de La Reynie sur les violences dont il fut le trop docile instrument? Sa correspondance avec Louvois nous l'aurait peut-être appris; on ne sait ce qu'elle est devenue. La conférence où il combattit l'appel des troupes à Paris pour provoquer des conversions, sa mauvaise humeur contre les *indiscrets zélés* qui compromettaient tout, les soins qu'il prenait pour empêcher les brutalités de la populace parisienne envers les protestans fidèles à leur croyance, indiquent assez qu'il était opposé aux rigueurs. Catholique convaincu (son testament en fournit la preuve),

conciliant, mais ferme, il avait sans doute, comme le roi et la plupart de ses contemporains, embrassé avec joie l'idée de voir la France entière professer la même religion. Par malheur, le système adopté n'était pas fait pour amener un tel résultat. Vers 1690, quand la persécution eut aigri, exaspéré les esprits, le gouvernement, alors en guerre avec les puissances protestantes, crut que les protestans de l'intérieur faisaient des vœux pour elles contre lui : ils furent même accusés, car il faut tout dire, de se cotiser pour venir en aide aux ennemis. « On a donné au roi, écrivait Pontchartrain le 31 août 1692, un mémoire touchant les assemblées de *nouveaux catholiques* qui se font à Paris et les sommes qu'on prétend qu'ils amassent pour les envoyer en Angleterre... » Cinq ans après, l'année même où La Reynie fut remplacé, Pontchartrain écrivait encore à son successeur : « Le roi ayant été informé qu'il se faisoit des collectes d'argent entre les *nouveaux catholiques* pour les ennemis, sa majesté a envoyé ordre à M. Phélypeaux de faire arrêter Lefranc et le notaire Briet. Le roi veut que vous alliez les interroger pour connoître leur commerce (1). » L'accusation était-elle fondée? Ce qui est certain, c'est que le soupçon seul d'un acte pareil était fait pour rendre odieux les religionnaires. Quant à La Reynie, s'il remplit souvent à leur égard le rôle de modérateur, on doit convenir qu'il ne leur épargna pas toujours les tracasseries ni les persécutions. Il eût mieux fait à coup sûr, si les passions religieuses lui paraissaient excessives, de se retirer; mais ces passions, il les partageait dans une certaine mesure. Un homme seul, c'était, à vrai dire, le plus généreux de tous, Vauban, conseillait ouvertement à Louvois la tolérance; mais Louvois, principal auteur des mesures dont il reconnut trop tard le mauvais effet, n'osait pas dire la vérité au roi, et le mal allait sans cesse en s'aggravant.

On pense bien que les conséquences économiques de ces persécutions ne se firent pas attendre. Non-seulement les manufacturiers protestans étaient les plus riches, leurs coreligionnaires étaient aussi les ouvriers les plus industrieux. L'expatriation des uns et des autres priva donc gratuitement le royaume des capitaux et des bras les plus intelligens. Alors, et en pleine paix, commença cette décadence matérielle de la France que les coalitions étrangères et les disettes portèrent vers la fin du siècle à un excès qui fut la grande tristesse de La Bruyère, de Fénelon, de Racine, et qui provoqua les mâles protestations de Vauban et de Boisguilbert. Nous n'avons pas les réflexions sur l'état de la France remises par Racine à Mme de Maintenon et par elle-même au roi, qui les reçut si mal; tous deux s'honorèrent par cette tentative avortée, dont le contre-coup abré-

(1) Arch. de l'empire. *Registres des secrétaires d'état*. Lettre du 15 septembre 1697.

gea, dit-on, les jours du noble et tendre poète. Une pièce non signée et restée jusqu'à ce jour inconnue y suppléerait, si rien pouvait remplacer un écrit de Racine. On trouve parmi les papiers de Louvois, à la date de janvier 1686, un mémoire sans signature, respectueux dans la forme, exagéré sans doute dans l'exposé des faits, mais projetant sur cette époque, où les malheurs du règne se dessinaient à peine, de tristes lueurs qui font pressentir ceux des années suivantes, quand la guerre, cette guerre funeste qui devait durer plus de vingt ans, commença à sévir.

« La France (disait l'auteur du mémoire), qui étoit naguère le magasin des richesses et l'habitation des plus heureux peuples de la terre, semble dégénérer sous le règne du plus grand des rois par une fatalité dont on ressent les effets sans en pénétrer la cause. En effet, on ne voit partout que des fermes abandonnées, des nobles ruinés, des marchands en faillite, des créanciers désespérés, des pauvres moribonds, des paysans désolés, des maisons en ruine... Un François zélé pour la gloire de son souverain s'est transporté à diverses reprises dans toutes les provinces de France et dans tous les états qui l'avoisinent à dessein de découvrir cette cause, et il est en état de démontrer d'où vient qu'en France l'or et l'argent deviennent si rares, que les grands seigneurs sont dans une espèce d'indigence, et que les artisans, faute de travail, vont établir chez les étrangers tant de riches manufactures, pourquoi les plus grands marchands ont fait banqueroute depuis vingt ans, par quelle raison les terres qui valoient dix mille livres de rente bien payées n'en valent pas six mal payées... »

L'auteur du mémoire insistait ensuite sur la dépopulation des villes, l'engorgement des hôpitaux, l'émigration des catholiques eux-mêmes, et il s'offrait enfin pour conjurer tant de maux. Je sais le cas qu'il faut faire des donneurs d'avis, et combien ils tiennent de près aux utopistes; mais, les couleurs du tableau fussent-elles chargées, la situation bien connue des années qui suivirent ne permet pas de tout nier. Il n'est que trop certain que la révocation de l'édit de Nantes avait porté un coup fatal à l'industrie et au commerce, restaurés, au prix de tant de sacrifices, par le patriotisme énergique et patient de Colbert; il est certain encore que deux ans après, quand la guerre de 1688 éclata, le contrôleur-général Le Peletier, qui n'avait pu traverser sans d'extrêmes difficultés une période de paix, déclina le fardeau malgré les instances réitérées de Louis XIV. Pourquoi donc (car on ne saurait trop le redire, et ces retours vers le passé peuvent être utiles dans les situations les plus différentes), pourquoi les sages avis de Turenne, de Colbert, de Vauban, n'avaient-ils pas été suivis et leur avait-on préféré ceux de Le Tellier et de Louvois? L'habileté suprême n'est-elle pas de conquérir les cœurs par la persuasion, par les voies de douceur, avec l'aide du temps, en réservant la rigueur pour les cas extrêmes

où la violence provoque la lutte? Or on n'en était pas là en 1685, et les protestans, c'est une justice à leur rendre, n'avaient jamais été plus soumis et moins à craindre. Pour revenir à La Reynie et à la mission qu'il eut à remplir dans ces conflits, modéré, si on le compare à ceux qui l'entouraient, il empêcha sans doute bien des excès; mais il en laissa aussi commettre beaucoup trop et eut la faiblesse de s'y associer.

V.

Cependant les difficultés augmentaient pour le lieutenant-général de police avec la continuation de la guerre et la durée du règne; mais, semblable à tous les hommes en place, il ne paraissait pas disposé à prendre sa retraite, comme si l'expérience, sauf quelques exceptions éclatantes, pouvait remplacer la vigueur de l'esprit et du corps. Longtemps les ministres l'avaient habitué aux complimens les plus flatteurs, à l'approbation la plus complète. Quand en 1689 Pontchartrain devint contrôleur-général, les choses changèrent d'aspect. Aimable, spirituel, plein de grâce et de feu dans le monde, mais tranchant et cassant dans les affaires, Pontchartrain ne ménagea pas La Reynie, et semble n'avoir rien négligé pour l'éconduire. A l'occasion des troubles suscités en 1692 par la cherté du pain, il écrivait au premier président de Harlay : « Il ne faut pas que M. de La Reynie se plaigne que le service de la police ne se fait point, sous prétexte qu'on en a dispensé quelques officiers. Pareilles querelles d'Allemand ne me vont point; on en a substitué un bien plus grand nombre que celui qu'on en a dispensé. C'est à lui à se faire servir par les voies d'amende et d'autorité qui lui sont confiées, et il ne doit pas compter que ses faux prétextes lui servent d'excuses là-dessus. » La Reynie lui-même ne semblait pas très rassuré non plus sur les dispositions de M. de Harlay, à qui il écrivait assez humblement (20 juin 1692) au sujet de mesures contre les vagabonds de Paris : « Par malheur pour le public et pour vous-même, vous ne sauriez nous rendre tels que vous voudriez que nous fussions, et tels que nous devrions être. »

Conseiller d'état ordinaire depuis 1686, La Reynie était alors âgé de soixante-sept ans, et il y en avait vingt-cinq qu'il occupait l'emploi de lieutenant-général de police. Au mois de décembre 1690, Jérôme Bignon en avait eu la survivance, à la demande du titulaire, qui, d'après Dangeau, « avoit prié le roi de le soulager dans les fonctions de cette charge, qui étoit fort pénible, » d'où l'on peut conclure qu'il songeait parfois à s'en démettre, mais que le charme irrésistible du pouvoir le retenait. Quoi qu'il en soit de ces indécisions, le moment de la retraite arriva. Jérôme Bignon ayant pré-

féré et obtenu une intendance, La Reynie vendit sa charge à d'Argenson moyennant 50,000 écus (janvier 1697). Il restait d'ailleurs conseiller d'état en service ordinaire, et ces fonctions devaient lui faire une vieillesse encore suffisamment occupée. Dans l'année qui suivit, il fut chargé d'interroger à la Bastille la célèbre Mme Guyon. Un an après, le chancelier Boucherat étant mort, La Reynie fut cité avec plusieurs autres personnages pour le remplacer; mais Pontchartrain, fatigué des finances, aspirait aux honneurs de la chancellerie, et fut préféré par le roi, qui avait besoin de sa place pour Chamillart. Douze années s'étaient écoulées depuis que La Reynie avait résigné ses fonctions actives, et, son énergie morale persévérant, il refusait de se plier aux conséquences de l'âge et des infirmités. Plus ses forces le trahissaient, plus il se rattachait aux affaires. Il fallut que Pontchartrain l'en arrachât par un coup d'autorité. « J'espérois vous voir au conseil à Paris jeudi dernier, lui écrivit-il le 2 décembre 1708, et je m'en faisois le plaisir que vous savez que j'ai toujours quand je vous vois. J'appris avec douleur que votre santé, qui malheureusement s'altère tous les jours, vous avoit empêché d'y venir, et cela me confirme avec grand regret dans l'exécution d'une pensée que je vous aurois simplement communiquée, si je vous avois vu. Cette pensée est de vous soulager malgré vous-même dans votre travail, et de le diminuer, quelque utile qu'il soit au public. Vous tenez trois bureaux, celui des vacations, un des parties, un des finances. Souffrez que je vous soulage du premier; c'est celui qui vous fatigue le plus. Il exige même plus que tous les autres, pour le bien de la justice et pour l'honneur des cours dont on attaque les arrêts, que celui de messieurs les conseillers d'état qui a l'honneur de présider à ce bureau soit régulièrement et exactement présent au conseil et à toutes les cassations qui s'y rapportent. Vous savez cependant, et nous ne l'éprouvons qu'avec trop de douleur, que vous ne venez plus au conseil depuis très longtemps... »

L'avertissement était formel, et force fut à La Reynie de s'exécuter. Dépossédé pour n'avoir pas su se retirer à temps des fonctions qu'il avait prétendu conserver au-delà des limites naturelles, il dut, tout en se plaignant et récriminant, se replier sur lui-même et attendre l'heure finale. Il avait fait le 1er septembre 1696 un testament dont quelques dispositions ont été remarquées. En premier lieu, son corps devait être enterré dans le cimetière de sa paroisse et non dans l'église, « ne voulant pas, disait-il, que son cadavre fût mis dans les lieux où les fidèles s'assembloient, et que la pourriture de son corps y augmentât la corruption de l'air et par conséquent le danger pour les ministres de l'église et pour le peuple. » On reconnaît dans ces recommandations dernières la sollicitude du ma-

gistrat qui avait tant fait pour la salubrité de Paris. Ne pouvant réformer un abus enraciné dans la vanité, La Reynie protestait du moins par son exemple. Après avoir expliqué les libéralités qu'il entendait faire aux pauvres et à divers établissemens charitables, il défendait que l'église fût tendue en noir pour lui, se bornant à demander, le jour de son inhumation, *autant de messes qu'il pourroit en être dit*. Veuf en 1658 de sa première femme, il avait épousé, dix ans après, Gabrielle de Garibal, fille d'un maître des requêtes, dont il eut un fils et une fille. Il laissa à son fils, outre sa part de succession, ses livres imprimés et reliés et ses livres d'estampes, évalués à 20,000 francs environ, « quoiqu'il n'eût pas, disait-il avec douleur dans son testament, déféré jusque-là à ses avis. » On sait en effet par Saint-Simon que ce fils, « qui ne voulut jamais rien faire, pas même venir recueillir la succession de son père, étoit allé, longtemps avant la mort de celui-ci, s'enterrer dans les curiosités de Rome, où il avoit passé sa vie, non-seulement dans le mépris du bien, mais dans l'obscurité et sans s'être marié. »

Le véritable créateur de la police parisienne, celui qui avait pour ainsi dire organisé la sécurité dans la capitale, et dont une multitude de règlemens encore en vigueur, notamment sur les jeux, les théâtres, la mendicité, etc., attestent la sagesse et l'activité, mourut à Paris le 14 juin 1709, âgé de quatre-vingt-quatre ans. On a pu voir, par ces règlemens mêmes et par sa correspondance, qu'il était de la race des administrateurs dont le nom mérite de survivre. D'une honnêteté qu'aucun soupçon n'effleura, vigilant et conciliant tout à la fois, instrument habile et énergique, quoique d'une fidélité douteuse dans ses amitiés, car il passa dans le camp de Louvois après avoir épuisé les grâces de Colbert vieillissant, les trente années où il dirigea la police furent, on peut le dire, celles où les crimes et les violences diminuèrent dans la plus forte proportion, où l'ordre fit le plus de progrès, où le développement de la vie sociale fut le plus sensible. On l'a vu dans une circonstance solennelle, l'affaire des poisons, en butte aux reproches acerbes des ennemis de Louvois, et l'on n'a pas oublié ce que disait Mme de Sévigné de *sa réputation abominable;* mais on a pu voir aussi (ce qu'ignoraient ses contemporains) que ses sévérités avaient pour mobile les recommandations réitérées de Louis XIV, et il a constaté, avec une bonne foi touchante, ses indécisions et ses doutes. Quand en 1697 d'Argenson fut nommé lieutenant-général de police, Saint-Simon fit, au sujet de son prédécesseur, ces réflexions qui ont ici leur place marquée : « La Reynie, conseiller d'état, si connu pour avoir tiré le premier la charge de lieutenant de police de son bas état naturel pour en faire une sorte de ministère, et fort important

par la confiance du roi, ses relations continuelles avec la cour, et le nombre de choses dont il se mêle, où il peut servir ou nuire infiniment aux gens les plus considérables, obtint enfin, à quatre-vingts ans (1), la permission de quitter un si pénible emploi, qu'il avoit le premier ennobli par l'équité, la modestie et le désintéressement avec lequel il l'avoit rempli, sans se relâcher de la plus grande exactitude ni faire de mal que le moins et le plus rarement qu'il lui étoit possible. Aussi étoit-ce un homme d'une grande vertu et d'une grande capacité, qui, dans une place qu'il avoit pour ainsi dire créée, devoit s'attirer la haine publique, et s'acquit pourtant l'estime universelle. » Ailleurs cependant Saint-Simon reproche à La Reynie de s'être noyé dans les détails d'une inquisition qui, comme celle de saint Dominique, « dégénéra en plaie mortifère et en fléau d'état. » Le marquis de Sourches, en louant « son manége, son esprit, sa gravité, » fait remarquer qu'il parlait peu. Il a par contre beaucoup travaillé, beaucoup écrit, et laissé assez de matériaux pour reconstituer en quelque sorte son administration. Ce qui en ressort avec évidence, c'est que, tout en inclinant par caractère aux voies de la douceur, il seconda, avec l'activité minutieuse qu'il portait partout, les vues de Le Tellier et de Louvois dans la révocation de l'édit de Nantes, cette grande faute du règne. On l'eût à la vérité brisé sans pitié, s'il avait osé contrarier l'esprit d'intolérance qui emportait la nation entière; mais il ne l'a pas essayé, se contentant de faire le peu de bien qu'il pouvait, et, comme dit Saint-Simon, *le moins de mal possible*. Sous ces réserves, on ne saurait trop louer son intelligence des besoins de la société nouvelle, son dévouement à la chose publique, son zèle, que les glaces de l'âge ne purent refroidir. Le moyen enfin de refuser ses sympathies « à ce magistrat des anciens temps, comme dit encore Saint-Simon, si redoutable aux vrais criminels par ses lumières et sa capacité? » Les magistrats des *anciens temps* avaient, n'en déplaise à Saint-Simon, moins de vertus et de lumières que ceux du XVIIe siècle; mais l'intention du grand chroniqueur n'en mérite pas moins d'être notée, et l'éloge, avec la signification qu'il lui donne, a une valeur que je ne veux pas lui ôter. Honnête et désintéressé, novateur pratique, ne croyant pas au bien absolu et infatigable à la recherche du mieux, La Reynie est en définitive, sauf, bien entendu, les préjugés économiques et les passions religieuses de son temps, un administrateur digne d'être pris pour modèle, et qu'il y aura toujours gloire à imiter.

PIERRE CLÉMENT.

(1) Né en 1625, La Reynie n'avait alors que soixante-douze ans.

LA

BANQUE DE FRANCE

ET

LES BANQUES DÉPARTEMENTALES

S'il y a quelquefois de l'inconvénient à trop discuter, il y en a encore plus à ne pas discuter assez. On commence à s'en apercevoir un peu tard à propos de la loi qui a prorogé le privilége de la Banque de France jusqu'en 1897. Le corps législatif l'a votée dans une demi-séance, à la fin de la session de 1857, bien qu'elle aliénât pour trente ans un des droits les plus importans de l'état, et les questions vitales qu'elle soulevait ont été à peine abordées. On peut affirmer que le corps législatif ferait un peu plus de difficulté aujourd'hui. Un incident inattendu a réveillé tout à coup les problèmes endormis par quinze ans de silence, et, bien qu'il ne soit plus temps de les résoudre législativement, il n'est plus possible de les oublier. Quelques-unes de ces questions délicates ont été discutées dans la *Revue* en pleine connaissance de cause (1). Je partage la plupart des opinions de M. Victor Bonnet, et je n'entreprendrai pas de redire ce qu'il a très bien dit; mais je diffère avec lui sur un point qui me paraît des plus importans : je veux parler de la question de savoir si, dans un grand pays comme la France, plusieurs banques valent mieux qu'une. Je l'examinerai en dehors de toute préoccupation relative à la Banque de Savoie proprement dite,

(1) *La Liberté des banques d'émission et le Taux de l'intérêt,* par M. Victor Bonnet, livraison du 1er janvier 1864. On comprend que nous appelions, sur un sujet de cette importance, toutes les opinions désintéressées qui peuvent l'éclairer utilement pour le pays.

la difficulté soulevée par cet incident ayant eu pour effet de réveiller la discussion générale.

Je suis de ceux qui pensent que plusieurs banques rendraient plus de services qu'une seule, et, pour bien marquer dès le début le point en litige, je n'entends pas parler de banques libres, établies et régies à volonté par le premier venu, mais d'un nombre restreint de banques publiques, constituées et réglementées par la loi, embrassant dans leurs opérations un rayon déterminé, telles enfin qu'elles étaient sorties de la loi de l'an XI et qu'elles ont existé jusqu'en 1848, sauf les modifications dont l'expérience a démontré la nécessité, et que le temps aurait à coup sûr introduites dans leur mécanisme. Quel devrait en être le nombre? Une enquête ouverte dans toute la France pourrait seule répondre. Les uns demanderaient une banque par département, les autres en voudraient seulement une par ressort de cour d'appel ou vingt-huit en tout; d'autres en admettraient moins encore, huit ou dix par exemple, desservant chacune dix ou douze départemens, et instituant autour d'elles des succursales dans le rayon qui leur serait assigné. Ce dernier système me paraît le meilleur, du moins pour le moment. Au sortir d'un monopole rigoureux, ce qui se rapproche le plus de l'unité mérite la préférence, pour éviter les changemens trop brusques.

Ce qui est certain dans tous les cas, c'est qu'une banque unique peut difficilement suffire, dans un pays de 54 millions d'hectares et de 37 millions d'habitans, à une œuvre aussi immense, aussi compliquée, avec le progrès croissant des affaires, que l'entreprise générale des escomptes, des émissions et des comptes courans sur toute la surface du territoire. La Banque de France n'a encore pu réaliser qu'une bien petite part de son gigantesque programme : elle n'a fondé hors de Paris que cinquante-trois comptoirs ou succursales, et, hors de ces cinquante-trois places, tout le reste pâtit (1). Même dans les villes qui possèdent des comptoirs, le commerce local se plaint d'être sacrifié au centre. L'extrême centralisation du crédit ne peut produire, suivant un mot bien connu, que *l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrémités.* Que dis-je? le centre lui-même souffre de ce monopole absolu, en ce sens que les ressources de la banque unique, au lieu de se concentrer sur Paris et les en-

(1) Voici ces cinquante-trois succursales dans l'ordre de leur importance : Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Le Havre, Nantes, Rouen, Strasbourg, Saint-Quentin, Mulhouse, Valenciennes, Besançon, Montpellier, Saint-Étienne, Toulouse, Reims, Nîmes, Caen, Angoulême, Avignon, Amiens, Le Mans, Orléans, Toulon, Angers, Clermont, Dijon, Bar-le-Duc, Nancy, Dunkerque, Sedan, Metz, Troyes, Grenoble, Limoges, Tours, La Rochelle, Bayonne, Saint-Lô, Rennes, Arras, Poitiers, Carcassonne, Nice, Nevers, Agen, Laval, Châteauroux, Brest, Bastia, Annonay, Châlon-sur-Saône, Flers.

virons, se dispersent d'un bout de la France à l'autre. De toutes parts, des réclamations s'élèvent; le faisceau mal lié se dissout, et, pour avoir voulu être partout à la fois, on finit par ne plus suffire nulle part.

La Banque de France a fait en 1863 pour 5 milliards 688 millions d'escomptes. C'est un beau chiffre, mais qui aurait pu être doublé, si tous les besoins légitimes avaient reçu satisfaction. Les escomptes de Paris y figurent pour les trois septièmes (2 milliards 455 millions), ceux des départemens pour quatre septièmes (3 milliards 233 millions). Peut-on croire de bonne foi que ce soit la proportion naturelle? Si riche que soit la ville de Paris, il est bien difficile d'admettre qu'elle fasse à elle seule presque autant d'affaires que tout le reste de la France. En réalité, les trois quarts du territoire manquent des facilités que donne au commerce la proximité d'une banque. Cinquante départemens seulement possèdent des succursales, car le département du Nord en a trois et celui de la Seine-Inférieure deux. Trente-six départemens, non compris ceux de la Savoie et de la Haute-Savoie, en sont privés (1). La loi de 1857 impose à la Banque l'obligation d'ouvrir une succursale par département. On voit combien elle est loin de compte, et au train dont elle y va, il lui faudrait plus de vingt ans encore pour remplir son engagement. On se tromperait d'ailleurs en croyant qu'une succursale dessert tout le département où elle se trouve. Son action s'arrête au contraire dans un rayon très étroit, et il est plus facile d'y escompter du papier sur Paris ou sur une autre succursale que sur les petites villes voisines. Ce n'est déjà plus assez qu'un comptoir par département, il en faudrait un dans les principaux chefs-lieux d'arrondissement, et le moment approche où chaque arrondissement réclamera le sien. La France se divise en 373 arrondissemens. Quand un petit pays comme l'Écosse, qui n'a pas le dixième de notre population, alimente 460 comptoirs ou un par 8,000 habitans, ce n'est pas une prétention bien exorbitante que d'en demander pour la France 373 ou un pour 100,000 habitans. Alors seulement l'organisation du crédit embrassera l'ensemble du territoire; jusque-là on ne fera rien que de partiel et d'incomplet.

Il suffit de 4 à 5 millions d'escomptes par an pour payer les frais d'un comptoir; la Banque de France en donne elle-même la preuve, puisque sa succursale de Bastia n'a fait en 1863 que 4,682,000 fr.

(1) Ces départemens sont : Ain, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ariége, Aveyron, Cantal, Cher, Corrèze, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Lot, Lozère, Haute-Marne, Morbihan, Oise, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vosges, Yonne.

d'escomptes et celle de Châteauroux 4,388,000. Ces deux succursales paient leurs frais et donnent un léger bénéfice. Il y a en France bien peu d'arrondissemens qui ne puissent fournir, sinon peut-être immédiatement, du moins à bref délai, 5 millions d'escomptes par an. La Banque nous le prouve encore, car nous voyons la succursale de Saint-Lô, située dans une ville de 8 à 10,000 âmes, faire pour plus de 22 millions d'escomptes. La plupart des succursales existantes sont placées dans des chefs-lieux de département; mais il en est, comme celles de Bayonne et de Châlon-sur-Saône, dans des chefs-lieux d'arrondissement, et même, comme celles de Flers et d'Annonay, dans de simples chefs-lieux de canton. Hors des grandes places commerciales, on ne comprend pas toujours les motifs qui ont décidé les choix. On voit des villes de 10 à 15,000 âmes avoir des comptoirs, quand des villes de 20,000, 30,000, 40,000 âmes n'en ont pas. Pourquoi un comptoir à Laval, par exemple, quand on en refuse à Roubaix, à Cherbourg, à Boulogne, à Bourges, à Béziers, à Castres, à Dieppe, à Abbeville, à Montluçon, et à tant d'autres places non moins importantes?

La multiplicité des comptoirs devient d'autant plus nécessaire qu'ils n'auraient pas seulement pour effet d'étendre le crédit commercial, mais de fonder le crédit agricole. On parle beaucoup depuis quelques années du crédit agricole. Il ne se répand pourtant pas. Pourquoi? Parce que nos cultivateurs n'ont pas à leur portée les moyens d'escompter leur papier à de bonnes conditions. Les petites succursales seraient les véritables instrumens du crédit agricole. Quand chaque arrondissement aura son comptoir, il arrivera partout ce qui arrive à Saint-Lô, dont le comptoir est principalement alimenté par les herbagers. Ici, c'est le bétail qui fournit la matière première des escomptes; ailleurs, ce sera le blé ou le vin, la laine ou la soie, suivant l'infinie diversité des cultures.

Voit-on maintenant la banque unique entreprenant de diriger ces 373 succursales ou seulement les 90 qui lui sont imposées par la loi! Il ne s'agira bientôt plus de 5 milliards d'escomptes, mais du double, du triple, car le mouvement des affaires va en s'accélérant. Avec la meilleure volonté du monde, un seul établissement peut-il prétendre à tout prévoir et à tout faire, de manière à mettre partout les ressources au niveau des besoins? Même dans l'état actuel, l'impossibilité devient chaque jour manifeste. N'est-il pas regrettable que quand la Banque a de grandes demandes à satisfaire à Paris, elle réduise ses escomptes à Marseille, à Bordeaux, à Lyon, qui n'en peuvent mais? Ne voyons-nous pas ce phénomène singulier que, si elle se croit forcée de hausser son escompte à Paris, elle le hausse par ce seul fait dans toutes ses succursales? Parce qu'il y a

crise à Paris, faut-il de toute nécessité que l'escompte monte aussitôt à Bayonne, à Nice, à Agen, à Bastia? Dans une ville de 120,000 habitans, à Toulouse, la Banque a imaginé récemment de n'admettre à l'escompte que trois jours par semaine. La chambre de commerce a réclamé, et la Banque a cédé de mauvaise grâce. Cet exemple n'est pas le seul. Qu'on interroge les chambres de commerce, on verra ce qu'elles répondront.

Un des signes les plus frappans de cette impossibilité matérielle est ce qui arrive pour les encaisses. C'est déjà une entreprise difficile que de maintenir dans une seule caisse le numéraire suffisant pour acquitter tous les billets qui peuvent se présenter. La difficulté centuple quand il faut se tenir prêt sur tous les points à la fois. La Banque n'a pas seulement une caisse, elle en a cinquante-quatre dispersées aux deux bouts du territoire, et elle devrait en avoir beaucoup plus. De là des inquiétudes continuelles et d'interminables embarras. De ce centre unique, il faut sans fin ni trêve veiller à l'état de ces cinquante-quatre caisses, diriger à tout moment des espèces sur celles qui en manquent, en retirer de celles qui en ont trop, et après bien des ordres télégraphiques donnés dans tous les sens on est toujours exposé à l'affront de voir un créancier inattendu frapper à une caisse vide. Ici les succursales prennent leur revanche, ce sont elles qui épuisent la caisse centrale. Le quart seulement de l'argent monnayé reste à Paris, les succursales en absorbent les trois quarts, de sorte que c'est le point où circulent le plus de billets et où il se fait le plus d'affaires qui conserve le moins d'espèces : nouvelle et bizarre conséquence du monopole.

Le seul moyen d'alléger ce fardeau est de le partager. Ce qu'une banque ne peut faire, plusieurs pourraient l'accomplir. Rien de plus facile que de diviser la France en huit ou dix régions ayant chacune leur banque-mère. Dès ce moment, tout devient possible. Moins nombreuses et moins éloignées, les succursales de chaque banque présenteraient moins de difficultés, et leur réseau s'étendrait beaucoup plus vite. A raison de vingt nouveaux comptoirs par an ou deux en moyenne par chaque région, il faudrait encore seize ans pour en fonder un par arrondissement en commençant par les plus riches; dans un temps où tout marche si vite, serait-ce y mettre trop de précipitation?

La Banque de France ne perdrait pas autant qu'on pourrait croire à cette nouvelle organisation; elle n'y laisserait qu'une chimère impraticable en s'affranchissant d'une effrayante responsabilité. Elle conserverait dans le partage des régions la ville de Paris et les départemens les plus riches de France. Son rayon s'étendrait sur neuf millions d'habitans, tandis que le rayon des banques locales n'en

comprendrait en moyenne que le tiers. Cette part suffirait pour qu'elle fît bientôt autant d'affaires qu'aujourd'hui. Elle n'aurait plus, il est vrai, ses grandes succursales de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, de Toulouse; mais elle pourrait conserver celles de Lille, du Havre, de Rouen, de Saint-Quentin, de Valenciennes, qui n'ont pas beaucoup moins d'importance ; elle se délivrerait de quarante succursales lointaines et peu actives qui lui donnent plus de soucis que de profits, en les remplaçant par des villes plus rapprochées. Croit-on que Versailles, Chartres, Évreux, Beauvais, Laon, Alençon, Melun, Fontainebleau, Meaux, Étampes, Soissons, Lisieux Compiègne, Yvetot, Louviers, Pontoise, Corbeil, ne pourraient pas alimenter un comptoir tout aussi bien qu'Agen ou Châteauroux? Je ne prétends pas rechercher ici jusqu'à quel point les termes de la loi de 1857 donnent à la Banque le privilége unique et exclusif dont elle se prétend investie (1). Je reconnais sans difficulté que, si elle n'a pas pour elle le texte de la loi, elle a l'usage, la possession, le sous-entendu : elle peut invoquer le principe *error communis facit jus;* mais le moment n'est peut-être pas éloigné où elle y renoncera d'elle-même. C'est dans trois ans, en 1867, que le gouvernement pourra exiger d'elle une succursale par département. Elle aura alors à examiner, dans son propre intérêt, si les charges du monopole n'excèdent pas les avantages. Rien n'empêche que ses actionnaires soient appelés, à titre de compensation, à verser en tout ou en partie le capital des banques nouvelles, ce qui facilitera peut-être une transaction.

Les objections qu'on oppose aux banques multiples sont de deux sortes : l'une porte sur la sécurité, qui serait moindre, dit-on, avec plusieurs banques qu'avec une, l'autre sur les avantages que présente pour la circulation l'unité du billet de banque. Ces objections n'ont quelque valeur qu'autant qu'on affecte de comparer la banque unique avec un nombre illimité d'entreprises libres agissant sans règle et sans mesure. Dès qu'il ne s'agit que d'un petit nombre de compagnies autorisées, tout change de face. On ne peut voir de différence pour la sécurité entre une ou plusieurs banques également constituées par la loi, sinon que plusieurs donnent plus de garanties qu'une seule. Toute banque présente des dangers; diviser les banques, c'est diviser le risque. Tout le monde connaît ce proverbe

(1) L'article 1er de la loi de 1857 est ainsi conçu : « Le privilége conféré à la Banque de France par les lois du 24 germinal an XI, 22 avril 1806 et 30 juin 1840, dont la durée expirait le 30 décembre 1867, est prorogée et ne prendra fin que le 31 décembre 1897. » Quand on se reporte aux lois de germinal an XI et de juin 1840, on trouve que toutes deux, l'une dans son article 31 et l'autre dans son article 8, réservent formellement l'existence des banques départementales.

vulgaire : *il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.* Si, pour une cause ou pour une autrè, la confiance du public dans la banque unique vient à s'altérer, tout s'arrête à la fois sur l'étendue entière du territoire; la crise est immense et universelle. Dans le système de la pluralité, les fautes commises par une banque ne réagissent sur les autres qu'indirectement; elles peuvent se secourir et se soutenir dans les momens difficiles, et dans le cours ordinaire des choses elles s'instruisent par leurs exemples et se contrôlent par la comparaison. On n'essaiera pas sans doute de prétendre que, dans l'état actuel des affaires, nos premières villes commerciales ne peuvent fournir des hommes en état de diriger une banque aussi bien que les administrateurs, si habiles qu'ils soient, de la Banque de France. Rien n'est d'ailleurs plus facile que de leur imposer par la loi des règles plus sévères et plus efficaces que celles qui président à notre grand établissement de crédit.

La constitution de la Banque de France présente deux vices fondamentaux. L'un est l'immobilisation de son capital, l'autre le droit illimité d'émission sans aucune proportion exigée avec l'encaisse métallique. Le capital versé par les actionnaires est de 182 millions, portés à plus de 200 par les réserves accumulées. De cette somme il ne reste pas un sou dans les caisses de la Banque; 150 millions sont placés en rentes sur l'état, 10 millions en immeubles, 60 millions avancés au trésor public; dans un moment de crise, la réalisation de ces gages serait fort difficile. En même temps l'émission des billets peut s'accroître sans limites, de telle sorte que nous avons vu tout récemment un découvert d'un milliard (800 millions en billets et 200 millions en dépôts exigibles) représenté par un encaisse métallique de moins de 200 millions. De pareils faits sont en opposition ouverte avec tous les principes admis en cette matière : ils peuvent n'avoir pas dans la pratique de grands dangers à cause de la confiance qu'inspire à bon droit l'administration de la Banque; mais une constitution qui offre de pareils défauts ne saurait être donnée comme un modèle. L'organisation des banques départementales pourrait aisément être bien meilleure. Il suffirait de remonter à leur origine pour trouver les exemples à suivre. D'après leurs anciens statuts, la somme de leurs billets en circulation et de leurs autres engagemens exigibles ne devait jamais excéder le triple de leur encaisse métallique. Il va sans dire que leur état de situation devrait être publié tous les mois et même toutes les semaines, et avec les détails nécessaires pour mettre le public au courant de tout ce qu'il doit savoir.

Toute banque qui se trouve près du siége du gouvernement présente des dangers particuliers. L'état a de grands besoins, il use

souvent de son autorité pour absorber les ressources à sa portée. Tant qu'a duré le gouvernement de 1830, après la crise des premières années, le trésor public n'a demandé à la Banque aucune avance; après la révolution de 1848, les avances ont commencé. Elles n'ont été d'abord que provisoires; puis le moment est venu où, le trésor ne pouvant pas s'acquitter, il a fallu les consolider, et c'est ainsi que le capital de la Banque, même doublé en 1857, y a passé tout entier. Les banques départementales seraient, il faut l'espérer, un peu plus à l'abri de ces exigences; elles pourraient conserver la plus grande partie de leur capital en numéraire.

Reste le grand cheval de bataille, l'unité du billet de banque. Je ne conteste en aucune façon les avantages de cette unité, bien que je n'admette pas l'assimilation du billet de banque à la monnaie. Le billet de banque n'est une monnaie qu'autant qu'il a cours forcé, et tout le monde repousse le cours forcé. Ce qui est vrai, c'est que le billet de banque, étant plus commode que la monnaie, se substitue avantageusement à elle dans un grand nombre de transactions, et cette substitution rencontre d'autant plus de facilité que le billet de banque est plus généralement connu et accepté; mais il n'est ni impossible ni même difficile de concilier avec la pluralité des banques, sinon l'unité proprement dite, du moins tous les avantages de l'unité. Il suffit que la loi constitutive les oblige à s'ouvrir réciproquement des crédits, à rembourser leurs billets à présentation, à tirer les unes sur les autres, sous la condition expresse de régler leurs comptes tous les mois ou même tous les quinze jours. Un mécanisme analogue existe de temps immémorial en Écosse et y fonctionne parfaitement. On peut ordonner, en outre, conformément à la loi de l'an XI, que les billets se fabriqueront tous dans le même établissement sous la surveillance d'un syndicat, qu'ils auront tous la même apparence extérieure et ne se distingueront les uns des autres que par le nom de la banque et les signatures des administrateurs. Croit-on que, dans ces conditions, ces huit ou dix espèces de billets ne circuleraient pas tout aussi bien qu'une seule? On a parlé de billets émis par le gouvernement et distribués aux banques sous certaines conditions, comme à New-York. Cet expédient résoudrait encore la difficulté, mais il n'est pas nécessaire. L'association suffit.

Les défenseurs du billet unique distinguent entre les opérations des banques. Ils réclament pour une seule le droit d'émission, et font bon marché du reste. « Si l'émission n'est pas libre, disent-ils, le dépôt et l'escompte le sont. Faites autant de banques de dépôt et d'escompte que vous voudrez, vous en avez le droit, mais à condition que vous n'émettrez pas de billets de banque. » Cette thèse n'est

pas sérieuse. Qui ne sait que, dans l'état actuel de nos habitudes, une banque locale, privée du droit d'émission, ne peut s'établir qu'avec beaucoup de peine et n'agir qu'avec des moyens insuffisans? Qu'en Angleterre et en Amérique des banques puissent se soutenir avec la seule ressource des comptes courans, ce n'est pas une raison pour qu'il en soit de même en France, hors de Paris et de quatre ou cinq grandes places de commerce. Nous voyons que, même en Angleterre et en Amérique, les banques réunissent presque toujours la ressource des émissions à celle des comptes courans, et certainement l'usage du *chèque* n'aurait pas pris tant de développement, si le droit d'émission ne l'avait précédé. Si la Banque de France n'avait que ses comptes courans, elle ne ferait pas le cinquième de ses affaires; son immense émission fait toute sa puissance. Les petits banquiers de nos petites villes n'offrent aucune garantie, ils le prouvent tous les jours par le nombre de leurs faillites. Rien ne limite le prix qu'ils mettent à leurs services, et le bruit public les accuse souvent de profits usuraires. C'est précisément pour débarrasser le commerce de ces secours équivoques qu'on réclame des banques autorisées et réglées par la loi. Un jour viendra peut-être où le droit d'émission sera moins exigé, mais pour le moment c'est la condition nécessaire de tout développement sérieux.

On se sert quelquefois, à l'appui de la banque unique, de l'exemple des lois rendues en Angleterre, en 1844 et 1845, sur la proposition de sir Robert Peel, pour réglementer l'industrie des banques. Cet exemple ne dit pas ce qu'on veut lui faire dire, il dit même le contraire. Il prouve que les Anglais ont senti la nécessité de mettre des limites aux émissions, qui étaient auparavant tout à fait arbitraires; mais la pluralité des banques n'entraîne nullement l'émission illimitée. C'est la Banque de France qui jouit de ce droit excessif, et l'exemple des lois de sir Robert Peel tourne directement contre elle. Il est vrai que cet homme d'état s'est montré peu favorable à l'extrême multiplicité des banques anglaises et qu'il a manifesté le désir d'en réduire le nombre; mais ce nombre, quel était-il? Dans un pays grand comme le quart de la France, il y avait et il y a encore plus de deux cents banques ayant le droit d'émission, sans compter les succursales ou *branches*. On comprend sans peine que, devant une pareille diversité, sir Robert Peel ait reculé. A-t-il supprimé une seule banque? Pas une seule. Il s'est borné à empêcher qu'on n'en créât de nouvelles. Si la France avait autant de banques d'émission que l'Angleterre proportionnellement à sa surface, elle en aurait mille. Nous n'en demandons pas tant.

Après l'Angleterre, on cite la Belgique. La Belgique est, comme

étendue, le dix-huitième de la France, et le huitième comme population. C'est à peu près l'équivalent de ce que serait une de nos régions. Une seule banque d'émission y suffit, sans qu'on puisse en rien conclure. Il est seulement à remarquer que, dans ce petit pays, la banque centrale a 27 succursales; si nous en avions autant, nous en aurions plus de 500. Voilà encore un exemple assez mal choisi. L'Allemagne vit sous le régime des banques multiples, sans que la circulation en souffre sensiblement. Il faut aller en Autriche et en Russie pour retrouver le principe de la banque unique appliqué à de grands empires, et nous n'avons pas l'habitude d'aller chercher de ce côté-là les modèles à suivre en fait d'administration financière.

Quand même la pluralité des banques n'aurait pas pour effet de faire baisser le taux de l'intérêt, elle rendrait déjà d'assez grands services en généralisant l'usage du crédit. Aurait-elle aussi une influence favorable sur le taux de l'intérêt? Il est permis de l'espérer. M. Victor Bonnet a très bien montré les illusions qui ont cours sur les effets du papier-monnaie. On sait maintenant que le billet de banque n'a pas le pouvoir magique de créer les capitaux; c'est purement et simplement la substitution d'une créance à une autre, une promesse de payer rédigée sous une nouvelle forme qui la rend d'une circulation plus facile. Cette transformation doit avoir des limites qu'il ne faut pas dépasser. D'un autre côté, M. Clément Juglar a démontré, dans un livre couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, que les crises commerciales obéissent à des lois qui les rendent en quelque sorte périodiques. La science économique enseigne depuis longtemps que toute action péremptoire sur le taux de l'intérêt est impuissante et nuisible, et que si les capitaux deviennent rares, il faut se résigner à les payer cher. Ce sont là des vérités incontestables; mais, tout en écartant les promesses et les espérances chimériques, n'y a-t-il absolument rien à faire pour travailler, dans la mesure du possible, à la baisse de l'intérêt et à l'adoucissement des crises? Si la Banque de France, au lieu d'embrasser les quatre-vingt-neuf départemens, concentrait les ressources dont elle dispose sur Paris et la région environnante, la verrions-nous aussi souvent porter le taux de ses escomptes au-delà de 4 ou 5 pour 100? Les opérations des autres banques contribueraient-elles, en augmentant les moyens de crédit, à maintenir l'intérêt le plus bas possible? Telles sont les questions qu'il n'est pas interdit d'examiner, et dont la solution peut parfaitement se concilier avec les principes généraux rappelés par M. Victor Bonnet.

Sans prétendre que l'émission puisse jamais être indéfinie, on peut affirmer que, dans l'état actuel de la France, la somme des

billets en circulation peut s'accroître d'une quantité inconnue, mais qui arrive probablement à 2 ou 300 millions, à la seule condition qu'ils soient représentés par de suffisantes réserves métalliques. Or, bien qu'illimitée en droit, l'émission de la Banque de France a évidemment atteint et même dépassé son maximum, tant que ses conditions d'existence n'auront pas changé. Elle-même travaille à se réduire, et elle a bien raison. De 864 millions au mois de janvier 1863, sa circulation est descendue à 746 millions au mois de mars 1864. Faut-il en conclure que de nouvelles banques, en versant un nouveau capital, ne pourraient pas constituer de nouvelles réserves métalliques, et par conséquent justifier de nouvelles émissions? Il y a un mot dont on fait aujourd'hui un grand usage, un de ces mots commodes qui ont l'air de rendre compte de tout, celui de *crise monétaire*. La France est sans comparaison le pays de l'Europe qui possède le plus d'or et d'argent; elle en a à elle seule autant que tout le reste de l'Europe ensemble. D'où vient cependant que la Banque de France en manque à tout moment? Il n'est pas impossible que l'exportation du numéraire y soit pour quelque chose; mais il se peut aussi que la constitution de la Banque y soit pour beaucoup plus. Nous ne le saurons exactement que quand nous pourrons lui comparer d'autres banques qui auront leur capital libre et réalisé en argent. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. L'exportation du numéraire, telle du moins que l'a constatée la douane, n'a pas atteint en 1863 100 millions, c'est-à-dire le soixantième de notre capital métallique, qui ne doit pas être au-dessous de 6 milliards (1). Voilà une bien petite cause pour produire de si grands effets.

C'est beaucoup moins par des émissions, comme l'a remarqué M. Victor Bonnet, que par des dépôts en comptes courans que doit désormais s'étendre le crédit. A cet égard encore, la Banque de France a touché sa limite; elle recule au lieu d'avancer. Il y a quelques années, les comptes courans des particuliers atteignaient 300 millions; ils ne sont plus que de 150. Pourquoi? Tout le monde le sait, parce que la Banque ne donne pas d'intérêt. De grands établissemens se sont formés à côté d'elle pour intercepter les capitaux flottans en leur accordant un intérêt. Ces établissemens ne desservent guère que la ville de Paris, et même imparfaitement, car on cherche encore les moyens d'y populariser l'usage du *chèque*, si répandu en Angleterre et en Amérique. Pour la province, il n'y a rien ou à peu près rien. La province renferme pourtant beaucoup

(1) Exportation des métaux précieux en 1863, 618 millions; importation, 532 millions; différence, 86 millions. Dans la période de 1848 à 1862, l'importation a excédé l'exportation de plus de 2 milliards, qui ont dû rester en France.

plus que Paris cette multitude de petites épargnes cachées qui formeraient par leur réunion d'immenses capitaux. Rien ne les engage à sortir de leurs retraites. Sur les 150 millions de dépôts que reçoit la Banque, 25 seulement viennent des succursales. C'est un résultat misérable. Des banques locales, en multipliant les comptoirs, mettraient leurs caisses à portée des moindres capitalistes, et, en payant un intérêt, exciteraient les capitaux enfouis à se montrer.

Cette considération est décisive. Je m'étonne qu'elle n'ait pas frappé M. Victor Bonnet. Elle seule devrait amener l'établissement le plus prompt possible d'un comptoir par arrondissement, car si les banques anglaises et américaines reçoivent de si nombreux dépôts, c'est qu'on les trouve partout. Il y a bien en France 700 caisses d'épargne en y comprenant les succursales, pourquoi n'y aurait-il pas 373 comptoirs d'escompte et de dépôt? Les administrateurs des caisses d'épargne ont eu une louable émulation qui a manqué à la Banque; la bienfaisance a été plus ingénieuse et plus active que la spéculation, parce qu'elle a eu plus de liberté.

Plus il est difficile d'échapper aux crises véritables, plus il importe de supprimer les crises factices qui résultent d'une mauvaise organisation. Quand la masse des capitaux circulans se sera accrue, l'intérêt baissera naturellement. Rien n'obligera les banques à avoir toutes à la fois le même taux d'intérêt. Sous ce rapport comme sous tous les autres, on comparera les diverses gestions, et on verra dans quelles circonstances le commerce trouvera sans danger les conditions les plus favorables. Il y a sans doute de nos jours une certaine solidarité entre les grandes places commerciales, mais le lien qui les unit n'est pas tout à fait aussi étroit qu'on le dit. L'expérience prouve que l'escompte peut varier de 2 pour 100 entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre; cette différence suffit. Nous voyons la Banque de France admettre à l'escompte les bons du trésor, les bons de la caisse de la boulangerie, les bons de la caisse des travaux publics; nous la voyons faire de grandes avances sur dépôts de rentes et d'autres valeurs. Il se peut que le milieu où elle se trouve lui en fasse une nécessité; les banques départementales ne seraient pas tout à fait dans le même cas : elles pourraient réserver davantage leurs ressources pour l'escompte du papier de commerce, qui est le véritable but de l'institution. La Banque de France tient à ses statuts; qu'elle les conserve, mais qu'elle n'empêche pas les tentatives nouvelles pour élargir le champ du crédit. Avec une banque unique, tout essai prend une telle gravité qu'on doit y renoncer. Avec plusieurs, les expériences deviennent moins formidables.

La fixité du taux de l'escompte n'est pas encore, quoi qu'on en

dise, une question résolue, non pour le marché général des capitaux où l'intérêt doit être libre, mais pour un établissement privilégié. La Banque de France a vécu longtemps sous le régime de l'intérêt fixe, et elle ne s'en est pas si mal trouvée. Qu'on élève le taux de l'intérêt quand on apporte au commerce de nouvelles ressources, cela se comprend et se justifie : mieux vaut avoir à 10 pour 100 100,000 francs dont on a besoin que 50,000 à 5 pour 100 seulement; mais ce n'est pas ainsi que procède la Banque de France. Au lieu d'augmenter la somme de ses escomptes en élevant son intérêt, elle la réduit, de sorte que le commerce trouve moins de secours en même temps qu'il les paie plus cher. Une expérience tentée par deux fois en Angleterre montre qu'il ne serait pas impossible de mieux faire. La limitation rigoureuse de l'émission, si nécessaire pour fonder le crédit des banques, pourrait être maintenue en temps ordinaire, et alors le taux de l'escompte n'excéderait pas un *maximum* déterminé. En temps de crise, le gouvernement pourrait autoriser les banques à augmenter leur émission en élevant le taux de leurs escomptes, à la condition de rentrer le plus tôt possible dans leurs limites régulières, soit pour l'escompte, soit pour l'émission. C'est à peu près ce qui s'est passé en 1847 et 1857, quand le gouvernement anglais a suspendu temporairement l'acte de 1844. De cette façon, la hausse de l'intérêt deviendrait légitime, comme compensation d'un nouveau risque et d'un nouveau service, et au lieu d'une brusque restriction le commerce trouverait plus de ressources au moment où il en a besoin. Ce serait comme un réservoir qui se remplirait en temps ordinaire et qui se viderait en temps de crise. Les combinaisons possibles sont infinies, et nous avons encore beaucoup à apprendre pour le mécanisme du crédit.

Encore un coup, le régime de la banque unique est tout récent, il ne date que de 1848. La pluralité était au contraire la législation de la France jusqu'à la révolution de février. Neuf banques locales fonctionnaient au commencement de 1848, à Rouen, à Nantes, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, à Lille, au Havre, à Toulouse et à Orléans. Quelques-unes avaient déjà trente ans de durée, d'autres ne dataient que de dix ou douze ans. On pouvait signaler dans leur constitution plusieurs défauts graves; elles avaient un capital trop faible et un rayon trop restreint, elles ne pouvaient ni instituer de comptoirs ni correspondre entre elles. Ces vices tenaient à l'inexpérience générale en matière de crédit, ils se seraient corrigés avec le temps, car ils commençaient à frapper tous les yeux, et, le privilége de chaque banque n'étant prorogé que pour quinze ou vingt ans, l'occasion se présentait périodiquement d'y introduire les réformes utiles. Telles qu'elles étaient, elles avaient porté leurs es-

comptes à 850 millions et leurs billets de circulation à 90 millions en 1847.

Il n'est pas inutile de rappeler dans quelles circonstances on les a supprimées. Quand éclata la révolution de février, la Banque de France ne put pas rembourser ses billets, et le gouvernement provisoire décréta le cours forcé le 15 mars. Dix jours après, un second décret donna aussi le cours forcé aux billets des banques locales, *mais seulement dans la circonscription du département où chacune avait son siége.* Cette mesure irréfléchie amena une situation intolérable. Il en résultait que si l'on avait à recevoir à Rouen et à payer à Paris, on était payé à Rouen en billets de la banque locale, qu'on ne pouvait pas refuser, et qui n'avaient point cours à Paris. Toutes les affaires de place à place s'arrêtèrent. Un cri universel s'éleva. En présence de cette difficulté dont il était lui-même le principal auteur, le gouvernement provisoire trancha la question au lieu de la dénouer, et par un nouveau décret en date du 27 avril il supprima les banques locales et les réunit à la Banque de France.

Ce fut là un acte révolutionnaire, accompli sans examen, sans discussion, sans contrôle, uniquement par le bon plaisir et la science du gouvernement provisoire, sous l'excuse d'une apparente nécessité. Rien n'était plus facile que d'y échapper en décrétant le cours forcé, puisqu'on y était, pour les billets de toutes les banques dans la France entière. L'émission des banques départementales étant strictement limitée, comme celle de la banque centrale, par le décret qui instituait le cours forcé, il n'y avait aucun motif pour favoriser les uns aux dépens des autres. Si dans la crise universelle certains billets présentaient plus de garanties, c'étaient ceux des banques locales, qui n'en avaient émis que pour 90 millions, tandis que la banque centrale en avait pour 350. Les banques essayèrent de se défendre, leur résistance fut vaincue par la situation impossible où les plaçait le décret du 25 mars. Celles de Nantes et de Bordeaux, qui tinrent bon un peu plus que les autres, ne purent retarder leur chute que de quelques jours. L'incontestable lacune que présentait leur constitution n'avait pas de grands inconvéniens tant que leurs billets étaient convertibles en argent. C'est le cours forcé dans un rayon limité qui avait fait tout le mal, et il serait injuste d'attribuer à la nature des choses ce qui n'a été que l'effet d'une volonté arbitraire, intervenant étourdiment au milieu d'une crise violente. Sans aucun doute, si les banques avaient survécu à la tempête, elles auraient porté remède, avec le concours du pouvoir législatif, à ce qui pouvait leur manquer. Le cours forcé même leur aurait servi, comme il a servi à la banque centrale, pour faire connaître et accepter partout leurs billets.

On fait beaucoup valoir, à l'honneur de la banque unique, les progrès qu'ont faits depuis 1848 les opérations de crédit. Il est vrai que, de 2 milliards 660 millions en 1847, les escomptes se sont élevés à 5 milliards 688 millions en 1863 : ils ont plus que doublé; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'une période de seize ans, et le cours de ces seize années a vu le plus grand événement économique des temps modernes, qui a donné dans le monde entier une impulsion inouie au commerce, l'établissement des chemins de fer. Les progrès auraient-ils été plus ou moins rapides avec plusieurs banques qu'avec une? Voilà la véritable question. Il ne paraît pas douteux que si, au lieu de se concentrer dans un seul foyer et de rayonner sur un petit nombre de satellites, le crédit avait pu s'étendre plus également sur toute la surface du territoire, il aurait donné encore plus de résultats. Ce qui le prouve, c'est que les escomptes de la banque centrale n'ont pas tout à fait doublé, tandis que ceux des succursales ont presque triplé. Puisqu'un pareil accroissement a pu se produire dans cinquante-trois succursales, dont plusieurs ne datent que de quelques années, qu'aurait-on pu attendre des banques multiples! De ce que les banques locales n'avaient pas le droit d'établir des comptoirs, il ne faut pas en conclure qu'elles ne l'auraient jamais eu. On voit au contraire poindre le germe des comptoirs bien avant 1848. L'article 7 de la loi de 1842 sur la banque de Rouen portait que les opérations de la banque consisteraient à escompter des lettres de change et autres effets de commerce payables à Rouen, à Paris, au Havre, à Elbeuf, à Darnetal, à Yvetot, à Bolbec, à Fécamp, à Dieppe et à Louviers. Ce n'étaient pas encore des comptoirs, mais peu s'en fallait; il ne s'agissait pas seulement de chef-lieux d'arrondissement comme Le Havre, Dieppe, Yvetot ou Louviers, mais de chefs-lieux de canton comme Elbeuf, Darnetal, Bolbec et Fécamp.

On peut d'autant mieux juger l'administration des banques locales qu'on peut les comparer aux comptoirs de la Banque de France, qui existaient en même temps. La Banque de France avait dès lors le droit d'établir des comptoirs où elle le jugeait à propos, et elle en avait usé suivant ses convenances. Elle en avait institué quatorze en tout. Les escomptes de ces quatorze comptoirs s'élevaient en 1847 à 479 millions, tandis que ceux des neuf banques départementales atteignaient 850 millions; les uns ne dépassaient guère la moitié des autres. Si la Banque de France n'avait pas établi plus de comptoirs, c'est qu'elle n'avait pas voulu. Plusieurs villes s'étaient adressées à elle pour en obtenir un, et elle avait refusé. C'est à son défaut qu'on avait eu recours aux banques départementales.

Les partisans du monopole se placent sous la protection de Napo-

léon I[er]. Le grand empereur a été en effet le principal et à peu près l'unique auteur de cette idée. Le nom de *Banque de France*, donné à l'établissement créé en l'an XI, indique assez l'intention de son fondateur. Reste à savoir jusqu'à quel point une telle origine doit être une recommandation au point de vue économique et financier. Il y aurait un rapprochement curieux à faire entre la constitution de la Banque, telle que l'a conçue Napoléon, et celle de la *caisse d'escompte*, fondée en 1776 par Turgot, et qui avait succombé pendant la révolution. Tout l'avantage resterait à l'ancienne caisse d'escompte, telle du moins qu'elle fut sous l'administration de Turgot et de Necker et avant que Calonne y eût touché; mais cette digression historique nous mènerait trop loin. Disons seulement qu'en cette occasion comme en toute autre Napoléon, en rétablissant les institutions de l'ancien régime, écarta ce qu'elles pouvaient avoir de libéral et conserva, en l'exagérant, leur côté centralisateur et despotique. Un reste de l'esprit de liberté fit insérer dans la loi de l'an XI l'article 31, qui posait le principe des banques départementales (1). Tant que dura l'empire, cet article resta une lettre morte. Sous la restauration, il reprit quelque vie avec le gouvernement constitutionnel; trois banques départementales furent instituées par ordonnance royale. Après la révolution de juillet, un nouvel élan donna naissance aux six autres.

Même alors, je ne le nie pas, un fort parti poussait à l'absorption des banques : ce parti, qui avait sa racine dans les traditions de la centralisation impériale, rencontrait dans les institutions parlementaires un obstacle tout-puissant. Tous les intérêts avaient alors les moyens de se défendre, et ils en usaient. Créées et dirigées par le commerce local, les banques départementales luttaient avec énergie contre le mauvais vouloir administratif; elles grandissaient à vue d'œil, et l'expérience se prononçait pour elles de plus en plus. A plusieurs reprises, la question avait été agitée dans les chambres; le principe de la pluralité avait toujours prévalu. La loi du 30 juin 1840, en renouvelant le privilége de la Banque de France, avait consacré l'existence des banques départementales en ordonnant qu'elles seraient à l'avenir constituées et prorogées par une loi. En 1842, une loi spéciale avait renouvelé le privilége de la banque de Rouen, et en 1848, au moment où éclata la révolution de février, la chambre des députés délibérait sur un autre projet de loi portant renouvellement du privilége de la banque de Bordeaux. Il n'est donc

(1) Cet article, qui n'est pas abrogé, est ainsi conçu : « Aucune banque ne pourra se former dans les départemens sans l'autorisation du gouvernement, qui peut leur en accorder le privilége, et les émissions de ses billets ne pourront excéder la somme qu'il aura déterminée. *Il ne pourra en être fabriqué ailleurs qu'à Paris.* »

pas exact de dire, comme on l'insinue quelquefois, que l'absorption fut déjà un fait à moitié consommé en 1848.

Ce qui a permis la confusion, c'est que, dans l'opinion des hommes les plus éclairés, l'organisation des banques ne pouvait pas être laissée dans l'anarchie. On voulait une réglementation sévère. La trop grande multiplicité des banques effrayait à bon droit. On sentait la nécessité de se rapprocher le plus possible de l'unité de circulation; mais de là à supprimer les banques existantes il y avait loin. Les administrateurs des banques départementales allaient eux-mêmes au-devant d'une modification de leurs statuts. Dans les discussions préliminaires de la loi de 1840, les délégués de huit banques sur neuf avaient demandé qu'elles pussent payer réciproquement leurs billets à ordre et leurs billets au porteur, avec l'obligation d'équilibrer leurs comptes au moins une fois par mois. C'était supprimer le fâcheux isolement dont on devait se faire une arme terrible en 1848. A cette demande si naturelle et si légitime, les banques en ajoutaient d'autres qui auraient été aussi de véritables progrès, comme la faculté d'escompter des effets à deux signatures accompagnées de garanties spéciales, et de servir un faible intérêt aux comptes courans. Le rapporteur de la loi à la chambre des députés, M. Dufaure, ne rejeta pas ces propositions; il les ajourna sans les discuter, par le motif que la loi proposée ne s'occupait que de la Banque de France. Les chambres ne se sentaient pas assez éclairées; elles attendaient du temps de nouvelles lumières.

On invoque quelquefois, en faveur de la banque unique, le rapport que fit alors M. Rossi à la chambre des pairs. Ce rapport ne concluait nullement à l'extinction des banques départementales. « Quoiqu'il convienne au pays, disait en propres termes M. Rossi, *de persévérer dans le système des institutions locales*, il n'est pas moins vrai qu'il faut tendre, si ce n'est vers l'unité, du moins vers l'uniformité. *On peut multiplier les banques*, il serait imprudent de multiplier les systèmes. Un jour peut-être tous ces établissemens, *ainsi que ceux qui surgiront plus tard*, pourront se coordonner entre eux et former, j'oserais presque dire *une sorte de système planétaire.* » M. Rossi n'admettait pas seulement la conservation des banques existantes, il supposait qu'on pourrait en créer de nouvelles; il demandait seulement qu'elles fussent toutes soumises au même régime, présentant ainsi, suivant sa belle comparaison, cette unité dans la variété qui anime le système du monde.

Mais c'est surtout dans la discussion de février 1848 qu'il faut chercher le dernier mot du gouvernement parlementaire sur cette question. La loi pour le renouvellement de la banque de Bordeaux avait été proposée par M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

« La demande de la banque de Bordeaux, disait l'exposé des motifs, a été soumise à toutes les formalités d'une longue et attentive instruction. La chambre de commerce, le juge le plus compétent des besoins de cette grande ville maritime, le préfet de la Gironde, le conseil d'état, ont émis des avis favorables au renouvellement de cette banque, et tous les intérêts attendent avec sécurité, mais avec une légitime impatience, le résultat à intervenir. » Voici en quels termes la chambre de commerce avait donné son avis : « La banque de Bordeaux existe depuis vingt-sept ans; elle a traversé des époques bien difficiles, et il est impossible de méconnaître les immenses services qu'elle a rendus au commerce de cette place. Dans toutes les crises commerciales, elle s'est fait un devoir de maintenir les escomptes au taux le plus bas possible (4 pour 100) (1), d'augmenter les facilités des négociations en restant cependant dans les bornes de la prudence, de faire venir à grands frais du numéraire sur la place, afin d'y entretenir la confiance par une abondante circulation d'espèces. Grâce à cette conduite sage et éclairée, la gêne financière est devenue rare dans notre ville, et, pour ne citer qu'un exemple bien près de nous, la crise commerciale qui vient de se faire sentir non-seulement en France, mais à l'étranger, est passée inaperçue sur la place de Bordeaux. » M. Clapier, député de Marseille, rapporteur de la loi, conclut à l'adoption; il examina le système de la banque unique et le combattit. « C'est une pensée, dit-il, qui ne manque ni d'éclat ni de grandeur que celle de constituer en France un vaste établissement de crédit destiné à couvrir de ses rameaux le pays tout entier. Cette pensée flatte à première vue ce goût de centralisation et d'unité dont l'influence a longtemps dominé tous les esprits, et qui, pour n'être plus aujourd'hui aussi exclusif et aussi absolu, n'en forme pas moins le trait distinctif de nos institutions. Cependant, examiné de près, soumis à une rigoureuse analyse, ce système ne réalise pas tous les avantages que pourrait faire supposer un coup d'œil superficiel. Au point de vue politique, il peut n'être pas convenable d'élever à côté du gouvernement une vaste et puissante institution, dont les ramifications et les employés couvrent la France entière, et qui, devenant l'arbitre souverain du crédit, et par le crédit de toutes les fortunes industrielles et commerciales, finirait par acquérir une influence excessive. Au point de vue commercial, les départemens auraient peut-être un juste sujet d'alarmes de voir le sort de leur commerce et de leur industrie lié tout entier à celui d'un seul établissement, à se sentir condamnés à subir la solidarité

(1) La banque de Lyon avait fait mieux, elle avait soutenu ses escomptes à 3 1/2 et même 3 pour 100.

de ses fautes et le contre-coup de ses embarras. Au point de vue administratif, il n'est pas bon de renforcer le système de centralisation qui enlace tout le pays, dont les exagérations nuisent à la juste répartition du bien-être et du mouvement social, et qui, à force de faire refluer au cœur tout ce que le pays renferme de force et de vie, doit finir par enlever aux extrémités toute vigueur et toute énergie. »

La discussion commença le 21 février. MM. d'Eichthal et Benoist-d'Azy se prononcèrent pour l'unité, MM. Ducos et Blanqui parlèrent contre. Dans la séance du 23, la chambre vota l'article 1er de la loi qui décidait la question en faveur des banques départementales. La révolution éclata le lendemain, et la discussion en resta là.

Un des orateurs entendus alors, M. Léon Faucher, avait pris une position intermédiaire. Voici comment il s'exprimait dans son discours du 22 février : « L'établissement des banques départementales a rendu de très grands services au pays. Ces banques ont eu le courage de fonder des institutions de crédit *dans des villes où les premiers efforts de la Banque de France avaient échoué*. Elles ont groupé les forces locales et ont commencé le réveil de l'esprit d'association hors de la capitale. Je crois que nous leur devons une véritable reconnaissance, et, quand je songe aux services passés, je me pénètre plus que jamais de la conviction qu'il y aurait vraiment de l'ingratitude à les détruire. *Ce n'est pas leur destruction que je demande, c'est leur transformation.* » Dans un autre passage du même discours, il disait encore : « Les comptoirs de la Banque de France n'ont pas de racines dans les localités qu'ils desservent, ils n'y sont pas nés. Ce sont de véritables colonies de la métropole. Ils ne disposent pas de l'influence que pourrait leur apporter le concours puissant du commerce local. C'est ce qui est, je le reconnais sans difficulté, *une des principales causes de leur infériorité par rapport à la circulation des banques départementales.* » Le système proposé par M. Léon Faucher se rapprochait beaucoup de celui qu'avait indiqué M. Rossi ; il le définissait lui-même la *fédération des banques*. Confédérer n'est pas supprimer.

Tel est en peu de mots l'historique de la question. On voit de quel côté les faits se prononcent. Il s'agit beaucoup moins aujourd'hui de ce qu'ont été les banques départementales que de ce qu'elles pourraient être, mais il n'était pas sans intérêt d'appeler le passé au secours de l'avenir.

LÉONCE DE LAVERGNE.

L'EXAMEN DE CONSCIENCE

D'UN EMPEREUR ROMAIN

I. Les *Pensées* de Marc-Aurèle. — II. *Les Antonins*, par M. le comte de Champagny, 1863.

Depuis quelques années, l'attention a été plus d'une fois attirée sur Marc-Aurèle, grâce à des publications diversement intéressantes qui ont fait connaître avec plus de précision l'empereur et le philosophe. M. Ampère, dont la perte récente est en ce moment l'objet de tous les regrets, et M. Noël Des Vergers ont cherché des lumières nouvelles sur ce règne, l'un dans l'archéologie, l'autre dans les monumens épigraphiques. Les *Pensées* de Marc-Aurèle ont été traduites avec fermeté par M. Pierron (1), sa doctrine exactement exposée par un professeur distingué, M. de Suckau (2). Enfin M. de Champagny dans son nouvel ouvrage, *les Antonins*, vient de faire sur Marc-Aurèle une longue étude historique et morale que nous avons lue avec un vif intérêt, mais non sans déplaisir et tristesse. L'auteur de ce livre ne manque sans doute ni de convictions généreuses, ni d'une certaine éloquence; il juge les institutions et les mœurs de l'empire en politique, en honnête homme et en chrétien : il a eu le courage, devenu rare, de réserver dans son histoire une grande place à la primitive église, donnant ainsi une idée plus com-

(1) Il faut lire Marc-Aurèle dans la traduction de M. Pierron, qui est plus exacte, plus virile, plus vraie que celle de Dacier.

(2) Il y a peu de jours encore, à une *soirée littéraire* de la Sorbonne, notre collaborateur M. Boissier faisait une excellente et spirituelle leçon sur la correspondance de Marc-Aurèle et de Fronton.

plète de la société romaine; mais, par cela même qu'il est le défenseur et l'ardent avocat du christianisme naissant, il s'est fait l'accusateur injuste de la philosophie profane. Afin de mieux prouver que la foi chrétienne était nécessaire pour renouveler le monde, ce que nous sommes loin de contester, M. de Champagny a déprécié plus qu'il n'est permis les choses et les hommes de l'antiquité. Comme si l'étonnante pureté de Marc-Aurèle était un embarras pour cette thèse historique, l'auteur semble avoir cru prudent d'ôter à l'empereur et au sage le prestige dont l'avait entouré l'admiration unanime de la postérité. Sans doute ce n'est pas de propos délibéré que M. de Champagny dépouille un grand homme de ses qualités, il a fait de lui çà et là une peinture où manque peut-être la chaleur, non la vérité; mais, après avoir rendu à Marc-Aurèle des hommages décens qui lui coûtent d'autant moins que ces vertus qu'il admire lui paraissent inspirées par le christianisme, il rabaisse son caractère ou ses idées insensiblement, sans trop s'en apercevoir lui-même. Marc-Aurèle n'est plus à ses yeux qu'un écolier bien élevé, un prince d'une incurable faiblesse, qui ne connaît pas les hommes, dont l'esprit n'est pas droit, ni la volonté ferme; on parle ironiquement de sa piété, on conclut enfin que par son aveuglement et sa débonnaireté c'est lui qui perdit l'empire romain. Le lecteur est tout surpris de rencontrer même des mots déplaisans, d'une dureté choquante, les mots d'hypocrisie et de sottise. De restrictions en restrictions, de retouche en retouche, l'image de Marc-Aurèle, par un procédé connu en peinture, devient presque risible. Dans ses jugemens successifs, M. de Champagny passe de la sympathie à la courtoisie, de la courtoisie à la sévérité, de là même à l'injustice, pour finir par l'inexactitude. Après avoir lu ce livre, notre premier mouvement a été de vouloir le réfuter et de rétablir les faits méconnus; mais comme une discussion de détail dépasserait le cadre qui convient à cette étude, pour soulager du moins notre peine, nous nous sommes plongé, sans plus nous occuper de l'histoire de M. de Champagny, dans la lecture des *Pensées*, qui partout respirent le pardon des offenses, et nous esquissons rapidement le portrait de Marc-Aurèle pour faire du moins une légère réparation au plus noble des hommes.

I.

Il faut s'arrêter devant cette âme si haute et si pure pour contempler dans son dernier et dans son plus doux éclat la vertu antique, pour voir à quelle délicatesse morale ont abouti les doctrines profanes, comment elles se sont dépouillées de leur orgueil et quelle

grâce pénétrante elles ont trouvée dans leur simplicité nouvelle. Pour que l'exemple en fût plus frappant, la Providence, qui, selon les stoïciens, ne fait rien au hasard, voulut que le modèle de ces simples vertus brillât au milieu de toutes les grandeurs humaines, que la charité fût enseignée par le successeur des sanglans césars et l'humilité par un empereur.

Nous ne venons pas raconter l'histoire, d'ailleurs connue, d'un prince dont Montesquieu a pu dire : « Faites pour un moment abstraction des vérités révélées, cherchez dans toute la nature, et vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les Antonins... On sent en soi-même un plaisir secret lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement. Tel est l'effet qu'elle produit qu'on a meilleure opinion de soi-même parce qu'on a meilleure opinion des hommes. » Bien qu'il soit opportun en tout temps de peindre une si belle vie, il n'entre pas dans notre dessein de toucher à ce règne sans exemple d'un souverain qui se conduisit toujours en sage, qui, sans pédantisme et sans utopie, fit couler dans ses lois, ses règlemens, son administration, les principes rêvés par les philosophes, fut doux autant que ferme, sut faire la guerre sans l'aimer, gouverna le plus immense empire en magistrat d'une république, ne garda du pouvoir suprême que les soucis et les peines, et remplit les plus grands devoirs qui puissent être imposés à un homme, comme on remplit une modeste fonction, simplement, virilement, sans faste, même sans le faste de la vertu. On ne veut voir ici que le moraliste empereur qui, dans son livre des *Pensées*, dévoile ingénument son âme, non pour la montrer au public, mais pour la connaître lui-même, pour en surveiller les faiblesses, pour s'exciter au bien, qui, dans le silence de ses nuits, sans confidens et sans témoins, se faisait comparaître devant sa conscience, méditait sur les grands problèmes de la vie et de la mort, et dont les observations morales, les notes intimes jetées ainsi sur le papier sans ordre, sans suite, selon ses préoccupations du jour, composent aujourd'hui pour nous un des plus aimables livres de l'antiquité, livre unique, qui est à la fois un soliloque souvent sublime et un examen de conscience.

L'examen de conscience n'était pas une coutume nouvelle, et depuis longtemps la philosophie recommandait cet exercice spirituel, qui semble n'avoir été pratiqué avec ferveur que sous l'empire romain. La politique n'offrant plus d'aliment aux esprits ni de matière à l'activité des citoyens, les réflexions morales et les exercices intérieurs de la pensée parurent avoir plus de prix. Le despotisme, en comprimant de toutes parts les âmes, les rejetait, les refoulait sur elles-mêmes. De là vient sans doute que cette vieille prescription

pythagoricienne, sortie d'une école mystique, se répandit et fut adoptée par les autres sectes. Le bon Horace, moins léger qu'on ne pense, et qui avait aussi ses heures sérieuses, faisait à sa manière son examen de conscience, lorsque, dans son lit ou dans ses promenades solitaires, il songeait à se rendre meilleur, et se grondait doucement en homme du monde qui voudrait être honnête et en épicurien qui voudrait être sage. Un philosophe plus sévère, un des maîtres de Sénèque, Sextius, se confessait lui-même tous les soirs, se demandait un compte exact de ses journées, et procédait à un interrogatoire de criminel. Sénèque nous a laissé un charmant tableau où il se met en scène, remplit envers lui-même les fonctions de juge, et se cite à son propre tribunal. « Quand on a emporté la lumière de ma chambre, que ma femme, par égard pour ma coutume, a fait silence, je commence une enquête sur toute ma journée, je reviens sur toutes mes actions et mes paroles. Je ne me dissimule rien, je ne me passe rien. Eh! pourquoi craindrais-je d'envisager une seule de mes fautes, quand je puis me dire : Prends garde de recommencer; pour aujourd'hui, je te pardonne? » Bien des âmes éprises de perfection morale ont dû imiter les philosophes de profession. Il faut que la coutume soit devenue assez générale alors, puisque le mordant Épictète, dans une spirituelle parodie, nous fait assister à l'examen de conscience du courtisan qui s'est proposé un idéal de bassesse comme un honnête homme se propose un idéal de vertu, qui s'interroge et se gourmande lui-même en voyant que son âme n'est point parfaite encore, c'est-à-dire entièrement conforme aux lois de la servilité. « Qu'ai-je omis, se dit-il, en fait de flatterie?... Aurais-je par hasard agi en homme indépendant, en homme de cœur? » Et s'il se trouve qu'il s'est conduit de la sorte, il se le reproche, il s'en accuse. « Qu'avais-tu besoin de parler ainsi? se dit-il; ne pouvais-tu pas mentir (1)? » Ironie bien piquante, mais qui eût été incompréhensible, si cette peinture d'un examen de conscience fait à rebours n'avait été une allusion à un usage très connu. Enfin on vit par un illustre exemple, par le livre de Marc-Aurèle, quelles pouvaient être les pensées d'une âme païenne recueillie en face d'elle-même, quels scrupules nouveaux tourmentaient les consciences, et de quel ton l'on s'encourageait à la perfection morale.

Cependant, si l'on veut pénétrer dans ce livre si simple, il faut le lire avec simplicité, écarter les discussions philosophiques, ne pas regarder au système qu'il renferme. On fait tort à Marc-Aurèle quand on rajuste en corps de doctrine ces pensées décousues, et que de

(1) *Les Entretiens d'Épictète recueillis par Arrien*, traduction nouvelle par M. Courdaveaux.

ces libres et paisibles effusions on fait un sujet d'érudition ou de controverse. Ce n'est pas une œuvre de philosophie, mais, si l'on peut dire, de piété stoïque. On ne le comprend que si on le lit avec le cœur. Une âme qui se retire dans la solitude, qui veut oublier les jugemens des hommes, les livres, le monde, qui ne s'entretient qu'avec elle-même et avec Dieu, ne doit pas être l'objet de curiosités vaines. Il y a comme une bienséance morale à l'écouter comme elle parle, avec candeur, à se laisser charmer par son accent. Serait-ce donc se montrer trop profane que d'apporter à la lecture et à l'étude de ce livre si pur quelques-uns des sentimens que nous croyons nécessaires pour bien goûter la mysticité de Gerson ou de Fénelon?

L'antiquité n'a jamais produit un homme qui fût plus naturellement porté vers les méditations morales et plus amoureux du bien. Les circonstances de sa vie, ses parens et ses maîtres, les besoins de son époque aussi bien que son caractère, auraient fait de lui un philosophe de profession, si l'adoption d'Antonin ne l'avait élevé à l'empire. On a quelquefois remarqué dans la biographie des grands docteurs chrétiens qu'ils ont été comme prédestinés à devenir la lumière et l'honneur de l'église, et qu'ils ont eu une sainte enfance. De même Marc-Aurèle semble avoir passé ses premières années à l'ombre du temple, parmi les images de la religion et les enseignemens de la philosophie. A l'âge de huit ans, on l'avait fait entrer par un honneur précoce dans le collége des prêtres de Mars, où il chantait les hymnes consacrés et figurait dans les processions religieuses. Il aurait pu dire, comme le petit Joas :

> J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies,
> Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

A douze ans, il était déjà un néophyte de la philosophie; il adopta les usages austères et le costume des stoïciens, il entra pour ainsi dire dans leur ordre. Malgré sa chétive santé, il couchait sur le plancher, et il fallut les instances et les larmes de sa mère pour qu'il consentît à dormir sur un petit lit couvert de peau. Du reste, sa famille semble avoir pris plaisir à protéger de toutes parts sa naissante vertu et la candeur de ce beau naturel. On ne l'envoya point aux écoles publiques, et il fut élevé dans la maison paternelle, où furent appelés auprès de lui les maîtres les plus célèbres, grammairiens, philosophes, peintres même et musiciens. Il passa une partie de sa jeunesse à la campagne, dans cette noble villa de Lorium, où l'empereur Antonin, son père adoptif, aimait à vivre sans cour, avec ses amis, en simple particulier, tout en remplissant avec fermeté ses devoirs de souverain. Combien l'exemple de ce prince

si laborieux et si simple agit sur son âme, Marc-Aurèle nous le dit lui-même dans ses *Pensées*. Nous savons aussi par les lettres qu'il écrivait alors à son maître Fronton quelles étaient ses occupations à la campagne, comment il partageait ses journées entre les plaisirs champêtres et l'étude. Il chasse, il pêche, il s'exerce au pugilat, à la lutte, il se mêle aux vendangeurs. « J'ai dîné d'un peu de pain... Nous avons bien sué, bien crié, et nous avons laissé pendre aux treilles quelques survivans de la vendange (il pense à faire la part du pauvre)... Revenu à la maison, j'ai un peu étudié, et cela sans fruit. Ensuite j'ai beaucoup causé avec ma petite mère, qui était sur son lit. » Puérilités, dira-t-on, fade innocence! Non, de pareils détails ne peuvent être indifférens à ceux qui savent que la simplicité du cœur dans la jeunesse n'est pas seulement une grâce, mais une force, et que les plus hautes vertus des grands hommes n'ont été d'abord que d'aimables qualités. Et qui sait si ces causeries du jeune homme avec sa mère ont été inutiles au bonheur du monde? Marc-Aurèle empereur, à la fin de sa vie, se recueillant et se traçant ses maximes, commence à peu près son journal par ces mots : « Imiter ma mère, m'abstenir comme elle non-seulement de faire le mal, mais même d'en concevoir la pensée. » Au milieu de ces calmes influences de la famille, de la campagne et de la philosophie, Marc-Aurèle garda cette pureté de l'âme et du corps à laquelle il attachait un si grand prix, que dans sa vieillesse il lui rendait encore hommage, lorsque, remerciant les dieux de tous les biens dont ils l'avaient comblé, il n'oubliait pas d'écrire : « Je leur dois encore d'avoir conservé pure la fleur de ma jeunesse, de ne m'être pas fait homme avant l'âge, d'avoir différé au-delà même : » curieux témoignage où la pudeur de l'expression embellit encore la délicatesse du sentiment. Malgré l'universelle corruption, la philosophie, de plus en plus épurée et scrupuleuse, commence à comprendre que la chasteté peut être la parure même de la jeunesse virile, et ses enseignemens sur ce point sont assez efficaces déjà pour conjurer tous les périls qui assiégent en tout temps un jeune et bel héritier de la puissance suprême.

Ce qui nous plaît et nous touche dans cette précoce sagesse, c'est qu'elle n'a pas été le fruit d'une éducation timide, efféminée ou étroite. La jeunesse de Marc-Aurèle fut celle d'un Romain, non asservie à des prescriptions minutieuses, mais libre, occupée de belles études, allant droit au bien volontairement, sans contrainte et comme attirée par la beauté morale. En toutes choses, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, il considère seulement tout ce qui peut élever l'âme et former les mœurs. Il le fait bien voir dans son livre lorsque, reportant sa pensée sur sa jeunesse et son

âge mûr, il rappelle tout ce qu'il doit à chacun de ses maîtres. De leurs leçons il n'a retenu que le profit moral. A son gouverneur il est redevable de ne pas craindre la fatigue; Diogenète le peintre, qui sans doute était un libre penseur, lui a donné le mépris de la superstition et la force qui fait supporter chez les autres la franchise du langage; Rusticus l'a éloigné des sciences purement spéculatives et l'a mis en garde contre la rhétorique; il lui a prêté le livre d'Épictète : grand événement, à ce qu'il paraît, dans la vie de Marc-Aurèle, puisque l'empereur, après tant d'années, croit devoir, pour ce service, témoigner tant de reconnaissance. Ce qu'il aime surtout à se rappeler de ses maîtres, ce sont leurs qualités personnelles et leurs exemples, qui l'ont encore plus touché que leurs leçons. Patience, fermeté ou égalité d'âme, douceur, bienfaisance, droiture, vertus de philosophe et d'homme du monde, voilà ce qu'il se représente en eux avec une complaisance encore émue, voilà ce qu'ils lui ont appris. On a eu le courage de dire que cet hommage si naturel et si cordial de la reconnaissance envers ses parens et ses maîtres n'est que l'expression méditée de la vanité qui s'admire et de l'orgueil qui contemple et veut faire contempler aux autres ses propres perfections. Il faut être bien prévenu contre cette âme sincère qui, selon nous, bien loin de vouloir se parer de ses vertus, se dépouille au contraire de ses mérites pour les attribuer à ceux dont il n'a été que l'imitateur et le disciple. Un Marc-Aurèle qui a vécu au grand jour sur les hauteurs d'un trône, sous les yeux de tout l'empire, dont les maximes et la conduite conforme à ses maximes étaient connues et célébrées dans le monde entier, aurait-il eu besoin de recourir à ce détour misérable de la vanité et de se décerner à lui-même, avant de mourir, des louanges que personne ne songeait à lui refuser? N'est-ce pas lui qui a dit : « La fausse modestie est la forme la plus insupportable de l'orgueil! » Tant de simplicité dans un stoïcien et un prince peut étonner sans doute; mais faut-il donc se défier des sentimens d'un homme parce qu'ils sont exquis? et la grandeur d'âme doit-elle être suspecte parce qu'elle est humble?

Si nous apercevions dans cet examen de conscience la moindre trace de vanité, nous n'aurions plus le courage de toucher à ce livre; mais rien n'est plus contraire à ce soupçon que la vie de Marc-Aurèle et son caractère connu. Tout enfant, quand il portait encore le nom de son aïeul Verus, on remarquait déjà sa bonne foi, et l'empereur Adrien faisait sur son nom un gentil jeu de mots et l'appelait *Verissimus*. Plus tard, entouré, selon l'usage antique, de rhéteurs savans dans l'art d'orner les pensées, il se félicite de ne pas s'être laissé prendre à l'élégance affectée du style, et remercie

un de ses maîtres de lui avoir appris à écrire simplement ses lettres. Dans son manuel, où il se parle à lui-même, il s'exhorte sans cesse à la vérité. Le moindre mensonge, fût-il dicté par les convenances officielles, lui paraît un outrage fait à sa propre dignité, au génie qui réside en lui. « Que toutes tes paroles aient un accent d'héroïque vérité. » Il s'indigne contre lui-même quand par hasard il se trouve en faute. « Seras-tu quelque jour enfin, ô mon âme, toute nue, plus visible à l'œil que le corps qui t'enveloppe? » Il se sent mal à l'aise derrière les conventions de langage, les bienséances de cour qui l'obligent à dérober quelquefois aux hommes ses véritables sentimens et se fait là-dessus des gronderies charmantes : « On doit pouvoir lire dans tes yeux à l'instant ce que tu as dans l'âme, comme un amant saisit dans un regard les pensées de sa maîtresse. » Tel fut son amour pour la vérité, et si constant est chez lui le besoin de se découvrir qu'il a dû souvent renoncer au rôle étudié d'un souverain, pour n'avoir pas à subir vis-à-vis de lui-même l'humiliation secrète d'un mensonge même innocent. Dans cet examen de conscience qui est rempli de luttes paisibles et d'émotions intérieures, on sent partout ce conflit de l'homme qui voudrait être toujours sincère et de l'empereur qui n'a pas le droit de se montrer trop candide.

Quand on parcourt d'un esprit recueilli les *Pensées* de Marc-Aurèle, on croit entrer dans un monde qui n'est plus celui de l'antiquité. C'est encore la doctrine de Sénèque et d'Épictète; mais le stoïcisme a pour ainsi dire désarmé. Les mêmes principes ont perdu leur âpreté, leur raideur, leur pointe. Le stoïcisme n'a plus rien de menaçant; il ne poursuit plus le vice, il a renoncé aux formules absolues, à l'hyperbole, au faste, aux injures altières. On se sent comme enveloppé d'influences clémentes, on dirait que la fibre humaine s'est amollie. Peut-être le règne de cinq bons princes a-t-il pacifié les esprits et fait déposer les armes défensives d'une forte philosophie. Peut-être aussi ce changement tient-il à la haute condition de ce nouveau sage. Le doux et noble empereur, dans l'isolement de sa grandeur, placé au-dessus des hommes et de leurs atteintes, prévoyant d'ailleurs sa fin prochaine, a trouvé sans doute un plaisir triste à s'entretenir avec lui-même, à rendre, avant de quitter le monde, son âme conforme aux lois divines dont il nourrissait sa pensée, à se plonger enfin dans les calmes et sévères délices de la contemplation morale. Quoi qu'il en soit, le stoïcisme, jadis si fier, si provoquant, s'adoucit dans ce livre, devient humble, se répand en amour, en mélancoliques tendresses et rencontre çà et là dans ses désirs de perfection un langage presque mystique.

Qu'on se garde pourtant de croire que Marc-Aurèle est un quiétiste assoupi sur le trône, qui cherche à former son âme sur le modèle d'un idéal plus ou moins chimérique et délaisse le monde qui lui est confié pour ne vaquer qu'à lui-même. Son examen de conscience est celui d'un souverain qui se ramène sans cesse sous les yeux son devoir royal et se recommande surtout les vertus actives : « Songe à toute heure qu'il faut agir en Romain, en homme... Ce qui n'est point utile à la ruche n'est pas non plus utile à l'abeille. » Loin de penser que la rêverie pieuse est agréable à la Divinité, il ne croit pouvoir lui rendre un plus bel hommage que le travail : « Offre au dieu qui est au dedans de toi un être viril, un citoyen, un empereur, un soldat à son poste, prêt à quitter la vie, si la trompette sonne. » Il se redit souvent à lui-même qu'il a été mis à son poste pour aider au salut de la communauté. Bien qu'il aime à rêver à la fragilité humaine, ses rêveries mêmes le rappellent à son labeur de souverain : « La vie est courte; le seul fruit de la vie terrestre est de maintenir son âme dans une disposition sainte et de faire des actions utiles à la société... Veille au salut des hommes.» Est-il un pur contemplateur, celui qui écrivait à son propre usage qu'il faut faire consister sa joie et son repos à passer d'une bonne action à une autre bonne action? Sa recherche de la perfection intérieure n'a rien coûté à ses devoirs d'empereur. C'est sous la tente, en face des Barbares, à la veille d'une bataille peut-être, qu'il se recueillait pour trouver de nouvelles raisons de bien faire, durant ses longues et lointaines expéditions qui l'avaient entraîné au-delà du Danube. Le premier chapitre par exemple, si doux et si tendre, où il rappelle longuement tout ce qu'il doit à ses parens et à ses maîtres, a été écrit pendant les loisirs d'un campement dans les marais de la Hongrie actuelle, et on ne peut lire sans être touché cette note finale, si insignifiante en apparence : « Ceci a été écrit dans le camp, au pays des Quades, sur les bords du fleuve Granua. » Ces pensées sont d'un homme qui ne décline pas sa charge royale, qui se ressaisit de temps en temps dans le trouble des affaires ou dans le tumulte des armes, et non pas d'un quiétiste enfermé dans un oratoire philosophique.

En lisant les méditations d'un sage qui porta un si grand fardeau, on ne peut se contenter de connaître le moraliste, et la première curiosité est de surprendre çà et là, si l'on peut, les pensées de l'empereur. Il se laisse voir souvent, et il n'est pas impossible de se figurer quelquefois avec vraisemblance les circonstances au milieu desquelles il a fait telle ou telle réflexion. On le voit dans son lit, où il se gronde de sa paresse, et l'on entend le souverain faire la leçon au contemplateur avec une familiarité dramatique. « Le matin,

quand tu as de la peine à te lever, dis-toi aussitôt : Je m'éveille pour faire l'ouvrage d'un homme... Ai-je donc été mis dans le monde pour me tenir bien chaudement sous mes couvertures? — Mais cela fait plus de plaisir. — Tu es donc né pour le plaisir?... C'est que tu ne t'aimes pas toi-même, autrement tu aimerais ta nature et la fonction qu'elle t'a donnée... Vois les artisans qui oublient le manger et le dormir pour le progrès de leur art... L'intérêt public te paraît-il donc plus vil et moins digne de tes soins? » Dans ce dialogue, que j'abrége, où Marc-Aurèle s'accuse, se répond, s'accable, on voit comment le souverain fait taire le rêveur qu'il porte en lui, et à l'aide de quelle noble dialectique intérieure il s'arrache le matin plus encore aux douceurs de la méditation oisive qu'à celles de la paresse. On rencontre ainsi dans le manuel plus d'un précepte de conduite qui s'adresse au prince et non au philosophe, et dont la simplicité peut paraître surprenante à ceux qui savent ce qu'était un empereur romain. Un jour qu'il avait sans doute quelque tentation de faire un acte arbitraire, il écrivait sur ses tablettes en forgeant pour son usage une sorte de barbarisme admirable qui exprime son horreur de la tyrannie : « Prends garde de *césariser*. » S'il faut aux hommes un chef comme au monde un maître, au troupeau un conducteur, ce chef n'est pas au-dessus des lois : « Ta vie séparée du corps de la société serait une vie factieuse. » En tout temps, en tout pays, ce sont les gouvernés qui cherchent à circonscrire, à limiter l'autorité souveraine, qui rappellent que le pouvoir absolu doit être éclairé par des conseils, retenu par la critique, et quand il se prononce dans le monde des paroles contre l'infaillibilité royale, elles ne sortent pas de la bouche des rois. Ici c'est l'empereur qui se donne ces leçons à lui-même, qui s'engage à se laisser redresser, à changer de pensée, pourvu que le changement ait pour motif une raison de justice. Les conseillers ne sont pas pour lui des importuns qu'il subit, mais des soutiens dont il a besoin : « Ne rougis pas du secours d'autrui; ton dessein, n'est-ce pas, c'est de faire ton devoir, comme un soldat qui monte sur la brèche? Eh bien! que ferais-tu, si, blessé à la jambe, tu ne pouvais monter seul sur le rempart et si tu le pouvais aidé par un autre? » Marc-Aurèle, pour mieux remplir son devoir, non-seulement veut aller au-devant des conseils amis, mais son équitable raison prête même des motifs honorables aux ennemis de son gouvernement, et s'explique noblement les protestations et les murmures : « Si les matelots injuriaient le pilote, et les malades leur médecin, ne serait-ce pas pour leur faire chercher un moyen de sauver, celui-ci ses passagers, celui-là ses malades? » Sa magnanimité va plus loin encore, et, tout empereur qu'il est, il entre en communion de sentimens avec les grands citoyens considérés

comme les martyrs du patriotisme et de la liberté, avec les victimes de cette puissance suprême dont il est lui-même revêtu, mais dont il a résolu de faire un meilleur usage que ses prédécesseurs. Dans le secret de sa conscience royale, il se félicite d'avoir pénétré dans l'âme de Thraséas, d'Helvidius, de Caton, de Dion, de Brutus; c'est à l'école de ces hommes qu'il a conçu l'idée « d'un état libre où la règle c'est l'égalité naturelle de tous les citoyens, et l'égalité de leurs droits, d'une royauté qui place avant tous les devoirs le respect de la liberté. » Spectacle singulier, unique, que celui d'un prince qui, dans l'immensité de son pouvoir incirconscrit, se surveille, se limite, se jalouse, et, si l'on peut ainsi parler, est à lui-même un Thraséas!

Si Marc-Aurèle avait laissé dépérir l'autorité entre ses mains, s'il avait été une de ces âmes débiles et fastueuses, comme on en rencontre dans l'histoire, qui étalent de beaux principes pour couvrir l'incertitude de leurs vues pratiques et la langueur de leur action souveraine, qui désarment le pouvoir pour se le faire pardonner, et trahissent leur devoir ou par détachement philosophique, ou pour flatter l'opinion, ou pour se faire honneur de concessions spécieuses; s'il avait été un utopiste, on pourrait n'avoir qu'une médiocre estime pour ses professions politiques si hautes et si désintéressées; mais peu de monarques ont été plus que lui aux prises avec les terribles réalités du pouvoir, personne n'a rencontré plus d'occasions d'éprouver la valeur de ces grandes pensées. Sans parler de toutes les catastrophes qui ont affligé son règne, — pestes, disettes, débordemens de fleuves, tremblemens de terre, malheurs extraordinaires qu'il fallait combattre ou réparer, — il a vu l'empire près de lui échapper, les révoltes de ses généraux, un prétendant à la tête d'une formidable armée, pendant que lui-même, loin de Rome, repoussait les Barbares au-delà du Danube. Pendant un règne de dix-neuf ans, il fut obligé d'étendre de tous côtés sa main bienfaisante ou armée, envoyant des ordres précis, dirigeant le monde sans trouble, repoussant le mal, la rébellion, même sans esprit de vengeance, et de plus en plus affermi dans les maximes où il trouvait sa force et sa sécurité. Il est si loin d'être un utopiste qu'il prend en pitié « ces pauvres politiques qui prétendent traiter les affaires selon les maximes de la philosophie; ce sont de vrais enfans... N'espère pas qu'il y ait jamais une république de Platon; contente-toi de faire avancer quelque peu les choses, et ne regarde pas comme sans importance le moindre progrès. » Ainsi fait-il toujours, adoucissant les lois, réformant les mœurs d'une manière insensible, accommodant aux coutumes de son temps non-seulement sa politique, mais sa conduite personnelle, et portant la condescendance jusqu'à

prendre part à des plaisirs du peuple romain qui lui paraissaient odieux, tant il craignait, en homme pratique, de vouloir devancer son siècle. Comme il ne pouvait supprimer par exemple les combats de gladiateurs, il en diminua du moins l'horreur en donnant à ces malheureux des fers émoussés. Combien le révoltaient la curiosité féroce du peuple romain, le tumulte de ses joies inhumaines, il nous le dit lui-même : « Tout cela est comme un os jeté en pâture aux chiens, un morceau de pain dans un vivier... Assistes-y donc avec un sentiment de bonté et sans mépris insolent. » Ce haut et tranquille esprit, si fort au-dessus de son peuple, sait se plier aux nécessités de sa condition. Magistrat et non philosophe, il n'a pas le droit de rompre avec le siècle; il en observe les usages, tout en les condamnant; il défend même à ses nobles dégoûts de paraître, n'oubliant jamais qu'il s'agit de se montrer en prince et non en sage, et que dans un chef d'empire une raison trop dédaigneuse des mœurs publiques est pour le peuple la plus choquante des offenses. Ce serait faire injure à un empereur de le proclamer le plus pur des moralistes, si on ne reconnaissait d'abord qu'il fut un souverain raisonnable et laborieux.

Ce bon sens si ferme, cette activité sans défaillance, cette raison judicieuse dans les petites comme dans les grandes choses est assurément ce qui peut le plus étonner dans un homme accoutumé aux méditations morales, et qui fait de la philosophie sa plus chère étude. N'était-il pas à craindre que ce sage, ce stoïcien couronné, ne cédât à la tentation de réformer le monde, d'imposer sa doctrine, et de rendre les hommes meilleurs malgré eux? Entouré de philosophes, ses maîtres, qui avaient dirigé sa conscience pendant sa jeunesse, il aurait pu, comme certains princes chrétiens trop zélés, rêver un royaume de Salente, une cité stoïcienne, et porter de tous côtés les règles rigides de sa philosophie. Il sut résister même à cet entraînement honnête, bien que le peuple romain eût été de tout temps soumis à de pareilles tentatives, et que, familiarisé avec l'antique magistrature de la censure républicaine et certaines réformes morales essayées par quelques empereurs, il n'eût rien trouvé de trop étrange dans un nouveau règlement sur les mœurs publiques et privées. Marc-Aurèle comprit que les princes doivent empêcher le mal sans décréter le bien, et que la contrainte de la vertu serait la plus insupportable des tyrannies, si elle n'était la plus impuissante et la plus inefficace. « Qui pourrait en effet changer les opinions des hommes, et, sans un libre consentement, qu'aurais-tu autre chose que des esclaves gémissant de leur servitude, des hypocrites? » Malgré la bienveillance ordinaire de ses jugemens sur les hommes, il ne se fait sur eux aucune illusion, il les

connaît, il connaît surtout son entourage, la cour qu'il juge. « Que sont ces gens qui traitent de haut en bas les autres? A qui ne faisaient-ils pas la cour naguère, et pour quoi obtenir?... Des gens qui se méprisent les uns les autres et se font des protestations d'amitié, qui cherchent à se supplanter et se font des soumissions. » Ailleurs il se parle à demi-mot, mais on devine sa pensée. « Voilà donc pourquoi ils nous aiment, ils nous honorent! Habitue-toi à considérer dans leur nudité ces petites âmes. » Mais s'il connaît la cour, il contient ses mépris, il se fait même une loi de n'en plus dire du mal. Il a trop cédé quelquefois à la tentation de blâmer; heureusement il s'est ravisé. « Que personne ne t'entende plus critiquer la vie de la cour! » Non-seulement son austérité ne laisse point paraître de dédain, mais il se met en garde contre les jugemens trop sévères qu'il pourrait porter sur les hommes et se trace cette règle équitable : « Il y a mille circonstances dont il faut s'informer pour prononcer sur les actions d'autrui. » Ne pas déclamer contre le vice, ne pas le flatter non plus, voilà sa maxime, qu'il condense en un beau mot : « Ne sois ni tragédien ni courtisane. »

En constatant que cet empereur philosophe n'a point trop prêché, qu'il a même quelquefois désespéré des hommes et les a jugés avec une certaine amertume, nous ne songeons pas à lui faire un mérite d'avoir regardé de haut l'humanité. Rien n'est plus facile à un souverain que de mépriser les hommes, de prendre en pitié le conflit des convoitises qu'il a souvent le tort d'exciter volontairement lui-même, et de rire des vices qu'il a créés autour de lui. Nous voulons simplement remarquer le sens pratique d'un prince qui appartient de cœur et d'esprit à une doctrine prêcheuse, qui, par son éducation, ses études, ses préoccupations journalières, sa foi philosophique, pouvait être tenté de faire de la propagande indiscrète et qui a pris sur lui de s'en abstenir, comprenant qu'un souverain qui veut régenter les âmes risque sa dignité, s'il est trop complaisamment écouté par les hypocrites, et son autorité, s'il n'est pas obéi. Sans commander toutefois, sans rien entreprendre sur la liberté intérieure de chacun, il ne s'est pas cru interdit d'agir en particulier sur les cœurs capables de le comprendre. Il se rappelle en plus d'un endroit et se précise les règles de la persuasion morale : « Tâche d'émouvoir sa raison par la tienne, montre-lui sa faute, rappelle-lui son devoir. S'il t'écoute, tu le guériras. » Par une ingénieuse et belle comparaison, il montre ce qu'il faut dans cette propagande intime d'inépuisable bonté, mais aussi de discrétion. Une âme qui veut en éclairer une autre doit ressembler à un rayon qui pénètre dans un lieu obscur. Le rayon s'allonge et s'applique au corps opaque qui s'oppose à son passage : là il s'arrête sans dé-

faillir, sans tomber; ainsi l'âme doit se verser, sans épuisement et sans violence, en éclairant ce qui peut recevoir sa lumière; mais ce n'est point assez pour la raison de Marc-Aurèle d'aller ainsi mollement au-devant des âmes comme la lumière à la surface du solide, il veut encore pénétrer l'obstacle et s'ouvrir les voies les plus fermées par la force de l'amour. « Souviens-toi que la bonté est invincible... Que pourrait faire le plus méchant des hommes, si dans l'occasion, alors qu'il s'efforce de te nuire, tu lui disais d'un cœur paisible : — Non, mon enfant, nous sommes nés pour tout autre chose; ce n'est pas à moi que tu feras du mal, c'est à toi-même, mon enfant? Pas de moquerie, pas d'insulte, mais l'air d'une affection véritable. Ne prends pas un ton de docteur, ne cherche pas à te faire admirer de ceux qui sont là, mais n'aie en vue que lui seul. » En entendant cet accent nouveau, qui ne pardonnerait à Marc-Aurèle d'avoir ainsi prêché dans l'intimité et devant peu de témoins? Une seule fois il sortit de cette réserve, malgré lui, dans une circonstance bien extraordinaire et mémorable. Alors que, déjà ruiné par l'âge et la fatigue, il se préparait à partir pour sa dernière expédition contre les Marcomans, où il mourut, les philosophes et le peuple romain, craignant, non sans raison, de ne plus revoir leur chef vénéré, le supplièrent de vouloir bien exposer avant son départ les préceptes de la morale, et l'on vit l'empereur, durant trois jours, parler sur les devoirs des hommes, exhalant en une fois ses grandes pensées devant les Romains, et, avant d'aller mourir sur les frontières, laissant son âme à son peuple.

Il fallait dire quelque chose du souverain avant de parler du philosophe. Un prince qui sur dix-neuf années de règne en a passé douze aux extrémités de son empire, sur le Danube et en Orient, n'est ni un quiétiste, ni un utopiste, ni un pédant couronné. Ses pensées ne sont pas des fantaisies d'imagination, des souvenirs d'école, des spéculations de moraliste oisif, mais le manuel pratique d'un empereur qui voudrait rester homme et médite les lois divines et humaines pour les mieux accomplir. Ces méditations n'ont rien de subtil, ces scrupules rien de timoré; ce n'est pas une âme dolente et molle qui se tourmente, mais un cœur droit et ferme, qui se possède, règne sur lui-même et garde sa force jusque dans ses dégoûts et ses tristesses. La philosophie ne l'a pas éloigné, mais rapproché des hommes, ou, si elle l'a élevé au-dessus d'eux, ç'a été pour lui faire contempler d'un regard plus clément, d'une vue plus désintéressée, les choses humaines. « C'est la philosophie, écrivait-il, qui te rend la cour supportable, c'est elle qui te rend supportable à la cour. » La méditation morale n'a donc été que la source vive où cette âme active se purifiait, mais en se retrempant.

La philosophie fut pour Marc-Aurèle ce que fut la religion pour saint Louis.

II.

En Marc-Aurèle, le dernier des grands moralistes païens, il y a deux hommes, celui des temps antiques qui regarde comme principal devoir l'activité civique, celui des temps nouveaux qui aime à se retirer en lui-même, à prendre soin de son âme, à se remplir de charité, à méditer sur le néant du monde et sur la loi de Dieu. Son livre est plein non d'idées, mais de dispositions chrétiennes. On dirait que le souffle errant de la foi nouvelle a rencontré et pénétré ceux-là mêmes qui se souciaient le moins d'en être touchés. Sans rien renier des principes de l'école, sans renoncer aux formules précises et consacrées, sans soupçonner même d'autres vérités, le stoïcisme de Marc-Aurèle inclinait à une sorte de mysticisme, si on peut appeler ainsi le goût de la contemplation morale, l'indifférence au monde, l'abandon à la Providence et la délectation d'une âme ravie devant les lois divines.

Nous ne tenterons point de reconstruire un système de morale avec ces pensées éparses, ni de refaire ce qui a été déjà fort bien fait dans plus d'une étude philosophique. Selon nous, Marc-Aurèle n'a rien inventé, n'a rien modifié de propos délibéré dans l'enseignement qu'il a reçu de ses maîtres. Il se croit en possession de la vérité, et rarement un doute sur le fond du stoïcisme traverse son esprit. Et pourtant combien peu il ressemble à Sénèque et même à Épictète! Le ton a changé, l'accent n'est plus le même, et il se trouve que les mêmes principes ont donné naissance à des pensées qui paraissent nouvelles. En général, dans l'étude des doctrines morales, on ne tient pas assez compte des hommes qui les ont professées. Les principes se transforment selon le caractère des adeptes, et si la lettre subsiste, l'esprit varie. François de Sales et Fénelon, quoique fidèles à l'église, diffèrent des autres docteurs. Et qui peut dire jusqu'à quel point leurs ouvrages, pourtant orthodoxes, ont modifié la manière dont on a compris depuis la doctrine chrétienne? Ainsi Marc-Aurèle, tout stoïcien qu'il est, a renouvelé le stoïcisme sans en altérer les dogmes. La doctrine en passant par son cœur s'est imprégnée d'autres vertus.

Jusqu'alors l'antiquité païenne n'estimait point assez la douceur, qu'elle confondait souvent avec la faiblesse. Les citoyens au milieu des luttes républicaines avaient surtout besoin de vertus fortes, propres à l'attaque et à la défense, et dont le mérite suprême était d'être indomptables. Sous le despotisme des césars, les âmes oppri-

mées se ramassaient en soi, se raidissant contre la tyrannie, et tenaient à paraître inflexibles. L'extrême liberté et l'extrême oppression demandaient également la dureté romaine. La philosophie dans ses nobles redites recommandait sans cesse l'effort dans l'activité civique ou dans la patience, comme on donne à des athlètes un règlement de palestre. Quels sont en effet les modèles proposés par la philosophie? Un Caton d'Utique, un Brutus, des fanatiques qui ont poussé l'héroïsme jusqu'à la fureur, et d'autant plus vantés qu'ils passaient pour plus insensibles; mais les esprits changent peu à peu. Déjà Sénèque se plaît à tracer le portrait d'un sage plus doux; Thraséas réalise cet idéal, et l'on arrive ainsi au temps de Marc-Aurèle, où la douceur est mise au rang des plus belles vertus. Elle n'est plus, comme autrefois, renvoyée ou concédée aux femmes, elle devient un ornement de l'homme. De là ce mot de Marc-Aurèle, si peu antique, si inattendu : « La douceur et la bonté ont quelque chose de plus mâle. » Ce sont ces qualités surtout qu'il met en lumière quand il fait le portrait de ses parens et de ses maîtres. Dans son examen de conscience, sa préoccupation constante est de garder avec la fermeté la bienveillance. Alors même qu'il médite sur des vérités qui semblent le plus étrangères à ce sentiment, il en tire des conséquences lointaines qui font voir le prix et la justice de la bénignité, et, quelle que soit la longueur des détours, il revient sans cesse à cette qualité qui l'attire. Il cherche les pensées qui peuvent, comme il dit, « le rendre plus doux envers tous les hommes. » Cette vertu remplit si bien son cœur qu'il la déverse sur lui-même : « Il n'est pas juste que je me chagrine, moi qui n'ai jamais volontairement chagriné personne. » Partout dans ce livre les jugemens sur les vices, sur le mal physique et moral, sur les désordres de la nature et de la société, respirent une clémence affectueuse, et nous allons voir comment cette âme élargie par l'amour enveloppe toutes choses, l'univers et l'humanité dans son universelle mansuétude. Marc-Aurèle ne bâtit qu'un temple, qu'il consacra à une divinité qui à Rome n'avait pas encore de nom, à *la Bonté*.

Grâce à ce fonds de mansuétude et de tendresse naturelle, Marc-Aurèle a mieux compris que ses devanciers l'idée stoïcienne de la fraternité humaine. On ne saurait trop redire que les plus belles idées morales sont comme non avenues dans le monde tant qu'elles ne se sont point incarnées dans un homme qui les comprend d'instinct et qui retrouve dans cet idéal sa propre nature. La philosophie a beau semer d'admirables principes, ils peuvent rester longtemps stériles. Sans doute il se trouvera des esprits logiques pour en tirer des conséquences, des orgueilleux pour s'en parer comme d'une brillante nouveauté, des hommes d'éloquence et de style qui

en feront la matière de beaux discours; mais ces principes demeurent à peu près sans vertu, s'ils ne tombent dans une âme naturellement prête à les recevoir, qui les échauffe, les fasse germer et les nourrisse de sa propre substance. Ainsi l'idée de la solidarité humaine est vieille dans le monde, elle a passé de grands esprits en grands esprits, comme le flambeau des jeux antiques allait de main en main; les stoïciens romains et les déclamateurs mêmes en ont fait le texte de leurs prédications morales. De Zénon à Épictète, la liste est longue de tous les philosophes qui tour à tour ont célébré ces vérités qui deviendront bientôt le fondement d'une société nouvelle; mais combien sont inefficaces ces fastueuses formules et ces recommandations froidement impérieuses! Ce ne sont que des conceptions de l'esprit, des fantaisies d'imagination attendrie, des velléités de bienveillance qui, pour être intermittentes, n'ont pas le temps de pénétrer dans les âmes ni de les féconder. C'est que, pour bien parler de l'amour, il faut de l'amour. Les plus nobles principes d'humanité ne valent que dans un cœur vraiment humain, dont la bienveillance est native. Même dans les sociétés modernes et chrétiennes, ne voyons-nous pas mille manières de concevoir la fraternité ou la charité? Depuis la fraternité meurtrière de 93 jusqu'à la charité pure, il est bien des degrés, et nous rencontrons successivement la philanthropie théorique, la charité froide qui répète une formule consacrée, la charité orgueilleuse qui se croit meilleure que les autres, la charité mercenaire qui demande au ciel ou à la terre le prix de ses bienfaits. Il faut que de temps en temps une âme d'élite, par de beaux exemples ou même par de beaux accens dans un livre, nous fasse comprendre la fraternité véritable. De même, dans l'antiquité païenne, l'idée de la charité régnait sur tous les grands esprits du stoïcisme, qui la répandaient tantôt avec une autorité sèchement doctrinale, tantôt avec une éloquence brusque et choquante, presque toujours avec un dédain superbe pour les infirmités morales. Marc-Aurèle, tout pénétré de ces principes qu'il n'empruntait pas à l'école, et qu'il trouvait dans son cœur, eut la gloire non-seulement de les mieux comprendre, mais d'en trouver le langage. Il sut parler de la charité avec charité.

Nous négligeons ici les principes philosophiques sur lesquels repose cette charité et qui sont communs à tout le stoïcisme. On peut les résumer en quelques mots : nous sommes tous parens, non par le sang et la naissance, mais par notre commune participation à la même intelligence, par notre prélèvement commun sur la nature divine. De là tant de préceptes d'amour que Marc-Aurèle se donne à lui-même, et qui surabondent dans cet examen de conscience comme le sentiment qui les inspire : « Aime les hommes, mais d'un

amour véritable (1). » Il se reproche de ne pas savoir assez combien est intime la solidarité humaine, et il se dit : « Tu n'aimes pas encore les hommes de tout ton cœur (2). » De là enfin le pardon des injures : « Ce n'est point assez de pardonner,... il faut aimer ceux qui nous offensent. » Les hommes se trompent, ils sont égarés par leurs faux jugemens, et Marc-Aurèle rencontre le précepte évangélique : Pardonnez-leur, puisqu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Il trouve des paroles de clémence même pour les ingrats, les fourbes et les traîtres : « Contre l'ingratitude, la nature a donné la douceur... Si tu peux, corrige-les; sinon, souviens-toi que c'est pour l'exercer envers eux que t'a été donnée la bienveillance. » En s'encourageant à bien traiter ceux-là mêmes qui l'offensent, il ne se croit pas magnanime, il satisfait le plus noble égoïsme, le plus délicat et le plus permis, qui consiste à se livrer sans contrainte à ses bons sentimens : « c'est se faire du bien à soi-même que d'en faire aux autres. » Lorsque dans son examen de conscience il s'interroge et se demande comment il s'est comporté jusqu'à ce jour envers les dieux et les hommes, il n'oublie pas d'ajouter « et envers mes serviteurs. » La charité domine si bien ses pensées qu'il n'admet que les prières où l'on demande à Dieu des biens pour d'autres encore que pour soi : « il ne faut point prier, ou il faut prier ainsi simplement et libéralement. » Quand il veut se prouver que la bienfaisance doit être gratuite, sans désir de reconnaissance ou de gloire, il rencontre un sentiment et une image d'une simplicité ravissante : « Il faut être comme la vigne, qui donne son fruit et puis ne demande plus rien... Ainsi l'homme qui a fait le bien doit passer à une autre bonne action, comme la vigne encore qui se prépare à porter d'autres raisins dans la saison. Faut-il donc être du nombre de ceux qui ne savent pas ce qu'ils font? — Oui. » Paroles d'autant plus remarquables qu'un stoïcien se piquait de se conduire toujours par des raisons précises, et traitait d'insensés tous ceux qui ne se rendent pas exactement compte de leurs actions! Marc-Aurèle, en tout fidèle à cette règle, en excepte la bienfaisance, rencontrant ainsi cet autre précepte évangélique sur la main droite et la main gauche. Nous versons ici presque au hasard toutes ces pensées charitables, sans les rattacher les unes aux autres ni aux principes philosophiques dont elles dépendent. Il faut, pour en jouir, les voir dans la liberté de leur effusion. Les pensées morales sorties du cœur ne doivent pas être strictement enfermées dans les formes d'une méthode scolastique; pour laisser sentir leur vertu et leur parfum, il faut qu'elles s'épanchent et se répandent.

(1) Τούτους φίλει ἀλλ' ἀληθινῶς, l. VII, 13.
(2) Οὔπω ἀπὸ καρδίας φιλεῖς τοὺς ἀνθρώπους, l. VII, 13.

On ne connaît pas entièrement Marc-Aurèle quand on n'a parcouru que les pensées du souverain et de l'homme sociable; il faut le suivre dans ses réflexions plus intimes, plus religieuses, que l'on est tenté d'appeler ses *élévations*. Sans doute il est plus facile dans une lecture solitaire de goûter la substance morale de ces pensées intérieures que de les exposer au grand jour et d'attirer sur ces pieuses méditations la curiosité profane de certains lecteurs. Une âme maîtresse de ses passions, qui fuit les troubles du monde, qui se tient au-dessus des nuages terrestres de la vie humaine et se recueille dans son apaisement, ne peut offrir aux yeux que l'uniformité du calme; mais ce calme même n'a-t-il pas sa beauté et sa grandeur? Quand on veut s'élever sur les hauteurs du sentiment moral, il faut savoir supporter la monotonie de la sérénité.

Ce n'est pas un spectacle sans intérêt et sans nouveauté que celui d'un païen si amoureux de perfection intérieure, qui s'est fait une solitude au milieu des affaires et des hommes, et, devant l'idéal de vertu que la philosophie lui propose, travaille à son âme avec une tendre sollicitude, comme un artiste qui voudrait accomplir un chef-d'œuvre, et qui naïvement, sans vanité, pour se satisfaire lui-même, retouche sans cesse son ouvrage. En sentant approcher la fin de sa carrière : « Tu es vieux, se dit-il, songe que l'histoire de ta vie est complète, que tu as consommé ton ministère... Pense à ta dernière heure. » C'est dans ces dispositions suprêmes qu'il se surveille, se gronde, s'encourage, se rassure, pour mettre la dernière main à sa culture morale.

Peu de nos livres de piété font aussi bien sentir ce qu'il peut y avoir de profit moral et de tranquilles jouissances dans la solitude que l'âme se fait à elle-même pour sanctifier ses pensées. Marc-Aurèle ne veut plus avoir souci que de son âme. « Chasse loin de toi la soif des livres... Il ne s'agit plus de discuter. » Comme l'*Ecclésiaste*, il craint de trouver dans de trop longues études trouble et affliction d'esprit. « C'est au dedans de toi qu'il faut regarder; là est la source du bien, source intarissable, pourvu que tu creuses toujours. » Mais ce n'est pas pour se livrer à de molles contemplations et à de vagues extases. Il tient son âme entre ses mains, il la possède, il ne la laisse pas errer, il la contraint « à soumettre les choses à un solide examen. » Il garde sous ses yeux un certain nombre de maximes courtes, fondamentales, qui assurent la sérénité de l'âme, « de même que les médecins ont toujours sous la main leurs instrumens. » Il veut pouvoir dire à quoi il pense et pouvoir se répondre toujours à cette question : « quel est l'usage que je fais aujourd'hui de mon âme? » Si la rêverie incertaine le tente et risque de troubler la netteté de son esprit, il la chasse ou

plutôt il l'éconduit avec une bonne grâce impérieuse, en maître qui, sans s'irriter, sait se défendre contre les importuns. « Que fais-tu donc ici, imagination? Va-t'en, au nom des dieux! Je ne me fâche point contre toi; seulement va-t'en. » Il veut vivre en présence et sous les yeux de sa raison, qui est une partie de Dieu. « Comprends enfin qu'il y a en toi-même quelque chose d'excellent et de divin, et qu'il faut vivre dans l'intime familiarité de celui qui a au dedans de nous son temple. » Ainsi, dans cet examen de conscience, où l'amour des idées morales va quelquefois jusqu'à l'attendrissement, rien n'est pourtant livré aux aventures de l'imagination ni aux subtilités du sentiment. En se retirant en lui-même, Marc-Aurèle se rapproche de cette lumière que Dieu fait briller dans tous les hommes, et dans l'éloignement du monde et le silence des passions il veut contempler les lois de la raison pour les mieux aimer, pour leur mieux obéir.

Mais quelles joies dans cette solitude intérieure, et comme il s'exhorte à goûter cette paix que procure la parfaite ordonnance de l'âme! « On se cherche, dit-il, des retraites, chaumières rustiques, rivages des mers, montagnes... Retire-toi plutôt en toi-même; nulle part tu ne seras plus tranquille. » Comme il se tient en garde contre les troubles, les dégoûts, le découragement, les tentations, pour se donner tout entier à la contemplation des vertus dont il voudrait faire la règle de sa vie! « Si tu trouves dans la vie quelque chose de meilleur que la justice et la vérité, tourne-toi de ce côté de toute la puissance de ton âme;... mais, si tu ne vois rien de préférable, choisis, te dis-je, comme un homme libre, ce bien suprême. » Jamais Marc-Aurèle, malgré les délicatesses de ce qu'on pourrait appeler sa *spiritualité*, ne parle de ces petites vertus raffinées que les âmes qui travaillent trop sur elles-mêmes finissent par imaginer. La magnanimité, la liberté, le calme, la sainteté de la vie, voilà les objets de ses désirs. La douce impatience de ces désirs donne quelquefois un certain pathétique aux apostrophes qu'il s'adresse à lui-même : « O mon âme, quand seras-tu bonne et simple? » Quelquefois il se supplie lui-même de se donner au plus tôt des vertus qui le ravissent. « Embellis-toi de simplicité, de pudeur, d'indifférence pour tout ce qui n'est ni vice ni vertu. » Il lui arrive même de s'accabler en pensant tout à coup que son terme est proche et qu'il n'est pas encore détaché de toutes ses passions, comme s'il avait horreur de mourir dans une sorte d'impénitence finale : « Couvre-toi d'ignominie, ô mon âme, couvre-toi d'ignominie! tu n'auras plus le temps de t'honorer. » On peut trouver dans l'antiquité des pensées plus nouvelles, mais rien n'est plus nouveau que ces tendresses morales, ces pudeurs de l'âme et ces accens ingénus avec virilité

que l'éloquence stoïque n'avait pas encore rencontrés, et dont la simplicité veut être sentie et non louée.

C'est assurément une infirmité littéraire de notre sujet qu'on ne puisse parler de Marc-Aurèle sans avoir l'air de faire un panégyrique de saint. A notre époque surtout, où les grands hommes ne paraissent plus intéressans que par leurs faiblesses, et où le goût public ne supporte plus un éloge continu, ce n'est pas une entreprise sans difficulté et sans péril que la peinture d'un homme à peu près irréprochable, dont la raison fut si calme et la vertu si unie. Ce serait pourtant une injustice de n'en pas dire assez par la crainte d'en dire trop. Laissons-nous donc aller sans fausse honte aux sentimens que nous inspire ce beau livre, et achevons de faire connaître sans louanges une âme qui n'en a jamais demandé à personne.

Bossuet, traçant les règles de la vie chrétienne, s'écrie en plus d'un endroit : « Commençons à nous détacher des sens et à vivre selon cette partie divine et immortelle qui est en nous... Laissons périr tout l'homme extérieur, la vie des sens, la vie du plaisir, la vie de l'honneur. » Bossuet, sans le savoir, mais avec une exactitude littérale, fait le portrait de Marc-Aurèle, qui, s'entretenant sans cesse avec cette partie divine qui est en lui, a fermé son âme à la vie des sens, à la vie de l'*honneur*. La renommée, les acclamations populaires, la gloire même et le jugement de la postérité n'inspirent que des paroles de dédain à ce souverain si détaché du monde et si profondément entré dans la contemplation des vérités éternelles. On est tenté à chaque instant d'employer des expressions chrétiennes pour peindre ce pur et haut état d'esprit, et la langue de la philosophie antique ne suffit plus. Tout en remplissant toujours avec une ferme attention sa magistrature souveraine, Marc-Aurèle ne rêve que la vie cachée en Dieu, sans plus s'occuper des jugemens humains. Aussi ne peut-on pas lui reprocher, comme à d'autres philosophes, de n'avoir travaillé que pour la gloire et d'avoir sans cesse repoli ses vertus pour les faire briller aux yeux du monde. Toutes les apostrophes et les railleries adressées par les chrétiens au pharisaïsme stoïque n'atteignent pas Marc-Aurèle, et le fougueux Bossuet, dans ses emportemens contre Sénèque et l'orgueil de la sagesse stoïcienne, est trop juste ou trop prudent pour rien hasarder contre lui. Sans doute l'empereur a dû beaucoup aimer la gloire, et il eût été indigne de régner, si son âme avait été indifférente à un beau nom; mais, après en avoir goûté les douceurs, il en a été désabusé quand il connut quelque chose de meilleur. Il a repoussé cette passion après toutes les autres, cette passion, selon le mot de Tacite, qui est la dernière dont se dépouille le sage.

« As-tu donc oublié, ô homme, écrit Marc-Aurèle, ce que c'est que la gloire? Pour moi, j'en suis revenu. » Ne croyez pas qu'il va déclamer contre elle et répéter les sentences convenues de l'école. Non, il est sur ce point en lutte avec lui-même; il se reproche d'être encore sensible à l'approbation et au blâme, et prouve ainsi sa sincérité. Quand il se sent tenté par la gloire, il se rappelle aussitôt combien les hommes sont vains dans leurs jugemens, injustes, inconséquens. « Quoi! c'est dans les âmes des autres que tu places ta félicité!... Tu veux être loué par un homme qui trois fois par heure se maudit lui-même!... Pénètre au fond de leurs âmes, et tu verras quels juges tu crains... Il ne faut que quelques jours, et ceux-là te regarderont comme un dieu qui te regardent aujourd'hui comme une bête farouche. » Ici ce ne sont encore que des paroles de prince, de souverain qu'émeuvent sans doute certains murmures populaires contre un édit nouveau, et qui s'exhorte à ne pas se départir de ses bienfaisantes maximes, fussent-elles odieuses au peuple, qui ne les comprend pas. Il le dit du reste lui-même avec une fermeté pleine de grâce : « Ils te maudissent; qu'y a-t-il là qui empêche ton âme de rester pure, sage, juste? C'est comme si quelqu'un s'avisait de dire des injures à une source limpide et douce; elle ne cesserait pas pour cela de verser un breuvage salutaire. Et quand il y jetterait du fumier, elle aurait bientôt fait de le dissiper, de le laver: jamais elle n'en serait souillée. » Il a fini par se mettre si fort au-dessus des jugemens contemporains qu'il répète avec une satisfaction visible ce mot célèbre d'Antisthènes : « C'est chose royale, quand on a fait le bien, d'entendre dire du mal de soi. » On pourrait croire que ce ne sont là que les fières paroles d'un politique qui méprise le peuple encore plus que la renommée, si on ne le voyait si souvent mettre sous ses pieds toute espèce de gloire humaine avec le détachement d'un homme à qui Dieu suffit.

Pour échapper à des tentations qui sans doute le sollicitent encore, Marc-Aurèle se fait comme un pieux devoir de promener son esprit sur toutes les idées qui peuvent le désenchanter de la gloire. Il aime à se répéter que petite est la renommée même la plus durable, que tout passe en un jour, et le panégyrique et l'objet célébré, que ce qui survient efface bientôt ce qui a précédé, que toutes choses s'évanouissent, et il s'écrie enfin : « Après tout, que serait-ce que l'immortalité même de notre mémoire? Une vanité. » Lui, l'empereur guerrier, victorieux, qui s'est consumé dans de longues et périlleuses expéditions, lui qui devait tenir, à ce qu'il semble, plus que tout autre à sa renommée militaire, puisqu'il la payait de sa santé, de sa vie, de son repos philosophique, il se prend en pitié, et c'est en pensant peut-être à ses victoires remportées sur les Bar-

bares qu'il écrivait ces mots cruels pour lui-même et d'une amertume digne de Pascal : « Une araignée est fière pour avoir pris une mouche, tel homme pour avoir pris un levraut, tel autre des ours, tel autre des Sarmates. » C'est ainsi qu'en plus d'une occasion il rabat son propre orgueil, et que, pour mieux se désabuser, il étale devant lui-même et remue avec une sorte d'aigre plaisir toutes les inanités de la gloire, ramenant sans cesse son âme sur ces hauteurs d'où l'on voit à ses pieds les choses mortelles dans leur petitesse et leur rapide passage. « Contemple d'un lieu élevé ces troupeaux innombrables d'humains... Combien qui ne connaissent pas même ton nom! combien qui bientôt l'oublieront!... Non, la gloire n'est pas digne de nos soins, ni aucune chose au monde. » L'empereur philosophe, comme le roi sage de l'Écriture, laisse ainsi échapper son cri : Vanité des vanités, et tout est vanité; mais pourquoi ne dirions-nous pas que ce cri de Marc-Aurèle sort d'une âme plus pure, moins incertaine et moins troublée? Tandis que le roi des Juifs, rassasié de voluptés, de science et d'orgueil, ne fait entendre que les amères paroles d'un épicurisme désabusé, qu'en accablant de son scepticisme toutes les plus nobles choses humaines il ose affirmer que le plaisir de l'heure présente est encore ce qu'il y a de moins vain, tandis qu'il n'est enfin poussé vers Dieu que par la terreur et le désespoir, Marc-Aurèle, sans colère contre les voluptés, qui lui sont indifférentes, plein de foi dans la raison et la justice, méprise le monde, non pour en avoir abusé, mais parce qu'il connaît quelque chose de plus grand, de plus beau, de moins périssable, et se laisse porter par l'attrait et l'amour vers son dieu. Qu'importe en ce moment que le dieu qu'il adore ne soit pas le nôtre? Nous ne comparons pas ici les doctrines religieuses, mais les âmes de deux hommes, et nous ne devons pas taire le sentiment que nous inspire dans le stoïcien non-seulement ce renoncement magnanime aux grandeurs humaines, mais encore cette adhésion si vive et si douce aux lois divines, son obéissance à Dieu, et, pour employer un mot chrétien, son entier abandon.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer ni de discuter ce qu'on pourrait appeler les idées religieuses de Marc-Aurèle. Son dieu est la raison universelle, dont notre raison est une parcelle, la loi immuable de la nature. Il gouverne le monde, dans lequel il réside, avec lequel il se confond, il est le grand tout, il est la nature même considérée dans sa sagesse, son ordre, son harmonie. Comment ses lois immuables peuvent s'accorder avec l'idée d'une Providence et laisser place à la liberté humaine, comment cette Divinité peut devenir l'objet de l'adoration et de la prière, c'est ce que ce moraliste pratique, ennemi des spéculations métaphysiques, ne veut pas même

se demander, laissant volontiers ces inconséquences, ces contradictions, se fondre et disparaître dans le vague, l'éloignement et la hauteur des principes. Tout ce qu'il lui importe de savoir, c'est que le monde est bien fait, qu'il forme comme une cité dont tous les membres doivent obéissance à la loi, et que l'homme qui dérange le plan de l'ensemble, soit en n'acceptant pas les accidens de la vie, soit en commettant une injustice, est un révolté contre la nature et un impie. « Que cela te suffise, que ce soient là les seules vérités,... afin de ne pas mourir en proférant des murmures, mais avec la vraie paix de l'âme. » De là un optimisme religieux qu'on voudrait pouvoir mieux s'expliquer, mais dont les effusions vous touchent tout en vous surprenant. Le mal physique disparaît aux yeux de Marc-Aurèle; il n'est plus un mal, mais une nécessité de l'ordre universel; les désordres de la nature ne sont qu'apparens, et sont appelés désordres parce que nous ne voyons pas comment ils se rattachent à l'harmonieux concert de tout l'ensemble. Mieux compris, ils auraient pour nous une sorte de grâce et d'attrait. « Ainsi le pain, durant la cuisson, crève dans certaines parties, et ces entre-bâillemens, ces manquemens pour ainsi dire au dessein de la boulangerie, ont je ne sais quel agrément qui aiguillonne l'appétit. » Telle est sa foi en la justice divine, que, si elle lui paraît en défaut, il réprime aussitôt sa pensée en se disant : « Tu vois bien toi-même que faire de pareilles recherches, c'est disputer avec Dieu sur son droit. » Pour lui, tout ce qui arrive arrive justement. Rien n'est défectueux ou manqué dans l'ordre de la nature, et si tel arrangement qui nous paraîtrait juste n'est pas, nous devons conclure qu'il ne pouvait, qu'il ne devait pas être. Qu'un panthéiste, un stoïcien, accepte avec une mâle résignation les lois générales de la nature, qu'il se soumette sans trouble à ce qui est inévitable, qu'il se soumette même de sa pleine et entière volonté à cet ordre universel qui l'opprime et l'écrase, on conçoit qu'un citoyen du monde fasse ainsi avec un sombre héroïsme tous les sacrifices que la cité lui demande; mais Marc-Aurèle, dans la plénitude de sa foi, témoigne à ces lois non-seulement de l'obéissance, mais de l'amour; c'est avec joie, avec une douce ivresse, qu'il court au-devant d'elles. « Je dis donc au monde : J'aime ce que tu aimes... Donne-moi ce que tu veux, reprends-moi ce que tu veux... Tout ce qui t'accommode, ô monde, m'accommode moi-même. Tout vient de toi, tout est dans toi, tout rentre en toi. Un personnage de théâtre dit : Bien-aimée cité de Cécrops! Mais toi, ne diras-tu point : O bien-aimée cité de Jupiter! » Il y a dans ces exclamations pieuses autre chose que de la froide soumission. Les âmes devenues plus affectueuses désirent aimer Dieu, et dans l'entraînement de cet amour elles vont au seul dieu

qu'elles connaissent, sans se laisser rebuter par son insensibilité, et pour le seul plaisir de s'immoler à ses lois.

Cet optimisme religieux, ce parfait abandon paraît surtout dans les pensées de Marc-Aurèle sur la mort, qui remplissent ce livre et lui donnent un certain intérêt dramatique. On y voit partout que l'empereur, affaibli par l'âge et par la maladie, se sent en présence de la mort, qu'il s'exerce à l'envisager sans trouble, qu'il s'accoutume à elle et se prépare à lui faire bon accueil. Son manuel est plus encore une préparation à la mort qu'un recueil de préceptes pour la vie. S'il se hâte de purifier son âme, c'est qu'il lui reste peu de temps à vivre; s'il cherche à se détacher entièrement du monde, c'est qu'il veut pouvoir offrir à Dieu, au dernier moment, une soumission sans regrets. Selon lui, il faut remplir avec noblesse, avec dignité, avec une irréprochable correction toutes les fonctions morales que la raison divine nous impose et particulièrement la dernière de toutes, qui est de bien mourir. Il arrive ainsi peu à peu à se rendre le plus doux des hommes envers la mort. Et pourtant la doctrine stoïcienne ne lui permet de rien espérer au-delà de cette vie, si ce n'est une durée inconsciente dans le sein du grand tout. Cette froide et peu consolante doctrine à laquelle il a donné sa foi, et qu'il regarde comme la raison et la vérité mêmes, ne laisse pas quelquefois de paraître insuffisante à cette âme si avide de justice et d'amour : « Comment se fait-il que les dieux, qui ont ordonné si bien toutes choses, et avec tant de bonté, pour les hommes, aient négligé un seul point, à savoir que les gens de bien, d'une vertu véritable, qui ont eu pendant leur vie une sorte de commerce avec la Divinité, qui se sont fait aimer d'elle par leur piété, ne revivent pas après leur mort et soient éteints pour jamais? » Il réprime aussitôt ce murmure, mais il en dit assez pour laisser voir que son âme aspire à un autre avenir que la triste immortalité promise par le stoïcisme. Sa foi religieuse s'empresse de s'incliner devant la bonté souveraine qui sait bien ce qu'elle fait et qui ne doit être ni interrogée ni offensée par un doute. Jusque-là les stoïciens aimaient à provoquer la mort avec emphase, avec une sorte de courage insolent; ils couraient au-devant d'elle, et même dans leur soumission aux décrets de la nature il entrait souvent de la jactance ou de l'indifférence théâtrale. Ils méprisaient la mort, ils l'acceptaient en personnages de tragédie. Marc-Aurèle ne se montre pas en héros, il ne témoigne à la vie ni attachement, ni répugnance; il ne parle jamais du moment suprême qu'avec une simplicité placide, il a même coutume de n'employer que les expressions les plus atténuantes qui assimilent la mort aux fonctions les plus simples et les plus ordinaires de la vie. S'il faut partir, dit-il, il partira avec la

bonne grâce que demande tout acte conforme à l'honnêteté et à la décence : « Va-t'en donc avec un cœur doux et paisible, comme est propice et doux le dieu qui te congédie. » Ce sont les dernières lignes du livre, interrompues peut-être par la maladie ou la mort. On se figure volontiers Marc-Aurèle laissant tomber de ses lèvres, avant de s'éteindre, un de ces beaux mots qu'on admire dans son manuel et qui respirent une résignation tout aimable : « Il faut quitter la vie comme l'olive mûre qui tombe en bénissant la terre sa nourrice et en rendant grâces à l'arbre qui l'a portée. » Peut-être même, dans la crainte de demeurer trop longtemps dans un monde corrupteur et de se laisser aller à quelque faiblesse, a-t-il répété en mourant cet autre mot plus noble encore qu'il écrivait un jour dans le recueil de ses pensées : « Viens au plus vite, ô mort! de peur qu'à la fin je ne m'oublie moi-même. » Exclamation singulière et touchante qui montre qu'à cette conscience délicate la mort causait moins d'horreur qu'une faute contre les lois ou les bienséances morales! C'est ainsi que Marc-Aurèle, en se désaccoutumant peu à peu de son corps, de ses passions, de la vie, est arrivé à dire dans son langage, comme l'âme chrétienne que fait parler Bossuet : « O mort, tu ne troubles pas mes desseins, mais tu les accomplis. Achève donc, ô mort favorable!... *nunc dimittis.* »

Mais, pour ne parler ici que la langue de la sagesse profane, tout lecteur qui a vécu dans une intime familiarité avec les *Pensées*, qui les a comprises et goûtées, trouvera qu'il ne parut jamais dans le monde antique un homme plus digne que Marc-Aurèle de recevoir l'éloquent et dernier hommage que Tacite rendait un jour à un sage vaillant : « S'il est un asile pour les mânes des hommes pieux, si les grandes âmes ne s'éteignent pas avec le corps, repose en paix... et rappelle-nous à la contemplation de tes vertus. » De tous les hommes magnanimes de Rome et de la Grèce, aucun ne s'est en quelque sorte mieux préparé à cette vie future que l'antiquité entrevoyait quelquefois dans ses rêves. Et si la doctrine stoïque empêchait Marc-Aurèle de l'espérer, il en a fait du moins l'objet de ses désirs, il a travaillé pour la mériter. Aussi des chrétiens charitables, touchés de ces singulières vertus, ont-ils osé demander pour cette âme païenne la récompense des justes et imploré en sa faveur la miséricorde divine. Marc-Aurèle a-t-il pu recevoir le prix de sa bonne volonté, telle est la question qu'on a plus d'une fois agitée en des livres chrétiens, question honorable pour lui, mais inutile et même périlleuse, où la sévérité du dogme risque de n'être pas d'accord avec nos idées de justice, où trop de confiance peut être une témérité, où le doute surtout est imprudent, car quel espoir resterait-il aux vulgaires humains, si Marc-Aurèle n'avait pas trouvé

grâce, et si vous n'aviez pas été recueillie avec amour par le suprême juge de nos incertaines doctrines, ô vous de toutes les âmes virilement actives la plus douce, la plus détachée de la terre et la plus pleine de Dieu?

La nouveauté et le charme de ce livre consistent dans une certaine mélancolie qui rappelle la tristesse chrétienne. Marc-Aurèle, en dehors de sa magistrature souveraine, qu'il exerce encore avec fermeté et dévouement, ne connaît plus rien dans la vie qui vaille la peine d'occuper ses pensées. Il n'a trouvé le bonheur « ni dans l'étude du raisonnement, ni dans la richesse, ni dans la gloire, ni dans les jouissances, nulle part enfin. » Au milieu de ce monde changeant, où tout lui paraît néant et fumée, il ne veut plus s'attacher à des ombres passagères. « C'est comme si, dit-il, on se prenait d'amour pour un de ces moineaux qui passent en volant! » A tous les dégoûts d'un cœur que rien sur la terre ne peut remplir, s'ajoute encore une certaine lassitude, la fatigue de la vie et des hommes. Il passe sans colère au milieu d'eux, il les supporte avec douceur; mais il ne tient pas à demeurer plus longtemps parmi des compagnons de misère qui ne partagent ni ses sentimens, ni ses principes. Cette âme délicate se sent égarée au milieu de la corruption contemporaine, solitaire dans sa grandeur, incomprise et abandonnée. L'uniforme répétition des choses l'ennuie comme un spectacle de l'amphithéâtre. Sa pensée, d'ordinaire si calme, rencontre parfois des paroles d'impatience pour peindre le rôle qu'il joue lui-même sur la scène du monde : « assez de vie misérable, de lamentations, de grimaces ridicules! » Il lui tarde d'échapper à ces ténèbres, à ces ordures, et finit par regarder la mort comme une délivrance : « qu'y a-t-il donc qui te retienne ici?.... Jusques à quand? » Mais cette tristesse ne ressemble à aucune autre, elle est presque toujours paisible et épanouie, si l'on peut dire. Ces plaintes ne sont pas d'un misanthrope dépité, mais d'un souverain accoutumé à contempler les choses de haut et de loin, et qui par son élévation échappe aux agitations, aux chétives passions qui l'entourent. On ne rencontre dans son livre rien de ce qui fait souvent l'éloquence des autres stoïciens, ni recherche littéraire, ni déclamation, ni savante ironie. C'est que Marc-Aurèle n'est pas un combattant, mais un juge de la vie humaine. Il doit sa tranquillité en face des hommes et des choses aux royales hauteurs où il a été obligé de tenir son esprit, et sa mélancolie n'est que de la sérénité voilée.

Ces désillusions et cette indifférence, qui finissent quelquefois par gagner des sociétés entières, sont ordinairement chez les peuples, comme chez les individus, les signes précurseurs du renouvelle-

ment des âmes. Ainsi le monde antique, las de plaisirs, d'orgueil, de science, se prenait en pitié par la bouche de son plus noble interprète. Tout ce qui avait été l'idole de la Grèce et de Rome descendait peu à peu dans le mépris. Par une sorte de juste expiation, le découragement que le despotisme impérial avait répandu dans le monde remonta jusqu'à l'innocent héritier de ce pouvoir accablant, et ce fut un empereur qui recueillit et concentra dans son âme tous ces dégoûts de la vie. Dans ce désabusement, on comprit mieux le prix de la vie intérieure, on fut moins citoyen pour être plus homme, on trouva un secours et des consolations dans la loi morale, on s'attacha à des vérités éternelles confusément entrevues, on s'inclina avec humilité devant la raison universelle, c'est-à-dire devant le seul Dieu qu'on pût imaginer. Les âmes flottantes, si du moins il y en eut beaucoup de semblables à celle de Marc-Aurèle, se sentaient attirées à l'amour divin, et, avant de rencontrer Dieu, étaient déjà saisies par la piété.

Le christianisme ne sortit pas, comme on l'a prétendu, de ce mouvement des esprits, mais il devait à la longue en profiter. Il ne s'accomplit pas dans le monde une grande révolution morale qui ne soit préparée, et les plus belles vérités passent devant les hommes sans les pénétrer, s'ils n'ont déjà le cœur ouvert pour les recevoir. Les pères de l'église qui ont été bien plus justes qu'on ne l'a été depuis envers la philosophie profane, qui ne craignaient pas de rendre hommage à la sagesse humaine et ne pensaient pas qu'elle fût l'ennemie de la loi divine, les pères ont reconnu que la philosophie antique avait été une véritable préparation à la foi chrétienne. Ils admettaient un christianisme naturel que Tertullien appelle *testimonium animæ naturaliter christianæ;* ils donnaient le nom de chrétien à des sages tels que Socrate, qui avaient comme marché à la rencontre de la raison éternelle et du Verbe divin; ils osaient dire, ces généreux adversaires, que Dieu avait suscité des philosophes parmi les païens comme il avait donné des prophètes aux Juifs pour les sauver. Aujourd'hui ces beaux sentimens de la primitive église ne sont plus suivis, et les plus honnêtes défenseurs de la foi s'imaginent, on ne sait pourquoi, que le discrédit de la sagesse ancienne importe à la religion; ils se font un pieux devoir de rabaisser les sages de l'antiquité païenne, de choisir surtout les plus nobles pour les immoler sur l'autel, comme s'ils avaient la pensée que, plus la victime est belle, plus l'holocauste est agréable à Dieu.

Pour nous, qui ne croyons pas juste de demander à un sage païen des vérités qu'il ignore et qu'il ne peut donner, nous nous laissons simplement aller à la sympathie respectueuse que nous inspire un

prince qui ne connut d'autres faiblesses que celles de la clémence, auquel on n'a pu reprocher que l'excès de la vertu dont le monde avait alors le plus besoin. Si comme philosophe il ne fut pas toujours exact et conséquent, si sa raison, avide de vérités consolantes, semble quelquefois flotter entre le Dieu du stoïcisme et celui de Platon, c'est qu'elle cherche la lumière à tous les coins du ciel. Son esprit reste enfermé dans la doctrine stoïque, mais son âme s'en échappe et veut aller au-delà. Il n'est pas un philosophe rigoureux, parce qu'il n'a pas d'entêtement doctrinal, et ses hésitations même sont la marque de sa sincérité. Il a pourtant renouvelé la morale antique, non par la force de son génie, mais par la pureté de son âme. Le Portique prêchait déjà le mépris du monde, la fraternité, la Providence, la soumission volontaire aux lois de Dieu. Marc-Aurèle, sans enseigner d'autres vérités, sans enrichir le stoïcisme d'un dogme, lui prêta du moins un accent nouveau, et répandit dans ses préceptes, durs encore, sa tendresse naturelle. Par son exemple souverain aussi bien que par ses paroles, il essaya d'en faire une loi d'amour, d'amour pour les hommes et pour la Divinité; il trouva le langage de la charité et de l'effusion divine. Par lui, la philosophie profane fut conduite jusqu'aux confins du christianisme. Ce qui manquait encore à ces hommes de bonne volonté qui semblaient effleurés par la grâce, c'est un dogme religieux que le panthéisme stoïcien ne donnait pas. Ils avaient des désirs pieux et confus qui ne savaient où se prendre, et qui ne rencontraient devant eux qu'un Dieu obscur et sourd et un avenir sans espérance. A ce mépris du monde il fallait un dédommagement, un objet à tant de vague amour, à cette tristesse un espoir consolateur.

C. Martha.

LES

FORCES DE L'ITALIE

ADMINISTRATION ET ARMÉE. — FINANCES ET COMMERCE.

Annuaire statistique italien. — 1858-1864.

Il y a six ans, l'Italie n'était encore qu'une espérance, elle est devenue une réalité. Pour estimer les forces qui doivent assurer l'existence du royaume italien, on n'est plus réduit aux conjectures, on a des faits. L'hypothèse est remplacée par la statistique. Les chiffres au reste ont leur éloquence, et on n'en saurait douter après avoir lu l'*Annuaire* que MM. Cesare Correnti et Pietro Maestri viennent de publier pour 1864 : c'est le second volume d'une publication dont le premier a vu le jour en 1858. Que d'enseignemens on doit rencontrer en étudiant l'état de la péninsule à ces deux dates si rapprochées et pourtant si diverses, 1858 et 1864! D'ailleurs, on ne saurait guère imaginer un spectacle plus attachant que celui que nous donne un peuple assez jeune pour avoir une grande liberté d'allures, assez mûr pour savoir réfléchir, et qui, placé au milieu des exemples de toute sorte que lui offrent les sociétés modernes, travaille avec zèle à fixer ses institutions.

Si ce spectacle est tel qu'il doive intéresser des hommes de toute nation, il présente pour des Français un attrait tout particulier. Ce sont en effet nos lois, nos institutions, nos habitudes, que l'Italie, par une pente naturelle, se trouve portée à imiter. Ce qu'elle nous emprunte, elle le modifie d'ordinaire en quelque partie; ce qu'elle

n'adopte pas, elle le discute au moins. N'est-ce pas là pour nous une épreuve des plus utiles? A ce titre, il nous importe de connaître comment les auteurs de l'*Annuaire statistique* de l'Italie jugent la nation française. Ils lui assignent, comme traits principaux, « un esprit qui allie la précision avec la recherche des généralités, une humeur facile, incompatible avec l'austère orgueil que demande la liberté, une horreur de la solitude qui efface les personnalités et une recherche de la société qui rend presque ridicule tout caractère fortement accusé, — l'amour de la symétrie, même dans les lettres et dans les arts, — le besoin de la contradiction et en même temps la passion de l'autorité, l'aptitude à faire de grandes choses à la condition de recevoir une forte impulsion. » Avec ces dispositions, disent-ils, les Français devaient naturellement « inscrire dans leurs constitutions l'admissibilité de tous à toutes les charges, et ensuite subir la tyrannie du règlement... La France en effet fut la terre classique de la centralisation... Les gouvernemens changent en France, la centralisation ne change pas. » Sans chercher à faire, comme contre-partie de ce tableau, une peinture du peuple italien, nous apercevons dans le caractère de ce peuple deux traits qui se dessinent nettement. C'est d'abord une grande habileté dans le maniement des intérêts et des esprits. S'agit-il seulement de discuter, les Italiens se laissent aller au plaisir de développer dans leur belle langue et d'épuiser jusqu'au dernier tous les sujets qu'une question peut soulever; s'agit-il de prendre un parti, ils savent se borner au nécessaire, ils savent obtenir, par de prudentes concessions, le résultat qu'ils désirent. Cette politique qui ne dédaigne pas les moyens détournés, qui prévoit les occasions avec un soin perspicace et les attend ensuite avec patience, qui sait que toute cause et tout effet commencent par être petits avant de devenir grands, et qu'il est ainsi facile, en s'y prenant de loin, de préparer les succès et d'étouffer les obstacles, cette politique, disons-nous, est née autrefois en Italie et s'y est perpétuée. Une autre particularité qu'on distingue dans le caractère des Italiens explique l'impression que nous faisons sur eux : les Italiens, quoique très sociables, ne laissent pas leur personnalité s'effacer dans le milieu où ils vivent; ils ne sont point sujets aux engouemens de la mode et ne connaissent guère le ridicule; ils restent originaux; ils vivent et pensent à leur guise. Cette disposition, très facile à reconnaître dans leur vie privée, se retrouve aussi dans leur vie publique. Alors même qu'elle serait atténuée par les nouvelles conditions où ils se voient placés, elle persistera suffisamment pour donner à l'existence nationale beaucoup d'activité et de variété. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et pour rentrer dans le domaine des faits,

on ne peut guère nier que depuis cinq ans les Italiens n'aient fait sagement leurs affaires. On trouve quelquefois qu'ils y mettent de la lenteur; mais il ne faut pas oublier que c'est un proverbe italien celui qui nous apprend qu'on ne doit pas cheminer vite, si l'on veut faire bonne route.

Une seule fois les Italiens ont été trop vite en besogne au gré de leurs ennemis : c'est à l'époque des annexions. Est-il besoin de dire que, si les faits ont été rapides, la préparation avait été longue? Sans remonter aux siècles passés, nous pouvons dire que l'Italie avait presque existé au commencement de ce siècle. L'épopée napoléonienne lui avait donné un semblant de vie. L'Italie avait eu une armée, un drapeau, une sorte d'indépendance nationale. Lorsqu'après 1815 les Italiens se trouvèrent réveillés de leur rêve de grandeur, ils ne perdirent pas l'idée de la patrie commune. L'histoire des conspirations italiennes de 1815 à 1859 serait l'histoire de cette recherche de l'unité. Ce n'étaient pas seulement les intelligences d'élite qui songeaient à la patrie idéale, mais l'idée faisait son chemin dans les masses; des martyrs, souvent obscurs et vulgaires, tombaient en poussant le cri sacré du poète : « Italie! Italie! » Lorsqu'arriva l'ébranlement de 1859, l'unité était faite dans le sentiment populaire sous l'apparente variété des régions, et il n'y eut qu'à souffler sur les anciens gouvernemens pour les faire disparaître; mais, l'unité politique ainsi réalisée, il s'agissait de la consolider et de lui faire porter ses fruits. C'est aux auteurs de l'*Annuaire statistique* que nous allons demander les résultats obtenus.

I.

Jetons d'abord avec eux un coup d'œil sur les institutions administratives proprement dites du nouveau royaume. Voyons par quels liens administratifs les différentes parties sont rattachées au centre. C'est là une question capitale, et quelques personnes seront peut-être portées à s'étonner qu'elle n'ait point encore été résolue par une législation qui ait un caractère durable. L'administration provinciale et communale est en ce moment régie par la loi du 23 octobre 1859, votée sous le ministère de M. Rattazzi; mais l'opinion a toujours semblé n'attribuer à cette loi qu'un caractère provisoire. Promulguée à l'origine pour les anciennes provinces et pour la Lombardie, elle ne s'étendit aux autres parties du royaume qu'avec les restrictions que les circonstances nécessitèrent. Le public, la presse, les ministres, le parlement, n'ont cessé de s'occuper d'une organisation plus générale et plus durable. La question reste ainsi en suspens; nous pouvons l'examiner théoriquement, étudier

le mouvement qu'elle a produit dans les esprits, essayer de prévoir la solution qu'elle recevra.

Un premier fait domine cette question, et doit exercer une influence prépondérante : c'est la puissance de la vie municipale en Italie. Évidemment, dans tout système administratif, on tiendra le plus grand compte de cet élément. Qu'on veuille bien toutefois nous permettre de hasarder une simple hypothèse : supposons qu'une organisation pût se produire qui ne laissât point une assez grande part d'influence aux municipes; on peut affirmer que dans ce cas les mœurs seraient plus fortes que les lois, et que le municipe, quelque garrotté qu'il fût, saurait se mouvoir assez pour s'affranchir de ses liens. Que l'on considère en effet l'histoire italienne, en remontant, si l'on veut, jusqu'aux Romains : on y reconnaît, à travers cette longue suite de siècles, une affirmation incessante de la vitalité des municipes. L'organisation municipale fut la force de la civilisation romaine; sa tradition, non interrompue, se retrouve au moyen âge : la commune italienne est puissante et florissante alors que dans le reste de l'Europe les communes s'élèvent avec peine et vivent misérablement, préservées de mille périls par leur seule obscurité. Dans la plupart des pays, ce fut le travail de royautés tyranniques de rapprocher et de mêler jusqu'à un certain point les seigneurs et le peuple. Les républiques italiennes accomplirent cette œuvre par le seul prestige de leur vie municipale; de bonne heure les châtelains descendirent de leurs montagnes, vinrent résider dans les villes italiennes et s'inscrire sur les registres de leurs corporations.

Les républiques italiennes du moyen âge, par leurs institutions, par leur commerce, par l'invention du crédit, donnaient au monde un spectacle nouveau et inauguraient les principes qui plus tard devaient constituer la vie moderne. Il faut même le dire, c'est à cause de la vitalité propre de ces républiques que l'Italie resta divisée alors que se formaient les grandes nations européennes. Quand, au XVe, au XVIe siècle, les populations se furent réunies en groupes, quelquefois en principautés, pourquoi ne se forma-t-il point une unité politique? pourquoi ne vit-on pas se traduire dans la réalité cette patrie idéale qui existait déjà dans la langue, dans les arts, dans la conscience des penseurs et des poètes? C'est qu'il y avait dans chaque petit état une civilisation trop avancée pour qu'une grande puissance politique pût se former par les moyens que les grandes puissances politiques avaient alors à leur disposition. Comment les artistes, les savans, les banquiers de Florence, n'auraient-ils pas regardé comme une calamité le règne d'un baron féodal, vassal de l'église ou de l'empereur? Comment Venise n'aurait-elle

pas refusé d'incliner son aréopage de rois devant un Jean Galéas? Chaque république, chaque prince un peu fort absorba ses voisins immédiats, puis se heurta à de plus puissans, et il s'établit une sorte d'équilibre, fort troublé, il est vrai, et fort laborieux, de telle sorte qu'à l'époque où le droit public international commençait à s'inscrire dans les traités européens, il s'y inscrivit sans les Italiens et contre eux. « Aussi, disait M. Guizot dans l'*Histoire de la civilisation en Europe*, beaucoup des Italiens les plus éclairés, les meilleurs patriotes de notre temps, déplorent-ils le régime républicain de l'Italie au moyen âge comme la vraie cause qui l'a empêchée de devenir une nation; elle s'est morcelée, disent-ils, en une multitude de petits peuples trop peu maîtres de leurs passions pour se confédérer et se constituer en corps d'état. Ils regrettent que leur patrie n'ait pas passé, comme le reste de l'Europe, par une centralisation despotique qui en aurait fait un peuple, et l'aurait rendue indépendante de l'étranger. » Ainsi, par les malheurs mêmes qu'elle cause, s'affirme dans l'histoire la vitalité des municipes italiens, qui avait été le principe de l'organisation des républiques. On peut dire, en se reportant aux événemens de ces dernières années, que cette vitalité n'a rien perdu de son énergie; mais si elle peut être accusée de tant de maux dans le passé, il ne lui reste plus, dans les conditions nouvelles où l'Italie se trouve placée, que d'heureux fruits à porter. Personne n'a peur aujourd'hui que Ferrare et Bologne descendent en champ clos, personne ne craint que Livourne et Gênes se livrent des batailles navales, personne ne suppose que Milan et Naples aient l'intention de défendre leurs intérêts respectifs autrement que par des votes parlementaires. Tout le monde en revanche sent quelles ressources offrent à un état tant de villes qui vivent par elles-mêmes et qui peuvent se passer de l'impulsion du gouvernement central. C'est là vraiment un des caractères originaux de l'Italie actuelle. Son unité ne s'étant point faite à une époque barbare, mais en plein développement moderne, elle n'a point eu à lui sacrifier ces forces de la vie municipale qui ont été plus ou moins énervées dans les autres nations par la formation même de l'unité politique.

Voilà un premier fait dont tout plan d'organisation administrative devra tenir compte. Il est un second élément qu'il faut s'attendre à rencontrer dans les systèmes essayés ou étudiés pour organiser l'administration générale : c'est l'influence piémontaise. Pendant dix ans, un homme de génie a travaillé à faire du royaume de Sardaigne une sorte d'état modèle. Il a examiné d'un œil attentif toutes les institutions de l'Europe, et il n'a rien négligé pour acclimater dans son pays celles qui lui paraissaient les plus propres au rôle

actif qu'il méditait. C'est par l'intermédiaire de cet état de Sardaigne, si ingénieusement organisé, que l'Italie est entrée dans le concert de la diplomatie européenne; c'est sous ses drapeaux qu'elle est venue se grouper aux jours de la délivrance. Rien d'étonnant dès lors que le système piémontais ait aussitôt prévalu, qu'il ait semblé naturel de profiter d'une expérience couronnée de si brillans résultats, que les institutions du nouveau royaume se soient calquées jusqu'à un certain point sur celles des anciennes provinces.

L'énergie des institutions municipales, l'influence de l'organisation piémontaise, voilà les deux faits que l'on doit nécessairement retrouver dans l'histoire des idées et des travaux qui se sont produits depuis la paix de Villafranca au sujet de l'administration intérieure de la péninsule. C'est un sujet qui depuis quatre ans a sans relâche occupé les esprits, qui a été étudié dans une quantité innombrable de publications, qui a été élaboré incessamment par des commissions parlementaires. Pendant cette période, les questions relatives à la décentralisation administrative ont été présentées sous mille aspects divers, et s'il suffisait de discuter les questions pour les résoudre, celles-là auraient reçu sans nul doute en Italie une solution satisfaisante.

Les partisans du pouvoir central alléguaient à l'appui de leur thèse la force nécessaire à tout état, indispensable surtout à l'Italie, qui pouvait être appelée dans un court délai à soutenir contre l'Autriche une guerre formidable. Au point de vue même de la vie ordinaire et des affaires courantes, disaient-ils, il n'y a de décisions éclairées et impartiales que celles qui sont rendues par une administration supérieure siégeant dans une grande capitale; les décisions prises dans les provinces et dans les lieux mêmes où les intérêts s'agitent sont d'ordinaire dictées par des passions mesquines et aveugles. Ils ajoutaient que les diverses branches des services publics, si elles ne sont pas concentrées dans les mains de l'état, tombent au pouvoir de castes exclusives, que la justice, l'enseignement, le culte, la bienfaisance publique, deviennent le privilége de corporations ambitieuses. Il fallait donc faire résolûment le sacrifice des coutumes et institutions locales qui ne peuvent pas trouver place dans le dessin et les lignes régulières d'un grand état, et l'on devait se regarder comme payé de ces sacrifices par l'agrandissement même du royaume; cet agrandissement n'était pas en effet seulement une nécessité pour la défense de l'Italie, mais encore une condition indispensable de prospérité et de civilisation dans un temps où tout progrès matériel ou intellectuel ne se réalise que par de vastes associations. Quoi de plus naturel dès lors que de tout sa-

crifier à la plus grande de toutes les associations, à l'état? L'exemple de la France était surtout cité par les publicistes de cette école, et ils ne manquaient pas d'appeler l'attention sur la puissance de cette nation où « au même instant le gouvernement veut, le ministre ordonne, le préfet transmet, le maire exécute. » Ils ajoutaient que, si l'esprit public paraît actuellement demander en France que les excès de cette centralisation soient atténués, un mouvement tout contraire se produit en Angleterre, dans ce pays du *self-government*.

On pense bien que de leur côté les partisans de la décentralisation administrative ne manquaient pas d'argumens. Les travaux récens des économistes de tout pays leur fournissaient un arsenal de théories sur le véritable rôle de l'état, qui doit réduire son action à ce qui est nécessaire pour maintenir l'unité nationale et la tranquillité publique. Le pouvoir central, disaient-ils, reste d'autant plus fort qu'il se compromet moins dans les détails de l'administration. Quelques-uns soutenaient, au point de vue du droit politique, que les nouvelles provinces, en s'annexant aux anciennes, n'avaient abandonné que cette part de leurs priviléges dont le sacrifice était nécessaire pour former l'unité, et qu'elles s'en étaient réservé l'autre partie. D'autres exprimaient les plus vifs regrets sur ces franchises municipales que les gouvernemens déchus n'avaient pu détruire et qui semblaient devoir s'effacer dans l'Italie nouvelle. Les Lombards rappelaient que chez eux, sous le régime autrichien, aucun représentant du pouvoir central n'entrait dans le conseil de la commune ou de la province, que le contrôle supérieur et sans appel des affaires communales et provinciales était confié à un tribunal tout à fait indépendant du pouvoir politique, que les communes rurales étaient administrées directement par la masse des propriétaires dans des assemblées célèbres sous le nom de *convocati*, qu'il n'y avait pas une commune qui ne pourvût de ses deniers à l'instruction primaire et au service médical des indigens, que l'admirable système des irrigations lombardes avait donné lieu à des associations volontaires qui étaient devenues une des forces du pays. En Toscane, à Naples, en Sicile, on faisait remarquer qu'on avait donné à la vie communale une énergie toute particulière en agrégeant les petites communes de telle sorte que les agglomérations municipales fussent en moyenne de 6,000 habitans. Les Parmesans demandaient que l'on n'oubliât point que chez eux seuls les actes de l'état civil étaient confiés aux officiers municipaux. A Modène même, dans la terre classique de l'autocratie, on rencontrait une magistrature judiciaire chargée de connaître en dernier ressort des affaires contentieuses où l'administration était impliquée. Ainsi

chacun présentait quelque particularité qu'il lui paraissait désirable de conserver.

Les divers partisans de la décentralisation s'attachaient d'ailleurs à deux ordres d'idées principaux, dont l'un, qui tendait à la formation des régions, a fini par être abandonné, tandis que l'autre, qui était relatif à l'organisation municipale, a gardé toute son importance. La théorie des régions fut en faveur dans les premiers jours qui suivirent la paix de Villafranca. La question se posait pour ainsi dire dans le domaine de la spéculation pure : il n'y avait pas, à proprement parler, de parti en Italie; mais plus tard, après l'annexion de Naples et de la Sicile, l'idée *régioniste* fut embrassée avec enthousiasme par une partie des populations méridionales de la péninsule. Elle perdit alors du terrain dans le nord, et finit par s'y effacer à peu près complétement.

Pendant la période où cette théorie eut quelque succès, les hommes modérés demandaient pour chacune des régions, qui devaient être alors le Piémont, la Ligurie, la Lombardie, la Toscane, l'Émilie et la Sardaigne, un gouverneur investi de pouvoirs assez étendus pour rapprocher l'administration des administrés, pour faire un certain nombre de nominations, pour décider sur place la plupart de ces questions qui vont d'ordinaire s'entasser dans les bureaux des ministères. A côté du gouverneur aurait été placé un conseil régional, et, pour que ce conseil ne fût pas tenté de prendre des allures politiques et de se donner des airs de parlement, il n'aurait pas été élu directement par la masse des électeurs, mais il aurait été formé de délégués nommés par les conseils des diverses provinces de la région. Quelques-uns demandaient plus : à l'état, l'armée, la diplomatie, la fixation et la répartition de l'impôt par régions; mais tous les travaux publics qui ne présentent pas un caractère tout à fait national, l'instruction des divers degrés, les établissemens de bienfaisance, les soins de l'hygiène publique, les institutions de crédit, la sous-répartition de l'impôt, étaient réservés à la région. Quelques autres, tout à fait radicaux, imaginaient un conseil régional nommé directement par les électeurs politiques et confiant le pouvoir à une *junte* exécutive. Celle-ci aurait nommé les employés du trésor, de l'enregistrement, des douanes, des contributions directes, les ingénieurs, les professeurs, les juges; elle aurait donné l'investiture laïque aux évêques; elle aurait dirigé le crédit foncier, les caisses d'épargne, les caisses de dépôts et consignations; elle aurait réglé les comptes généraux et dirigé l'administration souveraine de la justice. Telle fut la doctrine qui prédomina dans le conseil extraordinaire (*consiglio di stato*) qui fut institué en Sicile le 19 octobre 1860 par la prodictature pour « aviser aux

moyens de concilier l'unité italienne avec les besoins de la Sicile. » Ce conseil poussait ses idées sur la décentralisation jusqu'aux limites du fédéralisme. Dans le projet qu'il rédigea, le gouverneur de la région, sous le nom de lieutenant, avait des prérogatives vraiment royales; quant à l'assemblée élective qui représentait la région, elle formait un véritable parlement. Ces doctrines excessives effrayèrent les esprits et contribuèrent à augmenter le discrédit dans lequel finirent par tomber les partisans de l'idée *régioniste*. Tout au plus quelques-uns, pour ne point s'avouer complétement vaincus, arguent de l'isolement des îles de Sicile et de Sardaigne, et demandent pour elles un régime exceptionnel; mais la Sardaigne repousse cette idée avec énergie. On peut donc dire qu'il n'est plus question de partager l'Italie en grandes circonscriptions correspondant aux anciens états, et qu'elle restera divisée en provinces dont l'étendue et la condition administrative peuvent être comparées à celles des départemens français (1).

Quant à l'organisation municipale, il était naturel, d'après les indications que nous avons données en commençant, qu'elle tînt une grande place dans tous les projets agités au sujet de la constitution administrative du royaume. Tout le monde s'accordait pour demander que de grands priviléges fussent concédés à la commune. On citait volontiers comme modèle la commune belge : le conseil municipal a le droit de se réunir, si un tiers des conseillers le demande; les séances sont publiques; les délibérations du conseil ne peuvent jamais être cassées par l'autorité administrative, mais seulement suspendues et déférées au conseil provincial; le bourgmestre comme ses conseillers sont nommés directement par les électeurs. Une des principales préoccupations des publicistes était de faire en sorte que la commune eût des dimensions convenables, assez restreintes pour garder son homogénéité, assez étendues pour conserver quelque force politique ou économique. Dans certaines parties de l'Italie, en Toscane, dans l'Émilie, dans l'Ombrie, dans les Marches et même dans les provinces méridionales, la fusion des petites communes a été faite tant bien que mal par les gouvernemens déchus; mais dans les anciennes provinces et dans la Lombardie l'étendue moyenne du territoire communal est restée trop petite. Cette partie du royaume, qui ne compte pas beaucoup plus de 7 millions d'habitans, est divisée en près de 4,500 communes; elle renferme plus de la moitié du nombre total des communes de l'Italie actuelle, tandis qu'elle

(1) Il y a maintenant en Italie cinquante-neuf provinces, assez inégales sous le rapport de la population et de la superficie : elles ont été instituées successivement, au jour le jour, sans plan d'ensemble; peut-être faudra-t-il procéder à un remaniement général des limites de ces provinces, mais ce n'est là qu'une question secondaire.

ne comprend qu'un tiers de la population et de la superficie du royaume. On y compte près de 2,500 communes ayant moins de 1,000 habitans. Ces chiffres n'ont rien d'étonnant pour des Français, puisque sur 38,000 communes nous en avons 20,000 qui ne contiennent pas 500 âmes. Aussi observe-t-on généralement que la vie communale est en France frappée d'impuissance. Quoi qu'il en soit, tous les Italiens reconnaissent qu'il est désirable, surtout dans la partie septentrionale du royaume, d'augmenter la dimension moyenne des agglomérations communales; mais comment se fera ce travail d'agrégation? Le laissera-t-on se produire tout seul, en se bornant à montrer aux populations l'intérêt qu'elles y doivent trouver? On ne peut guère compter qu'ainsi livrées à elles-mêmes, les habitudes locales arrivent à se changer spontanément. En France par exemple, les communes ont des voies assez faciles pour s'agglomérer; il ne paraît pas qu'on leur refuse, quand elles en font la demande, le décret qui leur est nécessaire, si elles veulent s'agréger sans se disloquer, ou la loi qui doit intervenir dans le cas contraire; cependant depuis vingt années on n'a vu en France, sur les 38,000 communes, que 776 agrégations volontaires. Faudra-t-il donc forcer un peu la main aux paysans italiens pour les amener à se fondre dans des associations moins restreintes? C'est là une solution incompatible avec l'idée même de la liberté municipale. De bons esprits ont proposé un moyen terme, qui est de donner aux grandes communes des priviléges plus étendus qu'aux petites. Les premières ont en effet plus de ressources, plus de lumières pour régler elles-mêmes leurs affaires. On pourrait décider par exemple que les affaires des communes dont la population n'atteindrait pas un certain chiffre seraient seules soumises à un contrôle supérieur. Il faut dire que cette marche paraît contraire à la tendance générale des gouvernemens, qui se montrent disposés à refuser aux grandes communes les priviléges qu'ils accordent aux petites : elle trouverait néanmoins des précédens, et on peut citer à ce sujet la Belgique, où l'autorité administrative exerce une surveillance spéciale sur les communes dont la population est inférieure à 5,000 âmes, et où ces communes seules doivent faire approuver leurs marchés et leurs contrats par le conseil provincial. Beaucoup de publicistes italiens ont donc proposé qu'on entrât dans cette voie, et qu'on fixât à 2,500 ou 3,000 âmes la population de la commune vraiment émancipée et autonome. On a calculé que, pour amener à ce chiffre la population moyenne de leurs communes, la Lombardie et les anciennes provinces auraient à en remanier les neuf dixièmes; la Toscane aurait au contraire dès maintenant les trois quarts de ses communes dans les conditions normales, l'Émilie et la Sicile plus de la moitié, les

provinces napolitaines un tiers, les Marches et l'Ombrie un quart. Quel que soit d'ailleurs le sort réservé à ces idées sur l'agrégation communale, un résultat est hors de doute : c'est que les franchises municipales seront libéralement distribuées aux communes, grandes et petites.

Après avoir indiqué, dans ses traits généraux, le mouvement qui s'est produit dans les esprits au sujet de l'organisation administrative du royaume, il reste à dire quelques mots des travaux du parlement italien sur cette matière. Dès la première réunion des députés italiens (18 février 1860), le roi, dans le discours de la couronne, déclara que de grandes libertés administratives étaient naturellement dans le programme du nouveau royaume. Tout le monde reconnaissait que l'organisation faite par M. Rattazzi à la fin de 1859 devait être plus ou moins profondément modifiée. Une loi du 24 juin 1860 adjoignit temporairement au conseil d'état une commission législative chargée de ce travail. M. Farini fut le membre le plus actif de cette commission. Au mois d'août 1860, M. Farini, alors ministre de l'intérieur, adressait à ses collègues une note qui indiquait les lignes principales de son projet. Il admettait les régions, tout en recommandant de ne pas faire coïncider les divisions administratives avec les frontières des anciens états. La région ne devait point être dotée d'un conseil électif, mais elle aurait un gouverneur muni de larges pouvoirs pour les nominations d'importance secondaire et l'expédition des affaires locales. Au-dessous de la région, la province était largement organisée. On lui confiait le soin des eaux et des routes, de l'hygiène publique, de l'instruction, des institutions de bienfaisance, le tout sous le contrôle de l'intendant, chargé de veiller à ce qu'elle remplît ses devoirs et n'en sortît pas. La tutelle des communes n'était point d'ailleurs confiée aux conseils provinciaux, mais bien aux fonctionnaires du gouvernement central, aux intendans et sous-intendans.

M. Minghetti succéda comme ministre de l'intérieur à M. Farini, et le 28 novembre 1860 il fournit à son tour à la commission législative une note destinée à donner une nouvelle impulsion à ses travaux. M. Minghetti se montrait décentralisateur résolu. Sa note insistait sur les réductions qu'on pouvait faire dans les attributions des quatre ministères de l'intérieur, de l'instruction publique, des travaux publics et du commerce. Au premier, on pouvait ôter tout ce qui regarde la bienfaisance, l'assistance publique, l'hygiène, les théâtres, les règlemens sur la chasse et la pêche, les monumens publics; au second, l'enseignement secondaire et professionnel, les universités, les académies des beaux-arts; au troisième, les eaux, les routes, les ports secondaires; au quatrième, l'agriculture, la sylvi-

culture, la statistique. Le projet reportait toutes ces attributions, suivant les cas, à la région, à la province, à la commune. Tout le contentieux administratif allait aux tribunaux ordinaires. La note de M. Minghetti distinguait d'ailleurs très nettement les deux procédés ordinairement confondus sous le nom commun de décentralisation, quoique très différens dans leur principe, dont l'un consiste à déléguer aux fonctionnaires provinciaux une partie des priviléges du pouvoir central, et l'autre à rendre aux populations mêmes le soin d'une partie de leurs affaires. Les communes étaient divisées en trois classes : communes populeuses, communes moyennes, communes petites, celles-ci renfermant moins de 3,000 âmes. La tutelle administrative allait en s'amoindrissant et s'effaçant des dernières aux premières. L'assiette financière, disait le ministre, s'établirait sur ce principe, que les localités se suffiraient avec leurs propres revenus, les communes avec les taxes d'octroi, les provinces avec les taxes foncières. Le budget de la région devait être formé par les contributions des provinces. Pour ce qui intéresse l'autorité administrative, la commune et la province devaient avoir chacune un conseil délibérant et un conseil exécutif, élus tous deux. La région n'avait qu'une commission de délégués choisis dans le sein des conseils provinciaux, et qui ne se réunissait qu'une fois par an pour délibérer sur deux matières spéciales, les routes et les eaux d'une part, et de l'autre les établissemens d'instruction supérieure. Le pouvoir exécutif était concentré dans les mains du gouverneur, qui dirigeait tous les services publics de la région.

Cette note du ministre n'était qu'une sorte d'avant-projet. La commission législative, pour répondre à une demande de M. Minghetti, qui désirait un travail plus complet, nomma une sous-commission, dont le rapport, rédigé par M. San-Martino et livré à la publicité, forme un gros volume. C'est un traité complet de la matière : tous les aspects de la question y sont présentés et étudiés avec un soin scrupuleux; mais ce rapport même fut longuement discuté par la commission législative, qui publia à son tour les volumineux procès-verbaux de ses séances. Pour le coup, la question se perdait dans les détails. Toutes les pièces du mécanisme administratif étaient décrites, même les plus imperceptibles; le jeu de tous les rouages était analysé, tous les accidens possibles étaient prévus, les précautions à prendre indiquées, les remèdes énumérés. On ne saurait dire que tout ce labeur fût vraiment utile, car il importait plus de s'accorder sur les traits principaux du projet que d'en tracer par le menu toutes les particularités. Pour indiquer seulement par quelques exemples les tendances de la commission, nous dirons qu'elle voulait obliger le gouvernement à réunir aux communes voisines

toutes celles qui avaient moins de 1,500 habitans, qu'elle se prononçait d'ailleurs contre l'idée de donner aux communes d'importance diverse des degrés divers d'indépendance, qu'elle supprimait les arrondissemens (*circondarii*) existant dans le système Rattazzi, qu'elle élargissait les cadres des cantons (*mandamenti*) existant dans le même système, de manière à en porter la population moyenne à 30,000 habitans environ, qu'elle donnait des pouvoirs spéciaux aux délégués cantonaux, et leur confiait notamment les opérations relatives à l'assiette de l'impôt et à l'établissement des listes électorales, qu'enfin, en constituant fortement la province, elle diminuait beaucoup l'importance des assemblées régionales, et ne leur laissait guère que le pouvoir d'émettre des vœux sur les changemens à introduire dans les lois relatives aux intérêts régionaux. On remarque aussi dans son projet un détail emprunté aux mœurs lombardes : la commune étant essentiellement à ses yeux une réunion d'intérêts, elle admet comme électeurs communaux toutes les personnes inscrites sur les rôles des contributions directes; les femmes et les corporations peuvent voter par procuration, les absens par acte authentique.

Appuyé sur l'immense travail de la commission, M. Minghetti présenta au parlement, dans le mois de mars 1861, un ensemble imposant de lois qui réglaient tous les détails de l'administration. Quatre grands projets étaient en première ligne : loi sur la division du royaume et l'autorité centrale, loi sur l'administration communale et provinciale et sur les élections dans les communes et les provinces, loi sur les associations contractées entre particuliers, communes et provinces, pour cause d'utilité publique, loi sur l'administration régionale. Puis venait une suite de règlemens sur le contentieux administratif, sur la sûreté publique, sur les institutions de bienfaisance, etc. Dans les lois de M. Minghetti, le rôle de la région avait subi de nouveaux amoindrissemens. Au lieu d'avoir le droit d'émettre des vœux comme dans le projet de la commission, le conseil régional n'avait plus qu'à donner son avis quand il était consulté. En revanche, les conseils électifs des provinces étaient investis d'attributions plus importantes et chargés de la tutelle des communes. L'ensemble des lois Minghetti, après avoir été soumis au parlement, fut retiré par ce ministre avant la discussion; peut-être M. Minghetti eut-il peur de l'extrême complication de la machine qu'il avait imaginée.

Le 22 décembre 1861, un projet sommaire était présenté par le baron Ricasoli, alors président du conseil et ministre de l'intérieur. M. Ricasoli ne se pique pas d'être un idéologue : il est volontiers concis et va au plus pressé. Son projet ne contenait que seize ar-

ticles, sous le titre de « modification à la loi du 23 octobre 1859 et application de cette loi à tout le royaume. » La région avait complètement disparu et la province était fortement constituée, mais surtout dans les mains de l'autorité administrative. La commission de la chambre ne trouva pas le projet assez détaillé : elle voulut rentrer dans l'examen de beaucoup de questions qui avaient été soulevées à propos des projets précédens; on ne s'entendit pas, et il fut convenu que la commission renverrait son rapport à l'année 1863 pour présenter un travail nouveau.

A cette époque, M. Peruzzi avait pris le portefeuille de l'intérieur, et dans le courant du mois de mars 1863 il présenta lui-même un projet sur les modifications que la loi du 23 octobre 1859 lui paraissait devoir subir pour devenir la loi organique du royaume. Le projet Peruzzi est assez éclectique; il touche aux divers programmes mis en avant par les ministres précédens. Des facilités sont données pour l'agrégation des petites communes, et, afin de ne pas effrayer les municipalités par des règles trop strictes, il est stipulé que, si un discord survient au sujet des propriétés des communes agrégées, des commissaires pourront être nommés par les parties dissidentes pour l'administration séparée des biens controversés. La question de la tutelle des communes est résolue par une sorte de compromis entre les solutions antérieures : le conseil de la province (*deputatione provinciale*) veille aux rapports des communes avec la province, le préfet est chargé de ce qui a rapport à la gestion des biens communaux et à l'annulation des actes de forme vicieuse ou contraires aux lois. Les *juntes* municipales et les *députations* provinciales sont renouvelables chaque année par moitié seulement, pour que la tradition des affaires puisse s'y conserver. Dans le projet Peruzzi, comme dans le projet Ricasoli, il n'est plus question de régions; la province, dotée de priviléges étendus, nomme une grande partie de ses employés et traite sur place un grand nombre d'affaires jusqu'à leur complet achèvement. M. Peruzzi élargit d'ailleurs les cadres électoraux; il y inscrit tous les citoyens portés, à quelque titre que ce soit, sur les registres des contributions directes (1).

Ainsi les projets et les contre-projets s'étaient entassés les uns

(1) La loi électorale qui régit encore le royaume est celle du 28 novembre 1859. Les conditions requises pour être électeur sont d'être âgé de vingt-cinq ans accomplis, de savoir lire et écrire (on mitige cet article dans l'application), de payer un cens annuel de 40 livres italiennes au moins. La loi confère d'ailleurs les droits électoraux aux professeurs des académies, universités et établissemens d'instruction secondaire, aux fonctionnaires et employés civils et militaires, aux membres des ordres de chevalerie, aux gradés des académies, aux notaires et autres officiers ministériels, etc.

sur les autres, et, semblable à la toile de Pénélope, l'organisation administrative du royaume restait toujours au même point. Peu à peu d'ailleurs les esprits en étaient venus à être moins préoccupés de l'urgence d'une solution. Aux premiers jours du nouveau royaume, chacun avait cru qu'on ne pouvait se passer d'une réorganisation immédiate et générale. On avait remarqué ensuite que le pays vivait assez bien sous le régime auquel se rattachait le nom de M. Rattazzi, et qui avait été étendu tant bien que mal à la plus grande partie du royaume; on avait donc le temps d'étudier la question, et il n'était besoin de rien précipiter. Il faut le dire aussi, l'état des provinces méridionales rendait encore nécessaire la continuation d'un régime exceptionnel en quelques points : tant qu'il en serait ainsi, n'était-il pas prudent d'ajourner l'inauguration de changemens administratifs qu'on ne pourrait peut-être pas appliquer tout de suite à certaines parties du royaume? Pour ces divers motifs, le ministère, le parlement et le public semblent, d'un commun accord, avoir détourné leur attention de l'administration provinciale et communale; le projet Peruzzi repose dans les cartons de la chambre, et le silence s'est fait sur ce point.

On peut voir maintenant, après ce court exposé de la question, comment elle est dominée par les deux faits que nous avons signalés au début. C'est l'activité de la vie municipale qui a permis au pays de prospérer sous un régime administratif regardé comme provisoire, et d'autre part c'est l'organisation piémontaise, c'est l'esprit méthodique de l'ancienne administration sarde, qui ont donné jusqu'ici à ces institutions provisoires un jeu suffisamment régulier. En raison de ces deux causes on a pu jusqu'ici retarder l'établissement d'un système définitif. Ce retard profitera sans doute aux institutions de l'Italie. Des lois administratives faites trop rapidement, et sans une expérience suffisante des conditions dans lesquelles doit vivre l'Italie nouvelle, n'auraient sans doute pas répondu aux besoins de la pratique. Il est bon que de pareilles lois, au lieu de jaillir toutes faites du cerveau d'un législateur, puissent se modeler lentement sur les mœurs publiques. Ainsi les Italiens verront s'appliquer chez eux, nous l'espérons, dans son sens le plus favorable cette maxime, que les nations ont toujours les institutions qu'elles méritent.

II.

Si l'Italie pouvait se donner le temps de réfléchir en matière d'administration, on conçoit qu'elle n'avait pas un instant à perdre pour organiser son armée. « Soyez soldats aujourd'hui, si vous vou-

lez être citoyens demain! » Cette parole domine encore la situation de la péninsule. Quelles sont donc les forces militaires au moyen desquelles l'Italie peut désormais défendre son autonomie? C'est là un des premiers objets sur lesquels se porte naturellement l'attention, quand on cherche à reconnaître quels sont les divers progrès que le nouveau royaume a pu réaliser depuis cinq ans.

Les Italiens deviennent-ils de bons soldats? Il ne manque pas de gens qui prétendent qu'ils n'ont point d'aptitude à l'état militaire. Ce fut du moins une opinion longtemps reçue dans toute l'Europe, et elle ne semble pas avoir encore perdu tout crédit. Il y a plusieurs siècles, un historien national de l'Italie qui avait été mêlé aux guerres de son temps aussi bien qu'aux affaires politiques, Guichardin, ne craignit pas d'affirmer que trois soldats italiens ne valaient pas un fantassin espagnol. On peut dire, pour expliquer ce jugement, que, dans les guerres auxquelles Guichardin avait assisté, les armées italiennes, composées de confédérés, s'étaient trouvées d'ordinaire paralysées par les dissentimens de leurs chefs : elles ne pouvaient donc que céder aux troupes espagnoles, aguerries et bien commandées. Guichardin, qui était, non un militaire, mais un homme d'état, ne jugeait de la valeur des troupes italiennes que par le résultat des guerres. Pendant longtemps, l'Europe dut nécessairement faire comme Guichardin. Cependant, lorsque sous Napoléon Ier on vit des régimens italiens sur les grands champs de bataille de l'Europe, on trouva qu'ils faisaient bonne contenance. Les Italiens ont enregistré avec orgueil le jugement que l'empereur porta sur eux dans une circonstance mémorable. Pendant les guerres d'Espagne, Macdonald et Suchet avaient demandé tous deux à avoir la division Palombini. « Deux de mes maréchaux, dit Napoléon dans le conseil des ministres, se disputent une division italienne; je la donne à Suchet, qui a de plus grandes choses à faire. Les Italiens seront un jour les premiers soldats de l'Europe. » Dans ce jugement, il faut sans doute faire une certaine part à la politesse qu'un souverain est tenu de montrer envers des troupes étrangères servant sous ses drapeaux; mais il est certain que dans beaucoup d'autres occasions les maréchaux français rendirent bon témoignage des troupes italiennes. Quoi qu'il en soit d'ailleurs du passé, c'est une question qui préoccupe beaucoup de gens que de savoir comment une grande armée italienne manœuvrerait dans une guerre contre l'Autriche. Qu'adviendrait-il si des Romagnols, des Napolitains, des Siciliens, combattaient un jour sous la croix de Savoie dans ces grandes batailles que nos temps comportent?

Il est inutile de faire remarquer quel solide noyau la petite armée piémontaise a offert pour la formation de l'armée italienne; mais il

est intéressant d'étudier, avec les auteurs de l'*Annuaire statistique*, quel fut le mouvement militaire qui se produisit dans les diverses parties de la péninsule, lorsqu'en 1848 et 1849, puis plus tard en 1859, l'Italie fut appelée à conquérir sa liberté. En 1848, Palerme donne le signal de l'insurrection, et la secousse se fait sentir tout de suite dans le royaume lombardo-vénitien. La Lombardie se soulève en masse, et 20,000 Autrichiens, qui occupaient Milan, sortent de la ville pendant la nuit, précipitant leur retraite à marches forcées. Venise oblige sa garnison à capituler, et le Piémont accourt sur le Tessin, prenant en main pour la première fois la cause de l'indépendance nationale. Le roi Charles-Albert avait à ce moment une armée de 45,000 hommes, qui monta à 60,000 à la fin de la campagne. Les états pontificaux, la Toscane, les duchés, lui fournirent environ 18,000 volontaires. Le gouvernement provisoire de Milan improvisa un ministère de la guerre, et essaya de créer un corps d'armée qui pût, sinon prendre une part active à la lutte, du moins servir de réserve à l'armée qui combattait sur le Mincio. Il faut avouer que ses efforts furent couronnés d'un médiocre succès. On trouve bien dans les récits du temps que le gouvernement milanais réunit trois régimens de ligne, un de chasseurs, qu'il forma le noyau de deux régimens de cavalerie (dragons et chevau-légers), qu'il eut même des détachemens de troupes d'artillerie et du génie; ce fut un effectif de 8,000 hommes environ qui ne paraît pas avoir rendu de grands services. Il y avait, il est vrai, dans le camp piémontais de 7 à 8,000 volontaires des différentes provinces de la Lombardie qui formaient des corps détachés sous des noms divers, « légion des étudians, bataillon de Côme, bataillon de la Mort, corps de Thannberg, bataillon bergamasque, volontaires de la Valteline, vélites lombards, etc. » Lorqu'en 1849, à l'expiration de l'armistice Salasco, la guerre recommença, Charles-Albert, après avoir incorporé tous les volontaires dans son armée, comptait 81,000 hommes en ligne avec 150 bouches à feu. On sait les fautes qui compromirent cette armée et qui aboutirent au désastre de Novare.

La défense de Venise fut, on le sait, un des épisodes les plus brillans de cette guerre. Dès les premiers jours de 1848, Venise, délivrée des Autrichiens, avait réparé ses fortifications, élevé de nouveaux forts, organisé une flotte et créé une petite armée; 17,000 hommes, venus de toutes les parties de l'Italie, reçurent une organisation régulière. Il n'y a pas à rappeler les prodiges de valeur que fit cette garnison, autour de laquelle, après la bataille de Novare, les Autrichiens purent concentrer une grosse armée de siége; elle ne se rendit que quand elle n'eut plus ni vivres, ni munitions, et tous les

livres techniques qui ont été écrits par les officiers autrichiens signalent l'effroyable rigueur du bombardement qu'elle eut à supporter. — Il faut mentionner encore la petite armée que la république romaine mit sur pied après la fuite du pape. Quand le général Roselli en prit le commandement au mois de mai 1849, elle avait un effectif de 18,000 hommes. Cette troupe fit bonne contenance devant l'armée française, et nos officiers se sont accordés à dire que les cent pièces de canon qui défendirent Rome furent admirablement servies. A cette même époque, Bologne et Ancône, où s'étaient jetés 3 ou 4,000 hommes qui avaient d'abord essayé de tenir la campagne, résistèrent au général autrichien Wimpfen et soutinrent des siéges qui ne furent point sans gloire. — La Toscane de son côté avait armé et équipé 25,000 hommes; mais elle n'eut point à opposer de résistance au retour du grand-duc : ce prince rentra dans ses états sans bruit, comme il en était sorti.

De 1850 à 1859, le fait capital est la formation d'une nouvelle armée sarde, et ce fut l'œuvre du général Alphonse La Marmora. Il y introduisit cette discipline et cet esprit de solidarité entre officiers et soldats qui font la force de l'armée française. Tous les priviléges de l'ancien régime disparurent. Les soldats piémontais furent tenus en haleine par des exercices continuels. On ne se contenta pas de fortifier leur corps par la gymnastique, par l'escrime à la baïonnette; on mit un soin tout particulier à leur apprendre à lire et à écrire. En peu d'années, les écoles régimentaires réduisirent à un sixième de l'effectif la proportion des soldats illettrés, qui était précédemment considérable. Infatigable au travail, le ministre s'occupa sans relâche de tous les détails de l'organisation militaire. Tout le monde se rappelle quelle impression favorable fit sur l'Europe l'armée sarde qui prit part à la campagne de Crimée. Le général La Marmora avait quitté le ministère de la guerre pour prendre lui-même le commandement de ce corps expéditionnaire, qui était chargé d'apprendre à l'Europe que l'Italie songeait à son réveil. Il l'avait composé, avec un soin minutieux, de 20,000 hommes choisis parmi les meilleurs dans tous les régimens. A la Tchernaïa, à Traktir, les troupes répondirent à l'espoir de leur chef. Justement fier de cet essai, le général vint reprendre son travail avec une nouvelle ardeur, et quand éclata la guerre de 1859, le Piémont mettait en ligne une excellente armée de 48,000 hommes.

De cette campagne de 1859 nous ne dirons rien, sinon qu'à côté de l'armée piémontaise les volontaires italiens jouèrent un rôle qui ne fut pas sans éclat. Le corps des chasseurs des Alpes, créé par décret royal du 17 mars 1859 et commandé par Garibaldi, comprenait au commencement de la campagne 3,500 hommes environ,

et atteignit vers la fin de la guerre le chiffre de 5,000. Les combats de Varèse, de San-Fermo, de Seriate, de Treponti, promettaient de bonnes recrues à l'armée de l'Italie renaissante. L'Émilie et la Toscane s'étaient délivrées elles-mêmes pendant la guerre. Tout de suite elles formèrent de petites armées : la Toscane comptait 9,500 hommes; Parme, Modène et Bologne 18,000 hommes; les Romagnes 12,000. C'étaient en tout 40,000 hommes environ, qui furent réunis sous le nom d'*armée de la ligue*. Le général Fanti organisa ces forces en quelques mois, vêtit et arma les soldats, fortifia Rimini et Mirandola, fit des travaux de défense à Bologne et à Plaisance, créa une fonderie de canons à Parme. Dès la fin de 1859, les magasins de l'armée de la ligue étaient pleins, et elle avait des provisions de guerre en abondance. En 1860, la campagne faite dans les Marches et l'Ombrie amena la bataille de Castelfidardo et le siége d'Ancône, où la nouvelle marine italienne eut pour la première fois occasion de se signaler : on n'a pas oublié ce coup hardi de l'amiral Persano, qui vint détruire à bout portant les défenses maritimes d'Ancône. Enfin cette même année 1860 nous présente la campagne fabuleuse, légendaire, de Garibaldi, partant avec 1,000 hommes pour renverser le trône des Bourbons de Naples, et le siége de Gaëte, glorieux surtout pour les assiégés, vint clore dignement la période militante de la régénération italienne. A dater de la capitulation de Gaëte, le nouveau royaume comptait 22 millions d'habitans.

L'armée napolitaine, qui en 1859 était forte de 85,000 hommes, se trouva en grande partie licenciée, et une faible partie de cet effectif seulement entra dans l'armée italienne; mais un nouvel élément se présentait pour prendre place dans les rangs de cette armée: c'étaient les soldats et les officiers de Garibaldi qui avaient reçu pendant la campagne de 1860 le nom *d'armée méridionale*. Au moment où il livra sur le Vulturne la bataille du 1er et du 2 octobre, Garibaldi avait 20,000 hommes en ligne, avec 26 pièces de canon et 8 obusiers de campagne. Cette petite armée avait une organisation plus régulière et plus forte qu'on ne le pense généralement : il faut bien qu'il en ait été ainsi pour qu'elle ait pu soutenir pendant deux jours et gagner seule (1) contre des forces supérieures cette bataille

(1) Le colonel Rüstow, officier au service de la Suisse, après avoir suivi comme délégué de son gouvernement dans le camp autrichien les événemens de la guerre de 1859, prit une part active à la campagne de 1860 comme colonel, puis comme général garibaldien. Il a publié en langue allemande une histoire très détaillée de tous les événemens militaires dont il fut témoin ou acteur. Cette relation, précise, minutieusement stratégique, appuyée de cartes et de plans, jouit d'une grande autorité. De l'exposé complet que le colonel Rüstow présente de la bataille du Vulturne, il résulte qu'un seul bataillon piémontais prit part à l'action vers la fin de la journée du 2 octobre.

du Vulturne; mais à partir de cette époque l'armée du nord continua seule les opérations militaires, et les troupes méridionales se replièrent derrière les lignes piémontaises. Les relations entre les deux armées furent dès lors assez difficiles. Les officiers de l'armée du nord regardaient de haut les garibaldiens, et ceux-ci trouvaient qu'on oubliait vite qu'ils venaient de conquérir un royaume. Dans les premiers jours de novembre 1860, Garibaldi quitta Naples pour retourner à Caprera; presque aussitôt un décret royal décida que l'armée méridionale serait convertie en un corps spécial qui ferait partie de l'armée régulière. Une commission composée de généraux de l'armée du nord et de généraux de l'armée méridionale fut chargée d'examiner les titres que pouvaient avoir pour entrer dans ce corps spécial tous ceux qui se donnaient pour officiers garibaldiens. On allouait six mois de solde aux officiers ou soldats qui voulaient retourner dans leurs foyers. Les soldats partirent presque tous; il ne resta guère que les Vénitiens et les Romains, qui ne pouvaient rentrer chez eux. Quant aux officiers, les deux tiers environ demeurèrent. Beaucoup d'entre eux se plaignaient vivement d'être obligés de subir un scrutin alors que les officiers de l'Italie centrale, dont les états de service se bornaient à quelques mois de garnison, étaient reçus dans l'armée sans examen, alors qu'on y admettait d'emblée les officiers napolitains, qui avaient plus ou moins combattu contre le drapeau italien. Cependant les plus modérés étaient forcés d'avouer que le travail de la commission ne serait pas inutile, que la chancellerie militaire de Garibaldi n'avait pas toujours pu fonctionner bien régulièrement, qu'il y avait beaucoup de désordre dans les brevets, qu'il poussait derrière l'armée des officiers que personne n'avait jamais vus au feu, qu'enfin ceux qui avaient fait sérieusement la campagne n'avaient qu'à gagner à voir les titres de chacun soigneusement examinés. En écartant les amateurs, il devait rester deux mille candidats, et les officiers de l'armée régulière, naturellement préoccupés de leur avancement, ne laissaient pas de trouver que c'était là un fort contingent à introduire dans leurs cadres. Il y eut donc de la part de ceux-ci quelque résistance. Les restes de l'armée méridionale, officiers presque sans soldats, étaient allés tenir garnison dans les villes du Piémont. L'état-major général se trouvait à Turin. Des simulacres de régimens étaient à Mondovi, à Asti, à Biella, à Verceil, un peu de cavalerie à Pignerole, un peu d'artillerie à la Vénerie royale. La commission ne se hâtait pas de terminer son travail. Garibaldi sortit deux ou trois fois de Caprera, et vint au parlement pour élever la voix en faveur de ses anciens compagnons. Peu à peu les obstacles s'aplanirent, des concessions furent faites de part et d'autre, et les garibaldiens finirent

par se fondre dans les rangs de l'armée italienne. Ils y ont apporté sans contredit des élémens utiles, beaucoup de bravoure personnelle, l'habitude des marches rapides, cette décision de caractère et ces ressources d'esprit qui s'acquièrent dans les guerres de partisans.

Telle est, résumée en quelques traits, l'histoire militaire de la péninsule pendant ces quinze dernières années : elle laisse, si nous ne nous trompons, cette impression, que ni les soldats ni les généraux n'ont manqué à l'Italie. Sur tous les points où les circonstances l'ont exigé, un mouvement militaire s'est produit, les populations ont pris les armes, des armées se sont organisées spontanément. Il faut compléter ce tableau par quelques détails sur les développemens que l'armée italienne a pris depuis la fin de la période des annexions.

Au commencement de l'année 1862, le nouveau royaume comptait 255,000 hommes sous les armes. Les contingens venus des diverses parties de la péninsule se présentaient dans les proportions suivantes : 110,000 hommes des anciennes provinces, 60,000 de la Lombardie, 17,000 de l'Émilie, 15,000 de la Toscane, 5,000 de l'Ombrie et des Marches, 48,000 des provinces napolitaines et de la Sicile. Peu à peu d'ailleurs la diversité d'origine s'efface dans ces troupes. Au moment de la création des régimens et des brigades, on leur a donné des noms qui indiquaient la provenance des soldats, « lanciers de Milan, chevau-légers de Lucques, hussards de Plaisance, grenadiers de Naples, brigades d'Ombrie, des Marches, des Abruzzes, etc.; » mais en même temps chaque régiment recevait son numéro : le nom tend à disparaître, le numéro à prévaloir, d'autant plus que les soldats des différentes provinces se mêlent de plus en plus dans un même régiment (1).

C'est dans le rapport présenté sur le budget de la guerre pour l'année 1863 par le général Petitti, alors ministre, qu'il faut chercher les dernières données qui aient été publiées sur l'effectif de l'armée italienne. Les chiffres mentionnés dans ce rapport peuvent être considérés comme applicables à l'état de choses actuel, car ils ont été admis par le général della Rovere, qui a succédé au comte Petitti. D'après les développemens présentés par le ministre au sujet du budget de 1863, l'armée italienne, sur le pied de paix,

(1) Cette armée se trouve répartie dans sept grands commandemens militaires, dont les siéges sont à Turin, à Milan, à Parme, à Bologne, à Florence, à Naples et à Palerme, l'île de Sardaigne formant un commandement accessoire. Ces grandes circonscriptions territoriales ont chacune à leur tête un *général d'armée,* dont le grade correspond à celui de nos maréchaux de France. La hiérarchie est d'ailleurs en tout semblable à celle de l'armée française.

doit comprendre 244,000 hommes, dont 161,000 d'infanterie, répartis en quatre-vingt-quatre régimens, 19,000 de cavalerie, 18,000 d'artillerie, 6,500 du génie et du train, 22,000 hommes de troupes d'administration et carabiniers (gendarmes); le reste se compose de corps sédentaires et corps accessoires. Cette armée comprend 168 officiers-généraux. En passant du pied de paix au pied de guerre, sans augmenter le nombre des régimens, mais en grossissant seulement leur effectif, l'armée doit être portée à 378,000 hommes, dont 274,000 hommes d'infanterie de ligne, 30,000 *bersaglieri*, 25,000 cavaliers, 31,000 soldats d'artillerie, 6,000 du génie et 10,000 du train. A cet effectif, il faut ajouter les gardes nationales mobilisables en vertu d'une loi du 4 août 1861, et qui doivent former deux cent vingt bataillons d'infanterie de 625 hommes chacun environ, c'est-à-dire un supplément de 137,000 combattans. On doit remarquer que cette garde nationale, instituée à une époque où la guerre est dans les éventualités familières à l'opinion publique, est entretenue dans l'idée de fournir un service actif. Ceux de ces bataillons qui ont été mobilisés dans les provinces méridionales pour la répression du brigandage ont fait un véritable service de campagne. A cette ressource vient s'ajouter celle des douaniers, qui doivent, au nombre de 14,000, passer, en cas d'hostilités, sous les ordres du ministre de la guerre. Ce n'est pas là sans doute un million de fusils, mais c'est une armée fort respectable. Si on la compare, sous le rapport de l'effectif, aux armées de la France et de l'Autriche, on trouve que, sur le pied de guerre, l'effectif italien est compris entre celui de la France et celui de l'Autriche. Le pied de guerre comporte en effet 600,000 hommes pour la France, qui a 38 millions d'habitans, et 700,000 hommes pour l'Autriche, dont la population est de 35 millions d'âmes. L'effectif italien sur le pied de paix est très inférieur à celui qu'entretient l'Autriche; il est à peu près égal, toutes proportions gardées, à celui qu'entretient la France, et qui est de 400,000 hommes.

La formation des contingens et des réserves est d'ailleurs régie par l'ancienne loi sarde du 24 mars 1854, appliquée à tout le royaume. On appelle chaque année deux conscrits par mille âmes de population; cela fait pour le royaume, qui compte un peu plus de 22 millions d'habitans, un contingent annuel de 45,000 soldats; c'est à peu près le cinquième du nombre des jeunes gens qui se présentent annuellement à la conscription. Les hommes compris dans cette *première catégorie* sont sujets pendant onze ans au service militaire; les cinq premières années se passent au régiment; pendant les six autres, les soldats restent dans leurs foyers, sous condition de rejoindre les drapeaux au premier appel. Ainsi, en temps de

paix, l'armée se compose des cinq dernières levées, et en temps de guerre les six précédentes, provisoirement congédiées, peuvent être rappelées. A cette réserve de la première catégorie s'en ajoute une autre. Dans chaque tirage, le second cinquième des conscrits forme une levée dite de *seconde catégorie*. Ces hommes, en temps ordinaire, après avoir reçu pendant six semaines l'instruction nécessaire au fantassin, sont renvoyés dans leurs foyers, où ils restent pendant cinq ans à la disposition du ministre de la guerre : c'est donc là une nouvelle réserve presque égale en nombre à la première. Les corps spéciaux qui ont besoin de soldats exercés, les *bersagliers*, la cavalerie, l'artillerie, le génie, le train, n'ont pas de réserve dans la deuxième catégorie.

En examinant la proportion numérique qui existe dans l'armée italienne entre les différentes armes, en comparant ces résultats à ceux que donnent les armées étrangères, et notamment l'armée française, les auteurs de l'*Annuaire statistique* ont fait ressortir quelques particularités intéressantes pour les tacticiens (1). C'est d'abord la très faible proportion de cavalerie que renferme l'armée italienne. Il faut dire que l'armée française est, dans toute l'Europe, celle qui compte la cavalerie la plus nombreuse, et que c'est une opinion qui paraît s'être accréditée parmi les militaires, à la suite des dernières campagnes, qu'on pourrait sans inconvénient en supprimer une partie. La facilité qu'un pays présente pour nourrir des chevaux, la configuration des contrées qu'on peut avoir à défendre en cas d'invasion étrangère, influent naturellement sur la quantité de cavalerie qu'une armée doit entretenir, et sous ce rapport on s'explique que la France et l'Italie ne soient pas dans les mêmes conditions; mais les chiffres font ressortir une différence vraiment considérable, et c'est aux stratégistes à se demander si, en admettant que la France pèche par excès, l'Italie ne pèche pas par défaut. Il est bon de noter d'ailleurs qu'il ne s'agit pas là d'un fait transitoire, mais bien d'un état normal. On pourrait être tenté de croire en effet que l'Italie a été au plus pressé, qu'elle a formé des fantassins avant de dresser des cavaliers; mais il n'en est pas ainsi : il s'agit d'une proportion établie de propos délibéré par le général Petitti et acceptée par son successeur. Une remarque du même genre se présente, si on regarde les chiffres relatifs à l'artil-

(1) Si l'on exprime en centièmes la composition de l'armée italienne, on trouve que l'infanterie y entre pour 83^{c},8, — la cavalerie pour 6^{c},9, — l'artillerie pour 7^{c}, — le génie et le train pour 2^{c},3. Et si l'on prend pour terme de comparaison l'organisation militaire de la France, on reconnaît que dans l'armée française l'infanterie entre pour 71^{c}, — la cavalerie pour 16^{c},6, — l'artillerie pour 10^{c},8, — le génie et le train pour 1^{c},6.

lerie; la proportion italienne est notablement inférieure à celle qui existe dans toutes les armées de l'Europe (1). Les généraux italiens semblent donc penser que le perfectionnement du matériel et du tir permet de réduire le nombre des pièces. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'à défaut de la quantité, l'armée italienne paraît pouvoir compter sur la qualité des troupes d'artillerie. Pendant les campagnes de 1848 et 1849, l'artillerie piémontaise rendit les services les plus signalés, et comme, d'après un usage que l'armée sarde a transmis à l'armée italienne, des médailles militaires étaient attachées aux drapeaux des régimens qui s'étaient le mieux montrés, le corps entier de l'artillerie reçut la médaille d'or pour sa conduite pendant la guerre. L'artillerie napolitaine s'était aussi acquis une certaine réputation. Enfin on a remarqué, dans toutes les circonstances, l'aptitude extraordinaire que les volontaires italiens ont montrée pour le maniement des canons.

Les établissemens militaires ne manquent pas à l'Italie. On compte trois arsenaux généraux pour la préparation du matériel de guerre, à Turin, à Florence et à Naples, trois fonderies de canons, à Turin, à Parme et à Naples, un laboratoire de pyrotechnie à Turin; trois fabriques d'armes à Turin, à Brescia, à Torre-Annunziata (province de Naples), deux poudreries à Fossano (Piémont) et à Scafati (principauté citérieure), une raffinerie de salpêtre à Gênes, une fabrique de pontons à Pavie. Une grande activité règne dans ces divers établissemens (2).

La jeunesse italienne afflue d'ailleurs dans les écoles militaires, dont les principales sont : l'académie de Turin, qui fournit des officiers aux armes spéciales; l'école d'application d'état-major; les deux écoles d'Ivrée et de Modène, où se recrutent les officiers d'infanterie; l'école de cavalerie de Pignerole. On peut encore citer l'école normale des *bersagliers*, placée à Livourne, et où s'instruisent des officiers et des sous-officiers; les colléges militaires d'Asti, de Milan, de Parme, de Florence, de Naples et de Palerme (ce dernier fondé par Garibaldi), qui forment des élèves pour l'académie de Turin; les deux bataillons de fils de militaires, placés l'un à Racconigi (Piémont), l'autre à Maddaloni (province de Naples), et qui préparent des sous-officiers.

(1) Le projet Petitti compte, comme artillerie de campagne, par 1,000 hommes 1 bouche à feu 3/4, tandis que l'Autriche a, pour le même nombre de soldats, 2 canons 1/8[e], la Prusse 2 canons 1/2, la France à peu près autant.

(2) On peut en juger par le travail des fonderies. Celle de Turin, dans les cinq années qui se sont écoulées de 1859 à 1863, a fondu 1,200 canons et en a rayé 1,300; celle de Naples, dans les quatre années 1860-1863, en a fondu 650; celle de Parme, établie en 1860 par le gouvernement provisoire de l'Émilie, a, depuis son origine, fondu 450 pièces et en a rayé 375.

Quant à la marine militaire de l'Italie, tout en se développant depuis l'époque des annexions, elle est restée jusqu'ici dans des proportions modestes. Il n'y a point en effet de motifs urgens pour lui donner actuellement une grande extension; l'Autriche n'est point une puissance navale de premier ordre, et le commerce maritime de l'Italie, fort restreint encore, ne réclame pas la protection de nombreux bâtimens de guerre. Pour le moment, la flotte italienne comprend une petite escadre cuirassée formée de 12 frégates et 3 corvettes portant ensemble 358 canons, — 14 bâtimens à hélice, dont un grand vaisseau de 64, le *Re Galantuomo*, 9 frégates et 4 corvettes portant ensemble 510 canons, — 15 petites corvettes à aubes et 10 bâtimens à voiles de petites dimensions, — enfin 8 canonnières à hélice armées chacune de 4 pièces. Cet ensemble représente 1,220 canons. Puis viennent 39 transports et avisos. Le personnel de la flotte, officiers, matelots, machinistes, etc., ne comprend pas plus de 13,000 hommes. Il y faut ajouter deux régimens d'infanterie de marine, dont on ne voit pas bien la destination, et qu'il a été question plusieurs fois de supprimer. Si on cherche le rang que l'Italie occupe parmi les puissances maritimes de l'Europe, on trouve qu'elle vient en huitième ordre, après l'Angleterre, la France, le royaume de Suède et de Norvége, la Russie, l'Espagne, la Hollande et l'Autriche. Elle occuperait cependant un rang plus élevé si on ne tenait compte que des gros bâtimens (1). Deux écoles de marine, établies l'une à Gênes, l'autre à Naples, sont chargées de fournir des officiers à la flotte; mais elles sont peu fréquentées : elles ne comptaient ensemble en 1863 qu'une quarantaine d'élèves.

Cet examen des forces militaires de l'Italie nous montre donc qu'elle s'est mise en état de faire face aux éventualités de sa situation. Le dieu des batailles peut se réjouir de voir sur la terre d'Europe une grande armée de plus; mais une consolation reste à ceux qui ne veulent point mesurer le progrès des peuples d'après le nombre de leurs soldats : c'est que cette armée, où domine jusqu'ici l'esprit de sagesse et de modération qui distingue la nation italienne, sent elle-même qu'elle devra être considérablement réduite dès que l'indépendance sera suffisamment assurée; dès que les réductions seront possibles, elle s'y prêtera sans résistance. Que cet esprit puisse changer, si un désarmement se fait trop attendre, cela

(1) Les forces navales de l'Italie ont été réparties, par un décret du 22 février 1863, entre trois arrondissemens maritimes, dont le premier, ayant son siége à Gênes, comprend le littoral qui s'étend de la frontière française à la frontière romaine; le second, qui a Naples pour chef-lieu, s'étend de la frontière romaine au cap Sainte-Marie de Leuca et comprend la Sicile; Ancône est le siége du troisième, qui va du cap Sainte-Marie de Leuca aux bouches du Pô.

est malheureusement certain, car c'est un fait trop évident que les grosses armées, à mesure que leur existence se prolonge, s'estiment de plus en plus nécessaires, et, par l'influence qu'elles acquièrent, trouvent des facilités toujours croissantes pour s'enfler encore. La pléthore des cadres militaires, outre qu'elle ruine les budgets, nourrit la passion des combats, et il arrive alors que ce ne sont plus les armées qui sont faites pour les guerres, mais les guerres qui sont faites pour les armées. Puisse la nécessité d'entretenir près de quatre cent mille soldats ne pas devenir pour l'Italie un mal chronique! C'est le vœu qu'on forme tout naturellement dès que l'on considère la situation économique du nouveau royaume, l'état de ses finances, de son commerce et de son industrie.

III.

Que les résultats politiques obtenus par l'Italie vaillent bien quelques milliards, on l'accordera sans doute, et qu'il y ait eu un grand désordre financier à l'époque de la constitution du nouveau royaume, personne ne s'en étonnera; le moment est venu cependant où il faut régler les dépenses d'après les recettes. Les anciens gouvernemens ont laissé des budgets modestes, mais assez bien équilibrés. Les gouvernemens provisoires qui précédèrent les annexions furent entraînés à augmenter les charges du trésor. Sans parler des taxes qui se trouvaient supprimées par le fait de l'unité italienne, comme par exemple les recettes des douanes intérieures, ils renoncèrent, pour flatter les populations, à plusieurs sources de revenus; ils se hâtèrent, pendant la période de transition, de mettre le plus possible à la charge du trésor les dépenses locales, et d'assigner au contraire aux provinces des revenus qui appartenaient précédemment à l'état : ils multiplièrent les emplois, ils augmentèrent les traitemens. Tous ces précédens ont créé de véritables difficultés pour l'avenir. En 1861, il y eut un budget général présenté pour l'Italie du nord et du centre, et deux budgets spéciaux, l'un pour les provinces méridionales, et l'autre pour la Sicile. En réunissant les élémens de ces divers budgets, on arrive à un résultat qui s'exprime facilement en chiffres ronds. Au commencement de l'année 1861, la dette du nouveau royaume était d'un peu plus de 2 milliards, dont 1 milliard seulement provenait des anciens gouvernemens, tandis que l'autre appartenait à la période de la guerre et des annexions. L'année 1861 donna par elle-même un demi-milliard de recettes et 1 milliard de dépenses. C'est, comme on voit, un compte aisé à établir; la dette s'accroissait d'un demi-milliard. Il fallut dès cette année faire un premier emprunt. En 1862, on fit un seul budget pour

tout le royaume; la situation ne s'améliora pas; les recettes ne furent pas supérieures à celles de l'année précédente, les dépenses s'augmentèrent de 100 millions. A la fin de cet exercice, après avoir épuisé les ressources de l'emprunt (497 millions), aliéné 200 millions de biens domaniaux ou de rente, on laissait encore pour les deux années 1861 et 1862 un déficit de 375 millions.

Il fallait aviser. L'opinion demandait énergiquement qu'un plan fût tracé pour l'avenir. En tout pays, alors même que les budgets se soldent par un excédant de dépenses, ils se votent avec un excédant de recettes. L'Italie n'en était plus là, elle était réduite à voter des budgets où la dépense était à peu près double de la recette. On ne votait pas par année, mais par douzièmes provisoires, au jour le jour; le résultat n'en était pas moins clair pour tout le monde. C'est alors que fut mis au jour, avec une grande solennité, le plan financier de M. Minghetti. Le ministre des finances demanda un intervalle de quatre années, s'étendant de 1863 à 1866, pour faire rentrer dans son lit le torrent débordé. Les principaux traits de son projet sont les suivans. Les budgets italiens sont désormais divisés, à l'exemple de la France, en *ordinaire* et *extraordinaire*. Par une série d'économies soigneusement étudiées, le ministre diminue graduellement pendant les quatre années l'écart formidable qui existe entre les dépenses et les recettes ordinaires. Les dépenses extraordinaires sont limitées à 100 millions par an. D'après ces données, les ressources que le ministre doit se procurer, pendant la période transitoire des quatre années, en dehors des recettes prévues, se montent à 1 milliard 200 millions (1). Il y pourvoit en faisant un second emprunt de 700 millions, en émettant 150 millions de bons du trésor, en aliénant 200 millions de biens domaniaux et 150 millions de biens appartenant à la caisse ecclésiastique. De semblables plans, en attendant qu'ils allégent les finances, soulagent l'anxiété publique; en marquant la gradation des économies à réaliser ou des ressources à créer, en montrant ainsi de loin le but qu'il faut atteindre, ils permettent à chacun de contrôler la marche des services publics et de vérifier les résultats obtenus. Il serait prématuré d'émettre un avis sur l'issue qui est réservée à la tentative de M. Minghetti. L'emprunt a réussi, c'était le principal.

Le ministre poursuit avec énergie l'exécution de ses desseins. Il est bien clair, quelques économies qu'il réalise, qu'il ne peut obtenir l'équilibre cherché sans créer de nouveaux impôts. On peut citer à

(1) Ce sont les 375 millions qui constituent, comme on l'a vu, le déficit restant à la fin de 1862, 400 millions de dépenses extraordinaires à raison de 100 millions par an, enfin 425 millions représentant, toutes moyennes faites, la somme des écarts décroissans entre les recettes et les dépenses ordinaires.

ce titre, comme un de ceux qui ont le plus attiré l'attention, l'impôt qui vient d'être établi sur le revenu et qui doit produire 30 millions; il porte sur les rentes inscrites, les traitemens, pensions, bénéfices ecclésiastiques, etc.; il doit se payer sur la déclaration spontanée des contribuables, et, en cas de défaut ou d'insuffisance, sur l'avis d'une commission de cinq membres instituée dans chaque commune. Tout récemment, M. Minghetti vient de soutenir dans le parlement une lutte vigoureuse pour la loi sur la *péréquation* de l'impôt foncier, loi qui n'avait pas seulement pour but d'égaliser l'impôt, mais aussi d'en porter le produit de 90 à 110 millions. Ce n'est pas sans peine qu'il a triomphé de tous les intérêts conjurés contre cette loi. Pour la première fois peut-être, en cette circonstance on a vu les députés voter en masse par région. La répartition de l'impôt était des plus inégales : tandis que les Napolitains et les Lombards payaient plus de 30 pour 100 du revenu de la terre, les Toscans ne payaient que 10 et les Piémontais 7. Ceux-ci ont résisté de toutes leurs forces; M. Rattazzi a attaqué le projet de loi au nom des intérêts piémontais, le baron Ricasoli est accouru du fond de sa province pour défendre la Toscane. La péréquation est maintenant un fait accompli; mais il faut ajouter que l'inégalité de l'impôt était plus ou moins compensée par des mesures locales qui exigent à leur tour un nouveau remaniement.

Quelle que soit d'ailleurs la sagesse des plans ministériels, la prospérité des budgets dépendra de l'accroissement que prendra la richesse nationale. Que l'unité politique doive féconder les germes de richesse que renfermaient les diverses parties de l'Italie, que les forces autrefois isolées s'accroissent par leur réunion, qu'il en résulte un développement industriel et commercial qui soit en rapport avec l'importance que le nouveau royaume a prise en Europe, c'est ce dont on ne saurait guère douter, et si l'on cherche dans les faits actuels les symptômes de ce développement, on n'y trouve rien que de rassurant.

Une des premières nécessités de l'Italie était de se construire sans délai un réseau de chemins de fer. La forme de son territoire exigeait que de grands sacrifices fussent faits immédiatement pour assurer la rapidité des communications entre les diverses parties du royaume. « La longueur de l'Italie, disait Napoléon à Sainte-Hélène, est trop grande pour sa largeur. Si l'Italie finissait au mont Velin, c'est-à-dire à peu près à la hauteur de Rome, et si tout le terrain compris entre le mont Velin et la Mer-Ionienne, y compris la Sicile, était transporté entre la Sardaigne, Gênes et la Toscane, on aurait un pays dont le centre serait convenablement placé par rapport au périmètre. » Napoléon en parlait, comme on voit, en homme habi-

tué à manier facilement les territoires. C'est avec des chemins de fer, c'est avec des lignes de bateaux à vapeur, que l'Italie, devenue maîtresse de ses destinées, s'est tout de suite efforcée de remédier au défaut de sa configuration, aggravé par l'existence de l'enclave romaine. En 1859, on avait à peine achevé la grande ligne de Suse à Venise avec embranchement vers le sud sur Plaisance; il n'y avait en outre que le petit réseau toscan et quelques tronçons isolés : c'étaient en tout 1,472 kilomètres de voies ferrées. Depuis quatre ans, 1,287 kilomètres nouveaux ont été mis en exploitation. Il y a d'ailleurs 4,464 kilomètres de lignes en construction, ou décrétées et concédées. En 1868 au plus tard, le nombre des kilomètres en exploitation s'élèvera à plus de 8,000. Ce sera une moyenne de 24 kilomètres de voie ferrée par 1,000 kilomètres carrés de superficie, chiffre fort respectable, puisqu'en France cette moyenne n'est encore à peu près que de 17. Le système général du réseau italien est indiqué par la configuration de la péninsule. Plaisance d'une part, Bologne de l'autre, sont les deux têtes de ligne auxquelles aboutit tout le réseau septentrional. Deux lignes parallèles partent de ces deux villes, longeant, la première la Mer-Tyrrhénienne, la seconde la Mer-Adriatique; elles sont reliées entre elles par une dizaine de lignes transversales construites à travers les Apennins. Ce réseau ne se fait pas d'ailleurs sans que le trésor ne s'impose d'énormes sacrifices; la garantie de l'état porte sur plus d'un milliard de capital, et il est à craindre que, pendant plusieurs années, cette garantie ne soit en grande partie effective. Cependant l'initiative privée compte pour beaucoup dans le mouvement qui s'est produit. Les Italiens ont même mis une certaine coquetterie à se passer des étrangers. Dans maintes circonstances où le gouvernement, pressé d'agir, allait faire des concessions à des capitalistes français ou anglais, on a vu le parlement s'agiter, et, appliquant aux entreprises de chemins de fer l'ancienne maxime *Italia fara da se*, parvenir à substituer des compagnies nationales aux compagnies étrangères. A-t-il toujours eu raison de se priver ainsi d'un concours puissant? C'est ce qui ne sera prouvé que quand les œuvres commencées seront menées à bonne fin; en pareille matière, tout est bien qui finit bien. Quant aux ingénieurs italiens, ils sont à la hauteur des grands travaux qu'ils doivent conduire. Tandis qu'on a vu la Russie, l'Autriche, avoir besoin des ingénieurs français pour exécuter leurs chemins de fer, que les Espagnols, ordinairement si jaloux de tout faire chez eux par eux-mêmes, nous ont emprunté pour leur réseau un nombreux personnel, les Italiens se passent à peu près de nous. L'exécution du réseau de la péninsule présente en plusieurs points de grandes difficultés techniques. Le percement

du Mont-Cenis, uniquement dirigé par des Italiens, excite la plus vive curiosité dans toute l'Europe. Il en est de même des études ou des travaux poursuivis dans les divers passages des Apennins. On ne s'étonnera point de ces résultats, si l'on réfléchit que l'art de l'ingénieur est ancien dans la péninsule : ces mêmes artistes du XVI[e] siècle, qui ont laissé des peintures ou des sculptures admirables, fortifiaient les villes, dressaient des cathédrales gigantesques, et modifiaient par des travaux habiles le régime des canaux ou des rivières.

En même temps que les chemins de fer, d'autres travaux se poursuivent. L'état fait beaucoup de routes : il en fait trop peut-être par lui-même, car la loi du 23 octobre 1859 a mis à la charge du trésor, dans le Piémont, dans la Lombardie et dans les duchés, les routes qui sont ordinairement laissées à l'initiative locale, et qui le sont en effet dans le reste du royaume. Les provinces du midi ont reçu, dans le cours de l'année 1863, 20 millions à titre de subvention pour construire des chemins. — Des soins intelligens ont été donnés à tout ce qui peut aider la navigation. La mer est en effet comme une grande route qui dessert une bonne partie des villes italiennes. On a amélioré non-seulement les grands ports, Gênes, La Spezzia, Livourne, Naples, Brindes, Ancône, mais encore une foule de ports secondaires et de havres inférieurs. On songe à perfectionner par de grands travaux le régime du Pô et de ses affluens. Le Pô sert en effet à une navigation intérieure qui, en se développant, peut rendre les plus grands services à la Haute-Italie : par cette voie, des bâtimens pontés remontent des rives de l'Adriatique jusqu'à Pavie et à Milan, où ils se rencontrent avec les barques venues des lacs alpestres. Parmi les travaux auxquels le Pô doit donner lieu, il faut citer en première ligne le canal Cavour. Ce grand canal, qui coûtera 53 millions et qui sera sans doute achevé dans deux ans, sortira du Pô près de Chivasso et répandra d'abondantes irrigations dans la grande plaine carrée qui est bornée au nord par les Alpes, au sud par le fleuve, à l'orient par le Tessin et à l'occident par la Dora-Baltea; il permettra en même temps de reverser sur la rive lombarde une partie des eaux du Tessin. On n'estime pas à moins de 10 millions la plus-value annuelle que cette immense entreprise doit donner aux terrains qui en bénéficieront.

La principale richesse de l'Italie a jusqu'ici consisté dans les produits naturels de son sol. Les agriculteurs italiens ont depuis longtemps une très bonne opinion de leurs travaux et de leurs méthodes. Sous l'ancien régime politique, ils étaient réduits à opérer isolément, et l'expérience acquise par les uns ne profitait guère aux autres. Ils s'éclairaient peu par l'étude des améliorations réalisées à

l'étranger. Chaque territoire d'ailleurs, par suite de la division de la péninsule, était obligé de se plier à des cultures auxquelles il n'était pas propre. Aussi pouvait-on constater des résultats peu satisfaisans. La moitié environ du territoire cultivé était affectée à la production des céréales : c'est là une très forte proportion (1); cependant la récolte générale, comparée au chiffre de la population, ne donnait guère que 3 hectolitres par bouche. La récolte d'une année moyenne ne suffisait pas à la nourriture du pays; les meilleures ne surpassaient guère que de deux mois les besoins de la consommation. C'est encore là à peu près la situation de l'Italie; mais une répartition plus intelligente des cultures s'opère peu à peu depuis que les taxes intérieures ont disparu aux frontières des anciens états. En même temps se répandent l'habitude du drainage, l'étude de la chimie agricole, l'application de la vapeur aux travaux des champs. La statistique constate qu'un sixième de la superficie du sol est inculte. Il est vrai qu'il faut comprendre dans ce lot les Apennins, les Alpes, les lagunes, les sables; mais il n'est pas douteux qu'une notable partie de ce terrain ne puisse être restituée à la culture. Plusieurs sociétés privées se sont fondées à cet effet dans ces derniers temps. Des travaux sont entrepris dans les maremmes de la Toscane. Un particulier, le prince Torlonia, poursuit la dessiccation du lac Fucin, dans les Abruzzes, et s'il réussit, comme tout le fait croire, il aura conquis 16,000 hectares de très bon terrain d'alluvion. L'Italie a peu de prés et partant peu de bétail; surtout les races de ce bétail, dont quelques-unes étaient autrefois célèbres, comme les bœufs de l'Émilie, les races toscanes des maremmes, semblaient s'être abâtardies pour avoir été isolées ou confinées dans des espaces trop restreints. Des essais de croisement entre les races indigènes sont depuis quelques années poursuivis avec succès. Les provinces du midi renferment de nombreux troupeaux de jumens; on y amène des étalons hongrois et anglais.

L'industrie de l'Italie, l'industrie manufacturière particulièrement, est tout à fait à sa naissance. Aussi, dans le commerce avec l'étranger, les exportations ne consistent guère qu'en produits naturels, soit tout à fait bruts, soit du moins fort peu travaillés. On y voit figurer comme articles principaux les soies et chanvres gréges du Piémont et de la Lombardie, les riz des provinces voisines du Pô, les pailles de Florence, les bois de construction des Alpes et des Apennins, les huiles de Naples, les fruits, les vins, le soufre, le sumac, la garance, le borax des provinces napolitaines et siciliennes. Non-seulement l'Italie a besoin de se créer une industrie manufactu-

(1) Cette proportion n'est que du tiers en France.

rière, mais elle a même besoin de perfectionner les opérations simples et primitives que demandent les produits naturels qu'elle exporte. Quand l'Italien a donné à la terre les soins nécessaires pour en obtenir le produit, il semble que tout soit terminé, et il néglige trop de donner à son travail la dernière main. La culture du riz, fort importante dans la Haute-Italie, offre un exemple de ce défaut. Ce n'est que par des combinaisons ingénieuses et un peu factices qu'on a pu faire prospérer presque au pied des Alpes cette culture des pays chauds; il faut de grands soins pour laisser l'eau trop froide des torrens se réchauffer dans des réservoirs artificiels, pour empêcher les infiltrations de cette eau attiédie et bienfaisante, pour en tirer tout le parti possible en la promenant, suivant les besoins, d'une rizière à l'autre. Quand par ces opérations l'Italien a obtenu un riz d'excellente qualité, il néglige ou il ignore les moyens de le monder, et il laisse ainsi sa marchandise se présenter dans de mauvaises conditions sur les marchés étrangers. Une remarque analogue peut se faire au sujet des soufres naturels de Sicile, contre lesquels luttent avec avantage les soufres fabriqués à Marseille au moyen des pyrites de fer. Beaucoup d'autres faits de ce genre pourraient être cités pour montrer que des perfectionnemens, souvent faciles, dans la production intérieure donneraient au commerce italien un rapide développement.

Ce commerce compte de glorieux ancêtres, si l'on veut remonter jusqu'aux temps où les pavillons de Gênes et de Venise sillonnaient victorieusement la Méditerranée et s'aventuraient dans les parages inexplorés des deux mondes. Il est vrai qu'il est bien déchu de son ancienne splendeur et qu'il a dormi d'un long sommeil. On remarquera cependant que l'Italie compte parmi les premières puissances qui sont entrées dans les voies de la liberté commerciale : dès 1851, M. de Cavour, qui personnifiait alors l'Italie nouvelle, commençait avec les diverses nations une série de traités de commerce dont les stipulations libérales étaient faites pour plaire aux économistes. Les traités, conclus d'abord au nom du Piémont, se sont trouvés naturellement étendus à toute la péninsule, quand le royaume d'Italie a été reconnu par les diverses puissances. Il en est sans doute résulté une crise pour le commerce du nouveau royaume. Si l'on excepte la Toscane, où les théories de liberté commerciale étaient déjà appliquées, les taxes d'entrée ou de sortie des marchandises se sont trouvées brusquement abaissées dans une proportion considérable, souvent des quatre cinquièmes. Cette mesure coïncidait d'ailleurs avec la suppression de toutes les douanes intérieures. Le malaise passager qui a pu en résulter dans quelques endroits s'est perdu dans le tumulte des événemens, et l'Italie se trouve

maintenant placée pour l'avenir dans de saines conditions économiques. Elle persévère naturellement dans la voie où elle est entrée, et le traité franco-italien, récemment inauguré, présente dans son ensemble la tarification la plus libérale qui ait encore été adoptée en Europe. Il est à noter que la marine marchande de l'Italie est dès maintenant très supérieure aux besoins de son commerce. Son matériel naval se compose de plus de 16,000 bâtimens à voiles jaugeant plus de 650,000 tonneaux; les pyroscaphes sont en très petit nombre, 50 peut-être, de construction toute récente, et d'assez forte contenance. Il y a, comme on voit, grande disproportion entre le nombre des bâtimens à voiles et celui des bâtimens à vapeur : c'est que le feu coûte cher à l'Italie, qui manque de houille. Outre ses relations avec l'Angleterre et la France, qui sont de beaucoup les plus importantes, et qui comprennent à peu près la moitié des échanges avec l'étranger (1), l'Italie a des rapports fréquens avec l'Orient. La langue qu'on parle le plus généralement dans les Échelles du Levant est une sorte de patois italien. Les marins de l'Italie sont estimés et recherchés, pour la composition des équipages, par tous les capitaines qui fréquentent la Méditerranée. L'Italie est une des puissances à qui, toute proportion gardée, profitera le plus l'ouverture de l'isthme de Suez; elle s'y prépare, elle noue des relations avec l'Égypte : un décret du 3 août 1862 a institué un grand service maritime entre Ancône et Alexandrie. Le pavillon italien se montre aussi d'ailleurs hors de l'Europe : des relations commerciales existent avec l'Amérique, surtout avec les républiques du Sud, et le nom de Garibaldi rappelle ces colonies italiennes que l'on peut voir établies à Buenos-Ayres et à Montevideo.

Pour en revenir au mouvement industriel qui commence à se développer sur le territoire italien, on peut dire qu'il est né dans d'heureuses circonstances, au moment où les économistes voyaient partout triompher leurs idées. Le comte de Cavour d'abord, ses successeurs ensuite, ont laissé à ce mouvement le plus de liberté possible, ils lui ont épargné la dangereuse tutelle d'une réglementation étroite. Si donc depuis quatre ou cinq années bien des tentatives infructueuses ont été faites, si un assez grand nombre de sociétés industrielles sont nées et mortes librement, le terrain se trouve comme déblayé et l'industrie commence à marcher d'un pas plus sûr. Les auteurs de l'*Annuaire statistique* comptent actuellement dans le royaume 377 sociétés industrielles, dont 181 anonymes et

(1) En 1861, le commerce de l'Italie avec la France a été de 318 millions à peu près, répartis également entre l'importation et l'exportation. Le commerce avec l'Angleterre pendant la même année a été de 230 millions, dont les cinq septièmes environ représentent des importations faites en Italie. Les chiffres de 1862 sont à peu près les mêmes.

96 en commandite, qui réunissent ensemble un capital de 1 milliard 1/2. Dans cette somme, les compagnies de chemins de fer entrent pour 1 milliard, les institutions de crédit pour 225 millions.

Ne disposant jusqu'ici que d'un capital assez restreint, l'industrie italienne doit se préoccuper d'en tirer le meilleur parti possible en perfectionnant ses institutions de crédit. Le bruit qui se fait aujourd'hui en Europe au sujet des questions de ce genre a son écho dans la péninsule, et rien ne serait plus intéressant que d'examiner, avec plus de détails que nous ne pouvons le faire ici, comment les Italiens, placés entre les séductions de la théorie et les nécessités de la pratique, ont résolu ces problèmes.

La Banque nationale est en Italie, comme en France, la pierre angulaire de l'édifice du crédit. Elle se forma d'abord par la fusion des banques de Turin et de Gênes; elle établit des siéges secondaires, à Milan en 1859, à Naples et à Palerme en 1861, et fonda successivement dix-neuf succursales dans différentes villes. Enfin en ce moment même (1) elle se réunit avec la banque toscane pour former, sous le nom de Banque d'Italie, un grand établissement privilégié. La Banque d'Italie se constitue avec un capital de 100 millions divisé en cent mille actions de 1,000 livres, dont soixante mille sont données aux anciens actionnaires de la banque sarde, quinze mille à ceux de la banque toscane; vingt mille actions doivent être offertes à la souscription publique dans l'Émilie, les Marches et les provinces méridionales; les cinq mille dernières sont mises en réserve pour le moment où « les derniers tronçons de l'Italie seront réunis au corps commun. » La banque doit avoir son centre dans « la capitale » du royaume; elle a d'ailleurs onze siéges (*sedi*) principaux, dont chacun régit plusieurs succursales. Le gouverneur et les deux vice-gouverneurs sont nommés par le roi. La banque a le privilége d'émettre des billets, aucune autre société ne pouvant y être autorisée que par une nouvelle loi. Ces billets sont reçus par les caisses de l'état dans les villes où il y a des siéges ou des succursales. La banque ne peut employer en fonds publics, outre son fonds de réserve, plus du cinquième de son capital. La somme des billets en circulation, jointe à celle des comptes courans payables à vue et des mandats à ordre, ne peut excéder le triple de l'encaisse métallique. Dans tous les cas, cette somme ne peut excéder le quintuple du capital, à moins que l'excédant en billets ou mandats ne soit représenté par un pareil excédant dans l'encaisse. L'état se réserve d'ailleurs le droit de demander à la banque des avances de

(1) La loi est votée par le sénat, elle ne l'est point encore par la chambre des députés; mais le consentement de cette dernière paraît certain.

numéraire jusqu'à concurrence de 40 millions contre dépôts de titres de fonds publics ou de bons du trésor; 15 millions sont exigibles à la première requête, le reste après avis préalable.

La banque des Deux-Siciles, désignée ordinairement sous le nom de *banco di Napoli*, vieil établissement qui date du XVIe siècle, a été d'abord réorganisée en 1860 par un décret de la lieutenance. Aux termes de ce décret, qui ne faisait guère que maintenir l'état existant, elle continuait à fonctionner comme banque de dépôt et d'escompte, et aussi comme banque de circulation, car elle émettait, pour les dépôts reçus, des titres qui, sous le nom de *fedi di credito*, circulaient comme de véritables billets de banque. Elle était chargée de certaines fonctions administratives, comme par exemple d'enregistrer tous les contrats relatifs à la propriété. Elle opérait en même temps comme trésorerie générale de l'état, des villes, des communes, des hospices, des établissemens de bienfaisance, et il y avait là une ingérence assez mal définie des divers pouvoirs publics. C'était, comme on le voit, une institution d'un caractère mixte, privée à la fois et gouvernementale. C'était surtout, dit-on, sous les anciens rois, une sorte de bouteille à l'encre; ses statuts mêmes étaient aussi obscurs que ses comptes. Tout le monde cependant s'accorde à dire que, si elle a été utile à ceux qui en tenaient les clés, elle a aussi rendu des services au public. Depuis le décret de la lieutenance, son organisation a été modifiée. Au commencement de l'année 1862, on étendit aux provinces méridionales les règlemens généraux de la comptabilité publique; alors cessèrent les opérations de trésorerie dont le *banco di Napoli* était chargé. Enfin un décret du 27 avril 1863 lui a ôté tout caractère officiel et en a fait un établissement privé simplement soumis à la surveillance de l'état. Après quelques réformes indispensables, cette institution a même acquis une grande importance, et les billets privilégiés de la Banque d'Italie auront à compter, dans le midi du moins, avec les *fedi di credito*.

Il suffit de mentionner en passant la *caisse du commerce et de l'industrie*, qui vit à Turin sans grand éclat. Un plus grand intérêt s'attache aux caisses d'épargne de l'Italie, à l'une surtout, celle de Milan, qui fonctionne comme une grande institution de crédit. Cette caisse a eu des commencemens modestes. Une commission centrale de bienfaisance, s'étant formée en Lombardie pour parer à une disette en 1817, se trouva avoir un excédant de fonds lorsque le fléau eut disparu. Elle fonda en 1823 la caisse d'épargne de Milan avec diverses succursales en Lombardie. Le capital qui servait à garantir les dépôts était alors de 300,000 francs. Les livrets de cette caisse, au lieu d'être nominaux, formaient de véritables titres

au porteur, et tout était combiné pour en faciliter la circulation. La prospérité de cet établissement alla toujours croissant; en 1859, il avait en dépôt 50 millions; au commencement de 1863, il en comptait plus de 100. Avec ces fonds, la caisse milanaise opère à peu près comme une banque. Elle les emploie surtout en prêts sur hypothèque; sur les 100 millions dont elle peut disposer actuellement, les trois quarts ont cette destination. Ces prêts, qui étaient faits autrefois à courte échéance, sont maintenant remboursables par annuités, et de grandes facilités sont données aux emprunteurs pour combiner les conditions de leur libération. La caisse milanaise devient donc une sorte de crédit foncier, et rend à la propriété des services signalés. Elle est restée d'ailleurs une institution de bienfaisance; elle n'a pas d'actionnaires, et ses administrateurs ne reçoivent aucun traitement. Comme elle donne ordinairement 3 1/2 pour 100 à ses déposans, et qu'elle retire 4 1/2 de son argent, elle emploie un cinquième de ses bénéfices en œuvres de bienfaisance; le reste accroît le fonds de réserve appliqué à la garantie des dépôts. Dans quelques cas cependant l'administration de la caisse grossit le budget de la bienfaisance ou l'intérêt servi aux déposans (1). La caisse d'épargne de Milan, qui dispose, comme on vient de le voir, d'un capital considérable, est de beaucoup la plus importante du royaume. On en compte d'ailleurs cent cinquante autres, dont un tiers établi depuis les annexions; celles de Toscane, des Romagnes, de l'Ombrie, des Marches, sont, comme la caisse lombarde, des institutions privées et opèrent d'une façon analogue; celles des duchés appartiennent aux communes.

Arrivé au terme de cette étude, nous ne pouvons qu'applaudir à cet esprit d'initiative individuelle et municipale qui donne à la nation italienne un de ses caractères distinctifs. Pour nous rendre compte des progrès que cette nation a réalisés depuis la guerre de l'indépendance, nous avons pris quelques exemples choisis surtout parmi les faits qui sont du domaine de la statistique. Nous avons vu quelles bases les Italiens ont cherché à donner à leur édifice administratif, comment ils ont formé leur armée, quelles sont leurs premières tentatives pour accroître la richesse nationale. En regard de ces exemples du développement matériel, il a paru inutile de placer quelques indications sur le développement intellectuel du pays, sur le mouvement des lettres, des arts, des sciences (2). Les lettres, les arts, les sciences, l'Italie n'est-elle pas leur terre classique? Ce

(1) C'est ainsi qu'au 1er janvier 1864 cet intérêt vient d'être porté à 4 pour 100.

(2) On trouvera d'intéressans détails sur les institutions scientifiques et universitaires de l'Italie dans l'étude d'un juge bien compétent en cette matière, M. Matteucci. Voyez la *Revue* du 1er octobre 1863.

n'est point à cette ancienne éducatrice de l'Europe, ce n'est point à la patrie de tant d'écrivains, de tant d'artistes, de tant de savans dont les œuvres sont devenues le patrimoine commun de l'humanité, qu'il faut demander si elle conserve encore des forces pour les productions de l'esprit et la culture des hautes études. Personne ne s'étonnera d'ailleurs qu'en ce moment l'activité intellectuelle des Italiens soit principalement absorbée par l'organisation des forces politiques et économiques du pays : à chaque jour suffit sa tâche; mais nous n'en sommes plus à penser que le développement matériel d'une société doive en étouffer le développement intellectuel. Si l'on considère dans l'histoire des nations européennes d'une part les améliorations de la vie politique et civile, ainsi que la production croissante des moyens de bien-être, et d'autre part l'accroissement des connaissances, l'épanouissement de la pensée, on reconnaît que les progrès qui sont de l'ordre des faits et les progrès qui sont de l'ordre des idées ont entre eux une relation tellement intime qu'ils s'appellent et se complètent nécessairement. De ces deux élémens de la civilisation, tantôt l'un, tantôt l'autre prédomine; mais ce que l'un gagne profite à l'autre, et c'est un caractère de notre époque que les conquêtes sociales et les conquêtes intellectuelles y ont entre elles des rapports de plus en plus étroits et immédiats. Si l'Italie, après de longs siècles d'attente, a pu enfin commencer à régler plus heureusement son existence intérieure, ne le doit-elle pas en grande partie aux sympathies, à la gloire qu'elle s'est acquises par son éclatante aptitude pour les travaux de la pensée et les arts qui embellissent la vie? Cette aptitude séculaire, favorisée par les conditions nouvelles où se trouve placée la société italienne, lui assure dans les destinées intellectuelles de l'Europe un rôle digne de son passé.

EDGAR SAVENEY.

LES

MÉPRISES DU CŒUR

I.

DE MAXIME D'HÉRELLES A VICTOR NARCY.

Mai 1858.

Puisque nous devons être longtemps séparés, je tiens ma promesse, mon cher ami, et je me hâte de vous écrire. J'ai d'ailleurs à vous raconter une aventure sérieuse et singulière. J'espère que vous recevrez cette lettre avant votre départ pour l'Océanie, et que vous pourrez me donner sur la situation très grave où je me trouve votre franc et sincère avis.

Vous vous souvenez sans doute de la famille Rebens. Elle habitait Toulon la dernière année que j'ai passée au service, alors que nous étions embarqués ensemble sur le *Montebello*. C'était à l'époque de la guerre de Crimée. Mlle Laurence Rebens était une charmante et brillante jeune fille, très recherchée et très admirée dans tous les bals : on la citait pour son esprit et sa beauté. Ses parens n'avaient aucune fortune, et le commandant Rebens, qui était un brave militaire, comptait pour marier sa fille sur les épaulettes de colonel et de général. Afin de les gagner plus vite, il partit pour l'Orient. Malheureusement il y fut tué. Si vous n'avez point oublié tout cela, vous vous rappelez la pénible impression que causa sa mort. Mme Rebens en était réduite pour toutes ressources à sa pension de veuve. La société toulonnaise s'émut. On organisa quelques souscriptions et quelques loteries; mais, les frais de la mise en scène de ces œuvres charitables une fois prélevés, il ne resta en définitive à Mme Rebens qu'une somme nette de douze cents francs. Une sorte de déconsidération suit toujours l'aumône pour ceux qui la subissent. Non-seulement on ne s'occupa plus de Mme et de

Mlle Rebens, mais peu à peu on s'éloigna d'elles. Les mères évitèrent pour leurs filles la société d'une jeune personne que sa pauvreté mettait dans une position subalterne et peut-être dangereuse. Jamais pourtant le plus léger bruit n'effleura la réputation de ces deux femmes, qui vivaient dans une retraite absolue. Un jour elles quittèrent Toulon sans que personne le sût, et nul ne s'inquiéta depuis de ce qu'elles avaient pu devenir.

Il y a huit jours environ, quelques affaires de succession, que je n'ai pu complétement terminer qu'avant-hier, m'appelèrent au petit village d'Oullins, près de Lyon. J'avais grande hâte de retourner aux Chênes : aussi, dès que je fus libre, je songeai à partir; mais il était trop tard pour que je pusse revenir en ville et prendre le chemin de fer, et je dus remettre mon départ au lendemain. Le soir, après mon dîner, je me promenais dans la campagne, à l'extrémité du village, lorsque tout à coup j'entendis des cris perçans partir d'une maison isolée sur le bord de la route. J'entrai aussitôt, et j'arrivai au deuxième étage sans avoir rencontré personne, me dirigeant à tâtons dans l'obscurité vers l'endroit d'où les cris partaient. J'aperçus enfin une faible lueur à travers les fissures d'une porte; je tournai précipitamment la clé et me trouvai dans une mansarde. Devant moi, sur son lit de mort, une femme venait d'expirer, la mère sans doute d'une jeune fille à genoux près d'elle et dont la douleur éclatait en sanglots.

La jeune fille ne se doutait pas de ma présence et n'avait pas fait un mouvement. Je ne la voyais que de dos, tandis que la lumière posée près du lit éclairait le visage de la morte. Les traits de cette femme, que je considérais avec curiosité, ne m'étaient point inconnus, bien que je ne pusse me rappeler où je l'avais vue. Je m'approchai et j'adressai quelques paroles de consolation à la jeune fille, qui se retourna. Sa douleur était si vive qu'elle me vit d'abord sans étonnement et presque sans comprendre ce que je lui disais: mais, après m'avoir regardé, elle se leva soudain et se cacha la figure dans les mains. — Monsieur d'Hérelles! dit-elle. Monsieur d'Hérelles!

C'était Laurence Rebens que j'avais devant moi. Son trouble fut de courte durée. Après ce premier moment donné à la surprise et peut-être à la confusion de me revoir ainsi à l'improviste, elle me montra le lit du doigt et me dit simplement : — Ma mère!

Ce seul mot la rendit à sa douleur. Elle s'agenouilla de nouveau et, silencieusement cette fois, se remit à pleurer. Presque au même instant une vieille paysanne parut sur le seuil de la chambre. Je prévins ses questions en lui expliquant comment j'étais accouru aux cris de Laurence. — Oh! oui, me dit cette femme, j'avais été recon-

duire le médecin, et la pauvre demoiselle était seule. — Je l'emmenai alors à quelques pas du lit et la priai de me raconter ce qu'elle savait de Mme Rebens et de sa fille; elle me dit que ces dames habitaient Lyon et n'avaient loué qu'au commencement du mois la chambre où nous étions. Mme Rebens, qui avait été très souffrante tout l'hiver, était venue chercher à la campagne un air plus pur et un peu de soleil. Elle avait d'abord paru se mieux porter, mais depuis la veille sa maladie avait pris un caractère d'intensité effrayant, et elle y avait succombé.

Ce récit était à peine achevé que Laurence vint à nous avec un calme concentré encore plus douloureux que ses larmes. — Maintenant, dit-elle en étendant le bras du côté de sa mère, il faut que je l'ensevelisse. Elle se tourna vers la paysanne et ajouta doucement : — Madame, voulez-vous être assez bonne pour m'aider?

Je me retirai. Comme je franchissais la porte, Laurence me jeta un regard de remercîment et de prière. Je lui fis signe que je la comprenais et que je reviendrais bientôt. Je rentrai en effet lorsque la tâche funèbre fut accomplie. Les deux femmes priaient près du cadavre, qui se dessinait avec rigidité sous les draps.

— Voulez-vous me permettre, dis-je à Laurence, de veiller votre mère avec vous cette nuit?

— Oui, me répondit-elle simplement.

Elle s'assit au chevet de la morte, moi aux pieds, et nous demeurâmes sans prononcer une parole. La vieille paysanne s'était couchée sur un lit de sangle et dormait. Vers minuit, Laurence, brisée d'émotion et de fatigue, s'assoupit. Son visage s'inclinait sur sa poitrine; ses mains croisées reposaient sur ses genoux. Je pus alors me rendre compte des ravages que le chagrin et la misère avaient faits sur cette charmante fille. Les yeux, très enfoncés, étaient cerclés de bleu, le nez mince, les lèvres blanches; son teint jauni avait par places des nuances maladives. Des vêtemens fanés couvraient son corps amaigri; ses mains effilées, sur lesquelles se projetait la lueur de la lampe, semblaient diaphanes. Je la comparai involontairement à ce qu'elle était autrefois, en toilette de bal, souriant sous les fleurs. Le désastre était si grand que ma pensée ne pouvait le mesurer; je croyais faire un rêve. Le lendemain je m'occupai de tous les tristes détails de l'enterrement. Quand Laurence eut à se séparer de sa mère, sa douleur, repliée sur elle-même, ne se répandit ni en gestes, ni en cris. J'aimai cette contrainte qu'elle s'imposait. Il y avait là quelques personnes, le prêtre, les porteurs. En présence de ces hommes, sa pudeur de jeune fille parlait plus haut que son désespoir. J'accompagnai seul Mme Rebens jusqu'au cimetière. La cérémonie achevée, je revins au plus vite auprès de Laurence. Dès

qu'elle m'aperçut, elle se jeta en pleurant dans mes bras. J'étais devenu un ami pour elle. Je me sentis les yeux humides, et je frissonnai de la tête aux pieds.

— Et que comptez-vous faire? lui dis-je. — Je travaillerai. — N'avez-vous point quelques ressources? — J'ai deux cents francs qui me reviennent de la pension de ma mère. — Et c'est là tout? — — Oui. — Vous n'avez aucun parent auquel je puisse vous conduire? — Non. — Point d'amie? — J'en avais une; mais il y a quatre ans que je n'ai reçu de ses nouvelles. Elle m'aura peut-être oubliée.

Je sortis attendri, bouleversé, et n'osant me livrer à la pensée qui m'était venue. Cette pensée, cher ami, vous l'avez devinée, c'était d'épouser Laurence. Dieu, qui l'avait placée si inopinément sur mon chemin, ne me destinait-il pas à être son protecteur? Mais je songeais à mon âge, et je m'effrayais. Elle a vingt ans à peine et j'en ai quarante-trois! J'étais trop vieux... Cependant fallait-il l'abandonner seule et sans défense aux embarras, aux dangers de la vie? Et si je ne l'abandonnais pas, à quel titre, sans l'épouser, pouvais-je veiller sur elle? J'étais fort perplexe encore au moment où je retournai chez Mlle Rebens. J'ignorais ce que j'allais y faire, mais j'avais besoin de la voir. Laurence était triste. — J'ai écrit à mon amie, fit-elle. Je lui demande de m'accorder un asile dans sa maison pour quelques jours. Gabrielle est bonne, et j'espère qu'elle ne me refusera pas... Mais, quoi qu'il arrive, continua-t-elle d'un ton grave sous lequel se devinait une arrière-pensée qu'elle voulait me cacher, je vous remercie de ce que vous avez fait pour ma pauvre mère, et je vous en garderai une éternelle reconnaissance. — En prononçant ces mots, elle se détourna à demi. C'était un congé qu'elle me donnait. Je ne pouvais en effet, sans alarmer ses susceptibilités de jeune fille, me mêler plus longtemps à son existence. Il y avait dans toute sa personne une tristesse si vraie, une dignité si simple, que je ne fus plus maître de moi. — Mademoiselle, lui ai-je dit, il est un moyen de ne nous point quitter : voulez-vous être ma femme? — Laurence a rougi, a pâli. — Moi, votre femme! a-t-elle répondu. Moi, dites-vous? — Oui, je sais que je suis bien âgé pour vous; mais je suis seul au monde, vous serez tout dans ma vie, j'aurai pour vous l'affection la plus tendre. — Elle est restée quelques instans sans me répondre, le sein palpitant, les yeux baissés. — Monsieur d'Hérelles, a-t-elle dit enfin, permettez-moi de ne vous rien répondre encore. Laissez-moi quelques jours pour réfléchir.

Voilà où j'en suis, Victor. Je ne me repens point de ce que j'ai fait; loin de là, par instans j'ai peur qu'elle ne refuse. Serais-je amoureux de Laurence? Je l'ai été de tant de femmes que cela ne

m'étonnerait pas; mais je n'ai éprouvé pour aucune ce que je ressens pour elle. C'est une affection pleine de tendresse et d'abnégation. Je l'aime pour elle bien plus que pour moi. C'est justement là ce qui m'effraie. Les hommes de mon âge sont à leur insu des pères vis-à-vis de leurs femmes; ils les traitent en enfans gâtées qui plus tard se montrent ingrates. Ingrate! voilà un mot bien cruel! Certes je ne spécule point sur la reconnaissance de Laurence; je ne prévois ni ne redoute son ingratitude, je crains seulement qu'elle ne se regarde un jour comme enchaînée à mes côtés. Dans quelques années je serai un vieillard; elle sera dans tout l'éclat de sa jeunesse... Je tremble déjà qu'elle ne m'aime comme un bienfaiteur, tandis que moi je suis prêt à l'aimer en amant. — Ah! tenez, si elle refusait, c'est peut-être ce qu'il y aurait de plus heureux pour elle et pour moi... Je trouverai un moyen de lui venir en aide, de lui rendre la vie facile. Il est probable qu'elle refusera; elle doit en avoir quelque dessein. Elle ne m'aurait point sans cela demandé à réfléchir. Pourquoi ne point m'accepter en effet comme je m'offrais, dans un élan du cœur. C'était si simple. Pardonnez-moi, mon ami; tout ceci m'a vraiment troublé. Me voilà donc voulant qu'une fille comme Laurence m'aime tout d'un coup, ou se donne à moi sans m'aimer! C'est également insensé. Je ne vous demande point de conseils, — on ne les suit guère en général; — mais donnez-moi des raisons de croire à mon bonheur, si j'épouse Laurence, ou des motifs de me consoler, si je suis forcé de renoncer à elle.

DE LAURENCE REBENS A GABRIELLE DORVON.

Mai 1858.

Ma chère Gabrielle,

Tu as dû recevoir la lettre que je t'ai écrite il y a deux jours, et j'espère que tu m'auras pardonné le long silence qu'elle a rompu. Le malheur rend timide, et je n'eusse osé t'entretenir de mes chagrins et de mes souffrances. Il y a d'ailleurs un degré de misère banale et persistante où le découragement est tel qu'on ne cherche qu'à se faire oublier; mais avant-hier, après la mort de ma pauvre mère, je me suis sentie si seule au monde, si abandonnée, qu'il m'a fallu épancher mon cœur dans le tien : je savais que tu pleurerais en lisant ma lettre, et les larmes que je versais moi-même en étaient moins amères.

Aujourd'hui je viens t'apprendre un événement qui peut changer toute ma vie. Je t'ai dit de quelle façon imprévue j'avais fait la rencontre de M. d'Hérelles, combien il avait été bon pour moi; eh bien! il vient de me proposer de devenir sa femme! J'ai été prise

d'un tel saisissement que je n'ai rien pu lui répondre. Je lui ai demandé quelques jours pour réfléchir : il y en a déjà un d'écoulé, et je ne sais encore à quoi me résoudre.

Ah! s'il ne s'agissait que de moi, je n'hésiterais pas. J'épouserais sur-le-champ M. d'Hérelles, car la pauvreté est une horrible chose. C'est un spectre qui nous hante tout le jour, qui, la nuit, nous obsède de rêves funestes. J'ai pensé parfois que la faim suscitait ces cauchemars. Je n'avais point assez mangé la veille. Hélas! ma pauvre mère et moi, nous en étions souvent là! Et cependant, du matin jusqu'au soir, nous nous courbions sur de rudes travaux d'aiguille. Les ouvrages de luxe nous étaient interdits, ils nous auraient pris trop de temps, et il fallait vivre! Et de quelle vie nous avons vécu pendant trois ans! Le froid l'hiver, la chaleur accablante l'été, les privations toujours. Il semble que, pour les femmes, la pauvreté soit sans terme et sans issue comme un des cercles de l'enfer de Dante. Et si ce n'était que cela! Il y a de pauvres créatures qui végètent ainsi sans se plaindre, car elles sont accoutumées dès l'enfance au dur sillon qu'elles creusent; mais moi, Gabrielle, moi! Avoir le souvenir de toutes les joies de ce monde et ne plus en avoir l'espérance! C'est une plaie au cœur toujours ouverte et toujours saignante. Penser que ma jeunesse s'enfuit, que ma beauté se flétrit, que c'en est fait pour moi des élégances, des grâces, des délicatesses de la femme, voilà qui est affreux! Enfin, je te le dis tout bas et en rougissant, la pauvreté, outre ses froides étreintes, ses perspectives de deuil, a ses insinuations honteuses, ses révoltes contre un Dieu qui frappe ainsi sans pitié. Il y a des heures où le cœur se fait de marbre, où la tête s'égare, où le luxe et le plaisir, — je ne parle même pas du bonheur, — qui passent sous vos fenêtres, vous attirent comme un abîme. Ah! Gabrielle, à celui qui m'enlèverait à ce vertige de la souffrance sans fin et du déshonneur, à celui qui, m'aimant d'un honnête amour, me proposerait de devenir sa femme, je répondrais, sans regarder ni devant ni derrière moi : « Vous êtes mon sauveur! »

D'où vient donc que j'hésite quand il s'agit de M. d'Hérelles? Te souviens-tu de lui, Gabrielle? Autrefois, à Toulon, nous le voyions souvent dans le monde. A nous autres jeunes filles, il paraissait un peu vieux. N'avait-il pas plus de quarante ans déjà? Il nous inspirait un étonnement mêlé de frayeur; nous nous contions à l'oreille les aventures et les succès qu'on lui prêtait. On le disait aimé de la belle Mme R...; nous le connaissions assez peu d'ailleurs. Il nous traitait en enfans, ne dansait jamais avec nous, et nous adressait tout au plus quelques mots bienveillans quand les circonstances l'amenaient à nous parler. Ce n'était sans doute que de l'indiffé-

rence; mais cela, de sa part, ressemblait si fort au dédain qu'il ne nous plaisait qu'à demi. Aujourd'hui il y a dans tous ses traits une bonté émue, une pitié douce qui appellent la confiance et l'affection. Il s'est conduit envers moi comme un père, comme l'ami le plus tendre. Tu le vois, je suis heureuse de parler de lui, et j'en oublie presque mon chagrin. Je suis toute troublée en me rappelant certains de ses regards, certaines intonations de sa voix. Je crois qu'il m'aime, et j'en suis fière. L'aimerais-je donc aussi? Ah! je voudrais en être sûre. Je sens bien que, si je l'épousais, je lui serais dévouée et reconnaissante toute ma vie; mais ce n'est pas en accomplissant ces faciles devoirs qu'on s'acquitte envers un homme comme M. d'Hérelles. Il faut, pour qu'il soit heureux, que la femme qu'il aura choisie l'aime de cœur et sans partage. Serais-je cette femme-là? Il y a bien longtemps, ma Gabrielle, que je n'ai songé à l'amour. J'en appelle pourtant à nos causeries d'autrefois : n'étions-nous point d'avis que le bonheur dans le mariage dépend surtout de la convenance des âges, qu'elle seule peut amener, sinon la communauté, du moins la fusion probable des goûts, des sentimens, des idées, et qu'enfin le soleil de l'amour ne saurait éclairer des mêmes rayons le commencement d'une existence et le déclin d'une autre? J'ignore si nous avions raison ou tort; mais je sais bien qu'aucun intérêt ne pouvait m'aveugler alors, et que je jugeais en toute sincérité une question qui ne me touchait pas encore. Cela seul ne doit-il pas me dicter ma conduite? Dois-je épouser M. d'Hérelles, lorsque j'ai vingt ans de moins que lui et que je serai peut-être incapable de comprendre la maturité de sa raison, l'élévation de ses vues, son expérience de la vie? Je dois résister au penchant qui l'entraîne maintenant vers moi, et auquel la pitié a peut-être autant de part que l'amour. Je ne veux point qu'il se repente plus tard de sa générosité; je ne veux point, moi non plus, obéir à cet égoïste et lâche désir de sortir à tout prix de mon isolement et de ma pauvreté.

Je te dis cela, et cependant, à la douleur que j'éprouve de renoncer à lui, je sens trop que je l'aime ou que je suis prête à l'aimer plus que je ne le croyais. Mon amie, ma sœur, tu vois tout ce qui se passe dans mon âme; conseille-moi, guide-moi, sois indulgente ou sévère selon que tu en jugeras. Ce que tu croiras que je dois faire, je le ferai.

DE GABRIELLE A LAURENCE.

Mai 1858.

Je t'ai écrit hier, Laurence. Tu sais à présent combien j'avais souffert de ton silence et quelle part je prends à la perte que tu

viens de faire. Mon enfant, il n'est point permis de désespérer de la vie quand on peut compter sur l'amitié, et désormais, n'est-ce pas? tu ne douteras plus de moi.

J'arrive à ta seconde lettre, que je reçois à l'instant, et je te donne tout de suite mon avis. Épouse M. d'Hérelles, épouse-le sans crainte. Tu l'aimes, sois-en sûre, c'est moi qui te le dis, et il serait bien difficile, s'il n'était pas heureux avec toi. Maintenant, si les conseils de l'amitié et de ton propre cœur ne t'ont pas déjà convaincue, écoute ceux de la raison. J'ai toute autorité pour te les donner. D'abord je suis ton aînée de six ans, et puis je suis mariée; j'ai donc quelque peu de cette maturité de jugement et de cette expérience de la vie que tu respectes tant chez M. d'Hérelles. Je ne te parlerai pas de la position précaire et dangereuse qui t'est réservée, si tu restes fille : tu la vois sous des couleurs tout aussi sombres que moi, et, si tu t'y résignes, c'est par un scrupule exagéré peut-être, mais que je ne saurais condamner. J'aborderai le mariage en lui-même. Il faut que je t'aime bien, ma chère Laurence, pour me décider à traiter cette question; j'ai besoin de me dire que je puis, en t'éclairant, te sauver d'un coup de tête qui te perdrait, Il est en effet des vérités tristes que l'on ne voudrait point s'avouer à soi-même et des illusions perdues sur lesquelles il en coûte de revenir. Sache, ma chère, que, pour la plupart des femmes, le mariage n'est du plus au moins que l'accomplissement d'un devoir. Nos rêves de jeunes filles, toutes les poésies de l'imagination et du cœur n'y prennent place qu'au début. Ils s'envolent bientôt, quoi qu'on fasse pour les retenir. Ce n'est, je crois, ni l'homme ni la femme qu'il en faut accuser, mais l'existence qu'ils sont forcés de mener. L'habitude s'assied entre eux au foyer domestique et préside à tous leurs actes. L'habitude est une calme divinité qui a deux masques, l'un souriant, l'autre sombre; on ne l'aime ni on ne la déteste, on s'y fait. C'est là le mot terrible, ma Laurence. Si, dans la nature, un objet qui fixe délicieusement la vue ou qui frappe agréablement l'oreille ne nous offre que des plaisirs dont la vivacité est bientôt anéantie, il en est un peu de même dans l'ordre moral. Nos peines et nos joies dépendent surtout de la comparaison que nous faisons de notre présent à notre passé. A mesure que les émotions heureuses ou tristes se répètent, cette comparaison devient moins sensible et l'impression qui en résultait s'affaiblit. Malheureusement, et c'est là le masque sombre dont je te parlais, le souvenir des premiers bonheurs subsiste en entier et nous laisse froids devant ceux que nous possédons encore. Il s'ensuit un malaise de l'âme, une involontaire aspiration vers les jouissances que l'on a entrevues ou goûtées, dont une honnête femme doit triompher, mais dont elle

ne triomphe qu'en se soumettant à son sort et par le sacrifice d'elle-même. A cette condition, le mariage offre dans la pratique de la vie des compensations relatives. On s'y sent honorée et respectée, et l'on y éprouve quelque chose de cette tranquille satisfaction du marin qui contemple, du port où il s'est réfugié, les tempêtes de l'Océan. Ceci établi, que le mariage est un état sérieux, tout à fait étranger après un temps plus ou moins long, s'il ne l'a pas toujours été, au tumulte et aux enivrements de la passion, est-il nécessaire d'épouser un homme jeune? Oui certes, mais là encore il faut distinguer. La jeunesse de caractère et de goûts vaut autant, si elle ne vaut plus, que la jeunesse des années. Tel homme est vieux à trente ans; tel autre est jeune à cinquante.

Là, tu devines que je fais un peu le procès à mon mari et le panégyrique de M. d'Hérelles. Je ne puis nier que je ne sois heureuse — dans l'acception consacrée du mot — avec Flavien, mais j'ai parfaitement noté ses transformations successives depuis le premier jour de notre mariage jusqu'à celui-ci. Un mari qui est à peu près de notre âge nous traite trop souvent en égales. Nous avons notre jeunesse, mais il a la sienne, et le sait bien. Certain de donner autant qu'il reçoit, il se contente par degrés d'un facile bonheur dont les plaisirs, s'ils ne sont pas très vifs, ne lui coûtent du moins pas de peine. Son égoïsme, sa confiance en lui, une certaine tendance à la domination, s'accommodent on ne peut mieux de ce repos calculé auquel il nous condamne avec d'autant moins de scrupule qu'il lui devient plus cher. Il y oublie trop que l'horizon du mariage est le seul qu'une jeune femme connaisse de la vie, et que cet horizon, à force d'être uniforme, peut lui paraître borné. M. d'Hérelles, pour en venir à lui, a le grand avantage de ne pas s'être marié. Il n'est plus jeune, c'est vrai, mais il n'a pas vieilli. Il a la taille svelte, l'esprit vif, la parole aimable, les manières séduisantes. Il a toujours eu besoin de plaire aux femmes et ne s'endormira jamais dans les délices de Capoue... Tiens, je ris, Laurence, mais je suis au fond sérieuse et attendrie. J'aime M. d'Hérelles pour la proposition qu'il te fait, j'aime ce noble cœur qui va d'un coup au-devant de ton isolement et qui t'offre sans hésitation deux biens inestimables, la fortune et le nom d'un honnête homme. Ne le repousse donc pas. Je me suis adressée tour à tour, tu le vois, à ton cœur et à ta raison: mais n'ai-je pas pris une peine inutile, et ne suis-je pas comme ces avocats qui s'escriment devant leurs juges pour plaider une cause gagnée d'avance? Si cela est, Laurence, dis-le-moi, dis-le-moi bien vite.

DE VICTOR A MAXIME.

Mai 1858.

Votre lettre, mon cher ami, m'a profondément ému. Je me rappelle parfaitement Mlle Laurence Rebens. C'est la plus remarquable jeune fille que j'aie jamais connue. Sa beauté avait au plus haut degré un caractère intelligent et sympathique. Moi qui ne me montrais pas aussi dédaigneux que vous à l'endroit de ces demoiselles, je l'ai souvent entendue causer. Sa conversation abondait en traits fins et spirituels. Elle réunissait, ce qui est si rare chez une jeune fille, le charme de l'adolescence et de la candeur à la grâce exquise de la femme. Tout en elle promettait pour l'avenir un mélange égal d'énergie et de tendresse. Cela se révélait d'ailleurs dans sa physionomie. Ses yeux noirs étaient doux et profonds sous leurs sourcils délicatement arqués, son front haut, légèrement bombé, et encadré de beaux cheveux. Sa bouche avait une ravissante expression folâtre et sérieuse. Hélas! je vous la retrace telle que je l'ai vue, lorsque ce jeune visage ne peignait que la confiance et la joie. Ce n'est point le portrait que vous m'en faites; mais avec le bonheur, avec votre affection, toute cette splendeur éclipsée brillera bientôt d'un éclat plus vif et plus touchant. Les malheurs qui frappent la jeunesse ressemblent aux orages du printemps, ils ne laissent d'autres traces de leur passage que la radieuse sérénité qui leur succède. Vous ne vous étiez point trompé. Je n'ai eu besoin que de lire la première moitié de votre lettre pour pressentir la pensée qui vous viendrait. Ne sais-je point de longue date les élans et la générosité de votre cœur? La meilleure preuve que vous avez raison d'épouser Mlle Rebens, c'est qu'il ne manquera point de gens pour vous blâmer. On dira que vous faites une folie. Que vous importe? Laissez dire les sots et les méchans. Une folie! D'ailleurs en est-ce une? Vous épousez une femme d'une famille honorable, admirablement douée, éprouvée par le malheur, et qui vous aimera, mon cher Maxime. De quoi vous effraieriez-vous donc, vous jusqu'à ce jour si adulé, si courtisé par les femmes? Serait-ce de votre âge? Vous le portez plus vertement que bien des jeunes gens, vous pouvez m'en croire. Ne me permettriez-vous pas de vous railler doucement à ce sujet, et l'aurais-je fait, si j'en avais eu quelque véritable motif? Mlle Rebens hésite, dites-vous. L'étonnant serait qu'elle n'hésitât pas. Avec sa nature si droite et si sincère, ne doit-elle pas, avant de se donner à vous, interroger sa conscience et son cœur? Son orgueil et sa fierté légitime ne doivent-ils pas craindre de céder au désir de reconquérir dans le monde la place qui lui ap-

partient plutôt qu'à une inclination vraie? Mais du moment qu'elle hésite, elle est à vous.

Ce sont les vœux du voyageur que je vous envoie. La *Guerrière* est en rade et sous le coup du télégraphe. Je ne saurais vous dire ce que j'ai, mais je m'ennuie et je m'attriste. Je m'attriste surtout. Il faut la première jeunesse pour être marin, pour trouver des charmes à l'inconnu, pour croire à l'inconnu lui-même. Moi, je sais trop ce qui m'attend pendant ces trois ans d'absence : de longues heures de quart entre le ciel et l'eau, des relations d'un jour qu'on oublie le lendemain, de changeans spectacles, au fond toujours les mêmes. C'est la solitude et l'isolement, et je les redoute. La pensée s'y replie trop sur elle-même, elle s'y fatigue, elle s'y use. Tenez, je vois d'ici la mer qui se brise en écume sur les rochers, n'est-ce point là le plus souvent l'image de la vie? Des efforts toujours impuissans et stériles, toujours monotones. Vous devinez que je vous écris dans une heure de doute et d'affaissement. Je vous porte envie. Vous restez à terre, vous allez avoir une famille, vous vivrez aux Chênes, dans cette belle résidence qui vous vit enfant, qui vous verra vieillard. Vous tenez à quelque chose en ce monde, tandis que je roule comme le flot, d'horizon en horizon, sans qu'aucun m'attire ou me retienne. Ah! je vous en veux en ce moment d'avoir donné votre démission. Vous partiriez peut-être avec moi, et je partirais joyeux. — Et vous, cher ami, si vous étiez toujours marin, vous ne seriez pas exposé aujourd'hui à vous marier. C'est égal, je vous embrasse, et depuis votre lettre je vous aime plus encore que par le passé.

DE MADAME D'HÉRELLES A MADAME DORVON.

Août 1861.

Il n'y a guère que deux mois que je t'ai écrit, ma chère Gabrielle. C'est bien peu de temps, et tu vas te demander comment il se fait que tu reçoives si tôt une lettre de moi. D'ordinaire en effet nous nous écrivons bien plus rarement; par une raison toute simple, nous sommes heureuses. Il en est de l'histoire des femmes comme de celle des peuples, le bonheur, au livre de leur vie, se résume en pages blanches. Ne va pas croire cependant que j'aie quelque malheur à t'annoncer, non. Je t'écris seulement ce que j'éprouve, afin de bien m'en rendre compte à moi-même. C'est quelque chose dont tu ne te doutes guère, de très singulier peut-être, mais à coup sûr de fort irritant.

Te rappelles-tu la lettre que tu m'as écrite pour me décider à épouser M. d'Hérelles? Je l'ai bien souvent méditée. Tu t'adressais

d'abord à mon cœur, car tu avais deviné avant moi que j'aimais Maxime; puis tu me prêchais le mariage comme le parti le plus convenable à prendre dans la vie d'une femme. Tu avoueras que, si tes argumens étaient décisifs, ils n'étaient nullement encourageans et tout à fait dénués de poésie. Aussi, une fois mariée, j'ai eu peur, et j'aurais voulu ne rien savoir de tout ce que tu m'avais dit. Quelque éloge que tu m'eusses fait de M. d'Hérelles, j'étais malgré moi à l'affût de l'inévitable et triste transformation qui, selon ce que tu m'avais annoncé, devait s'opérer en lui. Tu jugeras donc de ma surprise et de ma joie quand je ne vis se produire rien de semblable. Si la destinée des époux est, comme le disent les poètes, de descendre ensemble le fleuve de la vie, j'ai vogué sous un beau ciel à travers des sites enchanteurs et toujours nouveaux. Je n'ai point même ressenti au départ, — tu es femme, et tu me comprendras, — cette émotion mêlée d'étonnement et d'hésitation que subissent souvent les jeunes filles et qu'elles ont besoin d'oublier plus tard. J'étais tellement en plein courant de bonheur que je ne m'imaginais point avoir quitté la rive, et si l'image de ma pauvre mère ne me fût restée, j'aurais perdu tout souvenir de mes années de misère. Dès les premiers temps de mon mariage, il m'a semblé que j'avais toujours passé mes étés aux Chênes, mes hivers à Paris, et que j'avais toujours eu les beaux chevaux qui me mènent au bois. Parfois, il est vrai, au milieu d'une fête, je cherchais doucement mon mari du regard. Ce n'était point de ma part une reconnaissance banale qui s'attachât à le payer ainsi des prévenances qu'il avait pour moi, du luxe dont il m'entourait. Je songeais trop qu'il m'avait non-seulement donné son cœur, mais développé mon intelligence, qu'il m'avait initiée à toutes les élégances, et que je lui devais d'être la femme brillante et distinguée à laquelle s'adressaient tant d'hommages. Chose étrange, j'étais presque jalouse de lui. Je me disais que, puisque je l'aimais, d'autres pouvaient l'aimer aussi. En outre, j'avais pour lui je ne sais quelle crainte et quel respect. C'est que Maxime est vraiment un homme supérieur. Quand on est jeune fille et quelque peu jolie, on a volontiers de soi une très haute opinion. A force d'en imposer à quelques jeunes gens timides et d'écouter les faciles complimens des vieillards, on s'exagère le pouvoir de ses charmes, de son caquetage; mais plus tard, si l'on aime son mari et surtout si ce mari est un homme remarquable, la vie change complétement d'aspect. On comprend combien il est difficile de se mettre à la hauteur de cette affection que les grâces de la jeunesse vous ont si promptement acquise. Spirituelle peut-être et bien douée, mais à demi instruite et inexpérimentée, on est bien loin de cet homme qui sait tout de la vie, qui en a sondé tous les

problèmes. On s'avoue inférieure à lui, même dans le monde des sentimens où nous prétendons cependant régner en souveraines. Chez nous en effet cette naïve poésie des impressions et des désirs se formule à peine, ne se traduit qu'en aspirations vagues, essaie tout au plus son vol, tandis que chez l'homme elle est sûre de son langage, abonde en images vraies et justes, et, débarrassée d'entraves, plane de haut sur tous les sujets. Alors, ma chère Gabrielle, on devient, comme je le suis devenue, l'humble écolière de cet homme, et l'on s'estime heureuse si l'on s'aperçoit qu'il vous juge chaque jour plus digne de lui par le caractère et par l'intelligence. Voilà le but que je m'étais fixé et que je crois enfin avoir atteint, car Maxime, en même temps qu'il me chérit comme sa femme, semble voir en moi une compagne et une amie.

Que te manque-t-il donc! vas-tu t'écrier. Ah! voilà, c'est du commencement de l'hiver dernier que date le singulier malaise auquel j'ai eu beaucoup de peine à assigner une cause. Après m'être interrogée avec soin, j'ai découvert que j'étais coquette, non point de cœur, non point de tête, mais par curiosité, comme Ève a pu l'être lorsqu'elle voulait savoir s'il n'existait pas de plus grand bonheur que celui dont elle jouissait avec Adam dans le paradis terrestre. Non, je vais trop loin; je ressemble plutôt à ces amateurs passionnés des belles productions de l'art qui, après avoir longtemps convoité un chef-d'œuvre, le possèdent enfin. Ils en jouissent d'abord avec délices et ne se lassent point de l'admirer; puis le doute les gagne, et ils se prennent à penser que ce n'est peut-être point encore l'idéal qu'ils poursuivaient. Alors, afin de mieux constater la valeur de leur trésor, ils le comparent dans des investigations nouvelles, avec anxiété et même avec injustice, à tout ce qu'ils rencontrent d'extraordinaire ou de beau. Pour moi, ce chef-d'œuvre est mon mari. Je lui en veux presque du culte que je lui ai voué, et je me révolte en riant contre la fascination qu'il exerce sur moi. Autrefois j'eusse fait cause commune avec ces Athéniens qui exilaient Aristide. C'est triste à dire, mais j'ai comme la nostalgie du bonheur. Je serais satisfaite de trouver à quelqu'un des hommes qui m'entourent une qualité que mon mari n'ait pas. Vois-tu, Gabrielle, s'il m'est permis de glisser un mot sérieux dans ce badinage, il serait à désirer qu'un chagrin quelconque menaçât parfois de nous enlever à la félicité dont nous avons trop pris l'habitude, afin de nous la faire estimer à son juste prix.

Je ne serais pas étonnée que Maxime se fût aperçu de ce bizarre état de mon esprit, car il s'est prêté tout cet hiver avec une bonne grâce parfaite à l'épreuve que je voulais tenter sur lui. Dès que j'avais paru distinguer quelqu'un dans le monde qui m'entourait, il

ne manquait jamais l'occasion que pouvaient lui offrir les causeries de salon d'attaquer au défaut de la cuirasse le chevalier de mon choix. Souvent même il se contentait de mettre mes grands hommes aux prises les uns avec les autres, et il suffisait de ce combat pour que leur prétendue invulnérabilité ne fût plus que néant à mes yeux. J'étais parfois si dépitée que je m'attachais, pour la faire triompher, à une qualité purement extérieure; mais là encore Maxime avait le dessus. A moins de lui faire un crime, ce qui eût été absurde, de n'avoir plus vingt ans, il était l'homme le plus élégant de ton, de mise, de manières, et, pour descendre à des enfantillages, quand il valsait avec moi dans l'intimité, le meilleur danseur que je connusse. On dirait qu'il tient à honneur de sortir victorieux des tentatives vraiment folles où je l'engage, et je viens de m'apercevoir que je jouais un jeu méchant et dangereux. On a fait grand bruit dernièrement du mérite de *sporstman* du comte de V... En me promenant à cheval aux Chênes avec Maxime, je lui parlais avec un peu d'insistance taquine d'un fossé très large que le comte avait franchi. Justement il y avait devant nous, non point un fossé, mais un mur en pierres sèches de près de deux mètres de haut, un vrai casse-cou. Maxime, sans me répondre, fit un temps de galop, rassembla son cheval, l'enleva et disparut de l'autre côté du mur. Je le rejoignis par une coupure, mais j'étais pâle, tremblante et honteuse de moi.

Après cette longue lettre que je viens de t'écrire, je ne sais encore que conclure. Il y a dans l'Arioste, au pays fabuleux où il place les aventures de ses héros, un grand et vilain géant qui sort chaque matin de son château pour détrousser ou rançonner les voyageurs. De preux paladins viennent combattre ce brigand; mais le géant est aussi un enchanteur, et c'est en vain qu'on le taille en pièces à grands coups d'épée. Toutes les parties de son corps se rejoignent un moment après qu'on les a séparées : les jambes et les bras se rattachent au tronc, la tête se replace d'elle-même sur les épaules. Le seul moyen de s'en emparer est de lui arracher un cheveu caché au plus épais de sa rousse chevelure. Eh bien! sur la tête de la plus jolie et de la meilleure des femmes, blonde ou brune, il est un cheveu que l'on appelle plaisamment le cheveu du diable, car c'est celui que le malin tire quand il veut nous entraîner à quelque folle aventure. Il faudrait m'arracher ce cheveu-là; mais j'ignore malheureusement où il se trouve. Aide-moi donc à le chercher. A nous deux, nous réussirons peut-être.

P.-S. Dis-moi donc si ton mari est entièrement rétabli; ta dernière lettre m'a laissé quelques inquiétudes sur sa santé. Rassure-moi tout à fait.

DE GABRIELLE A LAURENCE.

Août 1861.

Laurence, je n'ai que le courage de t'écrire ces quelques lignes. Je viens de perdre mon pauvre Flavien. Je suis toute seule, toute désespérée. Je sais maintenant combien je l'aimais. Faut-il donc que la mort rompe les liens qui nous étaient chers pour que nous comprenions à quel point ils étaient serrés? Je regrette cet homme excellent, si tendre pour moi, si heureux de mon bonheur. Je te quitte pour retourner près de lui, pour le voir encore. Il me semble qu'il va me parler. C'est une chose affreuse que la mort. Elle est là présente sous les yeux, qu'on ne se résigne pas à y croire. Que ne t'ai-je avec moi pour me jeter dans tes bras et y pleurer avec moins d'amertume!

DE LAURENCE A GABRIELLE.

Août 1861.

Quand cette lettre t'arrivera, rien ne te retiendra plus chez toi. Laisse donc ta maison, où tu rencontres à chaque pas les plus cruels souvenirs. Viens près de nous, Gabrielle. Nous tâcherons, par nos soins, d'adoucir ta douleur. Tu ne peux douter de notre amitié, n'est-ce pas, et particulièrement de toute l'affection de ta Laurence?

DE VICTOR A MAXIME.

Janvier 1862.

Je vous écris de Bourbon, mon cher ami. Nous attendons notre relève au premier jour, et nous allons rentrer en France. J'irai vous voir. Je veux, ne fût-ce qu'en marin qui passe vite, être témoin de votre bonheur. Si ce bonheur pourtant allait me décider à me marier! Il opérerait là une vraie conversion, je vous jure. Il serait temps d'ailleurs. Songez que j'ai bientôt trente-cinq ans. Mais à qui dis-je cela? à vous, qui vous êtes marié à quarante-trois et qui êtes heureux! Il est vrai que vous êtes, que vous resterez éternellement jeune, tandis que moi j'ai beaucoup de cheveux blancs et plus de rides encore au caractère qu'au visage. Ces trois ans se sont écoulés tels que je les prévoyais : un exil en plein océan et sur des côtes sauvages. Je ne sais plus rien de la vie ni du monde. J'ignore s'il existe encore des femmes. Je me remettrai entre vos mains, et vous essaierez de faire quelque chose de moi; mais je doute fort que vous y réussissiez.

En tout cas, mon cher d'Hérelles, à bientôt. Il est possible que je vous paraisse très changé; mais ma vieille amitié pour vous sera du moins toujours la même.

II.

Au printemps de 1862, par une des plus belles soirées du mois de mai, M. d'Hérelles et Laurence, Victor et Mme Dorvon étaient réunis aux Chênes. Assis sur l'esplanade du château, non loin d'épais massifs de fleurs, ils jouissaient avec délices de la fraîcheur embaumée qui avait succédé à l'accablante chaleur du jour. Devant eux s'étendaient les profondes charmilles du parc; puis, au-delà de ces charmilles, par une échappée que ménageait la majestueuse allée de chênes d'où le château avait reçu son nom, apparaissait, tout argentée des rayons de la lune, la nappe d'eau d'un vaste étang. La nuit venait, une de ces nuits calmes et sereines qui disposent l'âme au *far niente* du bonheur ou la jettent dans le trouble mélancolique des regrets. Victor racontait quelques épisodes de ses voyages, et ses auditeurs l'écoutaient avec des sentimens divers. Mme Dorvon, légèrement inclinée en avant, lui prêtait une attention émue et souriante. De temps à autre, il s'échangeait entre elle et lui de longs et tendres regards. A certains endroits de son récit, Victor donnait à sa voix des inflexions plus douces, et par de fines pensées, par des allusions délicates, s'adressait surtout à Mme Dorvon. Celle-ci le remerciait d'un mot, d'un geste, par une expression plus caressante de toute sa physionomie. Maxime, dans une sorte d'abandon heureux, fumait son cigare et les regardait avec complaisance. Laurence était pensive. Ses yeux allaient tour à tour de Gabrielle et de Victor à son mari. Elle observait ce dernier avec impatience, et paraissait lui en vouloir de ce bien-être matériel où il était plongé. Cet examen minutieux, persistant d'un homme annonce à son égard chez la femme qui l'a aimé des préventions naissantes dont elle ne démêle point, dont elle n'ose s'avouer le motif, mais à coup sûr il lui est défavorable; puis, à l'aspect de Gabrielle et de Victor, en devinant l'entente qui existait entre eux, elle soupirait. — Ils s'aiment donc! — semblait-elle se dire. Alors, comme si, remontant vers le passé, elle se fût secrètement interrogée, elle retombait dans une plus amère rêverie. C'est que Laurence avait vu Victor venir aux Chênes avec une curiosité inquiète. Elle s'était promis de juger cet homme que son mari lui vantait si souvent; mais, mise en défiance par ces éloges mêmes, elle était d'abord plus disposée peut-être à la critique qu'à l'admiration. Ce marin qui, pendant trois années de mer, avait contracté une certaine sauvagerie de visage et de manières, que la solitude avait rendu à la fois ardent et timide, dont l'esprit était d'une originalité brusque, l'avait déroutée. Il différait essentiellement de tous les hommes

qu'elle connaissait. Certes, si elle le comparait à Maxime, il n'avait ni son élégante régularité de traits ni sa parfaite distinction : sa tête, aux cheveux coupés ras, toute hâlée par le vent et le soleil, était éclairée par des yeux pleins de flamme ; mais son corps, quoique d'une grande liberté de mouvemens, était trapu, presque gros. Victor, au premier abord, s'éloignait tellement du chevaleresque idéal de Laurence qu'elle s'était contentée de lui accorder son amitié. Ce sentiment était d'autant plus naturel que les premiers soins du marin avaient été pour Gabrielle. Peu à peu toutefois l'opinion qu'elle s'était formée à l'égard de Victor avait changé : par instans elle avait surpris en lui cette magie du regard où revivent toutes les émotions de l'âme et la séduction d'une voix sympathique et vibrante. Elle s'était aperçue qu'il avait une instruction aussi variée qu'étendue, l'imagination poétique, un caractère énergique et fier. Pendant cette soirée, en voyant éclater en lui tant de jeunesse et de séve, elle l'appréciait enfin à sa valeur et s'étonnait de s'être jusque-là ainsi trompée. Elle souffrait presque de n'être rien pour cet homme que grandissait encore à ses yeux son amour-propre froissé. En ce moment, Maxime, qui tenait à faire briller son ami, le priait de raconter une belle action accomplie par lui, et qu'il omettait à dessein. Il s'agissait d'un matelot blessé que, lors d'une affaire assez chaude où l'on battait en retraite, Victor avait relevé sur le champ de bataille et rapporté jusqu'au camp.

— Et, dit Victor en terminant, il était temps que j'arrivasse, car mon homme était fort lourd.

— Victor n'en eût pourtant rien dit, si je n'eusse été là pour l'y forcer, fit Maxime.

— C'est bien d'être modeste, dit à son tour Mme Dorvon ; mais c'est mal de priver vos amis d'une occasion de vous mieux aimer.

— Oh! dans ce cas, madame, reprit Victor, je suis bien reconnaissant à Maxime.

— Et tu as bien raison, dit Maxime en riant. — Il se leva, et, s'adressant à Laurence : — Je rentre, ajouta-t-il, et vous?

— Tout à l'heure, répondit Laurence.

Pendant que Victor terminait son récit, elle n'avait pas prononcé un seul mot. Au moment où son mari s'éloignait, elle s'écarta, les larmes aux yeux, avec un léger tremblement. Mille pensées confuses s'agitaient en elle. Souffrait-elle donc ainsi parce que le seul homme qu'elle estimât digne d'elle s'occupait d'une autre? Cela était triste et puéril. Elle s'approcha d'un rosier, et, avec un mouvement de brusquerie fiévreuse, cueillit une rose. Aussitôt elle poussa un cri et retira sa main tout ensanglantée. Au cri de Laurence, Gabrielle et Victor coururent à elle. Gabrielle enveloppa de

son mouchoir la main de son amie; mais cette fine batiste ne suffisait pas. — Je vais chercher du linge, fit-elle. Monsieur Narcy, tenez-lui bien la main et serrez-la.

Au contact de cette main blessée, une involontaire émotion saisit Victor. Laurence pleurait de colère et de douleur. — Mais comment se fait-il, lui dit Victor, que vous ayez si brusquement cueilli cette rose?

Laurence tourna vers lui un visage bouleversé, Victor comprit tout. Le sang lui afflua au cœur, il pâlit et prononça quelques mots inintelligibles. Gabrielle revenait du château et se mit à panser elle-même la main de Laurence.

Victor se retira chez lui dans un trouble extrême. Souvent, durant sa longue absence, lorsqu'il recevait des lettres de son ami, il avait songé à Mme d'Hérelles, et elle lui était apparue douée de toutes les grâces. En se rappelant cette jeune fille d'une si éclatante beauté, il se l'était représentée dans ces années de deuil qu'elle avait traversées. Que ne s'était-il trouvé là au lieu de Maxime! Dans l'isolement que lui faisaient ses lointains voyages, il avait creusé cette idée et n'avait pu s'empêcher d'envier le sort de son ami. Souvent il avait rêvé pour lui-même une femme semblable à Laurence, mais en désespérant de la rencontrer jamais. Aussi était-ce avec un serrement de cœur qu'il avait revu Mme d'Hérelles. Ce n'est point qu'il eût un seul instant songé à être aimé d'elle. Il n'imaginait pas que Laurence pût aimer un autre homme que Maxime. Il y a chez les femmes une mobilité superficielle de sentimens que les hommes soupçonnent rarement. Ils ne savent point assez que l'amour est pour elles, dans l'oisiveté de leur existence, un insaisissable Protée dont chaque forme nouvelle les séduit et les passionne, sauf, une heure après, à les laisser insensibles et froides. En outre, Victor n'eût point lutté avec Maxime, dont il avait de tout temps admis la supériorité. C'est alors qu'il avait fait attention à Gabrielle. Blonde, un peu grasse, enjouée, naïvement coquette, elle n'avait rien de Laurence. Elle ne perdait donc pas à lui être comparée. Elle ne s'était point cachée du penchant qu'elle avait pour Victor, et peu à peu celui-ci s'était pris à l'aimer. Son intimité avec la jeune femme s'était accrue chaque jour, et il s'y abandonnait avec toute la vivacité d'un cœur longtemps privé d'affection. Il goûtait à cet amour les fraîches sensations d'un plaisir qu'aucun orage ne menace. Parfois même il entrevoyait dans l'avenir une union que lui conseillaient les charmantes qualités autant que la fortune de Mme Dorvon. Et voilà que tout à coup Laurence venait à lui! Ce rêve auquel il n'avait point osé s'arrêter pouvait se changer en réalité. Devant une telle perspective, Victor reculait ébloui, presque

effrayé. En pensant à Laurence, il aurait voulu n'avoir point connu Gabrielle ou ne l'avoir point aimée.

Le lendemain, Laurence était radieuse. Depuis longtemps adulée, accoutumée aux hommages, les recherchant pour eux-mêmes et ne désirant rien au-delà, elle ne se croyait pas coupable. Elle était tranquillement rentrée en possession d'un cœur qu'on avait eu l'audace de lui disputer. Victor, embarrassé, doutait que la scène de la veille se fût réellement passée. Ne s'était-il pas mépris d'ailleurs aux paroles de Laurence? Mme Dorvon était sérieuse; Maxime était aimable comme toujours, avec une nuance d'observation peut-être. La joie expansive de Laurence, la contrainte de Victor et de Gabrielle l'inquiétaient. Cependant il fallait quelque temps pour que la situation respective des différens hôtes des Chênes se dessinât nettement. L'existence qu'ils menaient au château les mettait presque constamment en présence les uns des autres, et les obligeait à beaucoup de réserve. La soirée se prolongeait souvent assez loin dans la nuit : on se levait tard, et l'après-midi était employée à des promenades faites en commun. Maxime, qui surveillait les travaux d'exploitation de ses terres, s'absentait parfois. Soit qu'il n'eût pas de véritables soupçons, soit qu'il lui répugnât de se poser en mari ombrageux, il continua le même genre de vie. Il y avait donc de longues heures où Victor était seul entre les deux femmes. Ces heures, autrefois si courtes pour eux trois, leur étaient maintenant pénibles. Ils demeuraient silencieux, ou leur parole avait de ces réticences perfides, de ces traits acérés par lesquels se trahit l'hostilité sourde. Gabrielle cependant était la moins forte à ce combat. Victor et Laurence s'étaient tacitement alliés pour décourager en elle toute prétention. Elle s'affligea bientôt. Ne voyait-elle point s'évanouir en effet les doux projets qu'elle avait conçus? Libre comme elle l'était de son cœur et de sa main, elle avait pensé à les donner à Victor. Tout l'avait charmée en lui, sa physionomie mâle, l'énergie de son caractère, jusqu'à ce besoin d'affection qu'il confessait avec simplicité et qu'elle s'était flattée de satisfaire. Hélas! elle n'avait été pour lui que le caprice de quelques jours et en était tristement humiliée; mais elle aussi se félicitait de ne s'être point déclarée et surtout de n'avoir rien dit à Laurence. Elle pouvait du moins, sans que sa dignité fût compromise, laisser le champ libre à ces amans. Elle le fit, mais non sans souffrir. Ses regrets, son chagrin, trop souvent visibles malgré ses efforts, la rendaient plus touchante, et Victor, honteux de sa conduite envers elle, s'adressait ces inutiles reproches qui tourmentent, sans le ramener en arrière, un cœur épris d'espérances nouvelles.

Néanmoins, au bout de quelques jours, Victor était, ainsi que Lau-

rence, dans une situation d'esprit pleine d'incertitude et d'anxiété. Il en est du premier aveu que se font les amans comme d'un éclair dans une nuit sombre. L'obscurité qui le suit est plus grande. S'étaient-ils donc avoué qu'ils s'aimaient? Il eût fallu que, pour la seconde fois, une émotion partagée leur en donnât la certitude. Or on ne provoque pas à volonté ces heures d'épanchement où le cœur se livre. Certaines périodes de gêne et de timidité les précèdent. Une après-midi cependant, Victor et Laurence, que Gabrielle venait de quitter, étaient assis sur un banc de mousse, à l'ombre de grands arbres. Ces chaudes heures du jour amènent avec elles la langueur et le mystère. L'ardente lumière du soleil, tamisée par le feuillage, ne répandait qu'une clarté voilée. C'est à peine si l'on entendait le bourdonnement de quelque insecte ou le chant distrait d'un oiseau. Laurence brodait, et Victor, placé à ses côtés, se penchait sur son ouvrage.

Que se passait-il en eux? Ils étaient en proie à de tumultueuses pensées, leurs relations de loyale amitié s'étaient si rapidement transformées en un sentiment plus vif, mal défini encore, dont ils n'osaient prévoir les suites, à l'existence duquel ils étaient pourtant pressés de croire! Ne devaient-ils pas en effet puiser dans leur amour, — si c'était de l'amour qu'ils avaient l'un pour l'autre, — la force qui leur manquait de ne point s'inquiéter de l'avenir et de ne songer qu'au présent? Toutefois ils ne se parlaient pas et n'accusaient que par d'involontaires mouvemens, par leur silence même, le trouble profond de leurs âmes. Depuis quelques instans, le regard de Victor s'attachait à Laurence. Elle le sentait peser sur elle; mais, tremblant de le rencontrer, elle s'inclinait davantage sur sa broderie.

— Ah! je m'étais trompé l'autre soir! s'écria tout à coup Victor avec sa brusquerie naïve. Je comprends aujourd'hui que vous ne sauriez m'aimer.

Laurence, les yeux toujours baissés, ne répondit pas. Victor essaya de lui prendre la main. Elle la retira. — Vous voyez bien, s'écria-t-il.

Certes, quelques minutes auparavant, Victor n'était pas persuadé qu'il aimât Laurence; mais on ne joue pas impunément la comédie de l'amour. La défiance où il était de lui-même, le refus de Laurence, son geste subit, lui causèrent une des plus pénibles impressions qu'il eût jamais ressenties. Il se tut, et tout son visage s'altéra. Laurence releva la tête et ne supporta point l'idée de le laisser ainsi s'abattre. Les femmes ont une extrême générosité de cœur pour ceux qu'elles sont près d'aimer. Elle lui tendit la main : — Prenez-la donc, puisque vous la voulez, dit-elle. Puis, trop faible pour affron-

ter le regard du marin, épouvantée de l'émotion qui la gagnait elle-même, elle retira la main que Victor couvrait déjà de baisers et s'enfuit en courant au château.

Laurence ne revit pas Maxime sans une imperceptible rougeur, et Victor ne serra qu'en hésitant la main de son ami. Jusque-là en effet Laurence et Victor n'avaient été coupables qu'en imagination; mais depuis quelques heures ils l'étaient réellement et s'effrayaient à leur insu des résultats que leur faute pourrait avoir. Les nobles cœurs ne s'habituent point d'un seul coup à tromper, et le cri de la conscience ne s'étouffe que par degrés. Ces agitations de l'âme s'apaisent à la longue ou plutôt s'usent d'elles-mêmes en se répétant; mais au début elles se révèlent à ceux qui les partagent par une ardeur fébrile, par un désordre dont ils ne sont pas les maîtres. En les surprenant chez Victor, Laurence eut une pensée cruelle. Il la mépriserait peut-être, puisqu'il se repentait. Cette pensée l'obséda toute la nuit et lui inspira les résolutions les plus contraires. Elle voulait prier Victor de tout oublier ou se l'attacher plus étroitement encore. Quoiqu'elle ne se dissimulât pas la gravité de sa conduite, il se mêlait à ses angoisses une sensation délicieuse. Elle goûtait pour la première fois au fruit défendu avec autant de plaisir que de terreur. Jamais elle n'avait éprouvé rien de pareil pour Maxime.

Le lendemain, quand elle fut lasse de projets et de rêves, elle pensa qu'elle allait se retrouver en présence de Victor, et elle eut peur. Aussi apprit-elle avec joie qu'il était parti avec Maxime, et qu'ils ne rentreraient que le soir. C'était un répit dont elle se promit de profiter pour se tracer un plan de conduite; mais lequel? La journée se passa sans qu'elle se décidât à rien. Si ses rapports avec Gabrielle eussent été tels qu'autrefois, elle lui eût demandé conseil; mais elle n'avait plus le droit d'en agir ainsi. Mme Dorvon cependant se montrait depuis quelque temps déjà, et surtout ce jour-là, si affectueuse et si gaie, qu'elle semblait n'avoir jamais aimé Victor. Certes, si Laurence avait été abandonnée par lui, elle ne se serait pas consolée. Elle observa donc son amie, et se figura que si elle avait eu quelque attachement passager pour M. Narcy, elle était tout à fait guérie. Elle eût donné beaucoup pour que cela fût, car à mesure que l'heure avançait, elle avait un besoin plus impérieux de se confier à quelqu'un qui la guidât dans ses perplexités, qu'elle ne savait point résoudre. Une fausse honte qu'elle ne pouvait vaincre l'arrêtait encore, lorsque Gabrielle lui dit : — Tu es bien soucieuse, ma chère Laurence. Qu'as-tu?

Laurence ne put retenir ses larmes.

— Tu as un secret que tu ne me dis pas. Tu te grossis les torts

que tu as eus envers moi, et que je t'ai pardonnés. Va, je suis toujours ton amie.

Elle lui prit le bras, l'emmena sous la grande allée de chênes, et lui dit : — Eh bien?

— Gabrielle, fit Laurence en souriant à travers ses larmes, j'aime M. Narcy, et je vais te dire comment cela est arrivé.

Et Laurence fit à Gabrielle un récit complet. Mme Dorvon réprima un mouvement nerveux que son amie, appuyée à son bras, aurait pu sentir, et devint très sérieuse.

— Tu ne me réponds rien? dit Laurence.

— Mon enfant, c'est que j'aurais de trop graves paroles à t'adresser. Les circonstances seules de ton mariage te feraient un infranchissable devoir d'honnête femme de ne pas faillir, et tu es allée déjà bien au-delà d'un simple manége de coquetterie; mais tout ce que je pourrais te dire est maintenant inutile. Tu glisses sur une pente qu'on ne remonte point. Tu périras...

Ces deux derniers mots furent savamment dits, avec une intonation nette et froide qui fit frissonner Laurence. Ils terminèrent l'entretien. Le soir, quand on fut réuni, Laurence ne parla point. Heureusement pour elle, Victor et Maxime s'entretinrent de la course qu'ils avaient faite. Victor d'ailleurs, comme s'il eût compris ce qui se passait chez la jeune femme, ne chercha pas une seule fois son regard, et évita tout ce qui lui eût rappelé leur intimité. Laurence se retira de bonne heure dans sa chambre, tout entière à l'impression sinistre que les paroles de Gabrielle lui avaient laissée. Elle était déterminée à rompre avec Victor; mais par quel moyen? Il y en avait un héroïque : c'était d'avouer à son mari l'imprudence qu'elle avait commise. N'avait-il pas toujours été pour elle l'ami le plus indulgent et le meilleur? Jadis elle l'eût fait : c'est qu'alors elle était sûre de son propre cœur. Puis Maxime n'était plus à ses yeux le même qu'autrefois. Elle le voyait inquiet et soupçonneux. Au fond, avec l'injustice de la femme qui cesse d'aimer, elle le trouvait vieilli et peu en état d'écouter une pareille confession autrement qu'en maître outragé et sévère. Enfin il lui eût fallu renoncer à cet amour qui lui causait de vrais tourmens, mais de si douces jouissances, et qui la captivait par le danger même. Sous l'empire d'un insensible courant d'idées, elle s'attendrit au souvenir de Victor; elle le revit pendant le dîner, timide, respectueux, ayant l'intuition du chagrin dont elle souffrait. Avec un pareil homme, elle n'avait rien à craindre. Elle se maintiendrait avec lui sur ces limites indécises de la passion où les voluptés ne sont point coupables, et, sans tomber dans le précipice que Gabrielle, — insidieusement peut-être, — lui montrait ouvert sous ses pas, elle cueillerait les fleurs vivaces qui en paraient les bords. Elle résolut de lutter seule.

Chez Gabrielle cependant, des blessures mal fermées (car elle s'était imaginé ne plus aimer Victor) s'étaient rouvertes. Elle avait à la fois du dépit, de la colère et du chagrin. Son plan pour séparer Laurence de Victor fut bientôt arrêté, et elle ne douta pas du succès, si elle avait quelques jours devant elle. L'effroi qu'elle avait inspiré à Laurence lui donnait le temps de tout disposer et surtout de préparer Maxime au rôle important qu'elle lui réservait et qu'il devait jouer sans le savoir. L'âge avait glissé sur Maxime. C'était encore un homme d'une élégante tournure et d'une physionomie remarquable par sa jeunesse et par son feu. Il y avait alors sur ses beaux traits une ombre de mélancolie qui leur prêtait un charme de plus. Sa conversation, devenue un peu ironique, était brillante et spirituelle, et si son expérience du monde s'affirmait parfois d'une façon amère, la noblesse de sa nature se révélait par des éclairs de passion et de tendresse. Pour Mme Dorvon, qui voulait être impartiale, il était presque supérieur à Victor. Comment se faisait-il que Laurence fût tentée de le tromper? C'était là un de ces problèmes du cœur féminin auquel une des lettres de Laurence avait d'ailleurs déjà répondu. On se lasse du bonheur comme de ces belles journées de l'été qui se suivent splendides et pures, et dont on souhaiterait qu'un nuage soudain troublât, ne fût-ce qu'une heure, l'immuable sérénité.

Sûre de la conduite qu'elle avait à tenir, Gabrielle avait recouvré son entrain et sa gaîté. Elle donnait la réplique à Maxime ou l'arrêtait court par ces objections naïvement préméditées des femmes qui, décidant de tout avec leur cœur, renversent le raisonnement le plus serré. Après l'avoir tenu en échec, elle se laissait battre avec candeur, usait à son égard de délicates flatteries ou le malmenait avec une feinte rudesse. — On voit bien, lui disait-elle que les femmes ont toujours été vos très humbles servantes. Vous êtes tout désarçonné quand on vous résiste. — Si Maxime, étonné de sa conduite, la regardait avec intention pour la provoquer à des aveux plus complets, elle soutenait quelque peu son regard, puis s'en allait tantôt rieuse, tantôt confuse. Maxime n'était point cependant tout à fait la dupe de Gabrielle. Il sentait que, dans cette amabilité pour lui, il y avait bien du dépit contre Victor. Elle s'était donc aperçue comme lui des assiduités de Victor auprès de Mme d'Hérelles. Peut-être aussi prenait-elle ce moyen détourné de lui venir en aide en excitant la jalousie de Laurence. Hélas! Maxime ne croyait plus même à cette jalousie. Il voyait avec douleur que cette fois sa femme s'éloignait réellement de lui. Quant à la disputer à ce rival, il n'y songeait pas. Les hommes qui ont eu de vrais succès auprès des femmes sont sincères vis-à-vis d'eux-mêmes. Ils savent trop qu'avec elles les plus séduisantes qualités ne prévalent point contre

un engouement subit. Elles ne voient alors que l'homme qui leur plaît, et c'est à peine si quelque circonstance décisive, en les persuadant de sa nullité ou de son manque de cœur, suffit à les en détacher. Or Maxime ne pouvait se flatter qu'aucune épreuve de ce genre réussît contre Victor. Il lui restait à le congédier, mais c'était confesser sa propre infériorité. C'était remplacer chez Laurence, par un rappel à la stricte observation de ses devoirs, l'affection libre et l'admiration qu'elle avait eues jusque-là pour lui. Il attendait donc avec anxiété le moment où il ne croirait plus possible d'agir autrement et voulait espérer que ce moment ne viendrait pas; mais cette situation, fort dangereuse pour un mari et singulière pour Maxime, qui ne l'avait jamais subie, lui était très dure. Mme Dorvon se conduisit à l'égard de Maxime avec une habileté toute féminine. Elle reconnut que cet homme, qui avait longtemps goûté les joies profondes, mais un peu sévères de la passion, serait surtout séduit par un commerce de galanterie aux allures tendres et faciles qui ne solliciterait que son esprit et sa vanité. Elle suivit admirablement d'abord ce plan qui dénotait sa parfaite liberté de cœur. Elle mit à point précis dans sa toilette, dans ses mouvemens, dans les changeantes expressions de sa physionomie, la hardiesse et la grâce qui devaient la rendre irrésistible. Il est rare néanmoins que de ces luttes de sentiment, si courtoises qu'elles soient, on sorte sans blessures. Le triomphe de Gabrielle était complet, mais elle n'y fut pas aussi insensible qu'elle se l'était promis, et en eut à Maxime quelque reconnaissance. L'intimité à laquelle ils s'étaient conviés prit le caractère particulier de cette sympathie qui, par les rêves qu'elle évoque, par les désirs qu'elle fait naître, touche de si près à l'amour. Si on leur eût dit qu'ils s'aimaient, ils eussent refusé de le croire, et parfois cependant ils confondaient leurs pensées, ils échangeaient d'ardens regards, comme s'ils le croyaient. Ils ne se doutaient pas que le moment approchait où chacun d'eux, pour son propre compte, serait pris au piége de cette coquetterie dont il aurait tenté de recueillir les avantages sans en courir les périls.

Un matin ils étaient partis à cheval pour une assez longue excursion aux environs du château. Les incidens de cette promenade où plusieurs fois, dans des passages difficiles qui les forçaient à mettre pied à terre, Maxime soutint Mme Dorvon, le repas improvisé qu'ils firent dans une ferme, cette solitude à deux loin de tout regard, les avaient plus étroitement unis qu'ils ne l'avaient encore été. Quand ils se retrouvèrent à l'entrée des grandes avenues du parc, ils eurent le regret de cette journée si rapidement écoulée. D'un commun accord, ils ralentirent l'allure de leurs chevaux. Mme Dorvon avait dénoué les brides de son chapeau de paille, et ses beaux cheveux

blonds, un peu dérangés, encadraient son visage, que la rapidité du trajet avait animé et qu'alanguissaient pourtant de secrètes émotions. Maxime l'admirait, et elle en était heureuse; mais bientôt elle se cacha derrière un gros bouquet de fleurs des champs qu'elle tenait à la main. Maxime alors se pencha vers elle. — Ah! que c'est mal! lui dit-il; ôtez ces fleurs qui vous cachent, ou plutôt donnez-les-moi : je les garderai comme un souvenir de ces belles heures qui ont fui trop vite.

— Soit, répondit-elle en lui tendant le bouquet, pourvu que vous ne me regardiez plus comme tout à l'heure.

Cependant les chevaux avaient continué de marcher sans bruit sur l'épais sable jaune de l'avenue. Maxime et Gabrielle s'avançaient donc silencieusement, lorsque tout à coup Victor et Mme d'Hérelles débouchèrent d'une allée transversale. Eux aussi marchaient doucement l'un près de l'autre en causant à voix basse. En se rencontrant de la sorte à l'improviste, tous les quatre s'arrêtèrent. Maxime rendit son bouquet à Gabrielle; Victor s'éloigna de Laurence. Ils essayèrent de composer leurs visages, mais trop tard pour qu'ils ne se fussent devinés. Ce fut une révélation d'autant plus complète qu'ils l'avaient moins prévue. Ils avaient en effet espéré devenir coupables à l'insu les uns des autres, et s'étaient flattés que ceux qu'ils oubliaient ou trahissaient seraient plus lents ou moins hardis à les imiter. L'arrivée de quelques serviteurs qui venaient chercher les chevaux de M. d'Hérelles et de Mme Dorvon les enleva heureusement à leur embarras. Victor s'approcha de Mme Dorvon et l'aida à descendre. Maxime et Laurence ne se parlèrent pas. Ils rentrèrent ensemble au salon, où ils restèrent seuls quelque temps. Laurence chantait à demi-voix et arrangeait les fleurs d'une jardinière; Maxime se promenait en fouettant son pantalon du bout de sa cravache. Ils se regardaient parfois à la dérobée, mais détournaient aussitôt les yeux. Ils étaient mécontens et honteux d'eux-mêmes. Leur affection avait été si vraie, ils avaient toujours eu l'un dans l'autre une si grande confiance qu'ils étaient pris au dépourvu par ce désaccord soudain. En ce moment, un mot de Maxime eût jeté Laurence dans ses bras; mais ce mot, il ne le dit pas. Faire un pas vers Laurence, c'était sacrifier Mme Dorvon, et il ne pouvait s'y résoudre. Mme d'Hérelles ne s'abusa pas sur l'attitude de son mari. En démêlant les secrètes pensées de Maxime, elle fut froissée dans son orgueil autant que dans son amour; mais d'avance aussi elle se vit justifiée de toute faute qu'elle pourrait commettre par l'infidélité qu'il méditait, dont il était peut-être déjà coupable. Irritée et jalouse, ayant pour la première fois à douter de son mari, l'estimant moins et malgré cela tenant à lui davantage, elle tourna avec une

sorte de fièvre toutes ses pensées vers Victor. Dès lors cependant elle allait voir en lui moins l'amant qu'elle avait rêvé que l'homme qui devait l'aider à se venger de Maxime.

Entre Victor et M[me] Dorvon, il ne pouvait y avoir de pareils combats. Une tendresse pleine et puissante, cimentée par de longues années de bonheur, n'avait point poussé dans leurs cœurs d'assez profondes racines. Néanmoins ils étaient en proie à un malaise extrême. Ils avaient cherché à s'oublier, ils avaient cru un instant y avoir réussi et constataient maintenant qu'ils avaient trop présumé de leurs forces. Ils s'étonnaient des singuliers mouvemens de plaisir et de souffrance qu'ils avaient en présence l'un de l'autre. A quoi bon ces souvenirs d'un passé dont ils s'étaient volontairement séparés par des affections nouvelles? Est-ce que l'amour de Laurence, de cette femme si remarquable par son esprit, son élégance et sa beauté, n'était pas de nature à remplir tout entier le cœur de l'homme qu'elle avait distingué? Et l'entraînement de Maxime, de cet homme si renommé pour ses succès et si habile appréciateur du mérite d'une femme, ne suffisait-il pas à cicatriser chez M[me] Dorvon de légères blessures d'amour-propre? Assurément cela devait être. Victor et Gabrielle étaient donc heureux. Ils s'estimaient tels, et pourtant gémissaient de leur bonheur. Ils étaient semblables à ces exilés qui, même au sein des plaisirs et dans un pays enchanté, regrettent la patrie qu'ils ont perdue et qu'ils doivent renoncer à revoir.

Quoi qu'il en fût de ces instinctifs remords, de ces révoltes de la conscience contre des joies coupables, Maxime et Victor, Gabrielle et Laurence persistaient dans la voie tortueuse où ils s'étaient engagés. Cet abîme paré de fleurs les attirait. On eût dit qu'ils ne voulaient point perdre le bénéfice de ce qu'ils avaient déjà fait de mal. Ils étaient repentans de leur faute, mais séduits par elle. On ne se repent vraiment en effet que de la faute accomplie, quand les plaisirs en sont épuisés et qu'elle ne laisse après elle que le vide et les déceptions. Ils s'observaient du reste avec un soin excessif. Tout les y invitait : le respect des convenances que les gens de mœurs polies n'abdiquent jamais, une certaine pudeur dans la préparation même d'une œuvre de perfidie, et surtout peut-être, s'ils s'avançaient imprudemment, la crainte d'être frappés en retour dans leurs attachemens les plus profonds, les plus sincères. Situation étrange! Ils n'étaient plus sous le charme de ces caprices d'imagination, de ces fantaisies de sympathie qu'ils avaient d'abord caressés; ils n'avaient plus de curiosités tendres ou coquettes, ne faisaient plus sur eux-mêmes de mélancoliques retours. Loin d'eux était le temps où, sur le seuil de l'infidélité, incertains encore de ce qu'ils feraient, ils avaient tous les plaisirs, toutes les frayeurs de l'inconnu. Depuis le

jour où ils s'étaient trahis les uns aux yeux des autres, ils se livraient une véritable lutte. Chacun d'eux songeait moins à aimer qu'à se venger de celui qu'il avait délaissé, qui le délaissait à son tour. On eût dit également que, sur ce dangereux terrain, ils s'efforçaient avec une cauteleuse prudence de se gagner de vitesse, afin d'avoir le temps de revenir sur leurs pas et de rendre impossible à ceux qu'ils redoutaient la conduite qu'eux-mêmes auraient tenue. Aussi, s'épiant d'autant plus qu'ils cherchaient davantage à se tromper, ils ne sortaient que rarement, ne se quittaient qu'à peine, et se fussent créé une existence intolérable de surveillance et de gêne, s'ils n'eussent eu leur parti pris de dissimulation et de patience. Ils attendaient une occasion qui leur donnât quelques heures de liberté pendant lesquelles, s'ils n'obtenaient pas pour leurs égoïstes visées un dénoûment dont ils avaient peur presque autant qu'ils le désiraient, ils pourraient du moins sortir de l'état d'incertitude et de souffrance où ils se débattaient. C'était là pour eux une impérieuse nécessité, car, en doutant des sentimens qu'ils ressentaient, ils en étaient venus à douter de ceux qu'ils inspiraient. Cette occasion qu'ils recherchaient avidement, la fête d'un village voisin la leur fournit.

La fête de ce petit village de Saint-Zéphyrin était en réputation. Il y avait le soir un bal champêtre auquel on venait assister de plusieurs lieues à la ronde. Les années précédentes, M. et Mme d'Hérelles s'y étaient déjà rencontrés avec quelques châtelains des environs. Les habitans des Chênes convinrent d'y aller. Plusieurs jours à l'avance, on affecta de parler de ce bal. C'était là un terrain de conversation neutre que l'on s'empressait d'adopter. On s'égayait de confiance à la pensée du spectacle et des réjouissances qu'offrirait Saint-Zéphyrin; mais tous au fond, Victor et Maxime surtout, en se proposant d'y aller, avaient un dessein arrêté.

Le jour de la fête arriva. Dans l'après-midi, Maxime saisit un moment où il était seul avec Gabrielle. — Il faut absolument que nous nous voyions ce soir, lui dit-il.

Mme Dorvon, distraite, répondit presque machinalement : — Comment ferons-nous?

— Nous choisirons pour nous dérober le moment le plus animé du bal. Personne alors ne remarquera notre départ, et nous reviendrons à pied aux Chênes.

— Est-ce sage? est-ce bien? murmura lentement Gabrielle.

Elle semblait, en parlant ainsi, moins émettre une objection qu'obéir à d'intimes préoccupations.

Ce ton singulier avertit Maxime, qui reprit avec amertume : — Hélas! Gabrielle, je vous devine. Tenez-vous donc tant à l'amour de Victor, et puisque vous hésitez maintenant, votre conduite envers moi n'a-t-elle été qu'un jeu cruel?

Gabrielle ne répondit pas à cette question, mais elle fixa un clair regard sur M. d'Hérelles. — Et à vous, lui dit-elle, votre femme vous est-elle donc indifférente?

Ces quelques mots causèrent à Maxime une sensation aiguë et froide. Ainsi Mme Dorvon prévoyait comme lui que, pendant leur absence, Laurence et Victor seraient libres. Maxime ne pouvait lui apprendre qu'en priant quelques amis d'accompagner Laurence le soir de la fête, il avait pris autant qu'il dépendait de lui ses mesures contre un tel danger : c'eût été lui dire que, sans cette précaution, il ne se fût point risqué là où il voulait l'entraîner; seulement ce qui ressortait du maintien et du langage de Mme Dorvon, c'est que, de son côté, elle ne voulait point laisser seuls Mme d'Hérelles et Victor. Maxime n'était donc pas aimé d'elle, comme il l'avait cru. Une double jalousie le mordit au cœur : il se vit à la fois trahi par sa femme et par Gabrielle; mais en ce moment il tenait plus à cette dernière qu'à Laurence. En se voyant presque déchu de ses espérances, il se sentit sous l'empire d'une convoitise haineuse et prête à tout. Aussi voulut-il engager irrévocablement Gabrielle. Il s'inclina vers elle et lui dit d'une voix vibrante : Je n'aime que vous. — Il est rare que l'accent de la passion chez un homme supérieur qui s'exprime moins en suppliant qu'en maître n'intimide point les femmes. Dans la naïveté de leur amour-propre, elles sont sensibles à ces sacrifices qu'on leur propose, si exagérés qu'ils soient. Ne sont-ils pas un hommage à leur empire et à leur beauté? Puis pour qui s'obstinait-elle à résister? Pour un ingrat qui n'hésiterait sans doute point à la tromper, à qui de tels scrupules seraient inconnus. Dans l'agitation où elle était, cette pensée de représailles la domina tout entière. Elle prit d'un geste brusque la main de Maxime et la lui serra avec force. — Eh bien! oui, dit-elle, à ce soir!

Et aussitôt, confuse et tremblante d'émotion, elle s'éloigna rapidement.

La même scène à peu près s'était passée entre Laurence et Victor; mais à mesure que Victor la pressait davantage, les doutes de Laurence augmentaient. Sa position n'était pas celle de Mme Dorvon : elle n'était pas libre de fait, si elle croyait l'être de cœur. Elle était liée non-seulement par ses devoirs envers son mari, mais par son passé tout entier. Allait-elle donc, dans quelques heures, payer par l'ingratitude et la trahison le dévouement et la générosité de Maxime? Les terribles paroles que Gabrielle lui avait dites autrefois retentissaient à ses oreilles. Elle ne se souvenait que trop de l'arrêt qu'avait porté la jeune femme. Succomberait-elle donc? Indignée contre elle-même, rougissant de donner raison à sa rivale, elle appelait toutes ses forces à son aide, et en quelque sorte les

sentait venir. Si douces que lui fussent les paroles du jeune homme, elle écoutait aussi cette autre voix de l'orgueil et de l'honneur qui s'élevait en elle. Elle se fortifiait par l'idée même du renoncement qu'elle s'imposait, et jugeait Victor assez grand pour la comprendre et pour se soumettre au sacrifice qu'elle allait réclamer de lui. Victor, la voyant sérieuse et pensive, devança le coup. Il cessa ses protestations et ses prières et lui dit : Vous ne m'aimez plus!

— Oh! fit Laurence.

Son visage se contracta si violemment que Victor s'en émut.

— Je vous aime, reprit-elle; mais vous ne pouvez exiger que j'aille au-delà de cet aveu. Je ne le dois pas, et, puisque vous m'aimez, vous ne devez point vouloir que j'oublie ce que mon mari a fait pour moi. Je veux rester digne de vous, et je ne le serais plus.

Ses traits étaient empreints de tant de noblesse, tout en elle accusait une telle confiance dans la loyauté de Victor que celui-ci n'eut qu'un mot à répondre : — Ah! je souffre trop, il faut que je parte.

— Eh bien! oui, fit résolûment Laurence.

— Je partirai, dit-il en courbant la tête.

Ils se turent comme accablés de la courageuse résolution qu'ils venaient de prendre. Il semblait qu'elle leur pesât et qu'ils cherchassent s'il ne pouvait pas y avoir quelque accommodement avec cette extrémité. Enhardi par la mélancolie de Laurence, Victor regarda tendrement la jeune femme et lui dit : — Laurence, puisque je dois partir, pourquoi me refuseriez-vous maintenant cette dernière entrevue que je vous demandais pour ce soir? Nous ne nous verrons seuls que pour nous faire nos adieux; mais au moins je ne partirai pas en étranger. Je pourrai, une seule fois dans ma vie, vous serrer sur mon cœur. Vous savez bien que je vous obéirai en toute chose et que vous n'avez rien à redouter.

— Vous me le promettez?

— Je vous le jure.

— Je le veux bien alors, dit-elle.

C'était là un compromis que Laurence envisageait sans crainte. Victor seul en entrevoyait les conséquences possibles; mais fatigué de remords, d'indécision et de lutte, gagné par une sorte de vertige, il ne voulait plus que marcher à une solution, quelque fatale qu'elle pût être.

Maxime survint au moment où Victor, en se retirant, saluait Mme d'Hérelles. Il ne dit rien à sa femme, et Laurence, sûre d'elle-même et se croyant sûre de Victor, n'eut aucun de ces pressentimens qui l'eussent autrefois portée à se confier à son mari.

Quelques instans avant le dîner, Victor rencontra Gabrielle dans

le parc. Elle était assise sur un banc et pleurait. Elle n'aperçut Victor que lorsqu'il fut auprès d'elle, mais ne cacha pas ses larmes.

— Vous pleurez? lui dit-il.

— Oui, j'ai des chagrins.

— Lesquels?

Ce fut au tour de Gabrielle, toute prête à parler, de l'interroger des yeux; mais Victor n'ajouta rien. Alors à quoi bon lui répondre, puisqu'il ne paraissait pas vouloir la comprendre? — C'est peu de chose, dit-elle en se levant et en essuyant ses yeux. Rentrons, on nous attend.

Le dîner fut triste et froid. La conversation passait sans transition d'un sujet à un autre, interrompue par de longs silences. Les paroles hâtives, dites au hasard, dissimulaient mal la crainte et l'anxiété. Après le dîner, on alla dans le parc. Il fallait tuer le temps, c'était là le difficile. La fête du village ne devait en effet commencer qu'à dix heures. A l'extrémité de la grande avenue des Chênes, on s'arrêta sur les bords de l'étang à contempler les sombres massifs du parc, dont l'aspect imposant et grave était en harmonie avec les pensées de chacun. Entouré de tous côtés par des saules magnifiques, dont les branches retombaient en pleurant, l'étang formait un véritable lac. L'eau, d'un vert glauque, stagnante, moirée çà et là de bandes de lumières, s'assombrissait à l'approche de la nuit. Il y courait à peine une brise humide, et de légères vapeurs s'en élevaient. Une barque, attachée à un pieu, se balançait près de la rive. C'était un bateau à fond plat et en assez mauvais état. Il n'avait point été réparé, car Maxime, voulant profiter des larges dimensions de l'étang, qui permettaient d'y naviguer à la voile, avait commandé à Paris un canot à quille que l'on attendait de jour en jour. — Pourtant, dit Maxime après avoir donné ces détails à Victor, cela ne doit pas nous empêcher de faire une promenade sur l'eau.

La proposition fut accueillie avec empressement. C'était le moyen de se soustraire à une contrainte de plus en plus gênante. Laurence se plaça au gouvernail, Gabrielle alla s'asseoir tout à l'avant du bateau. Les deux femmes s'isolaient l'une de l'autre. Maxime et Victor se mirent aux avirons. Les avirons, munis de longues poignées à contre-poids, n'étaient pas disposés sur la même ligne. Maxime prit le poste le plus voisin de Gabrielle, bien qu'il dût en ramant lui tourner le dos. Victor, à l'aviron de l'arrière, avait Laurence devant lui. Ils ramèrent d'abord avec lenteur; mais l'exercice les anima bientôt. Peut-être aussi étaient-ils heureux de donner le change par ce déploiement de forces physiques aux pensées qui se pressaient en eux. L'embarcation glissait rapidement sur l'eau

quand, dans un effort plus violent que fit Victor, le tolet de son aviron se rompit. Victor fut emporté en arrière par la secousse, et la rame lui sauta des mains. On n'eut pas de peine à la repêcher; mais, comme il n'y avait pas de tolet de rechange, elle ne put être qu'imparfaitement fixée au tronçon qui restait. Ce n'eût été là qu'un très léger accident, si presque en même temps Maxime ne se fût aperçu qu'une planche à demi pourrie se détachait du fond. Il la maintint avec ses pieds, mais l'eau entrait déjà par les fissures. On était alors au milieu de l'étang : Maxime s'inquiéta. Ce n'était pas que l'étang fût profond, mais il avait pour lit cette vase liquide et gluante dans laquelle on enfonce par degrés et d'où il est presque impossible de se retirer. — Ramons doucement, dit-il à Victor, et tâchons de gagner le rivage.

Le femmes ne voyaient point le danger ou n'y prêtaient point attention. Peu à peu d'ailleurs on se rapprochait du bord quand tout à coup la planche, cédant à la pression de l'eau, se souleva et s'arracha avec bruit. En quelques secondes, le bateau se remplit. Quelques secondes encore, il allait être submergé. Cet extrême péril était venu si vite que tout d'abord aucun de ceux qu'il menaçait ne bougea. Ils semblaient y assister sans le comprendre. Cependant, après un espace de temps inappréciable comme durée, mais où la gravité de leur situation leur apparut tout entière, Laurence, la première, jeta dans un seul mot tout ce qu'elle avait au cœur d'effroi, de remords et de passion : — Maxime! cria-t-elle.

A cet appel désespéré, et bien que Gabrielle, dans un mouvement machinal de terreur, lui eût appuyé la main sur l'épaule, Maxime s'élança vers sa femme. Victor, sans même songer au cri de Laurence, avait retourné la tête. Mme Dorvon ne l'appelait point, mais ses bras étaient tendus de son côté; elle fixait sur lui des yeux égarés et supplians. En un bond, il fut auprès d'elle.

Ils étaient ainsi groupés aux deux extrémités du bateau, Laurence et Gabrielle s'abritant dans les bras de Maxime et de Victor, et ceux-ci guettant l'instant où le bateau coulerait, soit pour s'attacher à lui s'il flottait entre deux eaux, soit pour user de ses avirons comme d'une dernière ressource. Il éclatait sur leurs traits un air de défi à cet élément perfide dont ils avaient si souvent triomphé dans leur vie, et comme une fierté étonnée et naïve de se trouver enfin, fût-ce au seuil de la mort, dans le vrai chemin de leurs affections et de leur devoir.

Toutefois, au moment où l'eau intérieure qui le remplissait allait dépasser ses bords, le canot cessa de s'abaisser et demeura immobile. Il venait d'échouer, et, son fond plat adhérant de toute sa surface à la vase, il n'y avait plus aucun danger. Cette tragique aven-

ture se dénouait ainsi paisiblement par une péripétie naturelle et décisive. Maxime et Victor hélèrent le jardinier et les domestiques, et, à l'aide d'un second bateau dont on se servait pour aller faucher les herbes de l'étang, le sauvetage s'opéra. Dès qu'ils furent sur la rive, les deux couples, sans qu'il fût question de la fête du village, s'acheminèrent vers le château. Arrivés à la terrasse, ils ne se dirent point un mot et se séparèrent. Laurence et Maxime rentrèrent; Victor et Gabrielle restèrent un moment seuls. La réconciliation que leurs cœurs avaient désirée en secret et que les circonstances avaient soudainement amenée se cimenta par d'intimes confidences et de douces paroles. Ils se quittèrent en se disant : A demain.

Le déjeuner du lendemain ne ressembla nullement au dîner de la veille. Il y régna pourtant un peu d'embarras, ce qui était dû sans doute à un désir de s'épancher qui n'osait se faire jour. A la fin du repas, il y eut un assez long silence.

— Mon cher d'Hérelles, dit Victor, je prendrai congé aujourd'hui de Mme d'Hérelles et de vous. Je pars.

— Et pourquoi cela?

— Je vais me marier.

— Cher ami, répondit Maxime, je ne vous demande pas avec qui.

— Et toi, dit finement Laurence à Gabrielle, ne te marierais-tu point aussi par hasard?

Gabrielle rougit, et, pour cacher sa rougeur, elle embrassa son amie.

— Mais, reprit Maxime, vous nous reviendrez bientôt tous deux, n'est-ce pas?

— Certes, dirent-ils.

Ils ne revinrent pourtant pas. M. d'Hérelles et Laurence attendaient les nouveaux mariés lorsque Maxime reçut une lettre de Victor. Celui-ci lui annonçait qu'il était nommé capitaine de frégate et gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. La Calédonie était un peu loin, mais il importait peu à Victor, car il lui était permis d'emmener sa femme.

Cette lettre rendit Laurence et Maxime rêveurs. Ils l'avaient lue, assis sur la terrasse, à la fin d'un beau jour.

— Nous ne les reverrons peut-être jamais, dit Maxime.

— C'est vrai, fit d'abord Laurence; mais ne sont-ils pas désormais heureux,... heureux comme nous?...

— Oui, reprit gravement Maxime, car ils ont comme nous écouté, à l'heure d'un danger suprême, la voix d'une affection sincère; ils ont compris qu'un caprice n'est point l'amour, et l'on ne s'expose pas deux fois à un naufrage où le bonheur peut périr.

HENRI RIVIÈRE.

LA

MISSION DE MADAGASCAR

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS L'OCÉAN-INDIEN.

En 1863, l'attention de l'Europe s'est à deux reprises différentes portée sur Madagascar. La nouvelle du traité d'amitié et de commerce signé par le roi Radama II avec le gouvernement français causait une première impression de surprise. Bientôt après on n'apprenait pas sans une vive émotion que ce roi reconnu par la France, ce jeune prince ami de notre nation, était tombé avec tous ses favoris sous le fer des assassins, au milieu d'une révolution de palais dont les terribles incidens tenaient plutôt du drame antique que de l'histoire contemporaine. A ce moment même, la France venait d'envoyer vers la grande île africaine une mission chargée de la visiter, et les explorateurs avaient quitté Paris dans le courant du mois de mai. Jusqu'alors nous n'avions expédié dans ces parages de l'Océan-Indien que des marins et des soldats, et cela sans aucun succès. On s'adressait cette fois à des ingénieurs, à des industriels, à des artistes, et c'est à l'aide de ces pacifiques conquérans que l'on espérait réussir enfin dans une œuvre de colonisation où l'on était las d'intervenir par les armes.

Divers événemens, que les lecteurs de la *Revue* connaissent, avaient amené dans notre politique coloniale cet heureux changement (1). Un Français, naguère encore l'un des plus riches planteurs de l'île

(1) Voyez, sur ces événemens et sur la politique française à Madagascar, l'étude de M. Galos dans la *Revue* du 1er octobre 1863.

Maurice, M. J. Lambert, avait eu occasion de rendre d'importans services au prince Rakoute, fils de la reine Ranavalo. Le prince, proclamé roi le 18 août 1861, à la mort de sa mère, sous le nom de Radama II, n'avait pas oublié les services rendus, et par une charte privée, qu'il avait ensuite solennellement signée et reconnue, il avait concédé à M. Lambert les mines, les forêts, les terres en friche de son royaume, avec le droit d'ouvrir des routes, des canaux, d'établir des ports, de fonder des usines, et même de battre monnaie. Dans un élan de patriotique abandon, M. Lambert avait remis sa charte entre les mains de l'empereur des Français, qui, désireux peut-être de voir une fois au moins dans notre pays l'initiative individuelle abandonnée à ses propres forces, avait voulu qu'une société libre de colonisation se formât à Paris. Une compagnie anonyme s'était en effet constituée comme par enchantement, ainsi que jadis son aînée la *Compagnie française des Indes orientales*, et elle comptait parmi ses membres des hommes cités à juste titre comme des plus notables dans l'industrie et la finance. Un gouverneur avait été nommé par décret : c'était le baron P. de Richemont-Desbassayns, dont la famille a laissé de si brillans souvenirs dans l'administration de nos colonies de l'Inde. Jalouse de tirer le parti à la fois le plus prompt, le plus fructueux, de toutes les richesses naturelles accumulées sur le sol madécasse et pour la plupart encore vierges, la compagnie de Madagascar avait confié à quelques personnes choisies par elle le soin d'aller visiter la grande île. J'avais l'honneur d'être du nombre des heureux élus envoyés vers ce curieux pays, et je voudrais retracer ici quelques incidens de notre voyage, quelques scènes de mœurs, donner quelques détails sur les productions de l'île, qui serviront sans doute. à faire pressentir quel peut être l'avenir de Madagascar comme théâtre de colonisation.

I.

La frégate française l'*Hermione* attendait dans les eaux de Suez la mission de Madagascar. Quelques retardataires vinrent la rejoindre à Aden le 10 juin, et nous fûmes bientôt au complet. Ingénieurs des mines, agens des ponts et chaussées, sériciculteurs, médecins, agens forestiers et commerciaux, photographes, fondeurs, maîtres mineurs, les uns au *carré* des officiers, les autres avec les *maîtres*, apportaient à ce navire hospitalier un contingent de quatorze passagers, sans compter les voyageurs déjà inscrits. Malheureusement, comme sur un bâtiment de guerre le plus petit coin a sa destination marquée d'avance, et que la frégate, pour parler le langage des marins, n'était pas un *transport*, aucune disposition n'avait été prise

pour nous recevoir. On nous avait entassés pêle-mêle au beau milieu de la batterie, nous donnant pour toute couchette un grabat d'hôpital dégarni et pour voisins de chambre des canons rayés bien luisans, mais qui nous laissaient fort peu d'espace. Quelques-uns de nous, perdus autour des hamacs des matelots, réveillés la nuit par le chant du quart, le matin à quatre heures par le tambour et les trompettes sonnant la diane, ne jouissaient pas d'un voisinage plus enviable, et nul n'eut pour lui dans le navire un petit coin libre et indépendant. Pas un endroit isolé où se recueillir une heure, vivre un instant avec soi-même! les anciens, malgré leur goût si connu pour la vie au grand jour, auraient trouvé ce régime intolérable : je laisse à juger à ceux qui ont fait de longs voyages en mer quelles souffrances morales nous dûmes endurer. La souffrance physique eut son tour aussi, et le temps fut affreux pendant une quinzaine de jours. A peine étions-nous en vue du cap Guardafui qu'une véritable tempête s'éleva. L'*Hermione*, dont un séjour de six mois sous le ciel brûlant de Suez avait desséché et disjoint les bordages, faisait eau de toutes parts, et les puissantes pompes de la frégate avaient peine à *étaler* la voie.

Sous l'équateur, le temps devint plus calme; bientôt l'action des vents alizés se fit sentir, et le navire, incliné sur l'un de ses flancs et prenant le vent *au plus près*, mit le cap sur l'île Maurice. Le bâtiment ne marchait qu'à la voile pour ménager le charbon. Parfois un grain venu de l'horizon nous surprenait tout à coup, la pluie tombait à torrens, le vent soufflait avec violence, cassant les mâts de perroquet et mettant les voiles en lambeaux; mais ces désastres étaient bien vite réparés, car l'embellie ne tardait pas à venir. Le soir, on assistait religieusement à la prière sur le pont dite par l'aumônier du bord aux quatre cents hommes d'équipage qui l'écoutaient debout et tête nue, puis l'on jouissait des couchers de soleil si beaux sous les tropiques. A peine le globe d'or avait-il disparu sous la mer que l'horizon se colorait de teintes de pourpre et d'argent d'une douceur et d'une variété infinies, inconnues sous nos climats : elles allaient se fondant les unes dans les autres et montant jusque vers le zénith. Étendus sur la dunette et zébrant à qui mieux mieux nos habits de goudron (le règlement du bord défend les siéges même aux passagers), nous admirions, souvent muets, les grands spectacles qu'offre la mer. D'autres fois, réunis en rond et balancés par les mouvemens du navire, nous bâtissions en commun des projets d'avenir, tout entiers à Madagascar et aux choses que nous pensions y faire. C'est de la sorte que tant bien que mal, bercés d'un côté par nos rêves, de l'autre par le roulis, nous arrivâmes à l'île Maurice le 30 juin au matin.

A peine avions-nous jeté l'ancre devant Port-Louis, admirant le magnifique panorama que présentent la rade et cette ligne pittoresque de hautes montagnes déchiquetées par les feux volcaniques qui protége si heureuseusement la ville, qu'une barque venue vers nous à force de rames s'arrêta à l'arrière de l'*Hermione* devant la *galerie* du commandant.

— Connaissez-vous les nouvelles de Madagascar? nous fut-il demandé.

— Non. Eh bien?

— Elles sont mauvaises. — Et un geste de tristesse vint compléter cette laconique réponse.

Le chancelier du consulat de France, qui s'était ainsi abouché avec nous, nous jeta des journaux et des lettres. Nous lui passâmes les nôtres dans un seau où l'amirauté anglaise voulut voir verser un litre de vinaigre, comme si nous venions d'un pays pestiféré, et quelques heures après nous repartîmes pour Bourbon. Dans le parcours entre Port-Louis et Saint-Denis, on s'arracha les journaux, les lettres particulières, et tout le monde resta atterré au récit des malheureux événemens qui s'étaient accomplis à Madagascar avant même notre départ de France. La révolution de palais qui, le 12 mai, avait ensanglanté Tananarive, et dont la nouvelle arrivait alors en Europe, nous fut ainsi révélée dans tous ses affreux détails. Nous apprîmes du même coup et la mort du roi étranglé la nuit dans le grand palais par les conjurés chefs du vieux parti malgache, et l'assassinat successif de tous ses favoris ou *menamasses*, que Radama avait vainement protégés de son corps et disputés pendant trois jours aux cris menaçans de la populace. Ces jeunes hommes avaient été élevés avec lui et partageaient ses généreuses aspirations; pas plus que lui, ils ne trouvèrent grâce devant la conjuration victorieuse. C'est qu'il existe à Madagascar un parti de la réaction ennemi des réformes, opposé à la civilisation, au progrès, contraire surtout à l'adoption des coutumes européennes. Ce parti, tout-puissant sous la reine Ranavalo, avait eu un instant le dessous à sa mort; mais il s'était bientôt relevé avec audace, et le malheureux Radama avait payé de sa vie le bon accueil qu'il avait fait aux étrangers et les mesures libérales dont il voulait doter son pays.

En présence d'événemens si tristes et si imprévus, le commandant de l'*Hermione*, M. Dupré, arrivé à Saint-Denis, essaya de se mettre en rapports avec la reine Raboude, proclamée sous le nom de Rasoaherine. Il n'avait pas oublié que, neuf mois auparavant, alors qu'il avait signé, comme envoyé extraordinaire, le traité d'amitié et de commerce entre la France et Madagascar,

Raboude lui avait témoigné beaucoup d'égards : elle s'était montrée à lui pleine d'amabilité et de grâce, plus sérieuse aussi que son mari. M. Dupré avait donc toujours espéré que les bons conseils de cette femme intelligente ne pourraient qu'agir puissamment sur l'esprit de Radama, et soutiendraient ce jeune roi dans la difficile mission qu'il s'était imposée; mais tout avait subitement changé depuis. La reine, dominée par son premier ministre Rainivonynahitriniony et ayant peut-être eu quelque part à la révolution qui avait emporté son mari, ne fit à l'envoyé de la France que des réponses fort évasives. Ce qui semblait clair cependant, c'était que la cour d'Émirne refusait de donner suite au traité de commerce que l'empereur venait de ratifier, et qui portait la signature de Radama et de ses ministres. On demandait des modifications qui rendaient le traité nul et non avenu. Pour donner à ce revirement subit une apparence de justice, on avait imaginé d'effacer de l'histoire le règne de Radama II : moyen ingénieux sans doute, mais qui devait peu satisfaire la France, qui s'était tant avancée en reconnaissant pour la première fois un roi de Madagascar et en signant un traité avec lui (1).

Cependant une partie des colons de la Réunion, qui avaient vu un moment se lever tous les obstacles jusque-là contraires au libre commerce avec Madagascar, la terre nourricière de leur île, les membres de la mission eux-mêmes et à leur tête M. Lambert, retenus à Saint-Denis, étaient impatiens d'agir et de voir M. Dupré prendre une décision. De son côté, le commandant de l'*Hermione*, qui devait trouver à Tamatave les réponses de la reine, quittait Saint-Denis le 30 juillet. Monté à bord de sa frégate et convoyé par l'aviso à vapeur le *Curieux*, il fit voile pour Madagascar, emmenant une partie de la mission. Poussée par les brises de sud-est, qui à cette époque de l'année soufflent régulièrement dans ces parages, l'*Hermione* arriva le 1er août au soir à Tamatave, et vint mouiller derrière le grand récif de corail qui forme une jetée naturelle et un excellent abri sur cette côte si peu hospitalière.

Nous touchions enfin à Madagascar, la terre de nos rêves. Aussi,

(1) Ce traité, conclu le 12 septembre 1862 à Tananarive et ratifié le 11 avril 1863, a paru au *Moniteur* du 20 avril de la même année. Il est signé par M. Dupré au nom de la France, et pour Madagascar par Radama II, qui voulut à toute force y apposer son nom, lui donnant ainsi une ratification anticipée, puis par trois de ses ministres : Rainilaïarivony, commandant en chef, Rahaniraka, ministre des affaires étrangères, et Rainiketaka, ministre de la justice. Le premier paraît avoir été l'un des principaux instigateurs de la révolution du 12 mai, dans laquelle Rahaniraka est resté neutre. Rainiketaka, moins heureux, y a perdu la vie : il faisait d'ailleurs partie du corps des *menamasses;* le fils de notre consul-général à Tananarive, M. Laborde, est le seul des menamasses qui ait échappé.

du plus loin que l'île fut signalée, la plupart d'entre nous ne la perdirent plus de vue. Le panorama que nous avions devant les yeux ne manquait ni de grandeur ni d'étrangeté. Le long d'une plage basse, sablonneuse, s'étend une levée de dunes couronnées par des arbustes tropicaux au feuillage épais et sombre, aux troncs noueux et bas. A droite la pointe Tanio, à gauche celle du Mananzarès, limitent une anse elliptique, qui compose, avec la barre ou les brisans de coraux derrière lesquels nous étions mouillés, la rade de Tamatave, et cette rade elle-même jouit, comme un port véritable, de deux passes ou entrées, l'une au sud, que prennent d'habitude les navires de commerce, l'autre au nord, que préfèrent quelquefois les vaisseaux de guerre à cause de leur plus grand tirant d'eau. Derrière la pointe Tanio, à l'horizon, on distingue l'embouchure de la rivière Ivoluine et la vague silhouette de quelques cahutes au bord de l'eau. Plus au loin, sur la mer, apparaît l'île aux Prunes. Plate, couverte d'une végétation touffue, elle semble surnager comme un énorme bouquet de feuilles abandonné à la surface de l'eau. Devant nous se dressait la ville, perdue au milieu des manguiers, des orangers, des vacoas, des cocotiers, et dont les maisons ou les cahutes, toutes construites en bois, sortaient de cette verdure étincelante comme autant de points sombres qui servaient de repoussoirs au tableau. Çà et là, quelques maisons de plus belle apparence dressaient leur faîte hardi : celle de la princesse Juliette, l'intelligente et bonne Malgache que nous retrouverons bientôt, celle de M. Orieux, le riche traitant français (on la reconnaissait à l'élégance de sa double galerie étagée autour de l'édifice), celle enfin d'un magistrat malgache, le grand-juge Philibert, avec sa belle allée de manguiers plantée jadis par Jean René, l'infortuné roi de Tamatave mis à mort par Radama Ier. Dans un coin plus modeste apparaissait la case de l'agent consulaire français. Le drapeau aux trois couleurs, flottant sur une hampe élevée, en signalait la place précise. A côté, on apercevait la bannière à la double croix rouge et blanche (*double crossed flag*) de l'agent britannique; puis, au bout de la *grande rue*, appelée aussi la rue des marchands, la rue du bazar, ou la rue royale, se dressait le drapeau constellé de l'Union. La France, l'Angleterre et les États-Unis, les trois plus puissans pays du globe, sont les seuls qui aient encore envoyé des représentans à Madagascar.

Devant la maison de l'agent consulaire américain s'étend celle des missionnaires français, martyrs d'un dévouement inutile sur cette terre livrée de longue date à l'indifférence religieuse. Non loin est leur école, où quelques desservans modestes, parlant le malgache mieux que les indigènes eux-mêmes, enseignent le français et la

religion à de rares petits enfans que les parens veulent bien leur envoyer. Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny sont chargées de l'éducation des filles. Une rue sépare l'établissement des missionnaires catholiques du fort ou de la batterie, vaste redoute circulaire à la double enceinte, aux casemates couvertes, aux talus gazonnés, aux barbettes garnies de vieux canons de fonte. Cette redoute a été construite jadis par des Arabes de passage improvisés architectes militaires pour le compte de Radama Ier. Dans le fort est la maison du gouverneur de la province et des principaux officiers; au centre flottait le drapeau blanc national, qu'on s'était empressé d'arborer pour signaler notre arrivée, et où étaient inscrits en lettres rouges le nom de la nouvelle reine et le millésime de l'année : *Rasoaherina manjaka ny Madagascar*, 1863. A côté du fort se présente le tribunal civil; quant au *village militaire*, où sont cantonnés les soldats avec leur famille, entouré d'une enceinte de pieux, il est caché par la végétation des dunes, et l'on ne peut l'apercevoir de la mer. Revenant le long du rivage, on passe devant une série d'assez vilaines cahutes, toutes dressées, suivant la coutume du pays, sur des pilotis sortant du sol. Ce sont de sombres et sales réduits où grouillent des Malgaches sans nombre et des Arabes des Comores ou de Zanzibar que l'amour du gain et des affaires a portés jusque-là. Enfin, avant d'arriver à la pointe Mananzarès, on trouve l'établissement de la douane, dont les constructions baignent presque dans l'eau, sans doute pour mieux permettre aux douaniers de se faire payer des traitans qui embarquent là leurs marchandises. Sur ce point gisent aussi les pirogues du pays halées sur la plage, où les caresse la marée. Les canots des navires de commerce, aussi actifs que les pirogues sont paresseuses, vont et viennent sur la rade, portant à bord des bœufs qu'on traîne à la nage, des sacs de gomme ou de riz. Une corvette à vapeur de guerre anglaise, la *Gorgone*, mouillée dès la veille et détachée de l'île Maurice pour suivre sans doute nos mouvemens, complétait le chiffre de la petite flotte commerciale et militaire que les besoins du négoce ou de la politique avaient amenée devant Tamatave au mois d'août 1863. Tous ces navires, au large les uns des autres, contribuaient singulièrement à varier les détails du paysage, déjà si nouveau pour nous.

Pendant que l'*Hermione* jetait l'ancre et que, charmés de la vue qui s'offrait à nos regards, nous essayions d'embrasser dans un seul coup d'œil le vaste espace qui s'étend de l'île aux Prunes au Mananzarès, un envoyé du gouverneur, monté sur une pirogue, se présenta à bord. Cet officier, le vieux Ramare, chef de la police, portait un brillant uniforme sillonné sur toutes les coutures des arabesques les plus compliquées. Le tricorne était garni de plumes

multicolores, et des épaulettes d'or d'une longueur démesurée tombaient du haut de son habit jusqu'à la moitié des manches. Ce luxe étincelant contrastait singulièrement avec l'état délabré de la pirogue, qui faisait eau de tous côtés, et avec le costume primitif des rameurs, à peu près nus. Un mouchoir blanc et son chapeau dans une main, Ramare monta l'échelle d'un pas tremblant, et, après avoir subi l'affront de voir l'officier de quart se retirer devant la main restée libre qu'il lui présentait, il vint se placer debout sur le pont, flanqué de ses deux aides-de-camp. Ceux-ci étaient revêtus d'un costume de fantaisie ayant la prétention de rappeler celui des officiers de marine, comme Ramare avait voulu se montrer à nous en uniforme de lieutenant-général. Ces trois envoyés témoignaient d'ailleurs par leur teint bistré, leurs yeux en amande, leurs pommettes saillantes, leurs lèvres fines et leurs cheveux soyeux, qu'ils appartenaient à la race supérieure du pays, celle des Hovas, rameau détaché de la grande famille malaise à une époque de migration fort reculée.

Au lieu de recevoir ces braves gens, tout étonnés, tout émus de leur mission, et qui s'efforçaient de nous sourire, le commandant les fit congédier sans façon après un quart d'heure d'attente. Le lendemain, même réception fut faite à Rasoule, officier du palais, porteur d'une lettre de la reine. Il vint aussi en grande tenue, et debout sur la dunette, la tête découverte, il attendit avec plus de calme et de dignité que l'envoyé de la veille que l'on voulût bien lui donner congé. Le commandant de l'*Hermione* prétendait ne traiter, en sa qualité d'envoyé extraordinaire, qu'avec le gouvernement central, et se mit de nouveau en relation directement avec la reine et M. Laborde à Tananarive. Dans l'intervalle eut lieu, le 30 août, dans le fort de Tamatave, la proclamation officielle de Rasoaherine comme reine de Madagascar. Nous assistâmes à la fête en curieux, et le spectacle était vraiment magnifique. Autour d'une longue table chargée de vins d'Europe, de pâtisseries et de fruits tropicaux, étaient rangés tous les officiers de la province, en grande tenue, habits brodés de drap ou de velours, sabres aux ciselures étincelantes, tricornes gigantesques, épaulettes d'un pied de long. Un Français, M. Estienne, naguère encore capitaine au long cours, et qui aujourd'hui cumulait le titre de grand-amiral et commandant du port de Tamatave avec celui de général de division des forces malgaches, avait jusqu'à quatorze galons sur chaque manche, depuis le coude jusqu'au poignet. Le nombre des aiguillettes qui se balançaient sur sa poitrine était en rapport avec celui des galons. Auprès de la table se tenait debout le maître des cérémonies, qui disparaissait dans une houppelande blanche à ramages que lui

auraient certainement enviée, s'ils l'avaient pu voir, les vieux serviteurs de comédie de nos spectacles forains. Chez les officiers indigènes, on distinguait quelques bonnes figures, quelques types intelligens, surtout parmi les Hovas, et au milieu d'eux l'ancien bouvier Andrianmandrouze, gouverneur du fort, qui essayait d'animer la fête. Lui-même se trémoussait, criait, gesticulait, armé d'un dessus de table à thé orné de laques de Chine, et dont on lui avait fabriqué un écu au moyen d'une poignée collée inférieurement, tout comme on eût pu faire pour don Quichotte. Sa grande préoccupation était d'exciter à des luttes guerrières les Antaïmoures, soldats d'une tribu du sud alors cantonnés dans le fort. Bientôt des femmes se levèrent et dansèrent en cadence, animées par la voix de leurs compagnes, qui marquaient le pas en battant des mains. Je vis là pour la première fois la *danse de l'oiseau*, danse nationale où la femme malgache déploie tout ce qu'elle a de grâce et de molle volupté. Elle ouvre les bras comme l'oiseau ses ailes, déploie les mains, les agite avec souplesse comme l'oiseau qui s'essaie à voler, puis, étendant les bras et les tournant en rond, reste quelque temps immobile, abandonnée à une douce langueur : c'est l'oiseau qui plane dans la nue. Cette danse nous charma, et nous fûmes plus ravis encore quand nous jetâmes les yeux autour de nous. Partout, sur les talus gazonnés de la batterie, sur les plates-formes même les plus élevées, le peuple assistait à la fête, libre, joyeux. La vue de tous ces visages noirs, de toutes ces têtes découvertes, les hommes drapés dans leurs *lambas* ou manteaux blancs, bleus, rouges, de toutes couleurs, les femmes dans leurs *simbous* non moins multicolores, tout cela, sous un brillant soleil des tropiques, formait un panorama vraiment magique; mais la fête se passa froidement : les Malgaches sentaient dans la rade la présence de navires de guerre français, et ils savaient que des relations amicales n'existaient plus à cette heure entre la France et Madagascar.

Le peuple qui jugeait ainsi la situation et qui restait spectateur presque impassible d'une fête où il se fût, en d'autres circonstances, librement abandonné à une joie tout enfantine, était dans le vrai : les bonnes relations étaient rompues avec la cour de Tananarive. La réponse à la lettre de M. Dupré se fit attendre plus d'un mois, et au bout de ce temps elle arriva fort peu satisfaisante : on persistait à vouloir des modifications inacceptables au traité passé avec la France, on n'accordait pas même à nos nationaux l'inviolabilité du domicile. Le gouvernement adressait du reste au commandant de l'*Hermione* deux envoyés, dont l'un, Raharla, possédait la confiance des deux partis; l'autre, homme à peu près nul, était Rainivoumiale, ancien gouverneur de Foulpointe. Deux *tsimandos*, à

la fois esclaves et espions de la reine, rappelant par ce dernier côté les *ombres* des ambassadeurs japonais, ne devaient pas quitter d'une minute les deux envoyés malgaches.

Ce fut un grand jour à Tamatave que celui où arrivèrent ces quatre ambassadeurs. Depuis quelque temps déjà, des coureurs expédiés en avant avaient annoncé la venue des illustres personnages. Le matin où ils firent leur entrée triomphale, des députations allèrent au-devant d'eux jusqu'à Ivondrou, à 6 kilomètres de Tamatave, d'où le cortége partit. En tête marchaient les soldats, les deux mains occupées, l'une portant la lance acérée, l'autre le fusil à pierre. Ils étaient vêtus d'une blouse, et un double baudrier blanc se croisait sur leur poitrine. Le capitaine qui les commandait avait sur la tête un chapeau de soie noire cylindrique et de tons mordorés, un mouchoir à la main, une redingote sur le dos, et tenait un sabre nu. A la suite de la troupe venait la musique militaire, faisant entendre sur des instrumens de cuivre des airs nationaux assez mal exécutés, et derrière la musique, fermant la marche et portés sur des palanquins, les personnages de distinction qui s'étaient joints au cortége, puis les deux *tsimandos*, enfin Rainivoumiale et Raharla. A Madagascar, on le voit, les premiers sont les derniers, comme dans l'Évangile. La princesse Juliette, vêtue de son costume de gala, robe de velours rouge ornée de pierreries, parasol de soie rouge, les cheveux poudrés à blanc, et une couronne d'or au front, animait cette fête de sa joie et de ses lazzis (1). Nous reconnaissant parmi les curieux, elle nous pressa d'entrer dans le fort, où une collation était servie. Nous refusâmes poliment, et nous assistâmes du dehors à la salve de treize coups de canon qui fut tirée pour la circonstance. Les vieux pierriers de fonte, gisant sur les barbettes du fort, sautaient sur leurs affûts (quands ils en avaient), menaçant d'éventrer les artilleurs; l'un des canons descendit même jusqu'au bas des glacis; on le remonta à grand'peine et on le bourra de nouveau. Pendant ce temps, il y avait un *kabare* au fort, c'est-à-dire une grande assemblée à laquelle tout le peuple prit part, suivant l'usage, et où se firent entendre divers orateurs. Après le

(1) La princesse Juliette descend des anciens rois de Tamatave. Elle est fille du prince Fiche, assassiné avec Jean-René par ordre de Radama I[er], quand celui-ci fit la conquête de la côte est de Madagascar et brisa la confédération des Bétanimènes. *Mademoiselle* Juliette, comme on la nomme, est une fort gracieuse personne, pleine de verve et d'esprit, portant bravement, sans qu'il y paraisse, le poids des années. Elle a été élevée à La Réunion e à Maurice, elle parle et écrit le français avec beaucoup d'aisance. Elle s'est oujours mon rée or aimable pour les membres de la mission, et sa position était cependant très délicate. Depuis l'avénement de Radama II, elle a pris rang à la cour comme princesse du sang royal, ce qui lui donne le droit de porter des vêtemens et un parasol rouges.

kabare, une collation fut servie, où l'on fêta les vins et les liqueurs d'Europe, depuis le vermouth jusqu'à l'aï mousseux. Le vieil Andriamandrouze reçut ses nouveaux hôtes du mieux qu'il put, après quoi il leur donna congé, et ceux-ci, sans débotter, prirent, musique en tête, le chemin du port, où nous les vîmes s'embarquer pour se rendre à bord de la frégate. Les *tsimandos*, le chef couvert d'un énorme turban, mais les pieds nus, étaient vêtus du *lamba* sacramentel, manteau de soie aux couleurs bigarrées dans lequel ils se drapaient comme de vieux Romains dans leurs toges. Raharla portait avec beaucoup d'aisance un uniforme de sénateur français qui lui allait fort bien. Les jours suivans, il se montra aussi dans notre costume bourgeois. Quant à Rainivoumiale, coiffé, suivant une invariable habitude, d'une casquette galonnée, il avait l'air, grâce à son pantalon à bandes et à sa redingote aux boutons d'or, grâce aussi à son teint fortement basané et à sa taille trapue, d'un nègre de bonne maison qui serait venu se perdre d'un hôtel des Champs-Élysées sur le sable de Tamatave.

Le commandant de l'*Hermione* accueillit fort bien ces envoyés. Il les honora du nombre de coups de canon dont on salue les ambassadeurs; il alla même, oubliant sa réserve jusque-là si grande, recevoir à l'échelle son ami Raharla, chez qui il avait logé pendant tout le temps de sa première mission à Madagascar. Les envoyés de la reine et leurs *ombres* furent invités à un grand dîner. On leur donna même au dessert le spectacle d'un branle-bas de combat dans les règles, avec toutes les émotions de la lutte, abordage, incendie, etc.; mais ils n'y comprirent goutte, car on se borna à des simulacres : on fit mine de tirer le canon sans brûler un gramme de poudre. Presque chaque jour la compagnie de débarquement opérait devant les ambassadeurs ébahis, sans plus de succès. Ces manœuvres étaient trop savantes pour des Malgaches, et la moindre *fantasia*, avec les cris et les fusillades de rigueur, aurait bien mieux fait leur affaire. Eux qui tant de fois avaient dû voir les Antaïmoures, cette tribu guerrière du sud, ou les Sakalaves indomptés de l'ouest, armés de la sagaïe à la pointe effilée et du bouclier de peau de bœuf, se provoquer fièrement dans les fêtes publiques, bondissant comme des lions et poussant des cris féroces, de quel œil indifférent ils devaient suivre la charge en cinq temps et cinq mouvemens et nos exercices militaires où tout procède avec une régularité si froide, si mathématique!

Cependant les conférences allaient leur train en malgache ou en anglais, Raharla et Rainivoumiale comprenant assez bien cette dernière langue, qu'ils ont apprise en Europe; mais on parlementa beaucoup, et l'on ne fit rien. M. Laborde, descendu de Tananarive

avec les deux agens officiels, intervint vainement dans le débat, tantôt comme conciliateur, tantôt comme interprète. A la fin, Raharla demanda un sursis pour envoyer un exprès à Tananarive. Cette fois la réponse ne se fit pas attendre. Le courrier chargé de porter la dépêche fit à pied en dix jours le voyage d'aller et retour de Tamatave à la capitale. Il y a près de 400 kilomètres de distance à travers des sentiers souvent très difficiles, et l'altitude de Tananarive est de 14 à 1,500 mètres. La réponse fut négative sur tous les points : la reine, à l'instigation de son premier ministre, rejetait les sages conseils de son agent, et nous adressait le projet de traité déjà reconnu inacceptable (1). L'envoyé de la France avait fait cependant précéder son ultimatum d'une menace, menace terrible, s'il l'eût mise à exécution. Il était venu s'embosser devant le fort de Tamatave avec sa frégate, avec les avisos le *Curieux* et le *Surcouf*, celui-ci récemment arrivé de Lorient. Un *transport* même, la *Licorne*, attaché au port de Saint-Denis et envoyé à l'île Sainte-Marie sur la côte est de Madagascar, était venu un moment, sur la demande de M. Dupré, augmenter le chiffre de notre escadrille. Rien n'épouvanta la cour d'Émirne; mais le peuple de Tamatave s'effraya beaucoup et s'enfuit dans la campagne, emportant, comme le philosophe antique, sa maison sur son dos, c'est-à-dire quelques hardes et la traditionnelle marmite en fonte où l'on fait cuire le riz quotidien.

(1) Le traité signé entre la France et Radama II ne renferme pas moins de vingt-deux articles; il rappelle par ses clauses les traités précédemment conclus dans des occasions analogues, notamment avec l'iman de Mascate et le roi de Siam. Le nouveau traité que voulait faire le gouvernement malgache était réduit aux sept points qui suivent, et dont nous donnons, d'après M. Laborde, la traduction littérale.

« Art. Ier. Il est défendu pour toujours d'exporter des esclaves de Madagascar, et quant aux navires qui en importeront pour y être vendus, ils ne seront pas reçus dans l'île.

« Art. 2. Le *tanghin* est aboli à tout jamais.

« Art. 3. On n'empêchera pas le peuple de prier comme il l'entendra. On ne forcera non plus personne à suivre tel ou tel culte. Chacun sera libre de prier à sa guise.

« Art. 4. Le consul français pourra rester à Madagascar pour preuve de l'amitié qui existe avec la France, parce que cette amitié est vraie.

« Art. 5. La France pourra faire du commerce avec Madagascar, puisque la bonne intelligence existe entre les deux nations; mais ses navires ne pourront aborder dans les endroits où il n'y a pas de poste militaire.

« Art. 6. On prélèvera des droits de douane, car c'est un usage qui existe chez toutes les nations.

« Art. 7. Le souverain de Madagascar pourra établir les lois qu'il lui plaira dans son pays. »

Le *tanghin*, dont il est parlé à l'art. 2, est, on le sait, un poison végétal des plus terribles retiré de l'amande du *tanghinia veneniflua*, et que les Malgaches, sous Radama Ier et Ranavalo, employèrent à de trop fréquentes épreuves judiciaires, assez semblables à notre jugement de Dieu. Peut-être les effets parfois foudroyans du tanghin sont-ils dus à une grande quantité d'acide prussique que renferme l'amande.

Le tumulte augmenta encore quand on apprit les dernières nouvelles, et qu'on sut que M. Dupré avait donné l'ordre au consul général de France d'amener son pavillon. Tamatave, d'ordinaire fort calme, prit alors un aspect inaccoutumé. Les Antaïmoures, qui ne demandaient que plaies et bosses, commencèrent par les rues de la ville leurs promenades turbulentes, exécutant leurs danses militaires même la nuit, à la clarté des torches. Des groupes d'habitans plus paisibles se formèrent, on se réunit chez les traitans, et comme les bruits, dans les pays privés de journaux, circulent encore assez vite, on connut bientôt tous les détails de ce qui s'était passé dans la capitale. C'est ainsi qu'on apprit que, dans le dernier kabare qui avait eu lieu à Andohale, le forum de Tananarive, le premier ministre, opposé surtout à l'immixtion des Européens dans la colonisation de Madagascar, avait prononcé contre nous le curieux discours que voici : « Laissez agir les *vazas*, les blancs de France; ils feront beaucoup de bruit pour rien. Ils n'ont d'autres navires que ceux que leur prête l'Angleterre, d'autre poudre que celle qu'elle leur vend. Ils veulent venir exploiter notre sol; mais nous n'avons pas besoin d'eux pour cela. Notre sol nous appartient, et nous l'exploitons bien nous-mêmes. On parle de nos mines d'or et d'argent! Sans doute, et nous les connaissons; mais nos pères ont vécu sans elles, nous pouvons nous en passer aussi. On nous accuse d'avoir tué notre roi! Fort bien, et c'est là une affaire à vider entre Malgaches. En cela du reste nous n'avons fait qu'une révolution, comme l'Europe nous en a tant de fois donné l'exemple : l'Angleterre a tué Charles Ier, la France a guillotiné Louis XVI. »

Ces paroles circulèrent de bouche en bouche à Madagascar, et je n'ai pas besoin de dire quels commentaires elles reçurent dans un pays où le peuple est à chaque instant appelé sur le forum, et où l'éloquence politique, servie par une langue harmonieuse et savamment construite, a été poussée aussi loin que dans les républiques anciennes. Au reste, le parti de la réaction avait fait des objections si habilement reproduites par le premier ministre le fond de ses attaques contre nous. Et ici il faut bien reconnaître que Radama, succédant à un gouvernement ombrageux et cruel, qui avait fini par éloigner les étrangers, s'était peut-être trop pressé d'agir dans un sens opposé dès son avénement au trône, et n'avait pas su assez ménager la transition. On a trop aisément oublié en France combien les mesures libérales de ce jeune roi avaient rencontré d'opposition même dans son conseil, combien les grands, les nobles, redoutaient à Madagascar l'affranchissement instantané des esclaves. Et dans quel pays la même crainte d'une réforme lésant tant d'intérêts, mettant peut-être tant de vies en jeu, n'aurait-elle pas existé? Ouvrir subitement toute l'île aux étrangers par une charte aussi étendue

que celle accordée à M. Lambert était une mesure encore trop hâtive. Dans tous les cas, il était prématuré d'agir dès le début sur des bases aussi larges dans cette grande île, où le blanc n'est pas vu de bon œil par les indigènes. Enfin la suppression des droits de douane, dont avaient vécu uniquement jusqu'alors les employés de la côte, était un article du traité de commerce sur lequel la réflexion aurait dû nous faire revenir. Il est vrai que ce fut Radama lui-même, dont la part sur cet impôt s'égarait toujours sur le chemin du littoral à la capitale, qui exigea, pour la durée de son règne, la suppression des droits de douane en signant le traité, et en faisant de ce point délicat l'objet d'un article additionnel; mais il eût fallu avoir un peu de bon sens pour lui, et, restreignant la charte Lambert, supprimant l'article additionnel du traité de commerce relatif aux droits de douane, assurer l'avenir de l'œuvre que l'on voulait fonder.

M. Dupré avait vu assez bien les choses lors de son premier voyage, et presque deviné ce qui devait inévitablement arriver des avantages trop facilement obtenus du roi Radama II. En politique comme en mécanique, l'action appelle toujours la réaction. La révolution malgache du 12 mai 1863, quelles que soient les raisons qu'on ait voulu lui donner, n'a été qu'une réaction du parti des nobles, trop vite sacrifié par Radama II dans ce pays où la noblesse est établie sur des bases aussi solides et se montre aussi jalouse de ses droits qu'en Europe aux plus beaux temps de la féodalité. Le doute pourrait-il exister à ce sujet quand on voit, dans la relation publiée par M. Dupré sur sa première mission, que le roi, avant de conclure le traité d'amitié et de commerce avec la France, ayant voulu le soumettre à l'examen et à la discussion des principaux chefs, au nombre de plus de deux cents, il y avait eu presque unanimité contre l'acceptation? « La défiance qu'inspirent les blancs à Madagascar, la crainte de les voir s'emparer par leur travail et leur industrie de toutes les richesses du pays, de l'île elle-même peut-être, avaient dicté l'opposition des chefs, nous dit M. Dupré, opposition si générale, si violente, que les hommes les plus éclairés n'avaient osé la combattre (1). » Néanmoins le roi passa outre, pour montrer que sa décision était irrévocable. On a vu comment huit mois après, jour pour jour, l'infortuné monarque payait de sa vie ses généreuses intentions et sa courageuse initiative.

II.

Le jour même où arrivait à Tamatave la nouvelle du rejet de toutes les propositions du commandant Dupré, le 18 octobre 1863,

(1) *Trois mois de séjour à Madagascar;* Paris, Hachette, 1863.

les droits de douane, si chers aux employés du littoral, furent solennellement rétablis. Le canon fut tiré en signe de réjouissance, et le gouverneur de la province fit prévenir par voie officielle les consuls et agens consulaires de France, d'Angleterre et des États-Unis, ainsi que les principaux traitans, que les anciens règlemens étaient remis en vigueur. Comme sous la vieille reine, le droit sur les marchandises exportées fut fixé à 20 pour 100 et payable en argent, moitié par le vendeur, moitié par l'acheteur. Pour les importations, on ne pouvait tout d'abord atteindre qu'une des parties, et le droit fut réduit à 10 pour 100; mais il fut fixé à 30 pour les spiritueux, les vins, les liqueurs et boissons fermentées, comme si les Hovas voulaient à tout prix faire respecter l'article 1er de leur nouvelle constitution, qui porte que la reine ne boira pas de liqueurs fortes. Il faut avouer que dans ce curieux pays constitutions et règlemens de douane renferment des articles bien étranges.

Dès le lendemain de la promulgation du décret rétablissant les droits de douane, la mesure fut mise à exécution. On avait bien voulu la faire exécuter sur l'heure, la veille, au son du premier coup de canon; mais un vieux loup de mer provençal, le capitaine Durand, en train d'embarquer des bœufs, des volailles et des porcs pour Saint-Denis, persuada au chef de la douane que, dans les pays civilisés, on donnait toujours vingt-quatre heures de répit aux ayants-cause pour se préparer à l'exécution d'une loi nouvelle. Les douaniers de Tamatave, désireux de singer les blancs et flattés d'agir à la façon des nations éclairées, se rendirent aux raisons péremptoires du capitaine Durand. Celui-ci eut le temps d'achever sa cargaison et partit le lendemain au grand ébahissement de la douane madécasse, qui en aura été quitte pour le faire payer double à son second voyage. Il passe cependant pour bien madré, ce bon capitaine Durand, ce *père nourricier* de la colonie de Bourbon, comme il s'intitulait lui-même modestement, ce père du marin, comme l'appellent ses matelots. Il prend si grand soin de son équipage qu'il n'engage jamais un homme sans lui promettre des *simirires*, filles malgaches inscrites à la douane de Tamatave. Ces dames se disputent le soir l'insigne honneur de monter sur les canots des navires de commerce qui viennent les prendre à la plage pour les conduire à bord, où elles égaient toute la nuit l'orgie brutale des matelots. C'est une fête pour elles quand arrive le *Mascareignes*, et elles reconnaissent avec des cris de joie les canots du *père* Durand. « Eh bien! capitaine, quelles nouvelles? que devient la mission? » lui demandaient quelquefois nos camarades tristement restés à La Réunion, quand il venait déposer dans la rade de Saint-Paul sa cargaison de bœufs. « Les nouvelles? répondait ce fils de la Provence avec son accent caractéristique : si vous parlez

d'affaires politiques, je ne vous entends pas; causons de poules, de cochons, de bœufs : alors je suis votre homme. » Toujours désireux de rester neutre pour continuer aussi longtemps que possible son fructueux commerce avec les chefs de la grande île, le capitaine gardait une prudente réserve (1). « Voulez-vous savoir le prix des bœufs à mon dernier voyage? continuait-il. En ce cas, c'est autre chose, je vous entends. Il était de 15 piastres ou 75 francs par tête, les gras comme les maigres; moi je ne prends que les gras, et je laisse les maigres aux Anglais. » Ainsi répondait imperturbablement à chaque voyage, en vrai diplomate, le commandant du *Mascareignes;* puis il reprenait bravement la mer avec son vapeur, vieux navire retraité qui finit noblement sa carrière en important bon an, mal an, de Madagascar à La Réunion, cinq ou six mille bœufs, plutôt maigres que gras, quoi qu'en dise le capitaine Durand.

L'ultimatum du commandant Dupré rejeté dans les circonstances que l'on connaît, le traité de commerce et d'amitié avec la France déchiré pour ainsi dire à notre face, deux voies seules nous étaient ouvertes : obtenir par le canon vengeance de l'insulte qui nous était faite, envoyer des *prunes* contre le fort de Tamatave, comme le disait spirituellement la princesse Juliette, ou nous retirer. M. Dupré, obéissant sans doute à des instructions secrètes, où cependant l'on n'avait guère pu prévoir les événemens qui venaient d'avoir lieu, préféra suivre la seconde voie, et la mission scientifique de Madagascar dut se débander. Une partie rentra à l'île Bourbon, puis en France; l'autre, conduite sur la côte ouest vers Bavatoubé, où existent des gisemens carbonifères très intéressans, ne tarda pas à suivre ses devanciers, et bientôt il ne resta plus aucun de nous dans ces parages de la mer des Indes que nous avions cru un moment sillonner en pionniers de la science et de l'industrie. Au moins avions-nous mis à profit les deux mois passés à Tamatave en parcourant presque chaque jour, grâce à une sécurité complète, la ville et les environs, le fort et le camp des soldats, visitant les traitans, les pères jésuites, les officiers malgaches, observant les mœurs et les usages du pays, et, comme on l'a vu, assistant même à des fêtes nationales, faisant enfin dans l'intérieur de la province quelques excursions pleines

(1) « Je chauffe et je ne chauffe pas, répondit-il un jour au commandant de l'*Hermione,* qui devait lui remettre ses dépêches pour le lendemain et qui voyait un noir panache de fumée se dégager de la cheminée de ses chaudières, — je chauffe et je ne chauffe pas. Ces brigands, ajoutait-il en désignant les marchands de bœufs de Tamatave, veulent me faire payer leurs bêtes cinq piastres de plus par tête. Je leur ai dit que j'en avais à Mananzary, dans le sud, pour le prix que je leur propose, et je fais mine de chauffer pour le départ; mais c'est feu de paille, et non de charbon. Tout ce qu'il me restait de vieux foin de mon dernier voyage, je l'ai jeté sous mes chaudières. L'*Hermione,* c'est ma mère, et je me garderai bien de partir sans aller prendre ses lettres. »

d'intérêt. Au nombre de quatre ou cinq, montés sur des *takons* du pays, palanquins au siége de toile, qu'enlevaient quatre vigoureux porteurs, nous partions parfois le matin suivis d'une troupe d'esclaves loués pour la journée. A ces compagnons de nos courses était dévolu, outre le soin de nos personnes, celui des vivres et des armes. Joyeux et bruyans, impatiens au départ comme la meute qu'on va conduire au bois, nos hommes appartenaient pour la plupart à la tribu des Bétanimènes ou à celle des Betsimsaraks qui peuplaient la province de Tamatave avant la conquête de Radama Ier. Rappelant par leurs traits le type de la race nègre, doués de muscles d'acier, marcheurs infatigables, ils portaient des sobriquets caractéristiques, et parmi eux on distinguait *Gros-Bœuf*, l'athlète de la troupe, et qui en était aussi le loustic, grâce à quelques mots de français appris à La Réunion. Le signal du départ donné, on nous enlevait sur nos siéges comme des saints partant pour une procession, puis tous ceux de nos gens qui ne s'étaient pas attelés à un palanquin s'emparaient d'un paquet à leur convenance. Celui-ci portait la caisse aux bouteilles, celui-là les sacs de riz, un troisième les marmites. L'un tenait à l'extrémité d'un long bambou des gerbes de poules ou de pintades qui se faisaient équilibre à la mode chinoise; un autre portait de la sorte le pain et la viande de la journée. A côté de chacun de nous marchait le porteur du fusil et des munitions. Nous allions armés non pour défendre notre vie, qui ne courait aucun danger dans ce pays où tout blanc est réputé un être supérieur, mais pour faire la guerre aux habitans de l'air, comme dit le classique Boileau. Par momens, nous traversions un bois épais comme une forêt vierge. Alors la caravane s'arrêtait, et nous étions impitoyables : rapaces au bec recourbé et aux plumes fauves, perroquets noirs, perruches vertes, merles et pigeons bleus, tout recevait de notre plomb et venait grossir les provisions de la journée. Ce que nous refusions était accepté de grand cœur par la troupe qui nous suivait, car il n'est pas d'oiseau de proie dont l'odeur et la chair répugnent à un gosier madécasse. Que l'on n'aille pas croire du reste que les perroquets et les perruches ne soient pas dignes d'être appréciés des gourmets. Les émules de Brillat-Savarin, les amateurs de bons morceaux, vont même jusqu'à ne pas dédaigner les *roussettes*, énormes chauves-souris du pays, et les *makes*, qui, dans ce centre de création particulier, représentent la famille des singes, absente de Madagascar.

Nous avancions dans notre marche comme de véritables triomphateurs sur leurs chars, ou mieux comme des nababs de l'Inde étendus dans leurs *manchys*, à l'ombre de leur parasol. Nos braves Malgaches, porteurs et marcheurs, allaient au pas ou au trot, suivant les inégalités de la route, mais toujours alertes et de bonne

humeur, chantant ou s'entretenant dans leur belle langue si sonore.

Quand arrivons-nous?
Quand arrivons-nous?
Ce soir, ce soir.

Tel est le refrain que chantent le plus volontiers en frappant du plat de la main sur les longues barres du *takon* ces porteurs infatigables. Et ils vont ainsi par monts et par vaux, la tête le plus souvent découverte sous ce soleil de feu, n'ayant d'autre vêtement qu'un simple *langouti* ou ceinture de toile, qui remplace la feuille de figuier. Vous pouvez leur confier hardiment votre vie. Ils entreront dans l'eau ou dans la vase jusqu'à mi-jambes, vous porteront sur leurs épaules à travers d'effroyables précipices; mais n'ayez crainte, vous ne courrez aucun risque, et l'on dit qu'il n'est pas d'exemple dans tout Madagascar d'un accident qui soit survenu aux voyageurs portés en *takon*.

Quand le soir vient, comme le plus souvent on doit se remettre en marche le lendemain, il serait naturel de croire que les porteurs vont se livrer au repos. Il n'en est rien cependant. Le soir c'est le moment des danses effrénées, des chants en plein air, de la musique et des chœurs; chaque Malgache, excité par d'abondantes libations de *bessabesse*, rhum de basse qualité fabriqué avec d'impures mélasses, se trémousse et s'en donne à cœur joie, et l'on peut voir dans les haltes cet indigène de la grande île africaine, cet autochthone des tropiques, fièrement drapé dans son *lamba*, se livrer à ses danses étourdissantes, créant parfois des pas qui font honneur au génie chorégraphique madécasse.

C'est ainsi qu'au milieu des cris et des jeux de notre troupe de porteurs, brisés le plus souvent par la fatigue, nous finissions par nous endormir le soir dans quelque mauvaise cabane, étendus sur une natte et roulés dans notre manteau; mais nos infatigables Malgaches dansaient et chantaient toujours. Ce n'était que bien avant dans la nuit que s'éteignaient les derniers chants avec les dernières danses. Le matin, tout était rentré dans l'ordre, et nos gens se trouvaient prêts, dès les premières lueurs de l'aurore, à recommencer leur marche de la veille. Heureux ces gais enfans de l'Afrique! heureux ces hommes insoucians à qui suffit le soleil avec tous les biens qu'il donne! La Providence n'a-t-elle pas pourvu à tous leurs besoins? Une banane, une poignée de riz, une gorgée d'eau fraîche et le sommeil sous les grands arbres, tout cela arrosé de *bessabesse*, cette liqueur de feu qui excite à la danse et au chant, voilà tout ce que demande le Malgache, et ses désirs sont facilement satisfaits.

Les promenades en *takon* ne furent pas les seules que nous entre-

prîmes. Il y a au sud de Tamatave de grands lacs que nous désirions visiter. Grâce à l'obligeance de M. Ferdinand Fiche, fils aîné de la princesse Juliette, élevé en France, nous pûmes accomplir cette course dans les meilleures conditions. De Tamatave à Ivondrou, nous parcourûmes de vertes prairies où les bœufs madécasses, les zébus au cou surmonté d'une bosse de graisse, paissaient en liberté, puis nous traversâmes les lagunes, si nombreuses sur cette partie de la côte, si difficiles à dessécher à cause de la contre-pente du sol, et qui en été laissent échapper des émanations fiévreuses; enfin, au sortir d'un bois où les grands copaliers, les palmiers *raffia*, les cocotiers, les *ravenals* et d'autres arbres des tropiques croissaient simultanément, nous nous trouvâmes sur les bords du grand lac d'Ivondrou. M. Ferdinand Fiche nous attendait avec son frère Antoine, et en quelques instans un déjeuner à la mode malgache fut préparé et servi. Nous y fîmes honneur en convives venus de loin et dont la promenade et l'air frais du matin avaient aiguisé l'appétit. Assis en rond par terre, autour d'un pilau de riz jeté sur une large feuille de ravenal qui tenait lieu de nappe, nous plongeâmes tous à la fois nos cuillers dans le tas fumant. M. Fiche avait fait couper aussi des feuilles de ravenal en carrés plus petits qui servirent d'assiettes; enfin, ramenant les bords de ces carrés l'un vers l'autre, il nous apprit à plier ces feuilles en forme de cuiller ou de conque. Les gens de sa suite et lui-même buvaient et mangeaient ainsi avec beaucoup de dextérité. Le *ro* malgache, entrée de poulet à la sauce relevée de *karry*, le bœuf à l'odeur de musc découpé en tranches grillées, le poisson salé et fumé, servirent à faire passer le riz que nous mangions en guise de pain. Pour compléter ce déjeuner indigène et rester fidèles à la couleur locale, quelques-uns de nous voulurent boire le *ranampango*, sorte d'infusion préparée avec une portion du riz qu'on laisse brûler dans la marmite. Rebelles à une pareille boisson, amis quand même des produits de la patrie absente, la plupart des convives préférèrent se désaltérer avec du vin de Bordeaux, dont M. Fiche n'avait pas oublié de se munir. Le nectar des bords de la Garonne gagne à Madagascar un nouveau bouquet, ayant deux fois passé les tropiques, et nous ne pûmes rester insensibles à l'occasion qui nous était offerte de nous en convaincre. En somme, M. Fiche fut de tous points un hôte accompli, et nous parut mériter en fort bonne part le titre de *Malgache parisien,* sous lequel Mme Ida Pfeiffer a voulu le désigner.

A l'issue d'un repas qui inaugurait si bien notre excursion, nous montâmes dans des pirogues contenant chacune cinquante vigoureux rameurs choisis parmi les plus robustes esclaves de notre hôte. Ces bateaux, taillés dans un seul tronc d'arbre, sont de forme élan-

cée et fort élégante. Les rameurs, munis chacun d'une palette ou pagaie et disposés sur deux rangées, l'une à babord, l'autre à tribord, battent l'eau en cadence en s'accompagnant de la voix. Nous occupions le milieu, devisant et fumant, attentifs surtout à éviter les mouvemens trop brusques qui auraient pu faire chavirer notre légère embarcation.

Les mangliers, les palétuviers, ces amis des bas-fonds salins, que l'on retrouve sous les tropiques dans tous les lieux humides et marécageux, au bord et non loin de la mer, les ravenals aux feuilles immenses qui servent à orner la table du Malgache et à recouvrir sa maison, les *vacoas* aux lanières tombantes ou dressées en pyramide, le *raffia*, dont le cœur, comme celui du palmiste, fournit un manger délicieux, et dont les feuilles donnent les fibres qui servent à tresser une partie des étoffes du pays, enfin l'*urania* aux palmes serrées en éventail et retenant l'eau dans leurs pétioles, — ce qui lui a valu le surnom heureux d'*arbre du voyageur*, — toute cette végétation des tropiques, marquée de tons vifs, éclatans, entourait l'une et l'autre rive du lac. Aux troncs des vieux arbres se nouaient amoureusement des lianes aux allures capricieuses ou ces parasites aux feuilles épaisses d'un vert sombre, aux corolles blanches épanouies, les orchidées, dont certaines sont particulières à Madagascar. L'une d'elles, l'*angræcum sesquipedale*, produit des fleurs du port le plus élégant, qui ont été jugées dignes d'être envoyées en Angleterre pour orner une tête royale. Elles figuraient à ce titre dans la couronne de fleurs naturelles tressée pour la princesse de Galles le jour de son mariage, et elles y brillaient au premier rang. Sous l'eau, le long des bords du lac, nous distinguions des plantes aquatiques particulières aussi à la flore de Madagascar, entre autres l'*ouvirandra fenestralis*, dont les tiges sveltes promenaient au-dessus de la nappe liquide, avec une sorte de curiosité coquette, leur tête balancée par la brise. Les feuilles de ce gracieux végétal forment l'un des plus remarquables ornemens de l'herbier du botaniste. Elles sont toutes découpées à jour; leurs nervures déliées composent une véritable dentelle; on dirait de ces feuilles desséchées réduites à l'état de squelettes qu'on rencontre l'hiver sous les vieux arbres de nos forêts.

Mais quand la flore madécasse nous dévoilait ainsi le long du chemin une partie des richesses de l'île, la faune restait presque muette pour nous. Des canards sauvages, des poules d'eau, des sarcelles se montraient bien en bandes à travers les bouquets de joncs, nous vîmes bien aussi, voletant à travers les arbres ou rasant la surface de l'eau, quelques-uns de ces papillons aux ailes étincelantes, aux riches couleurs, les plus beaux parmi les lépidoptères,

et que le Brésil lui-même envie à Madagascar; mais nous ne pûmes, ni cette fois ni en d'autres occasions, rencontrer au milieu des lacs non-seulement aucun caïman, cet ignoble reptile qui excite toujours la curiosité du touriste, mais même ce polype gélatineux, transparent, particulier aux lacs d'Ivondrou, qui flotte presque invisible dans l'eau, s'attachant quelquefois à la peau de l'homme ou des animaux comme une ceinture de Nessus qui les brûle et les tue. Aller à Ivondrou sans voir ni caïman ni polype, c'était aller à Rome sans voir le pape, comme dit si bien le proverbe. Peut-être aussi le polype gélatineux est-il un animal légendaire, mais il n'en est pas de même des caïmans, dont les hommes et les bœufs ont si grand'peur à Madagascar. Les bœufs, prévenus par leur instinct, ne traversent jamais les lacs sans faire grand bruit en nageant, pour écarter ainsi l'ennemi.

Si sur les lacs les caïmans affamés et les polypes aux ventouses mortelles s'obstinèrent à se cacher à nos regards, dans les bois nous ne fûmes guère plus favorisés, et nous ne vîmes ni le *tenrec* au dos épineux comme celui du hérisson, ni l'*aye-aye* nocturne, sorte de singe rongeur au cri perçant, aux yeux de lynx, aux griffes cruelles, ni les *makes* frileuses, au museau de chien, au pelage fourni, qui vont par compagnies dans les grands arbres, debout sur leurs pattes de derrière, la queue en trompette comme les écureuils ou roulée autour de leur cou. Ces gracieux quadrumanes affectent alors cet air de douce mélancolie qui les caractérise, étalant paresseusement au soleil leur robe proprette et leur queue bariolée aux anneaux noirs et blancs. Dans les forêts de l'intérieur, outre les makes, on rencontre les babakoutes et les simepounes velus, qui font la nuit retentir les échos de cris lamentables pareils à des vagissemens d'enfans, et tous ensemble représentent la famille des lémuriens, remplaçant ici les singes, comme l'*épiornis*, aujourd'hui disparu et dont on ne retrouve plus que les œufs enfouis dans les sables des rivières, représentait jadis l'autruche sur la terre de Madagascar. La grande île africaine sur laquelle un illustre écrivain que les sciences naturelles ont quelque droit de réclamer, George Sand, a écrit de si belles pages dans ses *Lettres d'un voyageur* (1), forme comme l'Australie un foyer distinct de création. « La nature, suivant les paroles mêmes de Commerson dans sa lettre à Lalande sur Madagascar, semble s'y être retirée comme dans un sanctuaire particulier, pour y travailler sur d'autres modèles que ceux auxquels elle s'est asservie dans d'autres contrées. »

Aucun des habitans si intéressans des forêts madécasses, lému-

(1) Voyez la lettre à *Éverard* dans la *Revue* du 15 juin 1835.

riens, aye-aye ou tenrecs, ne devait donc se montrer à nous dans nos courses rapides et nous laisser étudier sur le vif des mœurs si différentes de celles des animaux que nous connaissions jusque-là. Dans nos chasses au milieu des bois, dans nos courses à travers les prés, foulant les hautes herbes ou le sol vacillant des tourbières, nous fûmes au moins plus heureux, et plus d'une fois nos guides épouvantés nous montrèrent quelques-unes de ces araignées hideuses particulières au pays, le *menavoude* et le *fouque,* deux arachnides malfaisantes dont la morsure peut donner la mort. Ce sont du reste les seuls animaux nuisibles de la grande île, qui ne renferme, malgré sa position tropicale et si voisine de l'Afrique, ni tigres, ni lions, ni serpens venimeux.

Cependant nos rameurs continuaient à pagayer en cadence, chantant de gais refrains, et nos pirogues, à la file les unes des autres, glissaient sur le lac, y traçant un sillage rectiligne dont la rapidité de notre course nous empêchait de voir la fin. Bientôt nous débarquâmes à Ambavarane, où le chef du pays, vêtu mi-partie à l'européenne, mi-partie à la mode malgache, c'est-à-dire couvert à la fois du haut-de-chausses et du *lamba,* vint nous offrir du riz et des poules dans la *maison royale.* C'est une modeste cahute qui existe dans chaque village et où les voyageurs de passage ont le droit de s'installer au nom du gouvernement. Il est d'usage aussi que le chef de l'endroit vienne faire des présens aux étrangers en prononçant la formule consacrée que *c'est le cœur qui donne et c'est la main qui offre.* Nous répondîmes à ces gracieuses paroles par un autre présent : des aiguilles anglaises, des épingles, des hameçons furent acceptés avec joie; nous y joignîmes une pièce de 5 francs qui ne fut pas non plus dédaignée, et nous trouvâmes dans le chef d'Ambavarane, qui écorchait quelques mots de français, un sincère et reconnaissant ami. Au lieu de donner simplement du riz et des poules, il aurait bien voulu offrir un bœuf tout entier; mais les temps étaient si durs, les affaires allaient si mal! Il n'en était pas moins heureux d'avoir fait la connaissance de ces blancs illustres qui daignaient un moment s'arrêter dans son village. Il ferait connaître ce grand événement aux officiers de la reine et à la reine elle-même, s'il était appelé à Tananarive; il nous priait à son tour de parler de lui dans notre pays, et de le citer dans nos récits de voyage quand nous aurions repassé les mers.

L'usage veut qu'un *speech* soit toujours prononcé dans ces occasions, et l'on voit que le chef d'Ambavarane, comme du reste tous les Malgaches de quelque distinction, usait assez bien de la parole. Après le discours vinrent les divertissemens, et dès le soir la place du village fut en notre honneur le théâtre de bruyantes démonstra-

tions. Les danses et les jeux se continuèrent fort avant dans la nuit. Hommes et femmes, frappant dans leurs mains en cadence et s'accompagnant de la voix, formaient une musique d'une tonalité étrange et sauvage qui excitait singulièrement à la danse. La *bessabesse*, distribuée à la ronde et bue fort élégamment dans des feuilles de ravenal, animait aussi les musiciens tout en abreuvant les danseurs, qui y puisaient de nouvelles forces. Le lendemain, reprenant notre course sur le lac d'Ivondrou, nous la poursuivîmes jusqu'à celui de Nossi-Vé et à l'île de Nossi-Malaze, où nous accostâmes sans encombre. Le chef de l'île nous accueillit avec plus d'empressement encore que son confrère d'Ambavarane; suivant une habitude assez répandue dans le pays, il nous offrit tout chez lui, sans en excepter ses jeunes filles, fort avenantes et fort jolies. Comme chez les Espagnols, mais avec plus de vérité encore, il semblait nous dire : la maison est toute à votre service, *la casa está á la disposicion de Vd.*

Sans vouloir multiplier ces récits d'excursions, je ne puis cependant passer sous silence notre visite à la *sainte cruche* dans l'île à Papaye, non loin du village d'Amboudifine. Cette merveille de l'art céramique est un énorme vase rond en terre rouge, de plus d'un mètre de diamètre. Selon les uns, il a été déposé là par un boutre arabe naufragé qui y conservait l'eau potable, selon les autres, par le géant Zarafife, ancêtre des rois de Madagascar, et qui portait sur ses épaules non-seulement des jarres de cette dimension, mais encore de hautes montagnes, que ce rival d'Atlas, faisant de la géographie à sa guise, déplaçait à volonté. Pendant que les savans du pays, les antiquaires madécasses, discutaient à l'envi les uns sur le boutre arabe, les autres sur le géant Zarafife, et, loin de pouvoir s'entendre, en venaient déjà aux gros mots, la sainte ampoule, vénérée par les Betsimsaraks comme une relique, entourée de *gris-gris*, remplie de pièces de monnaie qu'y déposaient les fidèles en voyage pour que Zarafife leur fût propice, fut un jour éventrée par un voleur mécréant. Aujourd'hui, déchue de son rôle de tirelire sacrée, elle bâille au soleil vide et informe.

En revenant de l'île à Papaye, on remonte la rivière d'Ivondrou. Nous ne retrouvions plus ici ce terrain sablonneux, à grains de quartz blanc, parmi lesquels on distingue de brillantes paillettes de mica et une poussière noire de minerai de fer magnétique, terrain qui compose tous les environs de Tamatave, ainsi que les dunes du bord de la mer, et qui provient de la désagrégation des roches granitiques de l'intérieur. Nous voyions apparaître, formant des coupes naturelles, des argiles bleues, des grès ferrugineux jaunâtres, des calcaires grenus, dépôts sédimentaires en place, et qui contrastaient

heureusement, pour les amateurs de géologie, avec les alluvions siliceuses jusque-là partout rencontrées. En divers points, ces terrains avaient été soulevés et même déchirés par des éruptions volcaniques anciennes, et des fragmens de laves et de basalte roulés par la rivière présentaient des coquilles fossiles collées à la roche, particularité dont il serait peut-être difficile de citer d'autres exemples. Bientôt nous arrivâmes, sur la rive gauche de l'Ivondrou, à la sucrerie de M. Fiche. Des champs de cannes et de manioc s'étalaient sur l'un et l'autre bord, à droite et à gauche du chemin qui menait à l'habitation. Une maison un peu délabrée, mais dont les appartemens avaient conservé leur air grandiose d'autrefois, nous ouvrit ses portes hospitalières. Elle était bâtie de ce beau bois de natte, rival de l'acajou, presque indestructible. A la façon dont la matière avait été prodiguée, on sentait que c'étaient les forêts du pays qui avaient été mises à contribution. L'architecte n'avait pas eu recours aux formules de la science pour ménager ses matériaux, et les solives, les planches formant les parquets ou les parois latérales, avaient toutes de respectables dimensions. Nous arrivâmes à cette demeure par une allée d'orangers, non sans nous être arrêtés un moment au port, où des pirogues appartenant à notre hôte débarquaient le poisson pris sur le fleuve et le lac, et en si grande abondance que nous crûmes assister à une seconde édition de la pêche miraculeuse. Ce poisson, salé ou fumé, devait servir à la nourriture des esclaves attachés à l'établissement.

Il était six heures du soir. Les travaux des champs avaient fini, et les travailleurs, se rendant par groupes dans leur case, portaient chacun sur la tête une gerbe de cannes qu'ils déposaient devant l'usine. C'est un moyen de diminuer les frais de transport dans un pays où les routes ne sont pas faciles, et où les chars, traînés par des bœufs, rappellent assez bien, par leurs roues basses, massives, et leur grossière construction, les chars antiques des premiers temps de l'Asie. Quelques esclaves, les pieds chargés de chaînes ou retenus dans un anneau de fer, avaient peine à marcher. C'était pitié de les voir s'avancer lentement, gauchement, leur faix sur la tête. Émus de ce spectacle inattendu, nous voulûmes du moins tenter la délivrance de l'un d'eux. Nous choisîmes le moins coupable, nous demandâmes sa grâce à M. Fiche, et il nous l'accorda sur l'heure. Le malheureux n'avait plus que pour quatre mois de chaîne!

L'établissement que dirige aujourd'hui M. Fiche a été fondé par M. de Lastelle. Ce courageux colon, né à l'île Maurice au commencement de ce siècle, mort à Madagascar en 1856, était, avec M. de Ronthaunay, négociant de l'île de La Réunion, avec M. Laborde et M. Lambert, un de ces hardis pionniers qui de la grande île afri-

caine voulaient faire une terre française. La sucrerie fondée par MM. de Lastelle et Ronthaunay sur les bords de la rivière d'Ivondrou existe encore, on l'a vu; mais le souffle vivifiant a disparu avec ces deux hommes : les ateliers tombent presque en ruine, les machines sont presque hors de service, et malgré les quatre cents esclaves attachés à l'habitation, les champs de cannes et de manioc vont dépérissant chaque jour. M. Fiche, qui dirige les plantations et l'usine pour le compte de sa mère, la princesse Juliette, l'une des propriétaires, se borne à tirer des cannes un jus qu'il fait fermenter et distiller. Il fabrique ainsi un rhum nauséabond et malsain qui a peine à lutter avec l'arak de La Réunion, importé par quantités considérables à Madagascar. Il est juste de dire aussi que le gouvernement local a, sous la vieille reine et aujourd'hui encore, entouré cette industrie de tant d'entraves qu'elle est presque impraticable avec profit. Quoi qu'il en soit, il ressort des essais tentés par M. de Lastelle un enseignement précieux : c'est que la culture de la canne à sucre, cette précieuse graminée qui fait la fortune de Maurice et de La Réunion, est des plus productives à Madagascar. Le roseau y atteint même des dimensions inconnues ailleurs, et nul doute qu'avec une culture intelligente et quelques mesures libérales de la part du gouvernement du pays, la plantation des cannes et la fabrication du sucre n'enrichissent un jour, entre tant d'autres industries, les futurs colons de Madagascar. M. de Lastelle a lutté vainement contre d'insurmontables difficultés, contre les ombrageuses inquiétudes de la vieille Ranavalo, qui voulait bien le favoriser, mais qui craignait qu'une réussite trop éclatante n'attirât les Français à Madagascar, contre les lois fiscales du pays, qui donnaient jusqu'à la moitié de la production à la reine, et ne permettaient au planteur de cultiver le terrain qu'à titre d'amodiataire passager, enfin contre les entraves de toute sorte suscitées comme à plaisir par les gouverneurs locaux, gens tous âpres à la curée, et dont il fallait acheter les complaisances à grand renfort de piastres, d'autant mieux accueillies que ces cadeaux formaient la part la plus claire de leurs appointemens. Après avoir essayé de surmonter pendant près de trente années tant d'obstacles réunis, auxquels venaient s'ajouter aussi un climat malsain, des esclaves paresseux, ignorant le travail des habitations, et qu'on ne pouvait former qu'avec peine, enfin une foule de ces embarras de tout genre qu'on rencontre dans les contrées sauvages, M. de Lastelle, à bout de ressources et presque de courage, est mort à Madagascar. Il a été enterré sur son habitation, où la princesse Juliette lui a fait élever sur une éminence un élégant tombeau. Du milieu d'un bouquet de rosiers se dégage une colonne de basalte surmontée d'une urne fu-

néraire. L'un des côtés du dé formant la base de la colonne porte une inscription en français qui rappelle en termes modestes la vie laborieuse du défunt. Une traduction en malgache est sur la face opposée. A côté du tombeau sont encore les allées d'orangers, de caféiers et de manguiers plantés par M. de Lastelle, qui avait fait de ce lieu sa retraite de prédilection. Au pied des arbres poussent les ananas et les roses, et du haut de ce gracieux coteau on aperçoit à ses pieds l'Ivondrou, qui décrit ses méandres jusqu'à la mer. Une ligne nettement tracée de dunes sablonneuses dessine le rivage. A droite et à gauche du spectateur, sur le relief moutonnant du sol se déploie la végétation particulière à Madagascar, et dans les plaines étroites, au pied de ces collines, des fourrés plus épais masquent les flaques d'eau et les lagunes, sources des fièvres paludéennes. Çà et là se montre une cahute ou un pauvre village, et à l'horizon, du côté opposé à la mer, une chaîne de hautes montagnes va courant du nord au sud, élevant comme une fortification naturelle pour défendre par un obstacle de plus la province intérieure d'Émirne. Tel est le lieu charmant que notre compatriote affectionnait; c'est là qu'il aimait à se retirer au milieu des ennuis de l'exil et de ses longs et courageux efforts, là qu'il venait jeter un regard sur l'avenir et former des rêves de fortune qui devaient si peu se réaliser; c'est là enfin qu'il a voulu reposer après sa mort, et que nous avons pu, non sans une vive émotion, contempler du même coup d'œil la tombe que lui a élevée Juliette et l'usine qu'il a fondée.

Les traitans de Tamatave, dont il faut bien dire ici quelques mots, ne sont pas tous, comme M. de Lastelle, des modèles à citer. Plus d'un parmi eux a été jeté sur les rives assez peu hospitalières de la grande île par une peccadille qu'il y est venu cacher. Il y a parmi les Français de Madagascar plus d'un matelot déserteur, plus d'un capitaine ayant vendu son navire, plus d'un marchand malheureux; mais le travail et l'exil peuvent à la rigueur faire oublier le passé. Ce ne sont pas du reste les gens les plus favorisés du sort ou les plus irréprochables qui président à la naissance des colonies, et l'on sait de quelles hordes impures ont été peuplés à leur naissance deux pays aujourd'hui cités parmi les plus tranquilles et les plus fortunés du monde, la Californie et l'Australie. Si à Madagascar l'exploitation de l'or n'est point encore venue appeler en nombre les colons, il y a d'autres élémens capables de tenter les gens désireux de faire fortune. Les grandes cultures industrielles particulières aux tropiques peuvent toutes y réussir sur un sol où le sable même est d'une étonnante fertilité, et le commerce avec la côte orientale d'Afrique, les îles de la mer des Indes, l'Inde elle-même, ouvre

des horizons assez larges pour satisfaire les plus vastes ambitions. Si les traitans ne sont pas tous sans tache, ils se purifieront par le travail, qui tôt ou tard rend l'homme honnête, par la lutte contre les difficultés qu'on rencontre à la naissance de toute colonie, difficultés augmentées encore à Madagascar de l'insalubrité du climat sur la côte. Il y a du reste, proclamons-le bien vite, parmi les Français de Tamatave bon nombre d'honorables exceptions, et plus d'un de nos compatriotes retiré dans ces parages pourrait être cité autant pour sa profonde intelligence des affaires que pour sa haute moralité.

Des trois cents traitans environ établis sur cette partie de l'île, les deux tiers sont Français; le reste est Anglais ou Américain. Il y a aussi des Arabes venus surtout de Zanzibar et des Comores, des Hindous et des Banians échappés de Bombay, enfin un Chinois, le seul, je crois, mais dans tous les cas le plus laid, je l'affirme, parmi les fils du Céleste-Empire, qui ait encore foulé le sol de Madagascar. C'est un des plus fins marchands que j'aie jamais rencontrés, un des plus heureux et des plus infatigables travailleurs aussi de cette race patiente et laborieuse qui commence à s'épancher par le monde. Ko-kong occupe dans la grande rue de Tamatave un magasin toujours bien fourni. Il vend de tout, mais au comptant : du vin et des liqueurs de France, des drogues et des fruits du pays, des sauterelles grillées qu'on mange en guise de crevettes (1). Ko-kong vend encore des nattes tressées avec le jonc indigène, des étoffes ou *rabanes* tissées avec les fils du *raffia*, du tabac en carotte et des cigares de Tananarive; il vend des toiles d'Europe ou de l'Inde, du riz, de la viande, des *lambas* fabriqués avec le coton ou la soie aux vives couleurs, des perroquets en cage, des makes captives, du thé de la Chine, et tout cela le sourire sur ses grosses lèvres, avec un louable effort pour se montrer gracieux à chacune de ses nombreuses pratiques. Notre Chinois, comme tous les enfans de l'Empire du Milieu, est aussi quelque peu changeur : c'est toujours lui qu'on va chercher quand on veut la menue monnaie d'une piastre; il a toujours ses étuis de bambou bourrés de ces petits morceaux d'argent que les Malgaches se plaisent à découper dans une pièce de 5 francs. Il prend l'or au pair, et, la balance indigène à la main, vous en donne loyalement le poids. — Depuis combien de temps, Ko-kong, es-tu à Tamatave? lui demandai-je un jour. — Aux prochaines bananes, je crois bien qu'il y aura deux ans, répondit-il, créant ainsi une nouvelle façon de compter qu'on retrouve également dans nos campagnes, et qui vaut bien celle des calendriers.

(1) En attendant que la fabrication de la soie ait pris chez eux un plus grand développement, les Malgaches mangent aussi des chrysalides.

III.

Si nous ne pûmes accomplir à Madagascar les travaux de tout genre que comportait notre mandat, la cause en fut moins à l'état de révolution du pays qu'à la direction que reçut fatalement notre mission sous la conduite d'un chef militaire. Faisant dépendre le succès d'une entreprise industrielle de la réussite préalable de la tâche politique qui lui avait été confiée, le commandant de l'*Hermione* devait presque inévitablement, en présence des événemens qui s'étaient passés, ruiner tous les projets de la compagnie de Madagascar, et c'est ce qui est arrivé en effet. Les Anglais en pareille matière procèdent tout autrement, et l'on ne saurait nous accuser en cette occurrence d'aller maladroitement leur emprunter des inspirations. Dans toutes les explorations anglaises dirigées, comme la nôtre, par la marine militaire, une seule pensée a toujours animé l'expédition : hommes de science et hommes de mer ont marché sur le même pied, et le commandant britannique a su à propos se relâcher vis-à-vis des *civilians* des rigueurs et des exigences de la discipline; mais les Anglais préfèrent encore les explorations isolées, et ils en ont fait dans ces derniers temps qui méritent l'admiration de tous les pays civilisés. On connaît les belles découvertes de Livingstone dans l'Afrique australe; on sait comment Burton a fait son excursion aux grands lacs de la région intérieure du même continent, Speke et Grant leur découverte des sources du Nil, comment enfin Mac-Douall Stuart a traversé du sud au nord la grande terre d'Australie. Chacun de nous allant à Madagascar, sans avoir la prétention de faire si grandes choses, ni d'acquérir si haute renommée, avait cru un moment se trouver, comme l'un de ces voyageurs aventureux, abandonné à ses seules inspirations. Nous savions tous que c'était au milieu des plus dures privations que devaient s'accomplir nos travaux; tous nous en avions pris bravement notre parti. Aussi, livrés à nous-mêmes ou pilotés par des navires de commerce, nous eussions fait sans le moindre danger, les uns le tour de l'île, les autres l'ascension de Tananarive, ceux-là l'étude des bassins carbonifères de Bavatoubé ou celle des mines métalliques de Vohémare. L'agent forestier aurait en paix exploré les bois du pays, l'agent commercial les ports et les fleuves, en même temps qu'il aurait noué des relations amicales avec les chefs militaires et les gouverneurs des provinces. Le séricicultеur aurait pu se livrer à ses recherches en toute liberté, et il aurait certainement piqué à l'extrême la curiosité des indigènes, qui ne savent encore que travailler grossièrement la soie, quand il aurait fait agir devant eux sa machine à étouffer et celle à dévider les cocons. Le sondeur aurait non

moins étonné les Malgaches en ramenant des profondeurs du sol les nappes artésiennes, qui eussent doublé la production des rizières et fourni de l'eau potable à tous les endroits habités. A ces races qui ignorent presque l'emploi des simples et qui pratiquent plus volontiers la divination et l'astrologie médicales, le médecin serait apparu comme un sauveur envoyé du ciel; on serait venu le consulter de bien des lieux à la ronde, et l'application heureuse, la distribution gratuite des remèdes d'Europe, auraient fait bénir le *sikide* blanc et la compagnie qui l'envoyait. Le fondeur aurait appris aux habitans de la province d'Émirne, déjà si habiles à forger le fer, l'art de le fondre par nos méthodes, et le pays, tributaire jusqu'ici de Maurice et de La Réunion pour une quantité d'objets en fonte, aurait pu les produire avec économie et les expédier à son tour aux îles voisines. Enfin il n'est aucun de nous qui n'eût, comme on dit, travaillé de son art, et dans une contrée si curieuse, si intéressante, où tant de richesses naturelles existent inexploitées, à peine étudiées, chacun des membres de la mission aurait fait une ample récolte de faits nouveaux. Des observations météorologiques, des coupes de terrains, des vues photographiques, auraient enrichi les travaux communs. Ceux d'entre nous qui auraient dû faire le tour de l'île, l'une des plus grandes qui existent sur le globe, auraient, entre le cap d'Ambre au nord et le cap Sainte-Marie au sud, assisté à plus d'un intéressant spectacle. Sur la côte est, les plages sablonneuses semées de dunes, aux mouillages souvent inhospitaliers, se seraient déroulées à leurs yeux avec leur ceinture verte et fleurie, si brillante sous le ciel des tropiques. Parfois des baies profondes comme la baie de Diego-Suarez, qui pourrait abriter plusieurs flottes, ou celle d'Antongil, témoin au siècle dernier des exploits de Beniowski, seraient venues agréablement varier ce long voyage de circumnavigation. Dans le sud, on aurait salué Fort-Dauphin, le premier établissement des Français à Madagascar au XVII[e] siècle. Les populations paisibles des côtes, les Antankares, les Bétanimènes, les Betsimsaraks, les Antasimes, auraient reçu à bras ouverts les blancs *porteurs de piastres*. Dans le canal de Mozambique, on aurait pu entamer des relations avec la confédération guerrière des Sakalaves, presque toujours amis de la France. Profitant des calmes qui facilitent la navigation du canal, on aurait pu toucher, sur la côte africaine voisine, aux établissemens portugais, autrefois puissans, aujourd'hui en ruine, mais qui ont toujours conservé un certain renom, — Sofala, où quelques archéologues voient l'Ophir de la Bible, et Mozambique, le port aimé des négriers. Dans l'archipel des Comores, on aurait séjourné à Mayotte et à Nossi-Bé, où flotte depuis vingt ans le drapeau de la France, à Anjouan, convoité des Anglais, à Mohéli, où domine notre protégée, la petite reine Jombé

Souli, gardée à vue par un mari jaloux. Et si l'on n'avait pu aborder à la grande Comore, ravie aux communications du dehors par un despote ombrageux, on aurait plus loin touché aux Seychelles, archipel autrefois français, et poussé enfin jusqu'à Zanzibar, où le sultan notre allié, vassal de l'iman de Mascate, nous eût accueillis avec joie. Pourquoi faut-il que tous les rêves faits au départ se soient évanouis en route, et que nous n'ayons rapporté de notre trop court voyage que quelques impressions fugitives?

Sur quelques points sans doute de la grande île, nos efforts eussent été vains, et la défiance des Malgaches aurait continué de se montrer intraitable. Ainsi nous n'aurions pu arriver certainement du premier coup à l'exploitation des mines d'or et d'argent et à l'ouverture de routes carrossables, surtout entre la mer et la capitale. Depuis Radama I[er] en effet, la politique des Hovas n'a pas varié à ce sujet, et ils ont compris avec juste raison que le travail des mines de métaux précieux et le tracé des grandes voies de communication fixeraient sur eux les regards des nations civilisées et livreraient le pays à la colonisation des blancs. De là défense expresse, sous Radama I[er] et Ranavalo, d'exploiter les mines et d'ouvrir des routes. Ces traditions s'étaient maintenues sous Radama II, et l'on a vu comment la caste noble s'était opposée de toutes ses forces à la signature du traité de commerce avec la France et à la délivrance de la charte Lambert, deux actes par lesquels le jeune roi abolissait les mesures restrictives adoptées par ses prédécesseurs. Nous avions tous reçu de la compagnie l'ordre formel de n'aborder qu'avec la plus grande circonspection, du moins au début de nos courses, l'étude géologique des filons d'or et d'argent, ainsi que les nivellemens pour le tracé des routes, précaution qui d'ailleurs a été superflue, car, à peine le roi Radama disparu, le nouveau gouvernement remettait en vigueur les anciennes lois. Il y a peine de mort aujourd'hui à Madagascar contre quiconque découvre, dénonce ou fouille une mine d'or ou d'argent. L'ouverture de chemins carrossables est prohibée, et la reine actuelle peut dire, comme Ranavalo, que ses deux meilleurs généraux contre l'invasion des blancs sont toujours *tazo* et *hazo*, c'est-à-dire la fièvre et les bois. Parmi ces bois, il y en a un, celui d'Anamazotre, sur le chemin de Tamatave à Tananarive, qui est presque impénétrable; il est semé d'affreux précipices, de nombreuses fondrières, et il faut toute l'habileté et l'expérience des porteurs pour sortir de ce mauvais pas.

Ce côté tout particulier de la question écarté, aucune autre difficulté ne paraissait s'élever contre l'accomplissement de notre mission d'exploration; les embarras ne seraient venus que plus tard, quand l'heure aurait sonné de l'exploitation du sol et de la coloni-

sation en grand du pays. Alors les Malgaches se seraient peut-être levés contre les Européens, car le pionnier, on le sait, n'est pas d'humeur facile et empiète volontiers sur le terrain d'autrui. Français, Anglais et Américains ont là-dessus la même façon de voir, et il est de la nature du blanc qui colonise de se montrer cruel et envahisseur, pendant que le propriétaire naturel du sol essaie de résister pied à pied. Néanmoins jusqu'à ce moment, que la plupart d'entre nous ne devaient point voir, puisque nous n'allions qu'en explorateurs pour éclairer la voie, notre mission, toute scientifique et même civilisatrice, eût infailliblement réussi. Si elle a manqué son but, c'est par suite d'un côté vicieux de son mode d'organisation, sur lequel j'ai déjà suffisamment insisté. La compagnie du reste avait été des mieux inspirées dans les instructions qu'elle avait données à chacun de nous. En explorant la grande île, nous devions tous nous présenter comme des missionnaires de paix, bien plus, comme les agens du roi, n'opérer qu'au nom de Radama II, ne travailler qu'avec l'assentiment, la coopération des gouverneurs des provinces, et de la sorte arriver en quelque façon par l'industrie et par la science à la conquête morale du pays.

La colonisation de Madagascar par la France a été jusqu'ici fatalement arrêtée par une série de malheureuses vicissitudes, qui se sont comme à plaisir toujours reproduites à point nommé, si bien qu'aujourd'hui comme sous Richelieu, comme sous Colbert, comme sous Louis XVI, tout est encore à faire. Un moment on a pu croire que nos relations avec l'île africaine allaient entrer dans une phase nouvelle; mais Radama II, sur qui reposait la tâche de créer un régime meilleur à Madagascar, paraît bien mort, car, malgré les bruits qu'on a fait courir à plusieurs reprises sur son enlèvement et son retour, et qui semblent maintenant se répandre avec plus de persistance que jamais, on ne l'a pas encore vu reparaître dans sa capitale à la tête de ses fidèles soldats, ni des deux mille Betsiléos qui devaient l'aider à reconquérir son trône. Rasoaherine, dominée par son premier ministre, qu'elle a secrètement épousé, écoutant aussi les conseils d'un agent de l'Angleterre, le révérend Ellis, le même qui combattait contre nous à Taïti avec M. Pritchard, est loin de vouloir nous concéder les mêmes priviléges que nous avions obtenus sous Radama II. Et si elle envoie des ambassadeurs en Europe, c'est pour obtenir le protectorat de l'Angleterre, pour demander des modifications au traité signé avec la France, sans doute aussi pour faire annuler en partie la charte octroyée à M. Lambert (1).

(1) Les deux ambassadeurs envoyés par la reine en Europe sont arrivés à Londres dans les premiers jours de février 1864. Ils y sont encore et ne se sont pas montrés à Paris. Quant à la résistance que les Anglais opposent à une colonisation de Madagascar par la France, bien que passive en apparence, elle se continue toujours activement. Ils ont

En cette occurrence, il ne faut pas cependant désespérer encore du succès de la colonisation de Madagascar par la compagnie, qui n'attend sans doute que le moment favorable de reprendre ses opérations. Le pays n'est pas aussi barbare qu'on pourrait se l'imaginer. Les classes élevées ne sont pas sans quelque instruction; plusieurs des nobles hovas savent parler l'anglais, un peu le français et écrivent couramment leur langue. Quelques-uns ont voyagé et sont venus jusqu'en Europe, où les ont même accueillis dans le temps et le roi Louis-Philippe et la reine Victoria. Des rudimens de littérature parlée sinon écrite, des rudimens d'industrie existent çà et là dans la grande île. Le tissage et la teinture des étoffes y sont très développés, et les indigènes savent préparer et travailler la soie. Le pays renferme en richesses agricoles et minérales tout ce qui peut attirer les pionniers entreprenans. Ces dernières surtout, qui séduisent de préférence les esprits ardens, sont partout répandues. La houille, le fer, le cuivre, le plomb, si nécessaires aujourd'hui à la marine, à l'industrie, sont depuis longtemps signalés et en partie exploités par les Malgaches. Non-seulement ils savent travailler le beau minerai aciéreux de leur île par des méthodes primitives que l'on retrouve encore en Europe dans les montagnes de la Corse et de la Catalogne; mais ils fondent aussi les minerais de plomb et de

choisi pour théâtre de leurs opérations Tananarive, la capitale des Hovas, et avec le système de forte centralisation mis en vigueur par la tribu aujourd'hui maîtresse de Madagascar on comprend que de ce centre important les Anglais peuvent facilement faire rayonner sur toute l'île les idées dont ils se sont faits les apôtres. A Tananarive domine, on peut le dire, le révérend Ellis, le ministre méthodiste, aidé de son *alter ego*, le révérend Cameron, et d'un médecin anglais, le docteur Davidson. Cette triade est forte, unie, généreusement secourue par les subventions occultes du gouvernement britannique et par les fonds qu'envoie ouvertement la mission méthodiste de Londres. Nos pauvres missionnaires, presque abandonnés par la *Propagation de la foi*, luttent en vain contre leurs fortunés rivaux. Ils vont mourir de la fièvre à Madagascar, victimes de leur dévouement, mais ils font peu de prosélytes. Les orgueilleux méthodistes l'emportent, et M. Ellis, avec une opiniâtreté que rien ne peut abattre, met en avant toute sorte d'argumens contre nous. Profitant habilement de l'indifférence religieuse des Hovas, partagée du reste par toutes les tribus malgaches, qui ne conçoivent plus qu'un dualisme grossier et prient le mauvais génie plutôt que le bon, incapable, disent-ils, de leur faire du mal, — le méthodiste anglais se permet dans ses prêches les plus burlesques divagations, et toujours pour en tirer parti contre nous. « Mes bons amis, disait-il dernièrement aux Malgaches qui l'écoutaient, on vous parle souvent de religion protestante et de religion catholique. A proprement parler, il n'y a que deux religions, celle des Anglais et celle des Français; mais, allez-vous me demander, quelle est la meilleure des deux? — C'est celle des Anglais, mes chers frères, et la raison en est bien simple : Jésus-Christ est né en Angleterre, c'est là qu'il a vécu, qu'il a prêché sa religion et fondé son église. Bien des fois les Français ont cherché à l'attirer chez eux; mais il n'a jamais voulu venir à Paris, aimant mieux rester à Londres. Et maintenant vous devinez pourquoi notre religion est la meilleure. » C'est sur les instigations de ce plaisant missionnaire que les deux ambassadeurs malgaches ont été envoyés en Angleterre; c'est lui aussi qui paraît diriger la politique actuelle des Hovas.

cuivre et savent même raffiner ces deux métaux. L'or et l'argent, le cristal de roche et les pierres précieuses ont été connus de tout temps à Madagascar, et ne peuvent manquer de tenter un jour les chercheurs aventureux, sur lesquels n'auraient aucun attrait les paisibles travaux de l'agriculture, les occupations purement maritimes ou commerciales. L'or et l'argent! ces deux métaux ont seuls permis la colonisation de l'Amérique par les Espagnols, et plus récemment la soif de l'or n'a-t-elle pas seule aussi conduit des milliers de colons en Californie et en Australie? L'or! voilà l'unique et grand mobile qui peut entraîner les masses vers les pays lointains, et il faut espérer que la découverte de riches placers aurifères ou gemmifères détournera bientôt le courant sur Madagascar. Ces placers d'ailleurs sont déjà soupçonnés dans la grande île, dont la ressemblance de certaines roches avec celles du Brésil a frappé plus d'un géologue.

N'oublions pas qu'il suffit de quelques milliers d'émigrés intelligens et industrieux pour donner naissance à de puissantes colonies. Combien étaient les puritains quand ils débarquèrent en Amérique? combien les Français qui fondèrent le Canada? L'élément indigène entre toujours pour une très grande part dans la formation des colonies. Le blanc n'apporte le plus souvent que son capital, son industrie, son activité, son savoir. L'indigène fait presque tout le travail manuel. Le vaste empire indo-britannique ne renferme guère que 125,000 Anglais, dont plus des deux tiers sont des soldats, et il lui reste au plus 40,000 *civilians*. De même, quelques milliers d'Européens suffisent en Égypte pour tirer de ce magnifique pays, par la grande industrie et le commerce, des profits que, livrés à eux-mêmes, les Arabes n'auraient jamais rêvés. L'expérience de ce que peut, en fait de colonisation, le génie français abandonné à ses seules forces mériterait donc d'être tentée sur Madagascar. Il faudrait seulement laisser la plus grande liberté aux planteurs et aux traitans. Déjà quatre ou cinq cents Français répandus sur toute l'île, protégés par leur seul courage, font plus d'affaires que tous les colons que le gouvernement de la métropole essaie d'appeler à grands cris en Cochinchine ou dans la Nouvelle-Calédonie en les couvrant de son égide. C'est par la liberté que s'épurent les grandes nations et que se fondent les nouvelles. Que ce mot de liberté, aujourd'hui si souvent prononcé, ne le soit pas plus longtemps en vain, et si la compagnie de Madagascar reprend ses projets sur la grande île, objet de ses premières tentatives, peut-être s'assurera-t-on dans une occasion solennelle de ce que la France peut attendre d'une entreprise coloniale librement conçue et librement exécutée.

L. SIMONIN.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril 1864.

La marche de la vie politique, si l'on veut donner ce nom au travail intérieur des assemblées représentatives et aux événemens, est depuis quelques mois d'une extrême lenteur. On voyait à peine couler les eaux paresseuses de ce fleuve engourdi. Pour le moment, cette stagnation va cesser. On dirait que la politique n'est point insensible à l'influence des saisons : elle a ses lunes. On a remarqué depuis longtemps en Angleterre que les fêtes et les vacances de Pâques divisent la session en deux parts qui diffèrent par le caractère et l'importance; c'est d'ordinaire après l'*Easter recess,* avec l'exposé financier du chancelier de l'Échiquier, que commence la partie laborieuse de la session anglaise, celle où se décident les luttes de partis. Cette année, par un effet du hasard, la vie politique officielle de l'Europe semble s'être conformée à cette division. Elle a eu ses vacances de Pâques, et elle en sort à peu près partout modifiée d'une certaine façon et avec quelques velléités d'activité. Nous allons avoir la conférence si longtemps attendue à propos des affaires du Danemark : c'est le 20 avril qu'elle doit se réunir; les protocoles fleuriront avec les lilas. Le cabinet anglais se présente à nous légèrement replâtré dans son personnel, sérieusement fortifié par le budget de M. Gladstone, un peu noyé dans le pittoresque tumulte des ovations garibaldiennes. Notre corps législatif, qui avait commencé ses vacances de Pâques à la Chandeleur, se réveille. Il vient de voter la loi sur la caisse des retraites avec le luxe de science abstraite qu'aurait pu montrer un mathématicien ferré sur le calcul des probabilités ou l'*actuary* d'une société d'assurances sur la vie. Les rapports sur la loi des sucres et sur le budget viennent de sortir enfin du laboratoire des commissions. L'archiduc Maximilien est empereur du Mexique. Si la grippe l'eût permis, il serait déjà parti pour aller demander au saint-père sa bénédiction, et comme ses dernières offres ont paru acceptables aux *bondholders,* les titres de son emprunt ne tarderont point à être émis

au Stock-Exchange de Londres et à la Bourse de Paris. Les choses prennent donc un nouveau tour : nous allons avoir d'autres spectacles à contempler, d'autres paroles à entendre, d'autres conjectures à former.

Dans ce renouveau, l'événement le plus digne d'intérêt est assurément la réunion de la conférence. On prophétisera ce qu'on voudra sur l'efficacité politique de la conférence : pour le moment, ce qui nous importe, ce n'est pas la fin, c'est le commencement de cette tentative diplomatique. On est d'accord en effet que le premier acte de la conférence, celui qui précédera toute délibération sur le fond ou la forme de la question dano-allemande, sera le règlement d'un armistice entre les belligérans. Quant à nous, nous avons considéré l'effusion si inutile de sang à laquelle on a vu aboutir la discussion de l'Allemagne avec le Danemark comme un des faits les plus tristes et les plus honteux de notre siècle. Cette guerre si disproportionnée, si intempestive, cette guerre dont les résultats étaient dominés d'avance par la nécessité d'une délibération européenne, laissera dans l'histoire de notre temps le souvenir et la tache d'un crime absurde. Nous n'eussions jamais cru, pour notre part, qu'un pareil mépris du sang humain pût exister à notre époque parmi des gouvernemens européens, ou que, si ce goût de la guerre arbitraire et sans scrupule existait quelque part, il ne fût pas impérieusement contenu ou réprimé par le cri de la conscience européenne. Malgré la cruelle déception que nous avons éprouvée à cet égard, nous persistons à croire que le jour où les plénipotentiaires des grandes puissances se rencontreront face à face, le jour où ils seront en présence de la responsabilité que la continuation des hostilités fait peser sur les gouvernemens de l'Europe et de la honte véritable qu'elle doit causer aux plus puissans d'entre eux, il est impossible qu'il ne soit pas mis fin immédiatement au scandale de cette guerre. Voilà le résultat, résultat trop tardif, que nous attendons de la réunion de la conférence : on peut envisager avec scepticisme et avec ironie l'œuvre politique que va entreprendre la diplomatie, quelques cabinets ont pu même en retarder la réunion à la pensée des difficultés qu'elle rencontrerait dans l'accomplissement de sa tâche; mais les questions d'humanité doivent l'emporter sur les calculs de la politique. Ceux qui ont retardé la réunion de la conférence ont mal agi; ceux qui en décrient d'avance l'œuvre politique n'ont pas plus de présence d'esprit que de justesse de sentiment. Il faut aller au plus pressé : or le plus pressé ici, c'est la cessation de la guerre, c'est la fin de ce monstrueux duel entre le petit Danemark et l'énorme Allemagne; le plus pressé, c'est de pourvoir à la question d'humanité. C'est ce que fera la conférence en marquant son début par la conclusion d'un armistice, et l'armistice est le commencement et la garantie de la paix.

Quant à l'œuvre même de la conférence, tout le monde en connaît les difficultés pour ainsi dire inextricables, si chaque partie engagée dans le débat s'en tient aux prétentions qu'elle a mises en avant. Suivant nous, la

question dano-allemande, si elle est résolue, ne le sera point par les discussions spéciales et techniques que les plénipotentiaires engageront entre eux; elle le sera uniquement par un accord entre quelque-unes des puissances prépondérantes, accord qui devra s'établir en dehors et au-dessus de la conférence elle-même. Il sort de cette question danoise un très haut et très utile enseignement. Cette question nous apprend que le conflit qui afflige tous les esprits éclairés et les cœurs libéraux n'a pu éclater qu'à cause d'une situation très étrange et très exceptionnelle de l'Europe. Parmi les cinq grandes puissances, il en est trois, et ce sont les plus fortes, la France, l'Angleterre, la Russie, qui se trouvent vis-à-vis les unes des autres dans de telles relations qu'il ne leur est pas possible en ce moment de se concerter à trois ou à deux dans une action commune, et qui sont, à vrai dire, isolées dans leur politique. La séparation, l'isolement de la France, de l'Angleterre, de la Russie, enlèvent à l'action réciproque des divers états européens un contrôle, un contre-poids, une garantie. Quoique l'Europe soit formée d'états indépendans, quoiqu'elle ne soit point une fédération d'états, quoiqu'elle ne soit point soumise à une amphictyonie, on ne peut pas dire qu'il n'y ait point une sorte de gouvernement supérieur de l'Europe, et que ce gouvernement ne soit point nécessaire à la sécurité internationale. Ce gouvernement est difficile à définir d'une façon précise; il se forme d'élémens variables et mobiles. Si nos sociétés politiques étaient en véritable voie de progrès, il agirait par la simple force morale, et la nécessité de faire appel à la force matérielle deviendrait de jour en jour plus rare pour lui. Cette sorte de gouvernement supérieur de l'Europe qu'il est difficile de définir, mais qui n'en est pas moins une réalité politique, ce gouvernement, composé d'élémens mobiles, qui donne à telle ou telle phase du mouvement politique européen une stabilité et une sécurité relatives, qui est capable de prévenir par son ascendant moral des désordres secondaires, il résulte des combinaisons et des habitudes d'alliance qui existent entre les grandes puissances. Notre génération l'a vu à l'œuvre, depuis un demi-siècle, sous différentes formes, au profit de causes diverses. Il suffit de nommer la sainte-alliance, qui constituait ce gouvernement au profit de l'absolutisme, et qui jusqu'à la révolution de juillet domina le continent. Il suffit de nommer aussi l'alliance anglo-française, qui rétablit l'équilibre au profit de la cause libérale, et qui, dans la guerre de Crimée, réussit même à briser l'alliance des cours du Nord. Quand les phases du mouvement européen ont eu une certaine durée et ont joui d'une certaine sécurité, elles l'ont toujours dû à l'existence et à la prédominance d'un système d'alliances agissant d'une façon plus ou moins avouée, plus ou moins discrète, sur les affaires européennes, comme une sorte de gouvernement supérieur. Lorsque cette haute influence vient à manquer, on dirait que le lien qui réunit l'Europe en une société d'états est rompu; on retombe dans l'état de nature. C'est une situation semblable de l'Europe qui nous est révélée aujourd'hui par la crise dano-germanique.

Ce qui s'est passé entre l'Allemagne et le Danemark est, dans l'ordre des relations internationales au sein de l'Europe se croyant civilisée, un fait de violente et grossière anarchie. Ce fait n'a pu se produire que parce que, à droite aussi bien qu'à gauche, au point de vue libéral comme au point de vue conservateur, les élémens d'une influence dirigeante des affaires de l'Europe étaient désagrégés ou faisaient défaut. Dans l'intéressante discussion à laquelle les affaires du Danemark ont donné lieu cette semaine au sein de la chambre des lords, on a décrit l'anarchie, on n'en a pas signalé nettement la cause supérieure. Des hommes éminens ont pris cependant part à cette discussion, lord Grey, lord Russell, lord Derby, lord Wodehouse. Lord Derby par exemple s'est plaint vaguement de l'influence que les passions révolutionnaires et démocratiques exercent sur les cours. Il a déclaré que les affaires, sur notre continent, ne sont plus sous le contrôle d'hommes d'état ou de monarques guidés par la raison; il a montré toutes choses marchant aux extrémités sous l'impulsion des passions et au hasard des incidens. A la pratique, il a fait voir le mouvement révolutionnaire agissant sur les petites cours allemandes à la fois par la persuasion, par l'ambition et par la crainte; puis la Prusse, qui a des vues d'agrandissement personnel, qui en outre espère enlever son venin au mouvement révolutionnaire en se mettant à sa tête, qui d'ailleurs a la prétention de confisquer le mouvement révolutionnaire à son profit, tout en restant elle-même un état absolutiste et en combattant le Danemark parce qu'il est un voisin trop infecté de démocratie pour elle; puis vient l'Autriche : celle-ci n'aurait ni l'intérêt ni le goût d'une politique violente et agressive; mais l'Autriche est naturellement jalouse de la Prusse. L'Autriche a peur, si elle laisse la Prusse agir toute seule, de lui laisser prendre la direction de l'Allemagne; elle a peur de perdre son ascendant sur les cours secondaires et d'être réduite à un rôle subordonné. Telle est donc l'anarchie germanique décrite par lord Derby : d'abord la puissance du parti révolutionnaire agissant sur les petits états, ensuite les petits états agissant sur les jalousies mutuelles de la Prusse et de l'Autriche, enfin ces jalousies elles-mêmes excitant entre les deux grandes puissances une émulation qui les a entraînées à attaquer ensemble le Danemark. « Voilà, a dit lord Derby, l'ensemble de circonstances qui crée pour l'Europe un danger grave et imminent de guerre, quelle que soit la politique suivie par n'importe quel gouvernement anglais. » Lord Derby s'est arrêté à moitié chemin dans son analyse. Si l'anarchie allemande s'est donné carte blanche, si chacun en Allemagne a suivi sa fantaisie, obéi à sa passion, cédé à sa jalousie, c'est que pour le moment il n'y avait en Europe aucune influence régulatrice et modératrice capable de contenir l'Allemagne par l'ascendant moral. Quand la Russie et l'empereur Nicolas conservaient leur prestige, rien de pareil n'eût pu se produire : les arrangemens d'Olmütz en sont la preuve. Quand florissait l'alliance anglo-française, les inquiétudes des petits états ne pouvaient aboutir à de tels événemens; elles allaient, comme à Bam-

berg, s'éteindre en de stériles conférences. Si lord Derby eût voulu mettre le doigt sur le point vif de la situation, les aveux du comte Russell venaient de lui faire beau jeu. Avec cette placidité candide qui parfois le distingue, lord Russell venait de faire le compte en partie double de la France et de l'Angleterre par rapport à la Pologne et au Danemark. L'an dernier, l'Angleterre n'a pas adhéré à la politique proposée par la France dans la question polonaise; la France voulait envoyer une note identique à la Russie et concerter des moyens d'action, si la Russie refusait. L'Angleterre préféra le système autrichien, qui consistait à laisser peser sur la Russie la responsabilité de son refus : elle déclara franchement à la France qu'elle ne jugeait pas convenable de faire la guerre pour la Pologne. De là mécontentement de la France, qui a de grandes sympathies pour la nation polonaise, catholique comme elle. Cette année, c'est le tour du Danemark. L'Angleterre a de grandes sympathies pour le peuple danois; c'est un peuple vaillant, un peuple maritime, un peuple protestant comme l'Angleterre. La sympathie que la France a pour la Pologne, l'Angleterre l'a pour le Danemark, et « de même que l'année dernière, dit lord Russell, nous avons refusé de nous unir à la France dans une proposition relative à la Pologne, de même la France a refusé de s'unir à nous dans une proposition relative au Danemark. Nous n'avons à cet égard aucun reproche à faire à la France. » Voilà un compte admirablement balancé : la France et l'Angleterre se donnent là un glorieux *quitus!* Et, pour que le parallélisme des deux conduites se poursuive jusqu'au bout, lord Russell ne dédaigne pas de nous emprunter la formule que nous avons mise à la mode l'année dernière à propos de la Pologne. Nous avons répété à satiété que la question polonaise était une question européenne, et que la France n'entreprendrait rien pour la résoudre, si les autres puissances n'agissaient pas dans la même mesure qu'elle-même. Lord Russell trouve la formule merveilleuse, et la répète à propos du Danemark avec une égale conviction : « S'il faut défendre le Danemark au nom des intérêts et de l'équilibre de l'Europe, il est nécessaire que les puissances européennes s'unissent pour cet objet; ce n'est pas à l'Angleterre d'entreprendre seule cette grande tâche. » La diplomatie a inventé depuis un an deux formes de langage dont la France et l'Angleterre se sont chargées à l'envi d'apprendre au monde le sens prodigieux. Désormais, quand on épousera la cause d'un peuple ou d'un état, sans avoir cependant le dessein de passer du plaidoyer aux mesures actives, on dira à ce peuple ou à cet état : Votre affaire est européenne, et je ne peux m'y engager à un autre titre et dans une autre mesure que les autres puissances européennes. Lorsque d'un autre côté on adressera des remontrances à un gouvernement sans avoir l'intention de donner à ses réclamations une sanction pratique, on préviendra cette puissance qu'on lui laissera la responsabilité de son refus. Ainsi, Polonais et Danois, quand on élève vos justes intérêts à la hauteur d'une question européenne, vous n'i-

gnorez pas que cela signifie pour vous l'abandon et le désespoir. Et vous, Russes et Prussiens, quand on rejette sur vous le poids écrasant de la responsabilité de vos refus, vous savez bien que vous pouvez être tranquilles, et que vous restez maîtres d'agir comme bon vous semblera. On voit que l'anarchie est bien plus haut que ne l'avouait lord Derby : elle est dans les élémens du gouvernement supérieur de l'Europe, elle est dans la question des alliances.

Les alliances! tous les esprits élevés sentent en Europe que là est la question considérable, grave, décisive du moment. En dehors de cette question, tout dans la politique européenne n'est que hasard, jeu, intrigue, surprise, violence. La conférence qui va se réunir à Londres n'a de chances de succès que si, au-dessus des questions locales qu'elle agitera, il se reforme un système d'alliances. On n'est point à l'aise dans la presse, nos lecteurs le comprendront sans peine, pour traiter au point de vue de la France cette grave et délicate question. On n'y est point assez libre pour indiquer par exemple les conditions du rétablissement de l'alliance active de la France et de l'Angleterre. Nous avons signalé ici depuis longtemps le point de rencontre qui doit se présenter à la marche des affaires étrangères et au développement libéral de notre vie politique intérieure. Notre politique étrangère et notre politique intérieure, quoi qu'en puissent penser les frivoles et ridicules *codini* de l'absolutisme, sont solidaires l'une de l'autre. Pour que la France ait au dehors la sécurité de sa situation et la franchise du grand rôle que cette situation lui impose, il faut qu'elle jouisse à l'intérieur d'une vie complétement libérale. Le libéralisme pratique appliqué dans ses institutions peut seul lui acquérir au dehors cette confiance sans arrière-pensées qui est la condition des alliances efficaces et durables. Mais nous abandonnons volontiers à nos députés libéraux le soin d'exposer les rapports qui doivent exister entre notre politique étrangère et notre politique intérieure. Ils jouissent de franchises de langage qui nous sont refusées; puis la prochaine discussion du budget leur offrira l'occasion naturelle, que, nous l'espérons, ils ne laisseront point échapper, de traiter la question étrangère avec l'ampleur et le sérieux qu'elle comporte.

Nous croyons ne pas nous tromper en montrant dans le système des alliances le point par lequel la question étrangère peut être utilement abordée en ce moment. Que si l'on entreprenait de discuter les solutions qui peuvent être données à la question danoise, on irait se perdre dans une confusion ennuyeuse et stérile. C'est à la conférence de débrouiller, si elle le peut, ce chaos. On disait que la conférence se réunirait sans bases; le défaut et le péril de ce petit congrès spécial seront au contraire d'avoir trop de bases. Chacun s'y présentera avec la sienne. L'Angleterre y entre avec le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, qui, à en croire lord Russell, serait encore accepté par l'Autriche et par la Prusse. Le Danemark, au principe de l'intégrité formulé dans le traité de 1852, ajoute

les engagemens de 1851. Les états secondaires viendront soutenir l'union du Slesvig et du Holstein et les prétentions du prince d'Augustenbourg. L'Autriche, qui par l'organe du prince Félix Schwarzenberg avait rédigé les engagemens de 1851, aura bien de la peine à présenter une interprétation claire et raisonnable de cet arrangement ambigu. La France, en demandant que les populations des duchés soient consultées, ne simplifiera point ces difficultés enchevêtrées. Que fera la Prusse? On peut faire halte devant cette question avec un mouvement de curiosité. Quelque jugement que l'on porte sur le caractère et la politique du premier ministre du roi de Prusse, il y aurait mauvaise grâce à ne point convenir que M. de Bismark est, dans cette crise dano-allemande, le grand homme de la situation. Il ne connaît point les captieuses défiances et les méticuleux scrupules qui arrêtent tour à tour lord Russell ou M. Drouyn de Lhuys. Il n'a point l'esprit embrouillé de la théorie des questions européennes auxquelles chacun ne doit prendre part qu'avec le concours des autres, et sa conscience porte légèrement le poids de la responsabilité des refus. Lui seul a eu de l'initiative; il a créé les événemens. Il a fait marcher l'Autriche, d'après la méthode dont nous indiquions l'efficacité, il y a un an, à propos de la question polonaise, en plaçant cette puissance entre deux peurs, en la forçant d'opter pour la moindre et en l'entraînant dans sa propre action. S'il est de l'école d'Alberoni ou s'il possède une étincelle du diabolique génie de Frédéric II, c'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant, M. de Bismark, qui a gardé à la Prusse l'alliance reconnaissante de la Russie et qui lui a gagné l'alliance contrainte de l'Autriche, M. de Bismark, qui a quelquefois l'audace de dire ce qu'il pense et quelquefois l'audace d'afficher des dissimulations plus hardies que des aveux, M. de Bismark, qui ne craint pas de faire des événemens, est un personnage considérable dont il serait puéril et ridicule de contester l'importance. Le ministre prussien voit trop clair dans le jeu des états secondaires, il tient trop à ménager à la Prusse les occasions d'agrandissement dans l'avenir, s'il ne peut les mettre à profit dans le présent, pour que les prétentions du duc d'Augustenbourg ne rencontrent point en lui un adversaire déclaré ou latent. Donnant le bras à la Russie, allant au-devant de l'Angleterre, trop heureuse si elle a quelque chance d'obtenir une satisfaction littérale pour le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, ramassant l'Autriche au moment où sera proposé un système intolérable à la cour de Vienne, celui des populations émettant leurs vœux sur une question de nationalité par le suffrage universel, M. de Bismark a chance de rallier à certain moment décisif de la délibération la majorité des voix dans la conférence. Cette perspective nous effarouche un peu, car c'est la France qui propose de consulter les populations, proposition entièrement favorable au duc d'Augustenbourg, au moins dans ses prétentions sur le Holstein. Notre véritable adversaire au sein de la conférence sera donc M. de Bismark, et si la proposition de

la consultation du suffrage universel n'était point de notre part une de ces propositions platoniques qui n'entraînent pour ceux qui les repoussent que la responsabilité du refus, nous ne tirerions point un favorable augure du rôle que nous irions jouer au *meeting* diplomatique de Londres. Espérons néanmoins, tout en signalant le danger, que M. de Bismark sera vaincu, s'il ose nous combattre. Les élémens d'une solution raisonnable de la question dano-allemande ne manquent point, si en effet de tous les côtés on veut être raisonnable. Au pis aller, les Danois divorceraient sans trop de regret avec le Holstein, qui est contre leur propre nationalité une menace permanente, tant qu'il demeure annexé à la monarchie et qu'il fournit un prétexte aux ingérences allemandes. Les meilleurs amis du Danemark ne semblent plus pouvoir espérer qu'il sorte sans perte de cette épreuve. Lord Wodehouse, qui a récemment rempli une mission extraordinaire à Copenhague, n'a guère dissimulé ses craintes dans une récente séance de la chambre des lords. Il s'est plaint que le Danemark n'eût point fait de concessions opportunes; quand il cédait quelque chose, c'était toujours trop tard. « Sans doute, disait lord Wodehouse, j'admets que la conduite des puissances allemandes a été mauvaise, qu'elle a été marquée par la violence et une grande duplicité; mais je persiste à penser que, si le Danemark avait suivi une autre conduite, il aurait obtenu une conférence avant que le Slesvig ne lui eût été enlevé. » Il faut tenir compte de ces regrets et de ces craintes, car dans les courtes observations qu'il a présentées sur cette question, lord Wodehouse n'a point démenti la réputation discrète encore d'homme d'état dont il jouit dans les cercles politiques. Lord Wodehouse a prononcé un mot qui montre qu'il est préoccupé de la dislocation des grandes alliances. « Dans la position, a-t-il dit, où se trouvent maintenant l'Angleterre, la Russie et la France, je doute beaucoup qu'il nous convienne de prendre part à des traités tels que celui de 1852. L'Angleterre ne doit plus intervenir que le moins possible dans les diverses affaires de l'Europe. » L'observation de lord Wodehouse n'est pas seulement applicable à l'Angleterre. Les grandes alliances faisant défaut, toutes les questions internationales deviennent des occasions de froissemens pénibles pour l'amour-propre des cabinets ou de périls pour les solides intérêts des peuples.

Sur le continent néanmoins, la politique d'abstention est accompagnée d'un danger dont l'Angleterre peut se croire à l'abri : il peut arriver qu'un état continental qui n'a pas su entretenir et conserver ses alliances se trouve, sur une grande question, frappé d'isolement; sur le continent, une politique isolée ne peut ni inspirer la sécurité, ni la posséder pour elle-même d'une façon durable. Ce danger touche peu l'Angleterre. Ce pays jouit en effet de la vie politique intérieure la plus large, la plus active, la plus saine : les progrès gigantesques et ininterrompus de son industrie, de son commerce, sa prospérité financière, l'accroissement incessant de ses

capitaux et l'extension de ses entreprises dans toutes les parties du monde lui tiennent amplement lieu de ces satisfactions que l'imagination d'autres peuples rêve ou cherche dans les expéditions militaires ou dans la propagande des idées. La plus grande crise intérieure que l'Angleterre ait à redouter, c'est le spectacle intéressant des luttes de partis, c'est la victoire d'un parti sur un autre, victoire qui s'accomplit par la substitution pacifique d'un nouveau ministère à un vieux cabinet. On s'était cru naguère à Londres à la veille d'un changement de scène de cette sorte. Le ministère, qui s'appuie sur une majorité peu considérable, était menacé d'un prochain et pénible échec auquel il n'eût pu survivre. Une question personnelle mettait en péril le cabinet : c'était la présence persistante de M. Stansfeld dans l'administration après le fâcheux éclat que venaient de recevoir ses relations avec M. Mazzini. Certes le caractère de M. Stansfeld était estimé comme son talent : personne ne supposait un instant qu'il fût mêlé, même indirectement, à de viles conspirations, on le considérait comme victime d'un accident; mais un sentiment très vif de bienséance souffrait dans la société anglaise de voir qu'il ne prît pas son parti de bonne grâce, et qu'il ne sortît pas immédiatement, pour ainsi dire, du salon où était venue l'atteindre une éclaboussure très désagréable pour lui et pour ses voisins. Ce sentiment en s'irritant était monté jusqu'à l'impatience, et pour se défaire de cet hôte on eût bientôt congédié peu poliment les personnes de sa compagnie, c'est-à-dire le cabinet. Les clémentes vacances de Pâques ont arrangé tout cela. Pendant ce loisir, M. Stansfeld a compris qu'il ne suffisait pas d'offrir, comme il l'avait fait, sa démission; il l'a donnée. Lord Palmerston a profité de l'occasion pour remanier un peu son ministère en le fortifiant. Le duc de Newcastle, ministre des colonies, était malade depuis longtemps; désespérant d'un rétablissement prochain, il a donné sa démission. Si cette démission annonce une retraite absolue des affaires, le monde politique anglais éprouve une perte sensible. Quand il n'était encore que lord Lincoln, le duc de Newcastle avait fait avec distinction son apprentissage ministériel à l'école de sir Robert Peel. Il avait été sous lord Aberdeen, et pendant l'expédition de Crimée, ministre de la guerre. C'est lui qui fut chargé d'accompagner le prince de Galles dans son voyage aux États-Unis. C'était un ministre laborieux, d'un caractère ferme, d'opinions libérales très décidées, et son nom était prononcé parmi ceux des rares personnages que l'on considère comme pouvant être un jour premiers ministres d'un cabinet libéral. Le duc de Newcastle est remplacé par M. Cardwell, un autre élève favori de Peel, qui occupait déjà dans le cabinet la sinécure de la chancellerie du duché de Lancastre. En laissant cette sinécure vacante, M. Cardwell a permis à lord Palmerston d'obtenir une accession importante. Lord Clarendon a accepté la chancellerie de Lancastre et un siége dans le cabinet. Lord Clarendon est aussi, en Angleterre, de l'étoffe des hommes qui peuvent être premiers ministres, et l'on sait

l'intérêt qu'il ne cesse de prendre aux questions étrangères, qu'il a longtemps dirigées. L'entrée de lord Clarendon, en prouvant qu'il adhère à la politique du cabinet, lui apporte une nouvelle force. Lord Clarendon n'eût peut-être pas écrit, comme lord Russell, cent soixante-dix dépêches sur la question danoise; mais il approuve évidemment la politique suivie dans cette prodigieuse effusion diplomatique. Voilà donc le personnel du char de l'état remis au complet; il est lesté du budget de M. Gladstone, et le vieux *Pam* peut remonter sur le siége en mordillant de ses lèvres narquoises une fleurette printanière.

On ne peut point analyser ces brillans discours que M. Gladstone prononce chaque session en présentant à la chambre des communes les voies et moyens de l'année. Comment essayer de tirer la quintessence de ces harangues qui s'étalent joyeusement dans une douzaine de colonnes du *Times?* C'est la statistique élevée à la poésie, c'est l'arithmétique illustrant de totaux splendides la vie de ménage d'un peuple; ce sont des chants économiques accompagnés de fanfares de chiffres. Comme M. Gladstone est à l'aise au milieu de ces millions qui produisent des milliards, avec quelle prestesse il leur fait accomplir les manœuvres de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division! comme il sait et nous apprend d'où ils viennent et où ils vont! Ceux-ci arrivent de telle cédule A, B, C ou D de l'*income-tax,* ceux-là descendent du thé, les uns du sucre, les autres de la drèche. Et ce n'est pas tout de nous montrer ces magiques résidus de la consommation qui se cristallisent en livres sterling: chaque branche du revenu, pour qui sait y lire comme M. Gladstone, est l'épopée du commerce, de l'industrie, de la marine et de la vie de la nation. Si le revenu a donné tant, c'est qu'on a importé tant de la Chine et de la Russie, des États-Unis et de l'Égypte, de l'Australie et de la France; mais si l'on a importé tant, on a consommé tant dans le pays et exporté tant. Alors recommence cette odyssée qui traverse toutes les mers et s'en va à tous les bouts du monde. Puis tout cela se résume en quelques faits décisifs qui établissent la marche de la politique gouvernementale; l'honneur, la gloire du ministre financier sont triples : victoire si les dépenses ont diminué, victoire si le revenu s'est accru, victoire enfin si l'excédant des recettes sur les dépenses laisse dans le présent une ressource pour amortir la dette publique, et pour l'avenir la faculté de réduire les impôts! Cette triple victoire, M. Gladstone l'a remportée cette année aux applaudissemens de l'Angleterre. Les dépenses sont en voie de diminution; elles ont été réduites de 150 millions de francs depuis 1860; l'excédant des recettes est de plus de 70 millions de francs; il sert à diminuer les droits sur le sucre, sur le thé, à diminuer d'un penny par livre l'*income-tax*. Le budget de M. Gladstone est en un mot l'exposé de cette situation économique si prodigieusement prospère où se trouve l'Angleterre, et qui lui fait prendre en répugnance et en dédain ces petites querelles politiques de notre petit

continent qui pourraient venir déranger ce colossal atelier de richesse et introduire de ruineuses soustractions dans les voies et moyens de M. Gladstone. Cet éloquent ministre ne sert pas seulement son pays par son esprit de vigilante économie et par ses hardies et libérales conceptions; il rend aussi service à la science financière par la lucide, chaude et séduisante forme de ses exposés. Il nous montre par son exemple qu'il est possible de traiter les questions financières autrement que d'une façon ennuyeuse. C'est ce que l'on ne veut point encore comprendre dans nos corps politiques. Que l'on compare les discours de M. Gladstone aux insipides et inutiles rapports de nos commissions de finance. Ces rapports, nous en convenons, ont rarement à nous apprendre quelque chose d'agréable; chez nous, les dépenses ne diminuent pas : au contraire la dette publique augmente, les accroissemens du revenu, au lieu de fournir des ressources à la réduction des impôts, ne suffisent point à remplir les insatiables découverts; mais si toutes ces choses-là nous étaient dites d'une façon claire et animée, avec l'intelligence et le sentiment qui remontent vivement des effets aux causes, le pays apprendrait dans les discussions du budget sa situation, ses besoins, ses droits, et sa volonté réagirait vite sur la politique dont un budget est la conséquence et l'expression. En quelques heures employées à la chambre des communes et avec quelques colonnes remplies dans le *Times*, un chancelier de l'Échiquier apprend cela à l'Angleterre; chez nous, une commission consacre trois mois à préparer sur la loi de finances présentée en un volume, que les initiés seuls savent déchiffrer, un rapport non moins indéchiffrable pour le public, et que le public n'a jamais lu.

Que dirons-nous de la réception faite par le peuple anglais à Garibaldi? Elle ne nous a point surpris. Cet enthousiasme s'adresse non certes à toutes les idées de Garibaldi, mais aux qualités que tout le monde aime et admire dans son caractère, et à la vie d'aventures extraordinaire que lui a faite son héroïque fanatisme. Comme symptôme moral, cet empressement auprès d'un soldat qui n'a voulu être que l'homme d'une seule idée, ces foules qui l'accompagnent, ces corporations municipales qui le félicitent, ces palais qui l'abritent, ces *select parties* aristocratiques qui se réunissent pour le recevoir, ces *luncheons* que les duchesses lui préparent dans leurs villas, cette fête bruyante, bigarrée, mais cordiale, donnée ainsi par un peuple entier à un homme du peuple sincère, vaillant et dévoué, compose un spectacle qui laissera une page honorable dans l'histoire illustrée de ce temps-ci. Nous croyons que Garibaldi, à travers son enthousiasme, a du bon sens; son bon sens l'avertira, nous l'espérons, que les hommes d'état anglais sont plus de la famille de Cavour que de la sienne, et que, s'il veut faire durer auprès d'eux son succès, il doit se garder des excentricités révolutionnaires.

M. Duvergier de Hauranne vient de publier le sixième volume de son histoire parlementaire de la France. A mesure que ce grand ouvrage se

poursuit, on en comprend mieux l'importance. M. Duvergier de Hauranne fait, à proprement parler, aux générations nouvelles un cours de politique expérimentale. Où pouvons-nous mieux apprendre les causes des échecs que la liberté a subis en France dans le passé, et les raisons profondes qui rendent son succès inévitable dans l'avenir, que dans le récit des tâtonnemens, des aspirations, des erreurs, des luttes à travers lesquelles notre pays a si longtemps et si ardemment poursuivi l'établissement du régime représentatif? Le sixième volume termine une curieuse phase politique de la restauration, celle qui commence à l'ordonnance du 5 septembre, à la dissolution de la chambre introuvable, et qui se termine par l'avénement de M. de Villèle au ministère. Un grand effort fut fait durant cette phase par une élite d'hommes sensés et modérés pour placer le gouvernement au-dessus des deux partis, le parti royaliste et le parti révolutionnaire, qui ne pouvaient triompher l'un ou l'autre que par le renversement de la charte ou le renversement du trône. Dans ce volume, nous voyons le parti modéré, le centre, succomber enfin sous les fougueuses et aveugles agressions de la droite. A l'intérêt des luttes parlementaires, expliquées et résumées avec un grand art par M. Duvergier de Hauranne, s'ajoute le récit des combinaisons particulières qui furent souvent le secret ressort des événemens publics. C'est cette partie de son récit qui donne surtout un prix réel à cet ouvrage; une foule d'éclaircissemens y arrivent pour la première fois à l'histoire; l'auteur a eu à sa disposition les papiers, les correspondances, les mémoires des hommes d'état de ce temps, et personne n'en pouvait tirer un meilleur parti. Les papiers de M. de Villèle lui ont déjà fourni d'utiles indications; mais c'est dans les volumes suivans qu'il aura surtout à en faire usage, et nous sommes curieux de voir la physionomie définitive que ces révélations inédites donneront à cet habile ministre.

La publication du dernier volume de M. Duvergier de Hauranne a suivi de près la séance de réception de M. Dufaure à l'Académie française; c'est une coïncidence, car l'homme distingué, M. Pasquier, dont M. Dufaure avait à esquisser le portrait, remplit aussi le récent volume de l'historien parlementaire. M. Pasquier n'a peut-être jamais eu à déployer plus d'activité dans sa vie politique que sous le second ministère du duc de Richelieu, au moment où le centre allait être supplanté au pouvoir par la droite. Le discours de M. Dufaure a été grave, sobre, simple : peut-être M. Pasquier était-il une nature trop souple, trop déliée, trop mondaine et en même temps pas assez saillante au point de vue du talent pour se laisser saisir par le vigoureux avocat, mieux préparé par les habitudes de sa vie aux mâles argumentations de la tribune ou du barreau qu'au dessin des pastels académiques. A la façon remarquable dont l'orateur a défini et décrit ce grand acte de l'esprit humain que l'on appelle l'improvisation, il était visible qu'il était à la gêne dans le cadre du discours écrit. M. Dufaure

paraît avoir fait des volumineux mémoires de M. Pasquier une lecture studieuse, et il en a tiré une biographie claire, exacte, mesurée. C'est M. Patin qui a répondu à M. Dufaure. Bien qu'une excursion dans la vie politique fût une aventure un peu nouvelle pour un homme voué aux recherches et aux délicates voluptés de l'érudition, M. Patin a mené son escapade à très bonne fin. Il a su dignement marquer la place que M. Dufaure occupe dans l'éloquence politique contemporaine, guidé par cette pénétration et servi par cet art des nuances au moyen desquels le littérateur accompli comprend tout et sait tout rendre. E. FORCADE.

REVUE MUSICALE.

—

Il n'est pas trop tard encore pour parler d'un opéra en cinq actes représenté au Théâtre-Lyrique le 19 mars. Tout le monde sait déjà que la musique est de M. Gounod et que le *libretto* a été arrangé par M. Michel Carré. Le sujet de *Mireille* est tiré d'un poème écrit en langue provençale par M. Frédéric Mistral. Ce petit chef-d'œuvre parut, je crois, en 1859, et le poète du midi le dédiait à M. de Lamartine. « Je te consacre *Mireille*, disait-il à l'auteur des *Méditations* : c'est mon cœur et mon âme, — c'est la fleur de mes années, — c'est un raisin de Crau qu'avec toutes ses feuilles t'offre un paysan. » Ces simples paroles indiquent déjà que M. Mistral s'est nourri de la poésie grecque.

« Écoutez donc. — Je chante une jeune fille de Provence. — Dans les amours de sa jeunesse, — à travers la Crau (1), vers la mer, dans les blés, — humble écolier du grand homme, je veux la suivre. — Comme c'était seulement une fille de la glèbe, — en dehors de la Crau il s'en est peu parlé...

« Au bord du Rhône, entre les peupliers — et les saulaies de la rive, — dans une pauvre maisonnette rongée par l'eau, — un vannier demeurait, — qui, avec son fils, passait ensuite de ferme en ferme, et raccommodait — les corbeilles rompues et les paniers troués. — Ce vannier, Ambroise, avait un fils, Vincent, qui — n'avait pas encore seize ans; mais, tant de corps que de visage, c'était certes un beau gars et des mieux découplés, — aux joues assez brunes. »

(1) La Crau (du grec *kraûros*, aride), vaste plaine aride et rocailleuse. C'est l'Arabie-Pétrée de la France. Elle est traversée par le canal de Craponne, qui la parsème d'oasis.

L'héroïne de ce poème est Mireille, fille de maître Ramon, riche fermier. « Mireille était dans ses quinze ans... Le gai soleil l'avait fait éclore pure et ingénue; son visage avait deux fossettes; son regard était une rosée qui dissipe toute douleur... Le rayon des étoiles est moins doux et moins pur. — Folâtre, sémillante et un peu sauvage, elle séduisait tous ceux qui l'approchaient... »

Le riche Ramon, père de Mireille, reçoit un soir dans sa maison les laboureurs et les ouvriers qui travaillaient dans sa ferme. C'était un homme fier, rude, dont on craignait les emportemens. « Maître Ambroise, dit-il d'un ton superbe, allons, laissez là les corbeilles; ne voyez-vous pas naître les étoiles? Mireille, apporte une écuelle! Allons, à table, car vous devez être las. — Allons, dit le vannier. » Et tous s'avancent vers un coin de la table de pierre. Mireille, leste et accorte, assaisonna avec l'huile des oliviers un plat de féveroles qu'elle vint apporter elle-même. » Au milieu de ce repas champêtre : « Eh bien! maître Ambroise, dirent quelques laboureurs, ne nous chanterez-vous rien ce soir? » Comme il ne répondait pas à la question qu'on lui faisait : « De grâce, maître Ambroise, dit Mireille, chantez un peu, cela récrée. — Belle fillette, répondit Ambroise, ma voix est un épi égrené; mais pour te plaire elle est déjà prête. » Aussitôt il commença cette chanson. Ambroise avait été marin, et la chanson qu'on lui demande, c'est le récit d'un combat naval où il était présent sous le commandement du bailli de Suffren. Après avoir terminé sa description, qui est une des pages les plus belles du poème, les laboureurs se lèvent de table pour aller abreuver leurs bêtes. Mireille reste seule avec Vincent, le fils de maître Ambroise. Ils causaient entre eux, lorsque la jeune fille lui dit: « Ah çà! Vincent, quand tu as sur le dos ta bourrée et que tu erres çà et là, raccommodant les paniers, tu dois voir dans tes courses des châteaux antiques, des lieux sauvages, des fêtes, des *pardons?*... Nous, nous ne sortons jamais de notre colombier. » A cette question, d'une simplicité adorable, Vincent répond par un long récit où il raconte sa vie et le genre de ses travaux. « Dès que l'été vient, sitôt que les arbres d'olives se sont couverts de fleurs,... nous allons chercher la cantharide... » Après avoir demandé à Mireille si elle a jamais été aux Saintes, Vincent décrit une fête populaire, *les Saintes-Maries de la mer,* qui se donnait le 23 mai de chaque année. Le récit terminé, la jeune fille dit à sa mère : « Il m'est avis, ma mère, que, pour un enfant d'un vannier, il parle merveilleusement... Écoutons, écoutons encore... Je passerais à l'entendre mes veillées et ma vie! »

Ainsi se noua cet amour si chaste de la riche Mireille avec le fils du pauvre Ambroise. Dans le deuxième chant se trouve la description de la cueillette des mûriers, qui est aussi une fête joyeuse de la Provence. « Mireille est à la feuillée; elle avait mis ce jour-là pour pendeloques deux cerises. » Vincent ne tarde pas à apparaître avec son vêtement pittoresque : « Oh! Vincent, lui crie Mireille du milieu des allées vertes, pourquoi passes-tu si

vite? » Vincent se tourne aussitôt vers la plantation, où il découvre la fillette tout au haut d'un mûrier. « Eh bien! Mireille, vient-elle bien la feuillée? — Ah! peu à peu tout se dépouille. — Voulez-vous que je vous aide? — Oui. » Pendant qu'elle riait là-haut, Vincent grimpa sur l'arbre comme un loir.

Il s'engage ici entre les deux amans un dialogue d'une grâce et d'une simplicité charmantes qui rappelle certaines scènes des romans grecs (1). Après s'être questionnés sur leur famille et sur leur manière de vivre: « Ressembles-tu à ta sœur? dit Mireille. — Qui? moi?... Il s'en faut! elle est blondine, et moi je suis, vous le voyez, brun comme un puceron; mais savez-vous qui elle rappelle, vous? Vos têtes éveillées comme les feuilles du myrte, vos chevelures abondantes, on les dirait jumelles... — Ainsi tu me trouves jolie, répond Mireille, plus jolie que ta sœur? — Beaucoup plus. — Et qu'ai-je donc de plus? — Mère divine! et qu'a le chardonneret de plus que le troglodyte grêle, sinon la beauté même, le chant et la grâce? » Ce dialogue, d'une exquise fraîcheur, amène bientôt un incident qu'il est bon de connaître.

« Ils firent une halte dans leur travail, et, comme ils mettaient les feuilles cueillies dans le même sac, les doigts de la jeune fille rencontrèrent emmêlés les doigts brûlans de Vincent. Ils tressaillirent tous les deux de ce contact imprévu, et leurs joues se colorèrent de la fleur d'amour. La jeune fille retirant sa main du sac avec effroi : Qu'avez-vous? une guêpe cachée vous a-t-elle piquée? — Je ne sais, dit-elle à voix basse et en baissant le front... Et sans plus tarder chacun se met à cueillir de nouveau quelque brindille... Avec des yeux malins, ils s'épiaient à qui rirait le premier. » Quelle délicatesse! On ne peut mieux exprimer les nuances de deux jeunes cœurs qui sont aussi purs que la lumière qui éclaire ce tableau d'une couleur vraiment antique. « Vois, vois, s'écrie Mireille... — Qu'est-ce? répond Vincent. — Le doigt sur la bouche, vive comme une locustelle sur un cep, elle indique du bras un nid... Alors Vincent, retenant son souffle, plonge sa main dans un trou. — Qu'est-ce? demande Mireille toute haletante. — Des *pimparriens*. — Comment? — De belles mésanges bleues. » Mireille éclate de rire. — « Écoute, dit-elle, ne l'as-tu jamais entendu dire? lorsqu'on trouve à deux un nid au faîte d'un mûrier ou de tout arbre pareil, l'année ne se passe pas que la sainte église ne vous unisse. Un proverbe, dit mon père, est toujours véridique. — Oui, réplique Vincent, mais il faut ajouter que cet espoir peut se fondre, si avant d'être en cage ils s'échappent. — Jésus mon Dieu! prends garde! — Ma foi, répond le jouvenceau,

(1) *Le Chasseur ou Histoire eubéenne* par exemple, conte moral de Dion Chrysostome, qui parut avant *Daphnis et Chloé*, et qui lui est supérieur par la franchise des peintures, la vérité du ton et la pureté des sentimens. On trouve d'intéressans détails à ce sujet dans l'*Histoire du Roman* de M. Chassang, maître de conférences à l'École normale.

le meilleur endroit pour les serrer serait peut-être votre corsage. — Tiens, oui, donne. » Et le garçon aussitôt plonge sa main dans le nid et en tire quatre oiselets. « Bon Dieu! s'écrie Mireille en tendant la main, oh! la gentille nichée! oh! les jolies têtes bleues!... Et, blottie dans le sein de la jeune fille, la couvée croit qu'on l'a remise au fond de son nid. »

Cet amour entre une riche héritière et le fils d'un pauvre vannier sera traversé par trois prétendans : il y a d'abord le berger Alari, « qui possède mille bêtes à laine; on dit aussi qu'il a neuf tondeurs qui travaillent pour lui pendant trois jours. Je ne fais qu'indiquer une charmante description où le poète a peint ce mouvement de la campagne si propre à féconder l'imagination. « Voilà Mireille qui va et vient, se dit le pâtre; oh! Dieu! l'on m'a dit vrai, ni dans la plaine, ni sur les hauteurs, ni en peinture, ni en réalité, je n'en aurai vu aucune qui aille à la ceinture de cette jeune fille pour les manières, la grâce et la beauté. » Quand il fut devant elle, il lui dit d'une voix tremblante : « Pourrais-tu me montrer un sentier pour traverser les collines? Sinon, jeune fille, j'ai peur de ne pas en sortir. — Il n'y a qu'à prendre le droit chemin... Voyez, répondit la fille des champs, vous enfilez ensuite le désert de l'Iremale... — Ah! répondit le pâtre, si j'avais l'heur que tu acceptasses ma *livrée*, je t'offrirais non pas des bijoux d'or, mais un vase de buis que j'ai fait pour toi. — En vérité, répondit Mireille, votre livrée tente la vue;... mais mon bien-aimé en a une plus belle,... son amour, pâtre! — Et la jeune fille disparut comme un lutin. »

Le second prétendant est Veran, le gardien de cavales. « Il venait du Sambuc, où il possédait cent cavales blanches... Un jour que Veran parcourait la Crau jusqu'auprès de Mireille, dont il avait entendu louer la rare beauté, il y vint fièrement, avec veste à l'arlésienne longue et blonde, et jetée sur l'épaule en guise de manteau... Lorsqu'il fut devant le père de Mireille : — Bonjour à vous et bien-être aussi! je suis le petit-fils du gardien Pierre. — J'ai connu ton aïeul, et certes j'avais avec lui une amitié de longue main... — Ce n'est pas tout, dit le jeune homme, et vous ne savez pas ce que je veux de vous... Les gens de Crau qui viennent au Sambuc m'ont parlé souvent de votre Mireille, dont on m'a fait un portrait qui m'inspire le désir de devenir votre gendre. — Veran, répondit le père, puissé-je voir cela, car le rejeton de Pierre ne peut que m'honorer! — Puis, levant les mains au ciel, Ramon ajouta : — Pourvu que tu plaises à la petite,... car, étant seule, elle est la bien-aimée... » Sur cela, il appelle sa fille, et lui conte vite ce qui se traite. Pâle, tremblante d'appréhension, elle lui dit : — « A quoi pense votre sainte intelligence pour vouloir m'éloigner de vous si jeune? La mère de Mireille approuve ces paroles, et le gardien, en souriant : — Maître Ramon, répond-il, je me retire, car, je vous le dis, un gardien camarguais connaît la piqûre. »

Un troisième prétendant sera le mauvais génie qui brisera la destinée

des deux enfans. Ourrias le toucheur vient aussi au *mas* pour voir la jeune fille. Il vivait seul avec ses vaches qu'il conduisait lui-même aux pâturages. « Élevé avec les bœufs, il en avait l'allure. Il avait l'air sauvage, l'air revêche et l'âme dure. » Et ce portrait se complète par le récit d'une lutte homérique d'Ourrias contre un bœuf colossal. « Miséricorde! s'écrie le poète, le bœuf l'emporte. L'homme a roulé devant lui, entraîné par l'élan. Fuis la mort, fuis la mort, lui crie-t-on; mais le bœuf avec ses pointes l'enlève dans les airs et le lance en arrière à une grande distance. Le malheureux tomba la face contre terre où il fut brisé. Il portait depuis lors la cicatrice qui le défigurait. C'est ainsi qu'il vint voir Mireille, monté sur sa cavale et armé de sa pique. »

On peut citer l'entrevue d'Ourrias et de Mireille, le dialogue qui s'engage entre eux comme une des pages de la poésie moderne qui se rapprochent le plus de la simplicité de l'art grec. Ce dialogue semble détaché d'un chant de l'*Odyssée*. « Bonjour, dit Ourrias. Eh bien! vous rincez vos éclisses... à cette source claire? Si vous le permettiez, j'abreuverais ma bête blanche. — Oh! l'eau ne manque pas ici, répondit-elle, vous pouvez la faire boire dans l'écluse tant qu'il vous plaira. — Belle, dit le sauvage enfant, si comme épouse ou pèlerine vous veniez à Sylvaréal, où l'on entend la mer, belle, vous n'auriez pas tant de peine, car la vache de race noire, libre et farouche, on ne la trait jamais, et les femmes ont du bon temps. — Jeune homme, au pays des bœufs, les jeunes filles meurent d'ennui. — Belle, il n'y a pas d'ennui quand on est deux. — Jeune homme, qui s'égare dans ces contrées lointaines boit, dit-on, une eau amère, et le soleil brûle le visage. — Belle, vous vous tiendrez sous l'ombre des pins. — Jeune homme, écoutez : ils sont trop loin, vos pins, de mes micocouliers. — Belle, prêtres et filles ne peuvent savoir dans quelle patrie ils iront, dit le proverbe, manger leur pain un jour. — Pourvu que je le mange avec celui que j'aime, jeune homme, je ne demande rien de plus, pour me sevrer de mon nid. — Belle, s'il en est ainsi, donnez-moi votre amour. — Jeune homme, vous l'aurez, dit Mireille; mais auparavant ces plantes de nymphéa porteront des raisins *colombins*, votre trident jettera des pleurs, ces collines s'amolliront comme la cire, et l'on ira par *mer* à la ville des Baux. »

Ainsi, dans le poème de M. Mistral, les sentimens les plus exquis, la force, la vérité, la grâce, s'unissent et forment une œuvre d'une originalité incontestable. Sans prolonger cette analyse, il nous suffira de dire qu'Ourrias tente d'assassiner Vincent, qui se conduit en héros sans perdre la vie. Mireille, désespérée, quitte la maison paternelle et va se réfugier aux Saintes-Maries, où elle expire vierge et martyre, entourée de son père, de sa mère et de Vincent, à qui elle adresse ces touchantes paroles : « Mon bel ami, d'où viens-tu? dis, te souviens-tu des jours où nous causions là-bas à la ferme, assis ensemble sous la treille? Si quelque mal te déconcerte,

me dis-tu, cours vite aux Saintes-Maries;... tu auras vite du soulagement.. Ah! cher Vincent, que ne peux-tu voir dans mon cœur! mon amour est une source qui déborde;... délices de toute sorte, grâces, bonheurs, j'en ai en surcroît... — Elle est morte... ne voyez-vous pas qu'elle est morte? s'écria Vincent, et avec toi le trône de ma vie est tombé... Bons Saintins, je me confie en vous... pour un deuil pareil, ce n'est pas assez que les pleurs;... creusez-nous dans l'arène pour tous deux un seul berceau;... élevez un tas de pierres, afin que l'onde ne puisse jamais nous séparer... — Et hors de lui le vannier vint éperdument se jeter sur le corps de Mireille, et l'infortuné serra la morte dans ses embrassemens frénétiques... Le cantique là-bas, dans les vieilles églises, se fait entendre... »

Il est inutile maintenant que nous donnions une analyse du *libretto* de M. Michel Carré, dont les personnages et les principales scènes sont tirés du poème; c'est pourquoi nous allons aborder la musique de M. Gounod, qui est la partie de l'œuvre qu'il nous importe le plus d'apprécier. Il y a une ouverture qui n'est pas un chef-d'œuvre, bien que le compositeur ait essayé de se pénétrer de la poésie de son sujet. Le rideau se lève, et un chœur de femmes chante le plaisir de la *cueillette,* scène agréable dans le poème; mais le motif de M. Gounod est d'une vulgarité fâcheuse, ainsi que le récit de la sorcière Taven. L'entrée de Mireille nous prouve que cette figure idéale est complétement défigurée par le pinceau gris de M. Gounod. J'engage les amateurs de la bonne musique, qui ne sont pas inféodés à l'auteur de *la Reine de Saba,* à parcourir la partition que nous avons sous les yeux; ils y verront des phrases boiteuses, laides, tourmentées, écrites avec une prétention au style qui double l'ennui. Le duo entre Mireille et Vincent, qui dans le poème est une situation presque digne de Théocrite, n'a que la grâce vulgaire d'un nocturne. Je ne connais rien de plus commun et de plus prosaïque que la phrase par laquelle M. Gounod traduit ce dialogue charmant : « Ainsi tu me trouves gentille plus que ta sœur? — Beaucoup plus! répond Vincent. — Et qu'ai-je de plus? — Mère divine! et qu'a le chardonneret de plus que le troglodyte, sinon la beauté même, le chant et la grâce? »

Le second acte s'ouvre par la farandole, fête qui se donne dans l'enceinte des arènes d'Arles. On chante, on boit, on rit, et le chœur à trois voix est d'un bon effet. Il y a dans l'accompagnement de cette introduction de jolis détails d'instrumentation. De la chanson du *Magali,* qui est une petite merveille dans le poème, où un seul personnage la chante, M. Gounod a fait presque un duo entre Mireille et Vincent, soutenus par le chœur. La phrase qui accompagne ces paroles : — *l'oiseau s'endort sous la ramée,* — est du plain-chant et non pas de la musique, et on chercherait vainement dans cette longue complainte un rayon de lumière qui indique le pays béni où se passe l'action. Une autre chanson, celle de la magicienne, n'est pas plus originale que le *Magali :* c'est une mélopée en style syllabique qui serait

mieux placée dans une petite comédie que dans une légende poétique. L'air qui suit, et dans lequel Mireille exprime son amour pour Vincent, n'a d'autre mérite que d'être trop long, trop développé, et surtout trop modulé pour les ressources de la voix humaine. Dans le second mouvement en *mi bémol,* où Mireille se dit : — *A toi mon âme, je suis ta femme,* — M. Gounod a enveloppé ce texte vulgaire d'une mélopée qui n'est ni de la mélodie franche, ni du récitatif cursif, qui est la forme de la déclamation lyrique. Il ne manque rien à cet air pour être digne de la Mireille du Théâtre-Lyrique : on y a mis des points d'orgue et de chétives fioritures. Je passe sur des couplets pour voix de basse que chante Ourrias pour célébrer les filles d'Arles, et j'arrive au finale, dont le motif est la demande de la main de Mireille par Ambroise, père de Vincent. Le refus de Ramon, l'opposition que fait Ourrias, le désespoir de Mireille, sa résistance héroïque, les menaces de son père, tous ces épisodes sont encadrés dans un grand tableau qui est la page la mieux réussie de l'ouvrage.

Le troisième acte représente le Val-d'Enfer. Cette scène de mélodrame est d'un style violent qui fatigue l'esprit sans produire aucune émotion. Passons sur un duo entre Vincent et Ourrias qui ne mérite pas même une mention honorable, et nous laisserons aussi aux amateurs des rêvasseries de M. Gounod l'air de basse dans lequel Ourrias s'accuse d'avoir assassiné Vincent. Ce n'est pas une mélodie, ce n'est pas un chant, ce n'est pas un récit cursif; c'est une mêlée de sons et d'accords dissonans, effet grossier que M. Wagner lui-même blâmerait. J'aime mieux le chœur des moissonneurs qui ouvre le quatrième acte : il est joli, et il produit un bon effet, parce qu'il repose sur un motif bien accusé qui domine heureusement l'harmonie de l'ensemble. Les parties marchent avec aisance, et ne font pas dans ce morceau ces intervalles diminués dont abuse si souvent M. Gounod. Ce chant est coupé par un chœur d'enfans qui ajoute à l'heureux effet de l'introduction. J'estime moins le duo entre Mireille et Vincenette : le chant en est commun, et la conclusion en *la majeur* manque d'originalité. Une chanson de berger, d'un accent mélancolique, fait une diversion piquante avec le duo qui précède. Que dire de tout ce qui reste encore de morceaux et de scènes dans cet interminable quatrième acte? La vision de Mireille est quelque chose d'inouï. Je signale aux artistes et aux hommes de goût la partie de cette déclamation vulgaire qui commence à la page 196 de la partition. « Marchons, marchons, » dit Mireille, et la voilà partie sur une mélopée laide, commune, remplie d'intervalles *crus* comme celui qui traduit ce mot : « sous le ciel qui *rayonne.* » Le morceau étant en *si majeur,* le saut périlleux est *sol dièse* tombant sur *si dièse!* O musique, où es-tu? On peut la trouver peut-être dans la marche religieuse et le chœur qui se chante à l'église des Saintes-Maries au commencement du cinquième acte. Clairement écrite sur un motif bien accusé, cette scène est d'autant plus remarquable qu'elle tranche avec le style

tourmenté de cette longue lamentation. Ni la cavatine que chante Vincent ni le finale ne peuvent être le sujet d'une analyse sérieuse.

Voilà donc cette œuvre hybride, qui n'est ni un opéra ni un opéra-comique, et dans les cinq actes dont se compose cette triste légende il n'y a pas six morceaux qu'on puisse considérer comme de la musique dramatique. L'action est presque nulle, et aucun des caractères que les auteurs ont tirés du poème n'a conservé le type originel. La Mireille du Théâtre-Lyrique n'est qu'une cantatrice parisienne de talent; elle a altéré cette nature charmante de la fille de Ramon au point de la rendre méconnaissable. Que le dieu du goût et de la vérité pardonne à Mme Carvalho ces *concetti* de vocalisation, ces coups de gosier dont elle surcharge les trop nombreux morceaux qu'elle a exigés de la complaisance de M. Gounod. Pauvres compositeurs, que vous êtes à plaindre d'être obligés de subir le contrôle d'une virtuose qui manque d'idéal, et dont la voix aigre aspire à descendre! C'est pourtant une savante artiste que Mme Carvalho : sa carrière a été brillante, et on peut encore la considérer comme la cantatrice la plus parfaite qu'il y ait à Paris; mais le rôle de Mireille lui a porté malheur. J'aime mieux M. Ismaël, dont la voix mordante et l'intelligence dramatique font un artiste distingué : aussi a-t-il assez bien saisi le caractère violent d'Ourrias. M. Petit, qui possède une voix de basse sonore et du goût, s'est tiré avec adresse du rôle de Ramon, qui exige de la fierté mêlée de bonhomie. Avec le concours de Mme Faure-Lefebvre, sans oublier M. Wartel ni le ténor Morini, on peut avouer que l'exécution est assez bonne. Les chœurs bien dirigés, l'orchestre, des ballerines et de beaux décors forment un spectacle qui fait mieux ressortir les grisailles de la partition de M. Gounod. Il n'y a pas de soleil dans cette musique, il n'y a pas de verdure, et on dirait que le compositeur n'a jamais été dans le pays dont il a voulu retracer les mœurs et la nature. Le contraire est pourtant vrai, car il existe une lettre de M. Gounod du 7 février 1863 où il dit à M. Mistral : « J'ai tout d'abord à vous remercier de l'adhésion que vous avez bien voulu donner à notre projet de tirer une œuvre lyrique de votre adorable poème provençal, *Mireio*... » Dans la réponse de M. Mistral, qui est datée de Maillane (Bouches-du-Rhône), 25 février 1863, on remarque ces paroles : « Je suis ravi que ma fillette vous ait plu, et encore vous ne l'avez vue que dans mes vers; mais venez à Arles, à Avignon, à Saint-Remy, venez la voir le dimanche quand elle sort de vêpres, et devant cette beauté, cette lumière et cette grâce, vous comprendrez combien il est facile et charmant de recueillir par ici des pages poétiques. Cela veut dire, maître, que la Provence et moi, nous vous attendons au mois d'avril prochain. » Il paraît que la chose n'a pas été aussi facile pour M. Gounod; le compositeur a bien regardé les lieux, les êtres et les mœurs de la Provence, mais il n'a rien vu, car on ne voit que par les yeux de l'imagination et par un cœur de poète qui devine les secrets des caractères les plus compliqués. Rossini n'a pas eu

besoin d'aller en Suisse pour écrire *Guillaume Tell*, M. Auber, qui n'est jamais sorti de Paris, a fait *la Muette* et *le Domino noir*. Ce qui manque à l'auteur de *Mireille*, c'est cette inspiration divinatrice, et en quittant la salle du Théâtre-Lyrique le soir de la première représentation, je ne pouvais m'empêcher de m'écrier : « Vive Verdi ! Il y a plus de musique dramatique dans *Rigoletto* que dans toutes les œuvres de M. Gounod ! »

Si après avoir entendu *Mireille* au Théâtre-Lyrique on va à l'Opéra-Comique le jour où l'on donne *Lara*, on sera bien étonné : *Lara*, opéra-*comique* en trois actes, dit le livret, par MM. Cormon et Michel Carré, musique de M. Aimé Maillard. C'est le 21 mars qu'a eu lieu la première représentation de *Lara*, et le public a paru, dès ce soir, accepter cette œuvre, qui n'est, par le style, ni un opéra-comique ni un opéra comme on l'entend : c'est un mélodrame vigoureux où M. Maillard a fait preuve d'un vrai talent dramatique. M. Maillard, qui est né à Paris, je crois, a traversé l'école de Choron avant d'aller au Conservatoire, où ses études patientes lui firent remporter le premier prix de l'Institut. Revenu de Rome je ne sais en quelle année, M. Maillard a composé une dizaine d'opéras dont un seul, *les Dragons de Villars*, a obtenu un succès véritable qui dure encore. M. Maillard est un artiste de talent et un homme honorable qui vit loin des intrigues du monde pour conserver une indépendance qui lui est chère. Je ne puis aujourd'hui que dire quelques mots sur le mérite de *Lara*, dont le succès s'est raffermi depuis son apparition. Le sujet est tiré d'un poème de lord Byron, *Lara*, qu'on croit être la suite du *Corsaire* du même poète. Quoi qu'il en soit, la pièce de MM. Cormon et Michel Carré n'est pas sans intérêt, et on y trouve des situations et des caractères très favorables au compositeur. Dans ces trois actes de *Lara*, dont le dernier est interminable, on peut citer, non pas l'ouverture, qui n'est qu'un prélude symphonique, mais le chœur de l'introduction, qui a un rhythme vivant. Je ne puis louer sans restriction la romance que chante Ezzelin par la voix de M. Crosti :

Insoucieuse
De l'amour,
Folle et rieuse
Tour à tour,

car cette romance, comme beaucoup d'autres morceaux, est écrite dans un style syllabique dont la persistance produit l'ennui. Du reste, on sent dans tout l'ouvrage l'influence de Donizetti, d'Halévy, à qui M. Maillard a pris une marche chromatique dont il ne peut se dépêtrer; enfin c'est à Verdi surtout qu'il a fait des emprunts. Il a imité par exemple jusqu'à satiété les *effets* d'unisson qui sont même insupportables dans les ouvrages nombreux du barde lombard. C'est au second acte qu'on trouve un petit chef-d'œuvre, — une chanson arabe que chante Caled, être mystérieux qui

suit Lara comme un ange protecteur. Caled est une femme qui, sous un déguisement d'esclave arabe, aime Lara comme son maître et comme un amant. Invitée par Lara et par la comtesse de Flor à chanter un air de son pays, elle se met à chanter en s'accompagnant d'une mandoline que lui avait remise la comtesse de Flor, qui se trouve être la rivale de Caled :

A l'ombre des verts platanes
Où dorment les caravanes,
Mohamed est de retour.

Il ramène sous sa tente
Une épouse souriante
Et fière de son amour.

A ses pieds elle sommeille;
Mirza seule écoute et veille
Sur les rochers d'alentour.

. . . .

Dans sa colère fatale,
Mirza frappe sa rivale
Et ferme ses yeux au jour...

A ces mots, la marquise s'élance précipitamment de sa chaise en s'écriant : « Lara, c'est une femme!... » Cette scène est touchante, et l'artiste qui représente Caled, Mme Galli-Marié, excelle à rendre les diverses nuances de son cœur dans la position difficile où elle se trouve. Je m'arrête ici pour laisser aux lecteurs une bonne impression du talent vigoureux de M. Maillard. Comme la partition de *Lara* va bientôt paraître, je serai heureux alors d'apprécier une œuvre dont le succès au théâtre semble assuré, pour quelque temps du moins.

P. SCUDO.

V. DE MARS.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XXXIVe ANNÉE.

MARS — AVRIL 1864.

Livraison du 1er Mars.

L'ANGLETERRE ET LA VIE ANGLAISE. — XXIII. — MŒURS ET PAYSAGES DE LA CORNOUAILLE. — II. — LES PÊCHEURS DE LA CÔTE ET LE PILCHARD, par M. ALPHONSE ESQUIROS.......... 5
LES VOIX SECRÈTES DE JACQUES LAMBERT, par M. HENRI RIVIÈRE.......... 49
UNE FÊTE DE LA SCIENCE DANS LA HAUTE-ENGADINE, 47e RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES A SAMADEN, par M. CHARLES MARTINS. 75
AUSTIN ELLIOT, ÉTUDE DE LA VIE ARISTOCRATIQUE ANGLAISE, première partie, par M. E.-D. FORGUES.......... 106
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN FRANCE, par M. LOUIS REYBAUD, de l'Institut.......... 138
ESSAIS DE MORALE ET DE LITTÉRATURE. — III. — CARACTÈRE HISTORIQUE ET MORAL DU DON QUICHOTTE, par M. ÉMILE MONTÉGUT.......... 170
GUSTAVE III ET LA COUR DE FRANCE, D'APRÈS DES PAPIERS INÉDITS. — II. — L'ESPRIT FRANÇAIS EN SUÈDE, L'ÉDUCATION DE GUSTAVE ET SON PREMIER VOYAGE A PARIS, par M. A. GEFFROY.......... 196
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.......... 229
REVUE MUSICALE. — *La Maschera*, etc., par M. P. SCUDO.......... 240
LES FINANCES DE LA RUSSIE, RÉPONSE A QUELQUES PUBLICISTES RUSSES, par M. L. WOLOWSKI, de l'Institut.......... 244

Livraison du 15 Mars.

LE PÉCHÉ DE MADELEINE, par M. ***.......... 257
LA GRÈCE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1862. — II. — LA SOCIÉTÉ GRECQUE CONTEMPORAINE ET LA CHUTE DU ROI OTHON, par M. F. LENORMANT.......... 310

O.K.M.

Austin Elliot, étude de la vie aristocratique anglaise, dernière partie, par M. E.-D. FORGUES.. 349
Les Industries chimiques au xix[e] siècle. — Le Gaz d'éclairage, histoire et progrès de la fabrication, développement industriel et conditions économiques du gaz, par M. PAYEN, de l'Académie des Sciences............ 388
L'Ile de Crète, Souvenirs de voyages. — II. — Les habitans, Turcs et Chrétiens, depuis la guerre de l'indépendance, dernière partie, par M. George PERROT.. 420
Amours, Chansons et Poèmes, par M. Édouard PAILLERON................ 465
Le Théatre contemporain. — *Le Marquis de Villemer* de George Sand et *l'Ami des femmes* d'Alexandre Dumas fils, par M. Émile MONTÉGUT........ 471
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire........ 486
Les Associations anti-douanières en Belgique, par M. J. CLAVÉ........ 498
Essais et Notices.. 507

Livraison du 1[er] Avril.

Dévadatta, Scènes et Récit de la vie hindoue, par M. Théodore PAVIE..... 513
Naples et le Brigandage de 1860 a 1864, par M. Marc MONNIER............ 549
Gustave III et la cour de France d'après des papiers inédits. — III. — Le coup d'état du 19 aout 1772, par M. A. GEFFROY.................... 585
Les Cartes géographiques des divers états. — La Mesure et la Représentation du globe terrestre, par M. H. BLERZY........................ 617
L'Économie rurale en Néerlande, Scènes et Souvenirs d'un voyage agricole. — IV. — Les Cultures et la Production hollandaises, dernière partie, par M. Émile de LAVELEYE.. 655
La Fin de la Liberté a Rome.—Pompée, Cicéron et César, par M. J.-J. AMPÈRE, de l'Académie Française.. 677
Les Idées libérales et la Nouvelle Littérature. — Deux Publicistes, par M. Charles de MAZADE.. 727
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire........ 741
Revue Musicale. — La Musique religieuse, par M. P. SCUDO............ 752
Essais et Notices.. 757

Livraison du 15 Avril.

Portraits de Poètes contemporains. — Alfred de Vigny, par M. SAINTE-BEUVE, de l'Académie Française.. 769
La Police sous Louis XIV. — Nicolas de La Reynie, d'après de nouveaux documens, par M. Pierre CLÉMENT.. 799
La Banque de France et les Banques départementales, par M. Léonce de LAVERGNE, de l'Institut.. 851
Marc-Aurèle et l'Examen de conscience d'un empereur romain, par M. C. MARTHA.. 870
Les Forces de l'Italie. — L'Administration, l'Armée, les Finances et le Commerce du nouveau royaume, par M. Edgar SAVENEY................ 890
Les Méprises du cœur, par M. Henri RIVIÈRE........................ 936
La Mission de Madagascar, Souvenirs d'un Voyage dans l'Océan-Indien, par M. L. SIMONIN.. 968
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire........ 1001
Revue musicale. — *Mireille* de M. Gounod et *Lara* de M. Maillard, par M. P. SCUDO.. 1013

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7 rue Saint-Benoît.